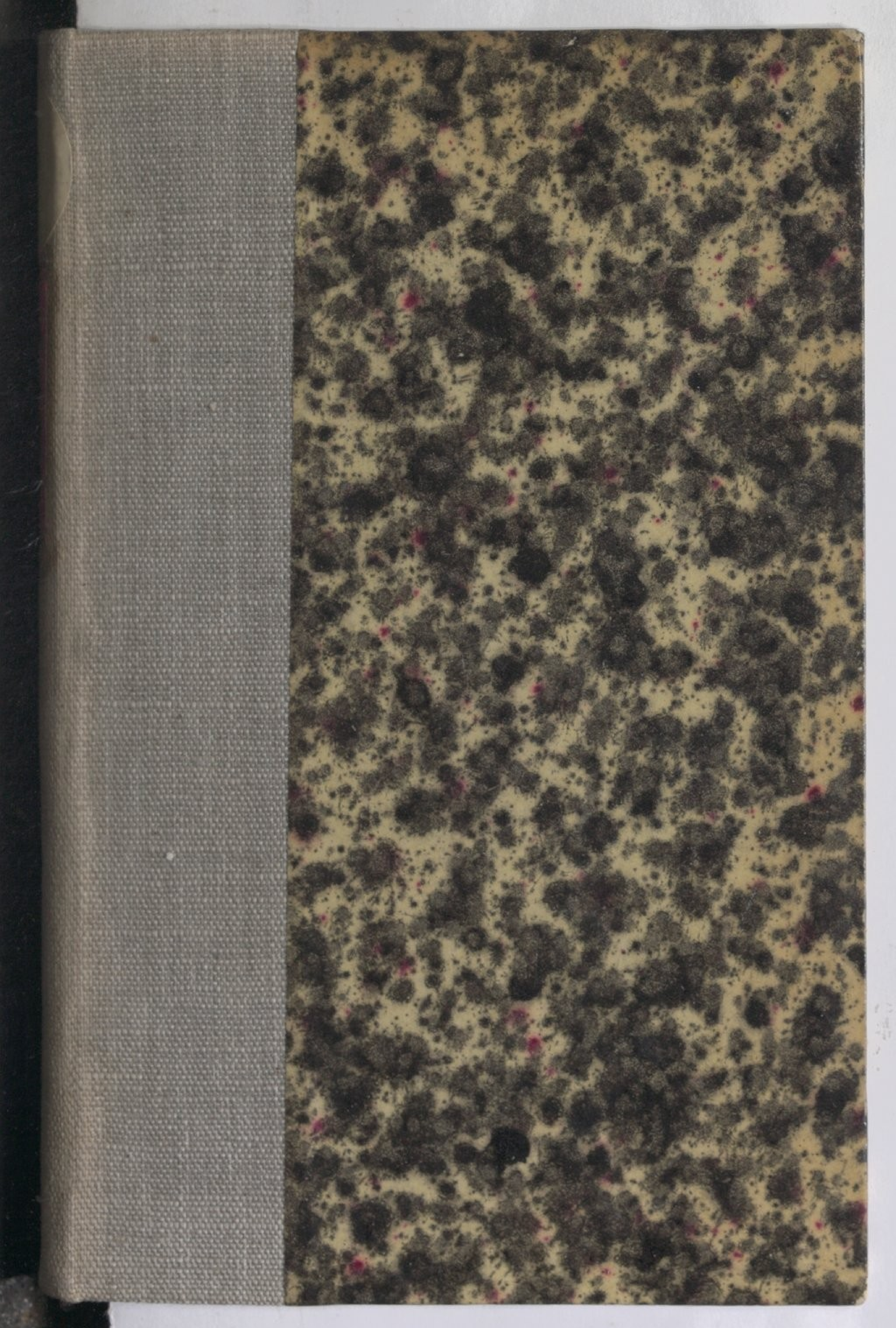
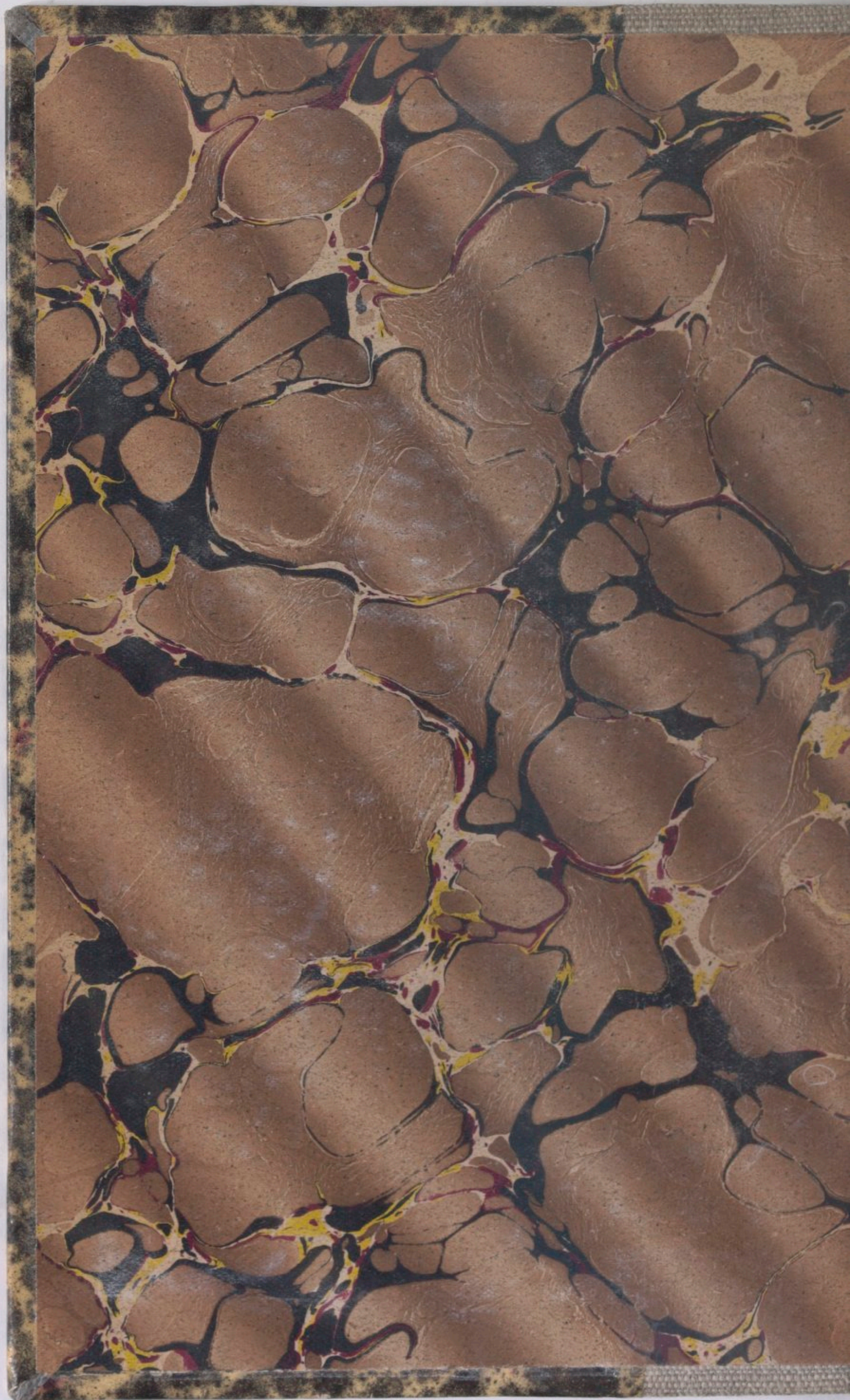
Un Parquet en province, étude de moeurs judiciaires, par M. B. Arbré de La Roche,...







UN

PARQUET

EN PROVINCE

ETUDE DE MŒURS JUDICIAIRES

PAR

M. B. ARBRÉ DE LA ROCHE

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES



NANTES

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR

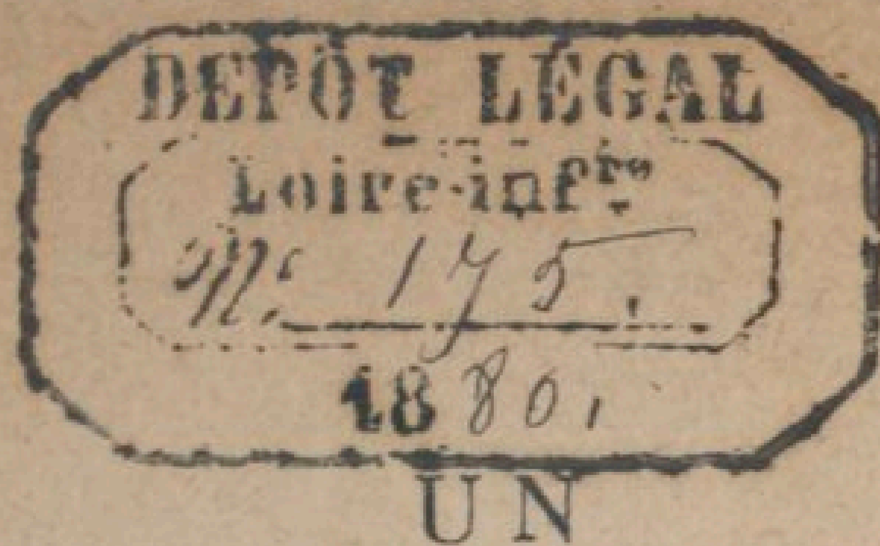
Rue Grétry, 4

1880

UN

PARQUET EN PROVINCE

NANTES, IMPRIMERIE F. SALIÈRES, QUAI DE LA FOSSE, 25



UN

PARQUET



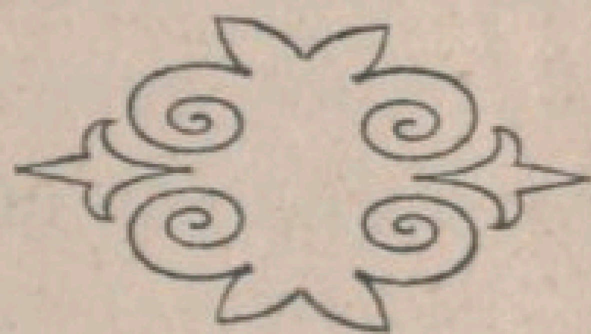
EN PROVINCE

ÉTUDE DE MŒURS JUDICIAIRES

PAR

M. B. ARBRÉ DE LA ROCHE

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES



NANTES

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR

RUE GRÉTRY, 4

—

1881



UN

PARQUET EN PROVINCE

ÉTUDE DE MŒURS JUDICIAIRES

PREMIÈRE PARTIE

I

— Dis donc, la Mariette, les violoneux passeront bien tard. Si je savais, je me coucherais tout de même.

— Dame, que veux-tu, maman, ils ont fait à peu près le tour de la ville ; ils doivent être au champ de foire où ils vont s'attarder à toutes les guinguettes et sous toutes les tentes : ils n'arriveront guère au logis que sur le minuit, — pas avant, bien sûr.

La Mariette poussa un soupir tout en continuant à repasser des jupons, des collerettes et des bonnets, dont les piles encombrant les meubles de la chambre, indiquaient que, levée de grand matin, elle avait travaillé toute la journée.

C'était une jolie fille d'une vingtaine d'années, aux traits fins et délicats, à la taille élancée, sans être grande, presque frêle ; elle avait de fort jolies

dents et elle aimait beaucoup à rire, peut-être pour les faire voir, disaient témérairement quelques mauvaises langues ; or, on l'a dit avec raison et sa mère le lui répétait souvent : « fille qui « aime à rire s'achemine à pleurer ; » les belles dents perdent les beaux yeux. Les siens, grands, bien ouverts, un peu gris, tirant sur le vert, paraissaient avoir la contractilité des yeux de la chatte, tant ils chatoyaient aux changements de lumière ; ses fins cheveux châtain-clair frisaient naturellement et ondulaient sur un beau front bien développé ; des boucles épaisses descendaient mollement et couvraient la nuque ; sa voix, d'une douceur remarquable, était fort expressive : tout cela faisait pressentir un tempérament nerveux et ardent.

L'ensemble était étrange chez une jeune fille de la campagne ; mais elle se distinguait surtout par des extrémités d'une adorable finesse, dont on n'aurait pu s'expliquer l'aristocratie, si l'on n'avait su que sa mère la Jeanne-Claude avait été longtemps femme de chambre de la comtesse de Montigné.

Cette comtesse, fille de l'émigration et l'une des étoiles de la cour de Charles X, s'était crue obligée d'abandonner Paris en 1830, en apparence pour ne pas s'encanailler, disait-elle, en réalité parce qu'on l'avait surnommée *le dernier Garde du corps* et que le faubourg, le noble faubourg Saint-Germain, renfrogné dans ses hôtels, avait livré

cette brebis expiatoire aux épigrammes de la nouvelle cour triomphante.

Elle s'était retirée dans son château de Montigné, sur les bords de la Moine (1), à quelques kilomètres de Cholet et de Clisson, aux confins de la Bretagne et de l'Anjou ; là, fatiguée de se concentrer dans ses souvenirs, elle s'était réfugiée dans l'affection de la Jeanne-Claude, assez jolie paysanne, qu'elle avait trouvée sur les lieux et dont elle avait fait une camériste d'occasion, et dans la passion de son chien, un grand lévrier jaune, cadeau du feu roi.

La solitude et son camarade l'ennui produisirent des effets bien différents sur les trois principaux habitants du château : la comtesse maigrit jusqu'à la diaphanéité et vieillit avant l'âge ; le chien engraissa d'une façon si prodigieuse que les longs fuseaux qui lui servaient de jambes ne purent plus le porter, ce qui était assurément fort laid chez un lévrier ; la Jeanne-Claude grossit aussi, mais momentanément et seulement de la taille qui ne reprit ses dimensions habituelles que quelques mois après une visite faite au château par un des

---

(1) La Moine, jolie petite rivière du bas Anjou, prend sa source dans les plaines boisées qui s'étendent au Sud-Est de Maulévrier, baigne ce bourg, Cholet, Roussay, Montfaucon, Montigné, Saint-Crespin, et se jette dans la Sèvre nantaise, à Clisson, après un cours de 70 kilomètres.

La vallée qu'arrose cette rivière offre partout des sites enchanteurs que les touristes comparent à ceux de la Suisse et de l'Italie.

anciens amis de la comtesse, le baron de Langeais.

Cette coïncidence agita les mauvaises langues du pays, mais n'empêcha pas la soubrette, peu de temps après la naissance d'une fille qu'elle appela Mariette, d'épouser l'instituteur de la ville, Baptiste Poirot, auquel la bonne comtesse paya dix mille francs la légitimation de l'enfant.

Au moment où commence cette très-véridique histoire, la pauvre comtesse était morte depuis plusieurs années, laissant sa fortune et son château à un cousin éloigné, M. de Rinçures, son seul parent, qui guignait cette bonne aubaine, sans oser l'espérer.

Une attaque d'apoplexie avait empêché la noble dame de faire un testament.

Baptiste Poirot avait également passé de vie à trépas sans avoir eu le temps de se donner une postérité plus certaine que celle de la petite Mariette. Mort aussi de male graisse le lévrier jaune !

Si la Jeanne-Claude n'était pas morte, elle n'en valait guère mieux, car elle était devenue aveugle et presqu'entièrement paralysée : elle ne quittait le coin du foyer que pour entrer dans son lit.

A l'arrivée des nouveaux maîtres, elle avait été obligée d'abandonner le château et de se réfugier avec sa fille dans une maisonnette située derrière le parc, au dessus de la berge escarpée qui domine en cet endroit la Moine.

Feu Baptiste Poirot aimait la bouteille et ne

faisait pas d'économies; sa mort fut à tous les points de vue une délivrance pour sa femme, à qui il resta, sa maison une fois payée, un peu plus de six mille francs. Cette somme placée sur première hypothèque par les soins de Voinchet, notaire à Clisson, et ancien conseil de la comtesse, rapportait trois cents francs de rente.

La Jeanne-Claude apprit elle-même à sa fille le métier de repasseuse ; Mariette devint rapidement assez habile pour accaparer toute la clientèle bourgeoise du village et pour suppléer largement à l'insuffisance des revenus de sa mère.

Ces deux femmes vivaient ainsi tranquilles et heureuses, malgré les infirmités cruelles qui frappaient la Jeanne-Claude.

La soirée pendant laquelle nous les avons vues attendre les violoneux, ainsi qu'elles disaient, précédait le jour de la grande foire de la Saint-Maurice, qui attire, chaque année, pendant plusieurs jours, les habitants de tout le canton et même des arrondissements voisins.

Ces violoneux étaient composés d'un seul violon conduisant la bande joyeuse des garçons qui avaient amodié l'entreprise de la fête et dont le premier devoir était de clouer, la veille, sur chaque porte d'entrée des maisons, une grande image, imprimée à Epinal, et représentant le guerrier Saint-Maurice, à cheval, entouré de ses fidèles compagnons les martyrs de la Légion thébaine.

Au milieu des bruits de toute nature, occasionnés

par les préparatifs des ménagères, le clapotage des pétrins et les cuissons des fours, où s'engouffraient des monceaux de gâteaux et de brioches, on distinguait le son criard du violon du crû, les voix plus puissantes que justes de la troupe qui suivait en chantant les couplets de la complainte du Saint et les coups de marteau enfonçant les clous dans les portes.

A mesure que le bruit se rapprochait, la Mariette paraissait de plus en plus émue; ses mains agitaient fébrilement ses fers à repasser et à tuyauter ; elle avait même *roussi*, accident qui ne lui arrivait jamais, un beau col garni de Valenciennes, appartenant à la femme du percepteur, quand, impatientée, elle s'écria :

— Ils arriveront trop tard, mère, tu devrais te mettre au lit, je vais te déshabiller, veux-tu ?

— Oh ! que nenni, répondit la Jeanne-Claude; je veux être là quand ils toqueront à notre porte. Il n'y aurait pas convenance, si tu les recevais seule.

— Eh ! je n'ouvrirais pas, interrompit Mariette.

— Que tu en serais trop fâchée de ne pas sauter un brin avec ton Grand Louis ; tu n'en dormirais pas, fifille, et il faut que tu dormes pour être la plus pimpante demain à la danse. Comme disait des fois madame la Comtesse : Qui dort grasse matinée, trotte toute la journée !

Au nom du Grand Louis, la jeune fille se mordit les lèvres et haussa légèrement les épaules ;

la Jeanne-Claude, qui ne pouvait la voir, continua :

— C'est qu'il ferait joliment ton affaire le Grand ! Il est fils unique et son père a du bien, au moins douze journaux (1) par saison et avec cela la vigne du chemin du Rocher, qui n'a pas moins de vingt boisselées (2) ; tu verras qu'il héritera de son oncle le maréchau (3) qui est à Villedieu ; ce sont des gens à l'aise qui conviennent bien. Il te recherche depuis longtemps, je vois bien ça, quoique je sois aveugle ; ce n'est pas pour rien qu'il s'est fait faire des chemises à petits plis pour que tu les repasses : quoi ! c'est une occasion de te parler.

— Oh ! les voici ! s'écria la Mariette, ils sont chez le Dodo ; mais il n'y aura pas assez de place pour tout le monde, ajouta-t-elle, en jetant un regard sur les montagnes de linge qui encombraient la chambre.

En un tour de main elle empila les cols sur les jupons, les chemises sur les bonnets, porta le plus qu'elle put dans la pièce contiguë, servant de chambre à coucher, où dans sa précipitation elle jeta le tout en tas sur les deux lits à ciels carrés et à grands rideaux de cotonnade rouge largement rayée ; elle revint dans la cuisine, débarrassa les chaises et poussa dans un coin la table sur laquelle

(1) Le journal est la moitié d'un hectare de terre.

(2) La boisselée est de trente-trois ares, le tiers d'un hectare de vigne.

(3) Le maréchal-ferrant.

était fichée la longue planche en sapin, garnie de laine et d'une toile fine fortement tendue.

La Mariette était sous les armes depuis la tombée de la nuit et c'est à peine si, en traversant la chambre, elle jeta un coup d'œil sur son miroir, appendu devant la croisée, pour rajuster son coquet bonnet de linge.

L'ardeur du travail et le feu des fers qu'elle approchait sans cesse de sa joue pour juger de leur degré de chaleur, avaient donné à son doux visage un brillant inaccoutumé ; elle était ordinairement pâlotte, la fillette, et son amie la plus intime, la grosse Tontine, ne se gênait pas de l'accuser devant le Grand Louis d'avoir les pâles couleurs... calomnie de fille jalouse, assurément...

Elle donnait précipitamment un coup de balai sur les larges dalles de pierre mal polies et mal jointes qui faisaient le sol de la cuisine, quand le violon s'arrêta devant la porte et, en guise d'aubade, joua l'air de la Polka dite Nationale, l'un des quatre morceaux qui composaient seuls son répertoire.

Un puriste aurait critiqué l'exactitude de la mélodie ; mais on l'avait apprise comme cela au virtuose, et il y mettait tant de bonne volonté ! ses auditeurs en mettaient encore plus : tout le monde était content.

Après la Polka dite Nationale, qui servait de ritournelle, les gars entonnèrent à tue-tête le quarante-septième couplet de la complainte du bon

Saint Maurice sur l'air : *Un rossignol contait sa peine.*

Grand Saint ! vous êtes not'modèle ;
Nous serons vos imitateurs ;
Nous voulons vous être fidèles :
Daignez être not'protecteur.
Puissions-nous, marchant sur vos traces,
Etre toujours à Dieu soumis !
Sollicitez pour nous ses grâces,
Puisque vous êtes de ses amis.

Les vers de la complainte étaient aussi boiteux que l'air joué par le crin-crin, et le plus piquant de cette musique d'enragés était que le violon s'obstinait à accompagner les chanteurs avec sa polka.

Pendant que ces derniers s'égosillaient, le forgeron du village, chargé de l'opération principale, ficha un saint Maurice contre la porte à grands coups de maillet. Dès lors le grand Saint était chargé de protéger la maison et se faisait responsable de tous les accidents pendant une année.

— Mais ouvre-leur donc, cria la Jeanne-Claude ; qu'ils vont casser notre porte !

Un flot fit irruption dans la chambre et dix bras à la fois entourèrent la taille de Mariette.

— Eh ! vous voilà donc, la Mariette !

— Aux derniers les bons !

— Bonsoir, la Jeanne-Claude.

— Bien le bonsoir, Joset ; bonsoir, not' Claude ; je ne vous vois pas, mais je vous entends.

— Bonsoir, madame Jeanne.

— Bonsoir, monsieur Marcel.

— Diou ! qu'il fait frisquet ! dit Joseph Cornu, en venant serrer les mains de la vieille mère près du feu ; saint Maurice aurait aussi bien fait de choisir une autre place dans le calendrier.

— C'est pas l'embarras, interrompit Mathieu Callet, saint Mathieu met trop d'eau dans son vin.

— Qu'est-ce que vous fêteriez, reprit Jeanne-Claude, si les vendanges n'étaient pas faites ? Voyez comme ceux de Torfou ont le bec dans l'eau, avec leur fête à la Saint-Martin.

— Il faut du vin tout de même, dit le Grand Louis, pour chasser la brouillasse.

— Ah ! te voilà, Grand ! fit l'aveugle ; tu as pris aussi saint Maurice pour patron, toi, puisqu'on dit comme ça ici qu'il est le patron des buveurs.

— Un verre ne se refuse pas, Jeanne-Claude, mais la danse réchauffe encore mieux. — Eh ! Vilot, joue donc un peu, que nous sautions nous deux, la Mariette et moi.

Et le Grand Louis courut dégager la jeune fille qui causait et riait, enlacée par trois garçons, dont le plus entreprenant ne ressemblait nullement à ses compagnons et paraissait par son costume et ses manières étranger au pays.

Mariette, tout en soupirant d'une voix flutée des « laissez-moi, laissez-moi donc, M'sieur Marcel, » s'abandonnait avec tant de complaisance dans les bras de ce dernier, que le Grand Louis fronça énergiquement le sourcil en prenant le bras de la

jeune fille. Mais comme Vilot, le violoniste, quoique tisserand de son métier, avait saisi son instrument et raclait avec un entrain, que rien ne lassait, son morceau favori, la Polka dite Nationale, le Grand Louis n'eut pas le temps de s'arrêter sur cette mauvaise impression et il s'élança dans la chambre, portant sa danseuse plutôt qu'il ne la soutenait.

A cette époque, la danse de la polka, originaire de Pologne, acclimatée depuis longtemps à Paris et dans les grandes villes, pénétrait à peine dans les campagnes.

La mesure, déjà si mal observée par le musicien, inquiétait encore moins le Grand Louis qui cabriolait et tourbillonnait en serrant Mariette de toutes ses forces. Celle-ci se raidissait et faisait des efforts désespérés pour toucher le sol ; heureusement pour elle son danseur rencontra la longue table qui trébucha en se renversant sur le couple. Le Grand Louis lâcha la jeune fille.

— Quand on ne sait pas danser, on n'invite pas les gens, lui dit-elle sèchement, — venez, M. Marcel, que nous lui apprenions comment on danse.

Le Grand resta coi, mais en voyant Mariette et le jeune homme, qu'elle était allé chercher elle-même, s'enlaçant, se balançant en cadence et avec grâce, le rouge lui monta peu à peu au visage et ses poings se serrèrent ; bientôt, fou de colère, n'y pouvant plus tenir, il arrêta Marcel.

— C'est un peu fort ! s'écria-t-il ; je me laisserai

manger le nez sans rien dire ! un faraud viendrait nous enlever nos filles !

— De quoi ?... un faraud !... De quoi ? glapit le jeune homme que l'on appelait Marcel et qui, sautant de trois pas en arrière, se mit dans une attitude de combat qui révélait de suite son voyou de Paris. Un faraud ! mais viens-y donc, grand dadais, que je te mange ton nez !

La Jeanne-Claude s'était levée en étendant les bras devant elle :

— Mes enfants ! mais, mon Dieu ! mes enfants ! qu'est-ce qu'il y a ?

— Ce n'est rien, dit Mariette se réfugiant toute tremblante dans ses bras.

— Ce n'est rien ! ce n'est rien ! s'écrièrent les autres jeunes gens qui se jetèrent entre les combattants et s'efforcèrent surtout d'arrêter le Grand Louis, dont la force athlétique menaçait de pulvériser son adversaire. — Allons, allons, est-ce qu'on se bat comme ça, entre amis ?

— Tout ça, c'est des bêtises ! dit Mathieu Callet en entraînant le Parisien ; voyons, dehors on se donnera une poignée de main ; allons, bonsoir, la Jeanne-Claude.

— Bonsoir, la Jeanne-Claude, — bonsoir, mamzelle Mariette ; — et toute la bande sortit, mais moins joyeuse qu'en entrant.

Le tisserand Vilot avait enveloppé son violon dans son mouchoir à carreaux ; car les brouillards de la Moine avaient envahi toute l'atmosphère et il

savait par une expérience coûteuse que rien ne fait casser les cordes comme l'humidité.

Le Grand Louis sortit le dernier et au moment où la Mariette fermait la porte, il put lui dire à l'oreille :

— Je reviendrai tout à l'heure ; il faut que je te parle.

— Où ? comment ? répondit-elle, ce n'est pas possible.

Il insista :

— Je te dis qu'il faut que je te parle, ou bien il arrivera malheur ! — et sa voix saccadée accentuait sa menace.

— Bonsoir ! lui souffla la coquette, en glissant le verrou.

— Ah ! c'est comme ça ! grinça entre ses dents le robuste paysan. — Parisien de malheur ! va, tu me le paieras ! — Et, profitant d'un coude que faisait la rue du côté du village, il laissa le groupe des violoneux s'éloigner ; il s'élança et arriva comme un fou à la maison de son père ; il ouvrit la grange et se précipita sur la paille, où toute la nuit on aurait pu l'entendre se rouler, jurer et gémir.

II

C'était un brave garçon que Louis Bérillon, bon, loyal, une nature éminemment vendéenne ; s'il s'était jamais inquiété de ses quartiers de paysan-

nerie, il aurait pu, en montrant comme parchemins sa haute stature, sa large poitrine et sa chevelure toute germaine, revendiquer la paternité de l'un des Druides ou de l'indomptable Conan-Mériadec, fondateur du royaume de Bretagne et son premier roi.

Il aimait depuis longtemps sa voisine d'un amour puissant, concentré, sauvage, comme sa nature le lui commandait. A la seule pensée de Mariette, le sang lui refluait au cœur, les tempes lui battaient et, comme à l'Arabe, les mots : « Je t'aime » lui étaient inconnus ; il les remplaçait par « je te veux. »

Le père et surtout la mère Bérillon voyaient avec chagrin cette inclination de leur fils. Si celui-ci convenait à la Jeanne-Claude, Mariette ne leur convenait nullement.

— Ce n'est pas avec une mijaurée, qui de sa vie n'a tenu une charrue, qui ne sait pas seulement traire une vache, que not'gâchenet bâtira son ménage. Avec çà, on ne sait pas comment elle est née ! Elle n'a pas un journal de terre pour avoir de quoi se mettre sous la dent. C'est sur un œuf que la poule en pond d'autres et c'est avec de la viande qu'on fait du fricot.

Mais le Grand était entêté et quand sa mère bougonnait, il prenait son fléau sans répondre et faisait un tel tapage sur l'aire de la grange que la vieille femme ne pouvait lutter longtemps et finissait par se taire.

Pendant que le pauvre Louis rentrait chez lui en

se rongeant le foie, les autres garçons continuaient leur route ; ils ne s'aperçurent de sa disparition, à cause du brouillard, qu'en s'arrêtant devant *le Canard Déplumé*, la principale auberge du pays.

— Tiens, où est le Grand ?

— Le Grand est parti. — Eh ! le Grand !

— Oh ! Eh ! Louis !

— Il nous fausse compagnie.

— Quel chien de caractère ! Marcel, toi, tu vaux mieux que lui, disait Joseph Cornu, qui s'était chargé plus particulièrement d'entraîner le Parisien.

— Allons, père Galot ! cria toute la bande, à boire ! il faut des forces pour demain. Saint Maurice ne nous a encore entonné que de la brumaille dans le gosier.

— Tiens, voilà les *Chemins de fer !* dit Mathieu Collet en apercevant un groupe d'ouvriers qui buvaient malgré l'heure avancée de la nuit dans un coin reculé de la salle, — vous êtes donc encore debout vous autres ?

On commençait alors la construction de la voie ferrée qui relie Nantes à Bordeaux et au grand réseau d'Orléans-Midi ; un des principaux ateliers était établi près de Clisson, où devait s'élever une gare, et les paysans, se servant d'une figure hardie pour désigner les ouvriers de tous genres, terrassiers ou autres, les appelaient : « les *Chemins de fer.* »

La bonne harmonie ne régnait pas toujours en-

tre les habitants du pays et les étrangers forcés par leurs travaux d'y faire momentanément élection de domicile. Cependant ces derniers, proportionnellement peu nombreux, faisaient de visibles efforts pour se faire accepter et c'est ainsi que nous avons vu dans cette soirée Marcel, qui était contremaître mineur dans l'exploitation d'une carrière de la Gourbellière, près Montigné-sur-Moine, se mêler aux jeunes gens de la localité pour célébrer la fête.

A peine était-il entré dans la salle de l'auberge que l'un des ouvriers, homme d'une quarantaine d'années environ, le prit à l'écart.

— Je t'attendais, lui dit-il, il y a du nouveau : la société est formée; j'ai reçu des ordres de Paris. En avant la propagande dans tous les chantiers!...

— Ah ! ouiche ! je t'en souhaite ! répondit Marcel, pour que la police à Badingue nous flanque le grapin dessus et... en route pour Cayenne ! Je sors d'en prendre....

— La police ! répliqua son interlocuteur, — d'abord où prends-tu la police à Clisson et même à Cholet ! Puis, je t'ai déjà dit que le gouvernement, d'accord avec l'Allemagne, ne voyait pas l'organisation de la société d'un mauvais œil.

— Enfin, sufficit !... assez causé !... nous reparlerons de ça demain.

Pendant ce rapide colloque, les deux groupes s'étaient réunis, les buveurs avaient vidé déjà deux fois leurs verres et le tapage était à son comble.

Le propriétaire du *Canard Déplumé* crut de son devoir d'intervenir et menaça d'aller chercher le garde champêtre.

Un hourra terrible accueillit cette menace.

— Le champêtre ! Il n'y a pas de champêtre ! — apportez le champêtre qu'on lui crève la paillasse!

— A la Saint-Maurice on ne se couche pas de huit jours, hurlait Joseph Cornu.

Le tisserand Vilot, vaincu par le sommeil, écrasait contre la table son violon qui rendait des sons plaintifs. Le père Galot s'enfuit épouvanté.

Cependant Marcel, qui demeurait à l'auberge, où il occupait la tête d'un dortoir et qui ne tenait pas à irriter le propriétaire, fit un signe aux ouvriers. Ceux-ci se levèrent et entraînèrent les paysans. A la longue, chacun rentra chez soi et Marcel monta avec deux camarades dans la chambrée qui leur était commune.

III

Marcel Renard était l'unique rejeton d'un marchand de vin de Paris qui avait fait trois fois faillite et que l'insuccès de son négoce, insuccès expliqué par la capacité exagérée de son gosier, avait jeté dans la politique.

Après avoir acquis sa petite célébrité parmi les frères et amis pour sa conduite derrière la barricade du faubourg Poissonnière aux journées de Juin, ce *mastroquet* défroqué était parvenu à

gagner la Belgique ; il n'y était pas resté longtemps, car on l'avait vu l'année suivante battre à visage découvert le pavé de Paris, sans qu'on ait pu s'expliquer la tolérance de la police, qui ne devait pas pourtant avoir les yeux bandés comme sa maîtresse la Justice. Le mytère fut expliqué lors du coup d'État du deux Décembre, dont Renard père fut l'un des agents subalternes les plus actifs ; car c'est lui qui livra les principaux chefs de la société « La Fraternité, » réunis, dans la nuit du trois, pour arrêter les derniers plans de la résistance.

Marcel avait perdu sa mère dès son jeune âge et avait été élevé à la diable par une grand'mère, égoïste, sotte et méchante, qui, par une coupable faiblesse et de lâches condescendances, ferma obstinément les yeux sur tout et se fit même la complice des défauts et des vices que l'enfant ne pouvait pas ne pas contracter dans son commerce. Elle avait voué une haine à mort au père de Marcel, et elle ne cessait de le maudire, de l'injurier et de le calomnier devant son fils, et même d'exciter l'enfant à s'insurger contre l'auteur de ses jours, comme elle n'avait cessé d'exciter sa fille contre l'homme à qui elle l'avait donnée en mariage et à commettre toutes les bassesses et les vilenies, jusqu'à aller le dénoncer auprès d'un homme de mœurs dissolues, indigne des confidences du dernier des hommes !... Doué heureusement pour lui d'une intelligence hors ligne, Marcel ne perdit pas entièrement son enfance à *galopiner* dans les rues de Paris, quoi-

qu'il fût un des habitués les plus remuants de la place du Trône et des quais de la Bastille. Les écoles municipales créées par le gouvernement de Juillet le virent quelquefois sur leurs bancs.

Quand son père disparut en 1848, il fut recueilli par un de ses oncles, brave lampiste du passage Verdeau, qui le plaça peu après dans l'atelier de constructions en fer des frères Tuphaine, à l'avenue de Neuilly. Il était temps. Car si Renard père avait peu surveillé l'instruction de son fils, il n'avait pas négligé son éducation sociale : avant tout il lui avait inoculé avec soin la haine du capitaliste et du créancier, principe fondamental professé dans la société de la « Jeune Indépendance, » dans laquelle il l'avait fait admettre. Marcel avait bien remué quelques moëllons à côté de papa au faubourg Poissonnière, mais son jeune âge avait empêché que cette peccadille ne fût trop remarquée.

Cependant les malheurs des temps et la faim qui le força d'accepter l'hospitalité de son oncle le lampiste, ne rompirent pas ses anciennes relations; au contraire, il avait acquis des titres et il sut les faire valoir pour devenir l'un des chefs les plus actifs et en même temps les plus prudents des sociétés secrètes. La prudence était alors à l'ordre du jour : chat échaudé craignait Cayenne. Les journées de Juin ont été certainement la plus grande cause du succès du deux Décembre.

Mais le retour du père Renard et la versatilité de ses opinions politiques jetèrent son fils dans

une situation délicate. Quoique celui-ci eût rompu très publiquement avec *son auteur*, ainsi qu'il appelait son père, en lui crachant au visage sur l'ordre de la grand'mère, il sentit bientôt que sa position n'était plus tenable à Paris. Il s'avouait tout bas qu'il devait au père Renard de n'avoir pas été inquiété par les agents de M. de Maupas, le loup devenu chien n'ayant pas voulu dévorer son louveteau, et les camarades le lui reprochaient tout haut.

Le vent était alors aux travaux publics ; le nouveau régime comprenant mieux la question ouvrière que le gouvernement précédent, qui n'avait su qu'inventer et prendre à sa charge les ateliers nationaux, la laissait à l'initiative individuelle qu'il stimulait en formant et en poussant les grandes compagnies. Aussi Marcel n'était pas en peine; pour mieux se dissimuler, il avait travaillé sérieusement chez les frères Tuphaine, il avait appris du métier. Il s'arrêta d'abord aux environs de Paris, mais des bruits persistants semblaient le poursuivre et l'en éloignèrent presqu'aussitôt. C'est ainsi qu'en courant de plage en plage il vint s'échouer sur les rives de la Sèvre et de la Moine, dans les ateliers de Clisson et de Montigné.

Lui aussi s'était épris de la petite Mariette, qui ressortait au milieu des filles du village comme un bluet au milieu d'une touffe de coquelicots.

Ces ouvriers nomades, la plupart sans ménagère, s'adressaient aux blanchisseuses de l'endroit

pour laver leur linge. Marcel avait naturellement fait la connaissance de la jolie blanchisseuse de Montigné et s'arrêtait plus qu'il n'était nécessaire à son logis, où sa persistance était tolérée, parce qu'il ravivait les souvenirs de la Jeanne-Claude qui avait connu la société de la ville et qu'il flattait toutes les aspirations de la fille en lui parlant des splendeurs et des plaisirs de *la Cap'tale*.

Sa voix longtemps enrouée par l'exagération de l'accent des faubourgs n'avait pu reprendre encore à l'air pur des champs sa clarté naturelle; notamment il avait en mangeant l'*i* dans ses dents et en faisant claquer le *t* sous sa langue, une manière agaçante de prononcer le mot capitale, qui ravissait d'aise les deux paysannes.

Ce faubourien efflanqué avait compris que dans ce moment Paris était pour la province, où les chemins de fer n'arrivaient pas encore, ce qu'avait été la terre promise pour les Hébreux, le Pérou pour les Espagnols. Comme il faisait miroiter son Paris! c'était sa chose; il l'avait inventé, il ne prononçait pas trois phrases sans parler de la « Cap'tale »

Il faisait la cour à Mariette sans se demander à quoi il aboutirait; tous deux se plaisaient ensemble parce que leurs natures les rapprochaient et qu'ils n'avaient guère plus de vingt ans.

Quand il fut couché, le contre-maître, malgré la prolongation de la veille, eut peine à s'endormir, non que les ronflements plus que sonores de ses compagnons le tinssent en éveil, — son oreille

y était habituée, — non qu'il craignît de s
mesurer avec le Grand Louis, s'il prenait envie
ce dernier de l'attaquer de nouveau, — mais il s
disait qu'une querelle était la mal-venue, alo
que la compagnie leur ordonnait de vivre en pai
à tout prix avec les habitants et que, d'un autr
côté, les sociétés paraissaient se réorganiser, don
nant l'ordre de faire de la propagande dans l
campagnes. Cependant la sympathie que l
avaient témoignée les camarades, révoltés de l
conduite absurde de son antagoniste, le rassura
et, la jeunesse l'emportant, il fit comme les autres
il s'endormit d'un profond sommeil.

IV

Quand le soleil se leva, la ville était depu
longtemps debout; la fourmilière s'agitait en tou
sens. On avait commencé par arranger les bêtes
nettoyer les écuries, premier devoir du cultivateur
— les femmes remplissaient d'énormes morceau
de viande de toute sorte, les marmites et les casse
roles bien appropriées et bien luisantes; — l
jeunes filles mettaient un dernier ruban à leur co
sage ou donnaient un coup de fer à leur coiffe ou
leur bonnet jonché de dentelles; — les hommes s
râclaient énergiquement le menton et les joues ave
des instruments émoussés qui n'avaient du rasoi
que la forme; — beaucoup, plus maladroits san
doute, se pressaient chez l'unique barbier de l'en

droit, le tisserand Vilot, qui décidément était un cumulard, et dont la main alourdie par les débauches de la veille avait déjà causé plus d'un désastre : l'adjoint s'était retiré furieux, avec une estafilade qui partait de l'oreille pour aboutir à la narine droite, où une heureuse verrue avait arrêté la lame affilée ; — quelques-uns, en bien petit nombre, dont les travaux agricoles avaient été retardés par les dernières pluies, étaient allés semer un dernier champ ou conduire pendant la matinée, au moins, leurs bœufs dans la prairie, puisque les enfants prenaient leur seul jour de vacances de toute l'année.

La fête s'annonçait splendide ; c'était encore un jour d'été, l'été de la Saint-Michel. Le soleil sortait radieux en amont de la Moine, des collines de Roussay et de la Ménardière, et conviait tout le voisinage à la fête ; l'air purifié par l'humidité de la nuit avait plus de limpidité et de transparence ; les oiseaux pépiaient et jacassaient, croyant au retour inattendu du printemps et les feuilles jaunies des arbres, seul témoignage de l'arrière-saison, se revêtaient de teintes pourpres, brillant d'un suprême éclat.

Tous les fêtiers (1) de la contrée répondaient à l'appel : ceux de Saint-Crespin et de Tilliers, ceux de Saint-Germain et de la Renaudière, de la Romagne et du Longeron, portant avec soin sous le bras les parapluies en cotonnade bleue ou rouge

(1) Fêtiers, — invités à la fête.

et d'énormes cabas où étaient entassés les habit des dimanches et les souliers neufs; les chemin étaient boueux et l'on ne devait se parer qu' l'arrivée.

Mais c'était sur la route impériale de Cholet Clisson qu'il fallait voir défiler la procession toute la ville descendait au Pont-de-Moine, s banlieue favorite. Le cantonnier Lespéreux, u ancien zouave, qui était monté le premier aprè Mac-Mahon, à l'assaut de Constantine, et qui fidèle à sa consigne, passait en revue ses quatr bornes (1), assura que de dix heures à quatre, l queue des voitures et des piétons n'avait pas ét interrompue. Il exagérait peut-être un peu, le vieu brave ; — il était resté si longtemps en Afrique ! — Qu'il était heureux ! le bon cantonnier. Il connais sait et saluait tout le monde, depuis le quincaille de la place Travot et sa famille, jusqu'au ma quignon juif de la rue du Verger. — A onze heure un quart, montre en main, il s'inclina jusqu'à terre devant Monsieur le Sous-Préfet, qui conduisai lui-même dans sa voiture, Monsieur le Procureu impérial, M. Mathieu ; les dames flambantes de toi lette étaient couchées sur la banquette de derrière ils allaient dîner chez Monsieur le Substitut, qu avait une fort jolie campagne à Montigné et qui trai tait dans ce jour solennel le beau monde de Cholet

Le Sous-Préfet, auditeur au conseil d'Etat, fils

(1) Un cantonnier a en moyenne 4,800 mètres de route à entre tenir et à visiter chaque jour.

de l'un des chambellans les plus accrédités du second Empire, ayant épousé dernièrement, avec un million de dot, la fille d'un entrepreneur enrichi aux fortifications de Paris, tenait à montrer avant tout ses talents de sportsman ; vieux routier de Lonchamp, malgré sa jeunesse, — il n'avait pas trente ans, — il lança ses chevaux à toute vitesse à l'entrée du village, sans s'occuper de la descente rapide et des brusques tournants qui en rendent l'accès si difficile, ni de l'encombrement des piétons et des innombrables baraques remplissant les alentours du champ de foire et la Grande-Rue ; il passa comme une flèche et eut la chance étrange de n'écraser personne.

Cinq douzaines d'assiettes, qu'un marchand faïencier était en train d'étaler, et quelques habits éclaboussés furent les seules victimes de cette allure insensée.

— Plus de bonheur que de vertu ! ne put s'empêcher de dire le Procureur impérial, qui n'eut pas le courage d'adresser des félicitations à l'automédon, quand les chevaux, blancs d'écume, s'arrêtèrent avec une précision automatique devant la grille de la villa du substitut.

Les deux femmes descendirent pâles et bouleversées, mais le Sous-Préfet était rayonnant.

— Voilà comment nous les menons, bêtes et gens, s'écria-t-il triomphalement, — à la baguette !

— Prenez garde ! lui dit sa femme, dont le père était orléaniste, — les baguettes cassent quelquefois.

— Jamais entre mes mains ! répondit-il en donnant les guides au domestique qui ouvrait la grille.

Parmi les plus maltraités par la voiture du Sous-Préfet, était notre connaissance de la veille, le Grand Louis, dont la redingote neuve en beau drap noir était entièrement couverte de boue ; — il ne s'en apercevait pas.

— Ohé ! le Grand ! lui criaient les gamins, — comme te v'là ficelé ! — le carrosse t'a *jiclé* (1) de la boue ; — on dirait que tu as *barboté dans la casse* (2) !

Le jeune homme n'entendait pas plus qu'il ne voyait. Il était là depuis une heure, les deux mains dans ses poches, l'air hébété, les yeux fixés sur le porche de l'église, où il avait vu entrer Mariette.

Bien avant le jour il s'était levé et il avait compté les secondes jusqu'à ce qu'il entendît sonner le second coup de la messe ; il s'était mis alors en embuscade pour arrêter la jeune fille à son passage et avoir une explication avec elle.

Celle-ci ne se fit pas attendre : dès que la cloche entra pour la troisième fois en branle, elle apparut fraîche comme une goutte de rosée, délurée comme une soubrette de Fragonard ; — sa jupe de gros de Naples, de couleur grise, appropriée à la saison, laissait apercevoir ses souliers mignons en étoffe avec des bouts en cuir verni ; — son corsage,

(1) Jicler — faire jaillir.

(2) Casse, synonyme de boue dans l'arrondissement de Cholet.

détaché de la jupe, disparaissait sous un ample fichu en mousseline blanche à plusieurs plis.

Ce fichu croisant sur la poitrine serrait la taille avec deux grandes barbes qui faisaient derrière un nœud bouffant, large comme les deux mains du chantre de la paroisse. Cette toilette rappelait celle si piquante des Arlésiennes, dont elle fait le bon tiers de la beauté proverbiale et pressentait la résurrection du fichu Marie-Antoinette, si à la mode quelques années plus tard. Mariette ne connaissait ni les Arlésiennes ni Marie-Antoinette, mais elle avait le génie de la grâce et de la coquetterie.

Elle s'arrêta un instant dans l'encadrement de sa porte, en mettant ses mitaines en tulle noir à jour; elle semblait se lisser comme un papillon prêt à prendre sa volée aux premiers rayons du soleil.

Saisie brusquement par son amoureux voisin, elle ne put s'empêcher de pousser un cri.

— Oh ! je ne veux pas vous faire de mal, mam'zelle Mariette, vous le savez bien.

— Tiens, pourquoi que tu ne me tutoies plus ? — Est-ce qu'il a neigé depuis hier ? — dit-elle en riant de sa peur.

— Il ne paraît pas qu'il a neigé, mam'zelle, mais j'ai eu bien froid au cœur hier soir et il ne tient qu'à vous de me le réchauffer.

Comme elle ne répondait rien :

— Dites-moi une bonne fois, ajouta le Grand Louis, que c'était *pour de rire*.

— Ah! tu m'ennuies avec toutes tes manigances, laisse-moi aller à la messe.

— Vous aurez toujours le temps d'aller vous faire admirer, reprit le jeune homme, — mais j'ai bien réfléchi cette nuit et je veux que vous me disiez oui ou non. Voyons, Mariette, — et la prenant par la taille il céda à l'habitude du tutoiement, tu sais que depuis le temps où nous allions conduire les bêtes aux champs, je t'ai toujours dit que je serais ton promis. C'est-y vrai ? Tu sais bien que depuis je t'ai toujours fréquentée et parlé honnêtement. C'est-y vrai ? Tu sais bien que ma mère elle voulait me marier, il y a six mois, avec la fille au Colas Goichot qui a au moins dix journaux par saison et que je n'ai pas voulu. C'est-y vrai ? Eh bien, alors, pourquoi que tu fais la coquette avec cet asticot de Parisien, venu on ne sait d'où, ici aujourd'hui, en compagnie de ces cheminots, piliers d'auberges, sans famille, demain ailleurs, le connais-tu ? Pourquoi, hier au soir, m'as-tu rebuté pour lui ? — Je n'entends pas de cette oreille-là, moi, je veux que tu sois ma femme, puisque tu es ma promise. Nous avons été à l'école ensemble, nous avons fait notre première communion le même jour, nous avons toujours été amis et je n'ai eu rien de caché pour toi; d'ailleurs tu ne voudrais pas te marier avec un autre qu'avec moi ; les mariages avec des inconnus, ça ne porte jamais bonheur, ils sont toujours malheureux, tu le sais bien. Vois Brunaud, le Bordelais... Je veux plus

que jamais t'épouser, et mes parents y consentiront, je te le jure.

— Tu veux que je sois ta femme, dit Mariette en se dégageant et en scandant ses mots, tu veux ! Ah çà, mon garçon, est-ce que je ne suis plus ma maîtresse par hasard ? — D'abord je ne suis pas ta promise, je ne t'ai rien promis et ne te promettrai rien par une bonne raison, c'est que tu n'as rien demandé.

— Comment, je ne t'ai...

— Je m'entends, interrompit la jeune fille dont la langue acquérait une volubilité croissante, — ton père et ta mère n'ont rien dit ; — loin de là ; je sais bien qu'ils font les rechignés ; pourtant je te vaux bien et vous n'avez pas tant besoin de faire les renchéris. Allons, laisse-moi, voilà l'*Aspergès* qu'on finit de tinter et je n'ai pas envie d'arriver en retard.

Louis Bérillon restait coi, car la fine mouche avait mis l'explication sur un terrain qui ne lui était pas favorable, cependant il courut après elle : Mariette ! Mariette ! tout s'arrangera, tu verras, au moins ne danse pas aujourd'hui avec lui, je t'en supplie...

— Je danserai avec qui il me plaira, dit la fillette en précipitant le pas.

— Je te dis que tu ne danseras pas. Tonnerre ! je veux...

Le pauvre garçon avala le reste de sa phrase. Mariette se précipitait vers un groupe de jeunes

filles qu'elle embrassa l'une après l'autre, et toutes, se donnant le bras sur une seule ligne, se dirigèrent vers l'église.

Le Grand Louis les suivait machinalement et s'arrêta quand il eut vu son ingrate disparaître sous le porche. C'est là que le saluèrent les chevaux de Monsieur le Sous-Préfet et ce fut miracle qu'ils ne le renversèrent pas.

— *Qué que t'as donc?* le Grand, lui dit une commère attirée par le tapage, — vrai! tu t'es *ivrogné* déjà, toi, le jeune homme de bonne conduite, si économe et si sage! toi qui n'as encore jamais mis les pieds dans une auberge! comme te v'là *guené!* (1) Ce sont les *mossieurs* qui arrangent comme ça le pauvre monde! Si ça ne fait pas pitié! et, en essuyant l'habit du jeune homme avec le bout de son tablier, elle élargissait encore les plaques de boues trop fraîches pour être enlevées.

Le Grand Louis secoué dans tous les sens fut bien obligé de se réveiller de sa torpeur, et quand il se fut rendu compte du désastre de son vêtement, il partit comme un trait et rentra chez lui pour se changer, avant que les fêtiers de son père fussent arrivés.

—Jeuh! Jeuh! (2) s'écria la mère Bérillon en apercevant son fils, en voilà de la *belle ouvrage!*

---

(1) Guené — sali de boue, mal arrangé.
(2) Ieuh! pour Jésus!

Mais d'où viens-tu ? Tu t'es donc battu ? toi, si propre, d'habitude, et si soigneux !

Sans répondre, le Grand Louis enleva sa redingote, la lava, et l'étendit sur le dos d'une chaise devant l'immense brasier où mijotaient le pot au feu et les nombreux ragoûts que madame Bérillon surveillait avec majesté.

— Elle aura le temps de sécher pendant le dîner, se dit-il, et je m'excuserai de recevoir la société avec mon blouson (1).

En effet, le repas fini, l'habit était sec ; le Grand Louis le brossa tant qu'il put, cherchant mais vainement à donner au drap son ancien lustre, et il attacha à son chapeau un long ruban tricolore, signe distinctif de sa qualité de garçon de la fête.

— Excusez, la société, dit-il aux invités, à qui la ménagère servait une chicorée mélangée de café à rase-bords dans de grands bols, — excusez, mais vous savez : le devoir avant tout ; il faut que j'aille surveiller les jeux et chercher les filles pour la danse.

— Tiens, voilà not' Louis qui a retrouvé sa langue, dit son parrain Tronchet, surnommé le Maréchal, qui était venu de Villedieu, — on te croyait malade. Oh ! que tu as bien le temps ! vous ne voulez pas danser qu'après les Vêpres dites ; — maintenant que l'ordre est rétabli, il y a

---

(1) Blouson — petite blouse de travail.

de la religion et le curé ne permettrait pas... non, — il ne permettrait pas...

Une grande gorgée de café le dispensa de finir sa phrase.

— Excusez, mon parrain, répliqua Louis, rendez-vous est pris pour les deux heures et v'là qu'il en est deux et demie.

— Avant de t'en aller, trinque encore une fois avec la société ; tiens, — rien qu'une goutte de dur... du chien tout pur...

— Assez ! assez ! mon parrain, c'est pour ne pas être malhonnête.

Et les tasses se choquèrent à la ronde avec accompagnement des civilités obligées :

— Allons, tout à la vôtre !

— Bien des choses chez vous !

— Comme on disait au deuxième du sixième d'artillerie, s'écria un vieux troupier, c'est moins pour boire que pour avoir celui de le faire à la vôtre !

On recommença la tournée avec de la vieille eau-de-vie de marc et l'on trinqua avec un nouveau plaisir en répétant les mêmes honnêtetés.

— Allons, va t'amuser, mon garçon, dit le père Bérillon à son fils, et ne bois plus. Tu as ménagé tes paroles pendant tout le dîner, mais tu t'es revanché sur le 46 (1) ; tu entends, tu as ta suffisance.

---

(1) Le vin de 1846 a été très renommé ; les vignerons de l'Anjou en ont attribué la qualité supérieure à l'apparition d'une comète, cette année-là.

V

Le Grand Louis se dirigea rapidement vers le *Canard Déplumé*, où déjà se trouvaient réunis tous ses camarades. Décrire l'aspect de l'auberge à ce moment est impossible : elle essayait de contenir trois cents personnes au moins qui débordaient dans la cour, dans le jardin et jusque dans la rue.

Douze garçons et douze filles, racolés aux environs par le père Galot, ne suffisaient pas à servir les consommateurs, d'autant plus qu'étourdis par un tapage infernal et les appels les plus contradictoires, ils couraient effarés sans savoir à quel saint se vouer ; le digne aubergiste avait fini par mettre en perce à la fois les six barriques que contenait sa cave, et les buveurs, à la bonne foi desquels il était bien obligé de s'en rapporter, allaient eux-mêmes à la provision. — Il faut rendre justice à tout le monde : si la mémoire faillit à quelques-uns, ce ne fut pas de leur faute, mais celle du vin du père Galot.

Les amodiataires de la fête se partagèrent leur besogne : les uns devaient aller, le violon Vilot à leur tête, quérir les filles du bourg et de la ville, qui certes ne seraient pas venues au bal sans cette galante démarche ; les autres étaient chargés de récolter les loyers des marchands, des

industriels et des saltimbanques de tous genres qui avaient planté leurs tréteaux et dressé leurs barraques sur le grand pré de la rivière, sur le champ de foire et sur la grande route; d'autres enfin étaient chargés d'organiser les différents jeux de quilles et de dresser le mât de cocagne, au-dessus duquel se balanceraient une cuillère en argent, une pipe Kummer et un bouquet, deux saucissons, deux bouteilles de vin et deux mouchoirs d'indienne.

Vers quatre heures la fête était dans tout son éclat: indigènes, fêtiers et curieux encombraient la Grande-Rue et la place et s'étouffaient aux abords des boutiques et du bal en plein air. C'étaient les chevaux de bois qui avaient le plus de succès; deux établissements rivaux à deux sous la tournée, s'arrachaient en face l'un de l'autre la clientèle des écuyers et écuyères et appelaient le public chacun avec son orgue de Barbarie, dont l'un jouait l'air de la reine Hortense et l'autre le Galop de Gustave.

A côté un âne savant indiquait avec accompagnement de tambour le plus amoureux de la société.

Un peu plus loin la belle Angevine pesant 220 kilos, doublée d'un hercule qui jonglait avec des poids de 40 et les portait à bras tendus, faisant retentir une énorme grosse caisse. Mais tout ce brouhaha disparaissait devant le vacarme que faisait le violon Vilot, renforcé d'un cornet à

piston, de deux trombonnes et de deux grosses caisses, recrutés à Cholet pour la circonstance.

Les cinq musiciens étaient montés comme feu Thespis sur un modeste chariot afin de dominer la salle du bal dont vingt longues planches, mal rabotées et inégalement ajoutées, formaient le parquet, et qui avait pour plafond le ciel bleu teinté de rouge par les derniers rayons du soleil.

Vilot s'éclipsait modestement et s'efforçait de suivre le cornet qui, jetant des sons criards, donnait le mouvement et entassait quadrilles sur valses, valses sur polkas. Comme les trombonnes soufflaient et que les grosses caisses résonnaient sans s'arrêter, il fallait une oreille bien attentive pour distinguer l'accompagnement du violon. Cet accompagnement, invariablement le même pour tous les airs, rappelait avec opiniâtreté l'air de la Polka dite Nationale.

Personne ne songeait à s'émouvoir de ce charivari : les danseurs avec leurs escarpins ferrés trépignaient furieusement sur le plancher de plus en plus gluant, et les danseuses s'accrochaient aux épaules de leurs cavaliers dans des poses pleines d'abandon, inconnues à l'art chorégraphique. — Mais tout se passait bien, tant il y avait d'entrain.

Les garçons de fête, heureux de cette presse, avaient peine à fendre la foule pour percevoir les dix centimes, rétribution modeste de chaque danse ; les parents et les curieux s'épanouissaient

à l'entour et formaient une épaisse galerie : les parents radieux de voir se trémousser avec tant de vigueur leur progéniture, les curieux contents d'épiloguer sur les toilettes et de scruter les amourettes de cette jeunesse si ardente.

La haute société, réunie chez le substitut, chez le Monsieur du château, le vicomte Timoléon de Rinçures, ou chez quelques négociants de Cholet assez riches pour se donner le luxe d'une maison de campagne à proximité de la ville, se joignit bientôt à la foule.

Le Sous-Préfet, après avoir fait tirer les dames aux loteries des marchands de faïence, loteries que les paysans appellent des *blanques*, sans doute par corruption du mot banques, voulait à toute force se mêler au bal et faire danser la femme du Procureur impérial. — Celle-ci furieuse d'avoir gagné à la blanque un pot inavouable, qu'elle avait jeté avec dédain sur l'étalage du marchand et qui provoquait les plaisanteries de toute la société, avait grand mal à s'en défendre.

— Nous mêler à cette cohue ! Monsieur le Sous-Préfet, dit-elle d'un ton pincé, mais vous n'y pensez pas, nous ne sommes pas à Asnières.

— Vous me rappelez le bon temps, soupira le fonctionnaire qui tirait vanité d'avoir été jadis l'un des rois de ce bastringue de Paris.

L'effervescence était à son comble ; la présence de ce beau monde surexcitait les danseurs, qui jetaient bras et jambes de ci de là comme des

épileptiques. Marcel Renard en était à sa troisième contre-danse avec la Mariette et se faisait faire place en exécutant avec *chic* un cancan importé de la Cap'tale, qui faisait écarquiller les yeux de toute l'assistance et méritait l'approbation éclairée de Monsieur le Sous-Préfet. Celui-ci ravi empêcha le garde-champêtre d'intervenir au nom de la décence.

Joseph Cornu, dont la danseuse avait eu un orteil écrasé sous le lourd talon de Mathieu Callet, cherchait partout la grosse Tontine, qui était au bras de ce dernier, pour lui rendre la pareille.

Jamais, non, jamais on ne s'était autant amusé!

Une seule figure faisait tache dans ce gai tableau, c'était celle de Louis Bérillon qui, appuyé contre le chariot des musiciens, foudroyait de ses deux yeux la Mariette, laquelle n'y prenait pas garde. Toute au plaisir, rayonnante de jeunesse, elle était en extase devant les écarts prodigieux de Marcel qu'elle savait ne *travailler* que pour elle.

— *Qué que tu fais* donc là, dit le violon Vilot, dont le pied, battant la mesure à contre-temps, rencontrait depuis un moment le dos du Grand Louis ; tu ne penses guère à l'ouvrage, *feignant*, va donc organiser le *Mouton*, puisque tu en es chargé.

— J'y vais tout de même, répondit le Grand d'une voix sombre, voici la nuit, il est temps.

Il s'éloigna après avoir jeté un dernier regard

de colère sur la jolie repasseuse et sur son danseur, et gagna un pré situé à l'extrémité du village où étaient déjà réunis un grand nombre d'individus qui soupesaient d'énormes boules et qui s'impatientaient de ce que le jeu ne commençait pas.

Ce jeu de Mouton était tout bonnement un jeu de quilles, — mais des quilles considérablement augmentées, — des quilles monstres, car elles ressemblaient à de véritables enclumes. Il n'y en avait que trois, placées sur une seule ligne, à trois mètres environ l'une de l'autre. Les joueurs devaient avec des boules d'une grosseur proportionnée, lancées à quinze mètres de distance, abattre l'un ou l'autre de ces énormes troncs, sur lesquels on collait un bout de chandelle pour indiquer leur emplacement, puisque l'on ne jouait que dans l'obscurité.

La chute de la dernière quille plus éloignée, plus difficile que celle des deux premières, comptait double point et celui qui gagnait le plus de points, remportait le prix : un gros mouton traditionnel, orné d'un ruban bleu, lequel mouton donnait son nom au jeu.

Ce jeu était de tous celui qui excitait la plus vive émulation chez les hommes du pays, non-seulement chez les jeunes gens, mais chez les hommes faits. C'est qu'il demandait beaucoup d'adresse et surtout un déploiement de force extraordinaire. Pour abattre une de ces quilles il

fallait lancer la boule en l'air, de manière à lui faire décrire la parabole d'une bombe afin d'arriver à frapper l'extrémité supérieure du but. La quille ne tombait qu'à la condition d'être frappée ainsi.

— Voilà le Grand Louis ! s'écria l'assemblée, — d'où viens-tu donc ? paresseux, — de batifoler avec ta blonde Mariette, — hein ? V'là une bonne heure que nous croquons le marmot.

Le jeune homme ne répondit rien, recueillit les enjeux assez considérables, un franc pour six boules, et alluma des chandelles, dont il fit couler le suif pour les coller sur les quilles.

Le jeu commença et ne tarda pas à s'animer au bruit des quolibets qui accompagnaient les coups de maladresse ou des discussions qu'excitaient les coups douteux. Les joueurs n'étaient pas en veine, le petit vin du crû avait passé par là, et deux heures après, personne n'approchait du minimum de points qu'il fallait avoir pour remporter le prix.

— Ils n'y voient pas ! — Le *disque* argenté de la lune ne dore pas encore la terre des lueurs de son premier quartier, disait Dodo Cayet, qui se piquait de littérature et qui dévorait tous les soirs un chapitre de Paul de Kock.

— Quel tas de *feignants !* ne cessait de grommeler le Grand Louis, tout en rabattant (1) les

---

(1) Rabattre ou requiller — renvoyer les boules.

boules, — ils décrocheront la lune plutôt que d'accrocher une simple quille. — Eh! là bas! vous n'aurez pas bientôt fini de me faire trimer pour rien. — Vous n'y arriverez point; il faut que je m'en mêle.

— Tu n'es pas du jeu, lui répondit un joueur, puisque tu es garçon de fête et que c'est toi qui fais jouer.

— Si, il en est, dit un autre.

— Non, il n'en est pas.

— Je te dis que si.

— Moi, je te dis que non.

— Voilà la chose, dit Dodo Cayet, qui se contentait d'être simple spectateur et de juger les coups : si le garçon de fête est le seul surveillant présent, il ne peut pas jouer; mais s'il s'en trouve un autre pour le remplacer, rien ne l'en empêche.

— C'est cela! mais il n'y pas ici d'autre garçon de fête.

— Si, je vois un ruban ; en voici un ; — tiens, c'est le Parisien. — Venez donc par ici, M'sieur Marcel, venez un peu requiller et remplacer le Grand Louis pendant qu'il jouera.

Le contre-maître sans se faire prier mit habit bas et alla se placer à une certaine distance derrière la dernière quille. Si la nuit eût été moins obscure, ont eu vu pâlir d'une façon étrange Louis Bérillon.

— Dieu le veut! se dit-il. Il retroussa promptement les manches de sa chemise de grosse toile,

saisit une boule, puis balançant son bras, il la rapprocha deux fois de ses yeux pour mieux viser le but et la lança à une hauteur prodigieuse.

Tous les regards étaient fixés sur les lumignons fumeux qu'on s'attendait à voir s'éteindre, tant l'adresse du garçon de fête était connue.

Un cri horrible se fit entendre et l'on aperçut vaguement Marcel se roulant par terre.

— Ah ! mon Dieu ! qu'est-il arrivé ? s'écrièrent tous les spectateurs qui coururent, à l'exception du Grand Louis saisi d'un tremblement et fixé au sol; ses tempes battaient avec une telle violence que c'est à peine s'il entendit les exclamations qui se croisaient autour de Marcel.

Celui-ci était étendu sans connaissance, sa poitrine gonflée se soulevait avec rapidité et rendait un sifflement horrible. Il avait entendu plutôt qu'il n'avait vu tomber la boule dont il ne pensait pas devoir se garer à une telle distance, et machinalement il avait fait un léger mouvement sans lequel sa tête eût été écrasée. La masse lui avait brisé l'épaule gauche et fracturé la clavicule en deux endroits.

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! il est mort ! — Il a la poitrine défoncée ! criaient les assistants en essayant de soulever le blessé.

— Mais *lassez-le donc* (1) ! que *vous lui faites maux !* dit Dodo Cayet oubliant de baragouiner le français, — il faut aller quérir le médecin.

---

(1) Mais laissez-le donc, que vous lui faites mal !

Un gamin se détacha et courut semer la fatale nouvelle dans le village. En ce moment la foule quittait momentanément la salle du bal pour aller souper; la Mariette avait peine à se défendre contre les obsessions du vicomte Timoléon de Rinçures, qui ne demandait qu'à faire du tapage, à rigoler et à s'encanailler avec elle, d'autant qu'il était soûl comme une grive.

— Voyez-vous, ma belle enfant, lui disait-il en accentuant chaque mot d'un hoquet, je veux faire votre bonheur ! Ce n'est pas tout cela, venez souper chez moi; nous reviendrons après et je promets de vous faire danser et valser jusqu'à demain.

Le Procureur impérial, pressé de rentrer à Cholet par sa moitié, inquiète d'une cuisson de confitures qu'à son grand regret elle avait abandonnée aux soins vulgaires de sa cuisinière, suppliait à son tour Monsieur le Sous-Préfet de faire mettre les chevaux à sa voiture. Mais Monsieur le Sous-Préfet était lancé et trouvait grand plaisir à profiter de l'obscurité pour s'enfoncer dans la foule et prendre le menton et la taille à ses administrées. Il était si jeune, ce bon petit Sous-Préfet, et il se trouvait si beau, si distingué, si spirituel et si bien dans cette cohue. Décidément jamais on ne s'était autant amusé !

Le bruit se répandit tout-à-coup qu'un assassinat avait été commis. Un gendarme s'approcha du Procureur impérial qui, après avoir dit quelques mots à l'oreille de sa femme, s'éloigna aussi rapidement que ses petites jambes et sa démarche

compassée le lui permettaient. Quand il arriva sur le lieu du crime, il trouva au milieu des groupes se pressant autour de Marcel son substitut, M. de Faraman, dont la maison était proche et qui avait été averti le premier, ainsi que le docteur Grosnier de Montfaucon, lequel tâtait et examinait le blessé avec une certaine anxiété peinte sur son visage.

—Messieurs, dit le docteur en se relevant et en apercevant les magistrats, faites, je vous en supplie, écarter cette foule qui étouffe le malade.

Le maire et le garde-champêtre accourus de leur côté éloignèrent aussitôt les paysans.

— Le cas est grave ! continua le médecin, j'ai déjà constaté plusieurs fractures ; il s'agit de savoir s'il n'y a pas de lésion intérieure. —Voyez cette mousse sanguinolente sur les lèvres ! — Je crains que le poumon ne soit attaqué. Il faut transporter cet homme dans un endroit convenable ; je passerai la nuit auprès de lui et je vous dirai demain ce qu'il en est.

Un brancard fut vite organisé et Marcel fut placé avec précaution sur un matelas apporté de la maison du Substitut. Quatre paysans le chargèrent sur leurs épaules et le sinistre cortége se mit en marche du côté du village, accompagné par une nuée de gamins qui couraient devant et derrière.

— Qui a fait le coup? dit le Procureur impérial en se retournant du côté des gendarmes qui

entouraient le Grand Louis ; il fixa un monocle sur son œil droit et ajouta : Cet homme à l'air féroce ; je suis certain que c'est un démocrate.

Le Substitut regarda son chef et sous le coup de sa stupéfaction il tira de sa poche une longue pipe en porcelaine, forme allemande, qu'il se mit à bourrer automatiquement.

Le Procureur prit son subordonné à part :

—Monsieur de Faraman, lui dit-il, j'ai eu l'honneur de vous faire observer plusieurs fois que je ne pouvais vous permettre de vous livrer à votre déplorable habitude, lorsque nous sommes dans l'exercice de nos fonctions. Nous sommes astreints, nous autres magistrats, je vous le répète tous les jours, à un décorum, qui ne doit jamais se démentir devant le public. Je suis persuadé que ce n'est qu'une distraction de votre part, car je vous sais incapable de manquer aux saines règles de la bienséance.

Le Substitut s'inclina et remit en souriant sa pipe dans sa poche.

— Il est impossible, continua le Procureur, d'interroger la victime cette nuit, mais rien ne nous empêche, agissant dans le cas de flagrant délit, article 32 du code d'instruction criminelle, —ne l'oubliez pas, je vous prie,—d'interroger l'inculpé en l'absence de Monsieur le Juge d'instruction ; je confie ce soin et ce devoir à votre zèle. Moi, je reconduis à Cholet madame Mathieu, qui me paraît impatiente de rentrer dans notre de-

meure. Donnez donc les ordres en conséquence : je m'en rapporte complètement à vous. Mais avant de partir il est convenable que j'aille présenter mes très-humbles devoirs à Madame de Faraman et prendre congé d'elle.

Le Substitut s'inclina de nouveau et faisant signe à un gendarme muni d'un falot de marcher devant lui, il suivit son chef.

Le pauvre Louis, entraîné par le gendarme qui le tenait au collet, venait derrière, sans avoir conscience de ce qui se passait. Sa pensée, comme l'aiguille d'une montre dont le ressort se casse, s'était arrêtée juste au moment où la boule était sortie de sa main musculeuse. Ce fut pour lui une terrible nuit que celle qu'il passa dans l'obscure prison de la gendarmerie ayant à ses côtés un bohémien pick-pocket, jurant et tempêtant, que l'on venait d'arrêter.

VI

M. Mathieu parti, le Substitut qui s'était fait conter sommairement la scène du pré et qui connaissait Louis Bérillon comme un brave garçon, ne vit d'abord dans cette affaire qu'un accident.

—A demain l'article 32 et les affaires sérieuses, se dit-il en allumant sa pipe favorite, ce n'est pas tous les jours fête à Montigné et il est temps

de se reposer de l'ennui de recevoir chez soi de pareilles têtes!

Et le brave magistrat alla rejoindre sa femme et ses invités qui restaient à souper. Mais le vent était tourné: les Bérillon étaient fort estimés pour leur probité et aimés dans le village; les conversations ne pouvaient désormais rouler que sur le malheur qui les frappait.

M. de Faraman apprit bien des choses qu'il ignorait, telles que l'histoire de la Mariette et la passion qu'elle avait inspirée au Grand Louis; ses impressions se modifièrent et il finit par s'écrier:

— Voilà la femme! on a bien raison de dire: dans toute affaire cherchez la femme! — la voilà!

Il partit de là pour raconter à ses hôtes toutes les histoires célèbres au Palais, dans lesquelles l'action d'une femme s'était manifestée d'une manière inattendue et étrange. Il cita l'anecdote du juge Italien, chez lequel on se précipite pour lui dire qu'un couvreur vient de dégringoler d'un cinquième étage et de se fracasser le corps. — Qu'on m'amène la femme! répond ce juge. — Mais c'est un couvreur qui... — Je vous dis de chercher la femme, insiste le magistrat obstiné. — Et l'on apprit en effet que le couvreur avait perdu l'équilibre en se penchant pour apercevoir une jeune fille s'habillant dans une mansarde voisine.

Sur la grande place et dans toutes les maisons, la rumeur était grande: les garçons de fêtes re-

fusèrent de se mettre à la recherche des jeunes filles après le souper ; Vilot, qui adorait le Grand Louis, cassa de colère toutes les cordes de son instrument en signe de deuil ; le cornet, les deux trombonnes et les deux grosses caisses, qui étaient au-dessus de tous les évènements, parce qu'ils étaient payés pour jouer jusqu'au matin, essayèrent avec conscience mais vainement, à plusieurs reprises, de faire retentir leurs ritournelles les plus entraînantes, personne ne vint.

Un sombre voile plus épais que les brouillards de la Moine s'était étendu subitement sur la ville. Les marchands dont les boutiques se vidèrent, les saltimbanques et même les chevaux de bois plièrent bagage vers minuit. La fête était finie pour ce premier jour.

Mais c'est la Mariette qui était dans un bel état! Déjà elle était rentrée inquiète de ne pas avoir vu Marcel revenir au bal pour la reconduire chez elle, ainsi qu'il le lui avait promis; du reste c'était la coutume d'accompagner au retour la jeune fille à qui l'on faisait la cour.

Au premier bruit de l'évènement, son amie intime, la grosse Tontine, entraînée par son dévouement et dédaignant tout ménagement, se précipita chez elle.

— Ton Marcel est mort ! cria-t-elle en poussant la porte.

Mariette picorait en ce moment une poire, elle resta la bouche béante.

— Qui est mort ? dit la Jeanne-Claude, j'ai entendu le Grand Louis, il n'y a pas deux heures.

— C'est M'sieur Marcel qui est mort et c'est le Grand Louis qui l'a tué !

— Qui, tué ? reprit l'aveugle, quelles sornettes tu nous contes là, farceuse !

— Vous êtes donc sourdes toutes les deux, répliqua Tontine triomphante, en se carrant sur ses larges hanches; je vous dis que le Grand a assassiné M'sieur Marcel d'un coup de boule au jeu de mouton, à preuve qu'on le porte à l'ambulance du chantier.

La Mariette était blanche comme son fichu : elle avait tout compris et le drame s'était déroulé rapidement devant ses yeux.

— Ah ! mon Dieu ! Jeanne-Claude ! voilà votre fille qui se trouve mal, dit Tontine en se précipitant vers la malheureuse, dont les yeux se renversaient.

— Où ? mon Dieu ! où cela ? donne-la moi, s'écria l'aveugle en faisant des efforts surhumains pour se lever et tendant les bras, — fifille, ma pauvre enfant, où es-tu ?

— Ça ne sera rien, c'est un saisissement, quoi ! reprit la Tontine, qui arrachait le corsage de Mariette, — mettons-la près du feu, là, sur vous, la mère, — bien, — comme çà, — les pieds au chaud ; — *ousque* vous mettez la bouteille au vinaigre ? ah ! la voilà sur la crédence. — Attendez que je la bassine un peu, là, doucement, doucement.

La grosse Dondon s'agitait que c'était merveille, tout en pleurant à chaudes larmes, car vraiment elle n'était pas méchante au fond, et quand elle mordait, c'est que la jalousie la rendait enragée. La vieille aveugle pressait son enfant contre son sein en l'embrassant avec frénésie : Fifille ! ma Mariette ! ma chérie, parle-moi ; — ce n'est pas vrai, ce qu'elle a dit ; — je suis là, près de toi, — tu épouseras qui tu voudras, — tu épouseras ton Louis, — ou bien Marcel, — celui que tu voudras, je ne veux que ton bonheur.

Ces gémissements passionnés ne tardèrent pas à faire revenir la Mariette à elle. Des sanglots s'échappèrent de sa poitrine ; elle serrait convulsivement sa mère.

— Marcel est mort ! — Je veux mourir ! où est-il ? je veux le voir.

C'était l'explosion d'un amour que la pauvre fille ne s'était par encore avoué bien clairement et que la mère n'avait pas su deviner.

— C'est donc Marcel que tu aimes ! dit cette dernière, — est-il sûr qu'il soit mort. — Voyons, Tontine, raconte-nous ce que tu sais.

La grosse fille à genoux aux pieds des deux femmes raconta ce qu'elle savait, mais elle ne savait pas grand'chose. Cédant sans réflexion à un mouvement méchant, elle s'était hâtée d'apporter la mauvaise nouvelle. Peut-être Marcel n'avait-il été qu'étourdi par le coup. Elle s'offrit à aller aux informations.

Quand elle fut sortie, la Jeanne-Claude interrogea doucement sa fille.

— Mais, fillette, tu ne m'as rien dit ! Il te fréquentait donc, le Parisien, il te faisait donc la cour ?—Jeuh ! moi qui croyais que c'était le Grand Louis ! dis-moi ce qui s'est passé entre vous.

Mariette ne pouvait donner de grands éclaircissements. Jamais Marcel, délicatesse étrange chez un ouvrier dont le passé était si peu moral, jamais Marcel ne s'était déclaré d'une manière positive. La jeune fille ne savait donc qu'une chose, c'est que le contre-maître se plaisait auprès d'elle et l'aimait par cette seule raison qu'elle se sentait attirée vers lui.

La grosse Tontine rentra bientôt tout essoufflée.

—Il n'est pas mort ! cria-t-elle du plus loin avec une joie de bon aloi, qui rachetait sa faute, — je suis allée jusqu'à l'ambulance ; — le médecin le veille et......

— Ne me cache rien ! dis-moi bien toute la vérité ! interrompit Mariette.

—Je te jure que je te dis tout. Voici ce qui s'est passé.

Elle raconta les détails qu'elle avait recueillis de la bouche de Dodo Cayet chez lequel elle s'était arrêtée en passant. Quand elle eut fini , Mariette reprit en ajustant sa robe et son corsage :

—Je veux le voir ! cela lui fera du bien et à moi aussi, d'autant plus que je suis seule la cause de

sa blessure; — c'est justice et un devoir pour moi d'aller le consoler et le soigner.

— Mais on ne nous laissera pas entrer, objecta Tontine.

Mariette insista : Allons toujours, nous verrons bien.

Lorsqu'elle fut seule, la Jeanne-Claude lâcha l'écluse de ses larmes qu'elle avait eu bien de la peine à contenir jusqu'alors et qui coulèrent à flots de ses pauvres yeux vitreux.

— Ce que c'est que de nous, pauvres femmes ! se dit-elle, quand l'amour prend les filles, adieu les parents. Cette *peuvre* (1) comtesse, que le bon Dieu ait son âme ! avait bien raison de dire en manière de consolation : Chacun son tour. Moi *itou*, j'ai eu mon tour......

Là-dessus la Jeanne-Claude se plongea dans ses souvenirs qu'elle arrosa, elle aussi, de réflexions philosophiques qui ne la consolèrent guère, mais qui l'aidèrent à attendre patiemment le retour de la Mariette.

Celle-ci entraînait précipitamment la Tontine soufflant et l'accompagnant à grand'peine; son passage fut bientôt signalé dans les divers groupes qui stationnaient dans les rues, chuchottant tout bas et ne s'occupant que du triste événement; quelques curieux s'en détachèrent et suivirent les jeunes filles de loin. Elles arrivèrent

(1) Peuvre — pauvre. Itou — aussi.

bientôt à l'ambulance établie dans une mauvaise barraque sur les hauteurs, près du Moulin-Neuf.

Mariette entra brusquement sans frapper et s'arrêta aussitôt confuse de sa propre hardiesse.

Marcel était étendu sur un lit de sangle au milieu du hangar; le médecin assisté de deux ouvriers terminait le premier pansement, fort long, très-délicat à raison de la situation des fractures et se plaignait amèrement de la maladresse de ses acolytes qui l'aidaient à poser le bandage si compliqué dont il entourait les bras et la poitrine.

Le malade, que les douleurs du transport avaient tiré de sa syncope, était verdâtre, grinçait des dents et ne pouvait s'empêcher de pousser des cris déchirants au moindre attouchement.

— De la patience! mon garçon, disait le docteur, de la patience! que diable! la besogne n'est pas facile; il faut que tout le monde s'y prête. — Ces deux butors ne peuvent pas même soutenir un appareil! — Toi, mets donc ta main ainsi, je te l'ai déjà déjà dit vingt fois. Et toi, animal, hausse un peu plus la tête. Ma parole, je m'en tirerais mieux tout seul. — Ah! il n'y a que les femmes pour savoir vous aider dans ces occasions, — quand toutefois elles ne s'évanouissent pas.

— Monsieur, si... dit Mariette en s'avançant.

— La jolie fille! fit le médecin, par où est-elle entrée? Que je suis bête! ajouta-t-il mentalement

tout en roulant ses bandes, — elle est entrée par la porte. Il reprit tout haut : Je veux dire que je ne vous ai pas entendue entrer. — Que demandez-vous, Mademoiselle ?

La jeune fille s'avança en rougissant :

— Mon Dieu ! Monsieur, vous disiez comme ça que vous seriez aise... aise d'avoir une femme pour vous aider, et...

— Et vous m'aideriez volontiers, interrompit le docteur remarquant un changement brusque dans la physionomie de son sujet. Eh ! eh ! eh ! — comme le pouls vous revient à vous. — Approchez, jeune fille, approchez, corbleu ! il y a de la place ici pour vous.

— Ah ! c'est vous ! Mamzelle Mariette, merci ! dit Marcel qui reprit aussitôt sa teinte cadavéreuse et s'évanouit de nouveau.

— Ah ! mon Dieu ! je l'ai tué ! s'écria la jeune fille en saisissant la tête de son bien-aimé.

— Ce n'est rien ! Ce n'est rien ! repartit le docteur, ce n'est qu'une faiblesse, ne lâchez pas sa tête ; au contraire il n'y a rien de tel pour le ressusciter.

Et le bonhomme, qui appartenait à l'école spiritualiste, souriait, comprenant à qui il avait affaire, et satisfait surtout de ses dernières constatations qui diminuaient ses craintes.

— Tenez, ajouta-t-il, prenez ce flacon de sels et mettez-le lui sous le nez : ça l'aidera.

Mais déjà Marcel n'avait plus besoin de stimulants et d'antispasmodiques ; ses yeux brillants

s'attachaient grands ouverts sur le visage de la jeune fille qui ombrageait le sien.

— Ça va tout seul maintenant, dit le docteur en épinglant avec soin les bandes; il n'a garde de crier, le gaillard ! Je disais bien qu'il n'y avait rien de tel ! — Bon ! voilà que c'est fini. — Allons, mes tourtereaux, il est temps que tout le monde se repose ; disons-nous adieu. Moi, je vais envoyer chercher un lit au château de Timoléon et j'espère bien dormir, si toutefois ce drôle me le permet.

— Oh ! ne vous en allez pas, Mamzelle Mariette, priait Marcel, ne me quittez plus.

— Ta, ta, ta, fit le médecin, cela est très-joli un instant, mais n'abusons pas des meilleures choses. — Et voyant hésiter la jeune fille dont les yeux s'emplissaient de larmes, il ajouta : Voyez si je suis gentil! embrassez-le, et en route.

Mariette se baissa et déposa un long baiser sur le front du malade.

C'était le premier ; Marcel était en extase et avait l'air de chanter le cantique du vieillard Siméon.

Le docteur Grosnier prit par la main la jeune fille qui ne pouvait s'arracher du grabat et la conduisit à la porte : Merci, ma belle enfant, lui dit-il, vous m'avez mieux aidé que dix confrères.

— Pourrai-je revenir demain ? répondit-elle.

— Nous verrons ça ; peste ! vous y avez pris goût. Allez, bonsoir, Mademoiselle, dormez bien.

Mariette reprit le bras de la Tontine qui, les

mains sous son tablier, grelottait à la porte, et toutes deux regagnèrent leur logis en courant. Son cœur était inondé de joie, elle avait des ailes, elle ne sentait ni le froid ni la brune, et en rentrant elle se jeta dans les bras de sa mère.

— Ah ! maman, maman ! je suis bien heureuse ! — C'est tout ce qu'elle put dire d'abord ; — en se déshabillant elle raconta tout ce qui lui était arrivé. — Il m'est venu une idée, dit-elle en achevant son récit, j'y réfléchirai cette nuit et je te la dirai demain.

Le jour commençait à pénétrer par le judas coupé en cœur dans le volet et perçait les rideaux de mousseline blanche de la fenêtre, quand la Jeanne-Claude entendant sa fille se tourner et se retourner dans son lit lui dit :

— Eh bien, ton idée ! fifille, y as-tu réfléchi ?

— Bonjour, maman, tu as bien dormi ? — bon ; — voici mon idée... mais tu ne me gronderas pas.

— Dis toujours : à fol conteur sage escouteur, comme disait des fois Madame la Comtesse.

— Voici, maman, continua la Mariette qui sauta hors de sa couchette et vint s'accroupir sur le pied du lit de sa mère ! après avoir revêtu à la hâte un jupon ouaté et sa camisole.

Ah ! si Marcel l'eût vue ainsi, la chemisette entr'ouverte, ses cheveux épars, ses yeux mutins riant à sa pensée, il eût été guéri.

— Voici ce que j'ai pensé. — Ce pauvre garçon est bien mal là-haut. Si tu voyais ! un mau-

vais lit de sangle et puis rien, pas même une table ; une baraque qui ferme à peine ; le vent souffle à travers les planches qui ne sont pas jointes du tout. Eh bien, j'ai pensé que... que, si tu voulais... il serait bien mieux chez nous, ce serait une grande œuvre de charité, lui qui n'a point de parents ! acheva-t-elle en entourant le cou de sa mère.

— Ah ! tu as pensé cela, fifille, répartit la Jeanne-Claude en souriant, — comme tu disais, ça demande réflexion.

— Tu ne dis donc pas non, bonne mère.

— Je ne dis pas oui non plus ; il faut voir ; d'abord que dirait le monde ?

— Oh ! j'ai bien réfléchi cette nuit : le monde n'en dira pas plus qu'il n'en dit. On sait que c'est à cause de moi qu'il lui est arrivé malheur ; on m'a vue aller hier soir à l'ambulance, et, quand il n'a âme qui vive pour le soigner, qui trouvera extraordinaire que nous le prenions chez nous plutôt que de le voir porter à l'hôpital. Laisse dire le monde ; il n'y a que ceux qui sont méchants et coupables qui voient du mal partout et calomnient les meilleures actions ; — faisons le bien et laissons dire.

— Oui, je comprends, répliqua l'aveugle, mais il n'est pas honnête qu'une fille soigne un jeune homme qui n'est pas son frère ; encore si moi je pouvais m'en mêler, si j'étais bonne à quelque chose !

— Puisqu'il sera mon mari...

— Ton mari, ton mari ! il ne l'est pas encore. Ce qui n'est pas fait est à faire, comme disait des fois Madame la Comtesse. Tu as déjà tant de mal après moi et avec ça tout ton ouvrage.

— Oh! tu sais bien que l'ouvrage ne me fait pas peur, répliqua Mariette qui jugea inutile de répondre à la première partie de l'objection de sa mère. J'en faisais pour deux, j'en ferai pour trois.

— Je sais bien que tu es une brave fille et que tu as du cœur à l'ouvrage : — mais où le mettrons-nous?

— Ah ! voilà le plus embarrassant. J'ai pensé qu'en attendant il serait bien dans la petite chambre du dessus, derrière le grenier, — où nous étalons nos pommes.

— Non, je ne veux pas de cet arrangement, répliqua la mère, tu serais obligée de monter et de descendre toute la sainte journée et peut-être la nuit, et moi, je veux être là, entre vous deux.

— Je ne risque rien, répartit Mariette un peu interdite, — que veux-tu que je risque ? ajouta-t-elle après un silence, il ne peut pas remuer le bras. Tiens, il y a encore une autre manière de s'y prendre : nous le logerons d'abord là haut, tant que le bruit et les allants et venants lui feraient mal, et, quand il ira mieux, nous le descendrons ici, les causeries le distrairont.

— Comme tu arranges tout çà, fifille, on dirait que c'est au fait au prendre.

— Bien sûr, que c'est pressé! le médecin a bien dit qu'il fallait absolument des femmes pour le soigner... Il est perdu sans nous; tu verras, maman, c'est nous qui serons cause de sa mort et le remords nous tuera à petits feux!

Et pour dernier argument Mariette se mit à sangloter comme si le cadavre de Marcel était étendu devant elle.

— Allons, ne pleure pas, fillette, ne te désole donc pas ; — tu l'auras ton amoureux ; nous verrons... nous verrons... il y a ben du pour et du contre. Comme disait des fois la peuve Comtesse : nul ne pèle son fromage qu'il n'y ait perte ou dommage.

La Jeanne-Claude avait ainsi passé sa nuit à réfléchir ; elle continua quand sa fille fut sortie.

Elle se sentait bien vieille, la pauvre femme; ses infirmités lui pesaient de plus en plus et elle comprenait qu'avant de quitter ce monde, elle devait assurer le sort de sa fille. Elle eût préféré pour gendre le Grand Louis, le modèle des jeunes gens, le travailleur intrépide, le fils bon et généreux qu'elle avait vu naître et grandir près d'elle et dont les champs, les vignes et les prés lui riaient au cœur, mais après le drame de la veille, il ne fallait plus songer à lui ; puis il était en prison : qui savait quand il sortirait? — Enfin sa Mariette, son enfant chérie aimait ce Marcel et s'en croyait aimée. Peut-être que ce dernier conviendrait bien aussi. Marcel valait mieux qu'un jour-

nalier; il était contre-maître dans les chantiers et gagnait au moins 120 fr. par mois. C'était bien agréable de toucher de l'argent tous les mois au lieu de courir après au bout de l'an comme les cultivateurs sont obligés de le faire. Il avait dit plusieurs fois devant elle qu'il espérait une bonne place, quand le chemin de fer serait construit et ouvert. Bien sûr que la bonne place ne lui manquerait pas : il était si gentil, si aimable, si ben éduqué, se disait l'aveugle qui se complaisait dans ses monologues.

L'amour de deux jeunes gens, heureuse conjoncture qui touche toujours le cœur d'une mère, la plongeait dans un monde de souvenirs. Elle aussi avait été aimée par un Monsieur bien comme il faut, un Monsieur de la noblesse ! — Cela n'avait pas duré longtemps , sans que ça fût sa faute ni celle du Monsieur, qui ne lui avait plus jamais donné de ses nouvelles, sans doute parce que les circonstances ne le lui avaient pas permis. Certainement le brave Monsieur n'avait pas eu connaissance du gage sacré qu'elle lui avait donné de son affection. Il est vrai que son défunt, Baptiste Poirot, le maudit soulard, que le bon Dieu ait son âme ! le lui avait filouté ce gage sacré, sans quoi le Monsieur serait revenu et leur aurait fait du bien à toutes deux. La peuvre Comtesse avait arrangé cela pour le mieux, mais, vrai ! avec dix mille francs, elle n'avait pas suffisamment payé le malheur d'épouser Baptiste Poirot, que le bon Dieu ait son âme !

Comme les aveugles, comme tous ceux que leurs infirmités clouent au lit et livrent à la solitude, la Jeanne-Claude aimait à cultiver le soliloque. Dans les grandes occasions, et celle-ci en était une, ses monologues étaient interminables.

Mariette revint bientôt : Maman, dit-elle, le médecin a dit comme ça qu'il serait bien mieux chez nous qu'à l'hôpital, d'autant qu'il est trop malade pour y être porté ; il a une grosse fièvre et même on ne le transportera ici que demain. Il y a un de ses camarades, le vieux, tu sais, celui qui a des cheveux gris, qui viendra trois fois par jour pour *le changer* et il restera auprès de lui pendant les premières nuits. Il paraît que ce vieux s'entend tout de même en médecine. De cette manière j'aurai le temps de ranger la chambre et de tout préparer.

— Enfin tu le veux, fifille, répondit la Jeanne-Claude, fais à ton idée. Comme disait des fois Madame la Comtesse : un parti une fois pris, bête qui s'en dédit.

En effet le docteur Grosnier avait accepté sans objection et même avec empressement l'offre de placer son malade chez la veuve Poirot et de le confier aux soins de la jeune fille. Il était de ces médecins qui comptent plus sur l'influence du moral que sur l'efficacité des remèdes ; il savait que l'esprit n'est pas moins maladif que le corps et que le repos, le contentement, la joie du cœur,

un régime bien suivi, de tendres égards, des soins sympathiques et dévoués sont les meilleurs remèdes que rien ne remplace, et qui conviennent toujours. La joie est un élixir de longue vie, répétait-il sans cesse. Donc, *lætari in omni morbo ; cor lætum bene facit morbis*, et il lui arrivait souvent d'engager ses malades à remplacer les médecins par la gaieté de l'esprit ; et puis il voyait, lui aussi, poindre à l'horizon un bel et bon mariage, qui serait le couronnement de la guérison.

Les blessures de Marcel étaient graves : la clavicule gauche était cassée en deux endroits, mais heureusement dans la partie externe de l'os, et le moignon de l'épaule était fortement luxé. — Un fragment de la clavicule avait lésé légèrement la plèvre du poumon. Le médecin avait craint d'abord la survenance de ce qu'il appelait une emphysème, c'est-à-dire d'une inflammation de tout le système respiratoire ; mais la nuit s'était passée sans accidents, dès lors tout danger immédiat était conjuré. Il pouvait attendre avant de procéder à une opération, mais des soins minutieux et surtout dévoués étaient nécessaires. Un aide puissant se rencontrait dans la présence de ce camarade que nous avons vu s'approcher mystérieusement du contre-maître à l'auberge du *Canard Déplumé* dans la nuit du samedi et qui lui avait transmis les ordres des sociétés secrètes de Paris.

4

Cet individu qui se nommait Pruneau et que l'on appelait le père Pruneau, parce que, sans être âgé, il avait les cheveux rares et complètement gris, tant il avait brûlé de balais dans son existence, était un de ces êtres qui ont fait un peu de tout, qui ont été mis à toutes les sauces dans la marmite sociale et qui sont bons à tout faire, le mal plus souvent que le bien. De grand matin il était venu offrir ses services à M. Grosnier qui avait reconnu en lui les aptitudes voulues pour le seconder et exécuter ses prescriptions en son absence. C'est lui qui s'était chargé d'aller chez la veuve Poirot donner au malade les soins pour lesquels des femmes étaient insuffisantes.

Dans la matinée Marcel fut interrogé sommairement par M. de Faraman, le substitut, qui ne voulait pas rentrer à Cholet sans avoir eu l'air d'exécuter les prescriptions du fameux article 32 du code d'instruction criminelle, tant recommandées par son chef. La confrontation avec le Grand Louis à laquelle le magistrat était forcé de procéder eut lieu sans exciter une émotion ni chez l'un ni chez l'autre et fut du reste très-rapide. Le Grand Louis était plus anéanti que sa victime et ne put prononcer une seule parole. Le substitut dressa lui-même, faute de greffier, son procès-verbal en quelques lignes et donna ses ordres aux gendarmes pour le transport immédiat de l'inculpé dans la prison de

Cholet. Il se mit aussitôt en route dans son berlingot, dont la caisse ouverte sur le côté se fermait avec des rideaux de cuir à coulisses et, tout en savourant sa première pipe du matin :

— Le Procureur, se disait-il, aura bien de la peine à tirer quelque chose de cette affaire. Ce n'est pas encore cela qui le fera remonter sur sa bête. — Cependant il y a quelque chose. — Cette petite Mariette joue évidemment le principal rôle dans l'histoire ; c'est une petite coquette qui a conduit ce grand imbécile par le bout du nez.

VII

M. de Faraman était un homme de quarante-cinq ans, grand, gros, un peu replet, le type germain, comme l'indiquait son nom, appartenant à l'une des familles les plus anciennes et les plus vénérées de la Bretagne. Ses aïeux avaient longtemps siégé sur les lys d'or du parlement de Rennes et de Nantes ; l'un d'eux avait été l'ami intime et quelquefois le conseil des célèbres d'Argentré, son compatriote, et Dumoulin, les deux plus grands jurisconsultes dont s'honore la France ; quand le parlement fut transféré de Nantes à Vannes, Jean de Faraman, président à mortier, donna sa démission et vendit sa charge plutôt que d'émigrer, disait-il. Ce que cette famille avait arraché à la Révolution ne lui

aurait guère permis de reprendre son ancien rang, si le père du substitut n'avait épousé une demoiselle de Saint-Léger, de la vieille noblesse de l'Anjou, qui lui avait apporté en dot une fortune territoriale suffisante pour réargenter sinon pour redorer son blason. Le substitut, possesseur actuel de cette fortune, avait fait son droit pour apprendre, disait son père, à défendre son bien contre les révolutionnaires ; plus tard, désœuvré, s'ennuyant à Cholet dans sa maison de la rue Saint-Pierre, le jeune homme se rappela le passé de sa famille et il demanda à entrer dans la magistrature. Dédaigneux des protections et des sollicitations, il disait accepter tout ce qu'on lui donnerait, pourvu qu'on ne le fît pas sortir de l'arrondissement de Beaupréau où le retenaient ses intérêts et sa femme, une cousine sans fortune, dont il avait été et était toujours passionnément épris. Le Gouvernement de Juillet ne pouvait repousser un candidat dont l'influence de censitaire était de la plus grande importance et le nomma juge suppléant près le tribunal de Beaupréau. Deux ans après il devenait substitut et depuis ce temps il s'obstinait à attendre une place de juge.

Les juges titulaires, vieillards vénérables, sommité de la science et du droit, s'obstinaient de leur côté à ne pas mourir, de sorte que M. de Faraman restait substitut. Il occupait ainsi ses fonctions depuis dix-huit ans et était de beaucoup le doyen de tous les substituts de France.

La révolution de 1848, qui bouleversa tous les parquets, n'osa toucher à cet électeur, dont la popularité était au-dessus des événements. L'Empire montra le même respect, mais lui joua le mauvais tour de donner à un autre cette place de juge si attendue et devenue vacante par suite de la nouvelle loi sur les retraites. M. de Faraman montra d'autant plus d'impassibilité que par le fait il était aussi inamovible en étant substitut qu'en devenant juge et qu'il savait pouvoir forcer, quand il le voudrait, la main au gouvernement. Quelques années après, en 1858, Cholet étant devenu chef-lieu de l'arrondissement, M. de Faraman, très-attaché à ses fonctions, y suivit le tribunal et toujours au même titre. Le rôle qu'on lui faisait jouer l'amusait et lui permettait de ne pas dissimuler ses opinions politiques.

Sa bonté, ses manières simples et cordiales, non moins que sa bienfaisance sans ostentation, proportionnée à sa fortune, l'avaient fait adorer de tout l'arrondissement. Ce digne homme avait une faiblesse élevée à la hauteur d'un vice : il fumait et non-seulement il fumait, mais, énormité chez un magistrat ! il fumait la pipe !

Aussi parmi les différents chefs que les révolutions avaient fait se succéder à la tête du parquet de Beaupréau et de Cholet, ceux qui croyaient plaire à leur gouvernement en dénigrant le substitut, l'accusaient de manquer de tenue. Si au moins il avait coloré cette terrible passion en se servant de pipes

en matière précieuse, sculptées, enrichies d'or et d'argent, mais non : il prenait malice, disaient les rapports secrets et les notices individuelles, à faire usage de pipes vulgaires en terre ou en porcelaine. Pour un fils de parlementaire c'était bien mal porté ! on ne pouvait être plus peuple. Il est vrai que les rapports des sous-préfets corrigeaient ceux des chefs du parquet en signalant le substitut comme disposant non-seulement des élections de son canton, qu'il représentait au conseil général, mais encore de celles des cantons voisins. M. de Faraman connaissait à merveille sa situation et riait en lui-même de la naïveté de ses chefs.

Parmi ceux-ci aucun ne l'avait au fond du cœur plus détesté ni plus jalousé que M. Mathieu.

Fils d'un père inconnu à l'état-civil et d'une dame négociante en moutarde de Dijon, M. Mathieu ne marchait pas sans son épouse, une demoiselle Robinot, dont les parents, propriétaires à Saint-Georges-des-Gardes, près de Chemillé, s'étaient enrichis en faisant dans la campagne, l'usure sur une grande échelle. Cette femme rougeaude et rabougrie, aux yeux roux, au large nez en pied de marmite, aux lèvres sensuelles, à la poitrine rebondie et aux épaules inégales, s'était débarrassée le plus tôt qu'elle avait pu, dès sa 17e année et malgré tous les avis, de la tutelle de sa trop bonne mère, dont elle était restée la fille unique et trop gâtée. C'était une de ces femmes prétentieuses et cancanières, sans principes sérieux, n'ayant aucune autre

préoccupation que la bonne chère, le plaisir et l'ostentation, une femme à l'engrais. Elle ne manquait pas d'un certain esprit, esprit de dénigrement, constamment au service de son égoïsme et de sa méchanceté. Son mari, qui lui devait toute sa fortune, la regardait avec les yeux de la foi ; tout au moins, il était de ces maris aveugles et niais qui veulent exhiber quand même les beautés dont ils sont les heureux possesseurs et qui déshabilleraient leur femme plutôt que de ne rien montrer au public. Jamais à son gré, madame Mathieu ne se décolletait assez, malgré ses proéminences dorsales, quand elle allait en soirée ; il prétendait que cette peau jaune resplendissait de blancheur aux lumières; il ne manquait jamais d'assister à la toilette et rempliait lui-même la bordure du corsage qui ne lui paraissait pas suffisamment échancrée. Madame Mathieu se laissait faire, heureuse, disait-elle, de plaire et de se sacrifier à son bon chéri. Mais elle le ravissait surtout par les raffinements de sa science culinaire. Le Procureur était gourmet et le luxe de sa table qui avait tant contribué à édifier sa fortune judiciaire, faisait sa principale gloire. La maison était renommée comme ayant la meilleure table du département.

Ah! c'était un ménage calme et heureux entre tous, le modèle des ménages, mais un ménage à la glace. Monsieur, dont la cave était la grande préoccupation, mettait son vin en bouteille, le collait, le décantait, pendant que Madame fouet-

tait ses crêmes ou montait un nougat. Ces deux époux n'avaient qu'une âme : l'un complétait l'autre. Et comme ils s'entendaient dans leur *respectability* et dans la pratique du Cant le plus britannique ! Ils ne faisaient pas un pas et ne disaient pas un mot sans s'assurer d'avance qu'ils étaient convenables ; pourtant la dame manquait bien quelquefois aux convenances quand elle parlaït du prochain, mais c'était d'un ton si tranchant et si méthodique, qu'évidemment à ses yeux elle faisait œuvre pie et méritoire.

Les soirées se passaient dans un doux tête à tête, à étudier le code sacré du bon ton, en citant ceux qui y manquaient. Ce code aurait bien mérité sur quelques points d'être discuté ; ils ne le souffraient pas : c'était leur œuvre, c'était la loi ! Ils étaient arrivés à réaliser à leurs propres yeux leur idéal de la perfection sur la terre, ils s'admiraient réciproquement, se contemplaient et s'adoraient.

La bonne ville de Cholet n'était-elle déjà pas trop heureuse de posséder ce petit homme si poupin, toujours armé d'une cravate blanche et de gants irréprochables, les cheveux frisés avec soin, le menton scrupuleusement rasé, marchant d'un pas compassé, que ses jambes cagneuses rendaient plus ridiculement solennel. Il professait la plus invincible horreur pour le tabac et n'avait jamais pu comprendre qu'un honnête homme eût pu s'oubier au point d'entrer dans un café. Mais il sacrifiait à la mode de l'époque et, quoiqu'il

eût une vue excellente, il avait pris l'habitude d'armer son œil d'un carreau de vitre qu'il était parvenu à s'incruster dans l'arcade sourcilière, pour se décorer d'une apparence de myopie. Cette manie eût été bien innocente, si la paupière droite ne s'était écarquillée outre mesure au grand détriment de la gauche, laquelle, par contre, restait constamment fermée et était seule à en souffrir. Mme Mathieu trouvait que la distinction naturelle de son époux s'en augmentait considérablement.

Pourtant, depuis trois ans que Cholet possédait ce couple modèle, Cholet n'appréciait pas son bonheur et eût restitué sans regret les deux époux à la bonne ville de Fontenay, d'où ils étaient sortis dans des circonstances dignes d'être rapportées.

M. Mathieu, que les événements de 1848 trouvèrent substitut à Niort, après avoir tenté vainement de se poser comme un républicain méconnu de l'avant-veille, après avoir, un képi sur la tête, paradé et monté la faction en pleine place de la Brèche, eut l'adresse de donner sa démission, quand il apprit qu'il ne trompait personne et qu'il allait être révoqué. Cette démission devint bientôt un titre à l'avancement et il fut replacé, mais avec le grade de chef de parquet à Fontenay, par le ministère d'Odilon Barrot.

Grâce à ses bons diners et à la protection de Monseigneur, évêque *in partibus* de Trébizonde,

qui prisait d'une façon toute particulière les sentiments bien pensants de monsieur Mathieu et les crèmes de Madame, il devait être promu sous peu à la direction d'un parquet d'assises, quand la femme du président du tribunal devint enceinte. Cette grossesse fit événement à Fontenay et suscita les commérages, d'autant que l'accouchement tardait plus que de raison. Un soir que cette question à l'ordre du jour était approfondie dans le salon du Procureur, et qu'un assistant, affectant la naïveté, demandait si la présidente savait elle-même quand elle devait accoucher, Mme Mathieu s'écria : Si elle ne le sait pas, qu'on le demande à L***. — L*** était un jeune juge qui fréquentait assidûment la maison du Président.

Ce mot d'autant plus malheureux que la Présidente était la femme la plus inattaquable de Fontenay fut rapporté le lendemain au Président qui fit prier le Procureur de vouloir bien passer dans son cabinet.

— Monsieur, lui dit-il, voilà le propos qui a été tenu hier par votre femme, elle aura la bonté de faire des excuses publiques à la mienne.

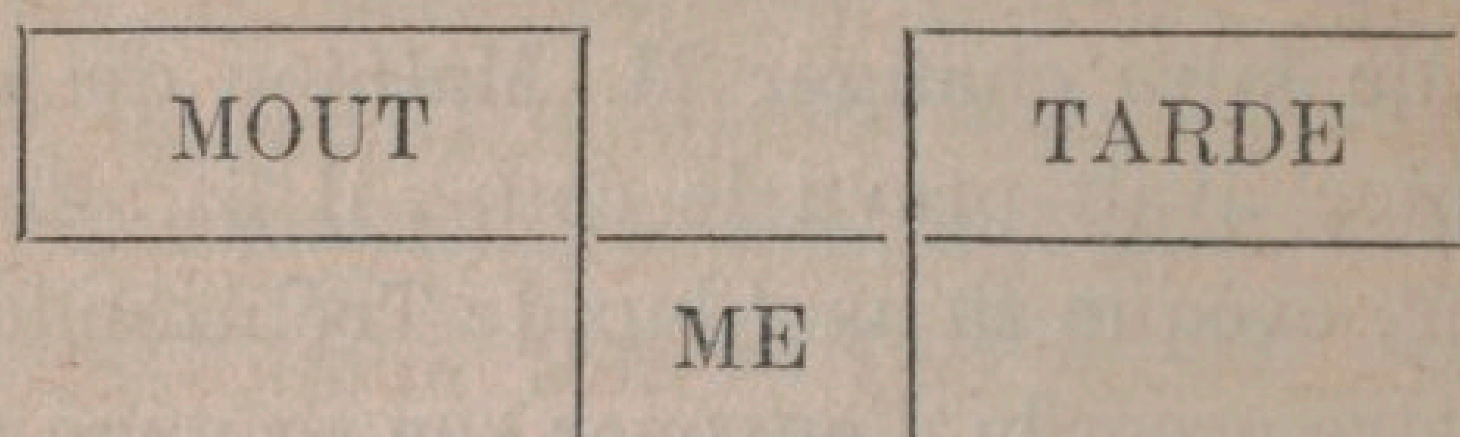
M. Mathieu essaya vainement de nier ; le Président lui désigna tous les auditeurs avec lesquels il prétendait, s'il était nécessaire, confronter madame Mathieu et finit par provoquer le Procureur. Celui-ci se retira très-confus et comme il n'avait garde de se battre, il sollicita un congé pour se rendre dans ses terres de Saint-Georges-

des-Gardes, dans l'espérance que pendant son absence le bruit s'éteindrait et que l'affaire en resterait là.

Mais le Président était tenace et justement indigné, il partit pour Paris et obtint du Garde des sceaux de faire changer M. Mathieu de ressort. Ce dernier avait prévu le coup, il fit agir Monseigneur, évêque *in partibus* de Trébizonde, à qui le Ministre accorda d'envoyer son protégé au parquet de Cholet. La disgrâce devenait avantageuse pour le magistrat rapproché ainsi des propriétés de sa femme.

Cette secousse n'avait nullement amoindri la superbe confiance que les deux époux avaient en eux-mêmes ; leur bonheur eût été complet si un ver caché ne leur avait rongé le cœur : leur nom peu aristocratique faisait leur désespoir. Impossible d'accoler la moindre particule à ce nom de Mathieu : De Mathieu était inadmissible ! — Le Procureur avait songé à réunir le nom de sa femme au sien : Robinot-Mathieu avec un trait d'union était moins commun que Mathieu tout court, mais puait néanmoins sa roture. Il voulut se pourvoir près le conseil des sceaux pour porter le nom du village où étaient situés les biens de sa femme : Mathieu de Saint-Georges sonnait bien, mais le nom avait appartenu à une grande famille, dont les descendants auraient protesté contre cette usurpation. Il essayait de se consoler en racontant que Philippe le Hardy avait

octroyé à ses ancêtres, marchands de moutarde de père en fils, le droit de porter des armes avec son cri pour devise, *Moût me tarde.* Et comme cette devise était écrite en cette forme



on avait pris l'habitude d'omettre en la lisant le monosyllabe ME, qui était en bas et de dire : moutarde.

Ces explications sur l'origine nobiliaire de la famille Mathieu avaient fait la joie des Choletais qui disaient que leur Procureur n'était pourtant pas le premier moutardier du pape, ou qu'il s'amusait à la moutarde et que ses prétentions historiques étaient de la moutarde après diner.

M. et Mme Mathieu espéraient bien prendre leur revanche et s'étaient juré de ne marier qu'à un Marquis, ou tout au moins à un Comte bien authentique leur fille Sidonie, encore jeunette, le vivant portrait de son père : petite taille boulotte et strapassée, les yeux dérangés par un tic, qui donnait à penser que M. Mathieu conservait son carreau de vitre même dans le lit conjugal. Cette aimable famille était complétée par deux fils, dont nous n'aurons pas à nous occuper, car ils recommençaient leurs études au collège des Jésuites de Poitiers, après plusieurs essais absolument infruc-

tueux dans divers établissements. Nés crétins, et vaniteux, ils faisaient trop pressentir qu'ils le seraient toute leur vie.

La patience et le courage de M. de Faraman furent mis à une rude épreuve le jour où M. Mathieu fit son entrée solennelle dans son parquet, mais il comprit rapidement le caractère du nouveau chef, saisit ses petites manies et ses faiblesses et s'amusa des leçons que le Procureur prétendit lui donner.

Tout était contraste chez ces deux hommes. La bonhomie fine du Breton et la présomption souvent *poseuse* du Poitevin se trouvaient en présence, obligées de vivre côte à côte dans des relations journalières.

En arrivant de la foire de Montigné le Substitut se rendit immédiatement au tribunal.

— Je vous attendais avec impatience, lui dit le Procureur ; avez-vous exécuté mes ordres ? Avez-vous pu interroger la victime et la confronter avec le meurtrier ?

— Ce malheureux est dans un piteux état, répondit le Substitut, je ne l'ai interrogé que pour la forme. Le docteur Grosnier m'a prié de ne pas le fatiguer ; il nous donnera ce soir de ses nouvelles, et M. le Juge d'instruction que nous allons saisir se rendra sans donte demain à Montigné.

— Comment, reprit le Procureur, n'avez-vous pas ordonné le transport de cet individu à Cholet ?

— Mais c'est impossible, d'après ce qu'a dit le médecin ; son état ne le permet pas.

Le Procureur grommela d'un air de mauvaise humeur : — Quand je ne suis pas là, rien ne se fait. La prolongation du séjour dans ce village du témoin le plus important dans l'affaire est très-dangereuse ; il peut être circonvenu. Je prierai Monsieur le Juge d'instruction de se transporter aujourd'hui même.

— Vous ferez ce que vous voudrez, répartit le Substitut ; on ne peut pas risquer la vie de ce pauvre homme et vous serez bien obligé de vous en rapporter au médecin.

— Nous verrons, — nous verrons cela. Allons déjeûner, répondit le Procureur, et il ajouta d'un air plus aimable en boutonnant ses gants et en fermant son cabinet :

— Vraiment votre dîner était parfait, le brochet courbouillonné au vin de Madère, a réuni tous les suffrages. Madame Mathieu aura l'honneur d'en faire ses compliments à madame de Faraman. — Eh ! eh ! le Sous-Préfet était lancé. — Votre vin de Saumur qui est délicieux l'avait fortement émoustillé et j'ai craint un instant qu'il ne s'émancipât *gravement*, malgré la présence de madame Mathieu. Ce Saumur est vraiment fort bon ; vous vous l'êtes procuré sans doute chez un propriétaire, mais il ne vaut pas ma *Coulée de Serrant* de 1834 ; je possède encore quelques bouteilles de mes crûs de Faye de 1836 ; je vous en fis goûter,

je crois, la dernière fois que j'eus le plaisir de vous avoir à ma table. Ce vin me donne bien du tintouin, il perd évidemment de son bouquet en le transvasant. — Voyez-vous, très-cher, — continua le Procureur avec plus d'abandon et il avait pris le bras de M. de Faraman avec lequel il aimait à afficher de l'intimité, car ils étaient arrivés en causant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, — voyez-vous, tous ces gros marchands de Cholet sont enfarinés dans leur négoce, ils ne s'entendent nullement à recevoir et n'ont chez eux que du vin de commerce, de la véritable piquette ; il n'y a que nous autres propriétaires qui sachions traiter convenablement nos vins. C'est par là que nous nous distinguerons toujours des gens du commun. — Pour en revenir à cette affaire, vous m'avez bien compris, n'est-ce pas ? vous n'avez qu'à suivre scrupuleusement à la lettre mes instructions et à transmettre à monsieur le Juge ce qui le concerne. — Moi, je compte me rendre ce soir à mon domaine de Saint-Georges, j'ai ma récolte de coings à terminer ; — je suis tellement occupé que vraiment je n'ai le temps de rien faire, pourtant je ne puis confier ces soins à des mains mercenaires et madame Mathieu attend avec impatience ces fruits pour procéder à la confection de ses confitures et de ses gelées, dans lesquelles elle excelle. Je suis votre serviteur, monsieur de Faraman ; suivez bien mes instructions, soignez votre réquisitoire introductif d'ins-

tance, veillez à la qualification ; — je verrai cela en rentrant.

Il s'éloigna d'un pas raide, en écarquillant ses petites jambes et en jetant à droite et à gauche des coups de chapeau indifféremment à tous les passants, de peur de se tromper, disait-il, et cependant son œil démesurément ouvert dévisageait à travers son vitrail tous ceux sur lesquels il se fixait.

— Il est à encadrer, se disait le Substitut, qui rentra chez lui et se mit à table, je suis sûr qu'il cueille ses coings en habit noir ; au lieu de me causer vins, il eût mieux fait de me parler de la qualification qui est délicate dans cette affaire. Bah ! je vais d'abord requérir pour tentative d'assassinat ; il sera toujours temps de modifier, quand nous saurons à quoi nous en tenir. — J'ai bien peur pour ce pauvre Bérillon, continua-t-il en secouant la tête, j'ai bien peur qu'il n'y ait un peu de préméditation dans son fait. Cependant n'est-ce peut-être qu'un accident ? Car il ne pouvait prévoir l'arrivée de ce Marcel sur le jeu de quilles. Ça mérite réflexion.

Et, pour réfléchir à son aise, le magistrat se fit servir du café et alluma sa pipe, qui devait l'aider, espérait-il, à éclairer et à fixer ses idées.

—Cela mérite réflexion ! et les termes du réquisitoire auront plus d'importance que je n'en voyais d'abord. Caussade, notre juge d'instruction, est un bon garçon, quoiqu'une créature de l'Empire ;

mais il est jeune, un peu trop jeune, étranger au pays et il se met à la remorque du Procureur, qui, lui, avec son aplomb, pousse à la consommation du criminel. Il est dans le cas de suivre imperturbablement le tracé qu'on lui donnera. Ah! si nous avions encore son prédécesseur, ce brave papa Durand! en voilà un qui vous perçait de suite une affaire, il voyait courir l'air; quel coup d'œil! et indépendant donc! Ce n'est pas sur lui que le Procureur aurait mis le grappin. — Enfin il faut me décider, il n'y a pas à dire, c'est tout l'un ou tout l'autre, pas de milieu: ou un assassinat ou de simples coups et blessures par imprudence, vingt ans de travaux forcés ou un mois de prison. Impossible d'admettre les moyens termes, le meurtre ou les coups volontaires. C'est évident : ou Bérillon, jaloux de Marcel, a voulu se défaire de lui, ou a-t-il tout bonnement mal calculé la projection de la boule. — Mais un instant, parbleu! j'y suis. — Le brave magistrat se frappa triomphalement le front comme un mathématicien qui après de longues recherches trouve tout à coup la solution d'un problème au moment où il s'y attend le moins. — C'est bien cela! oui, c'est cela! n'est-il pas possible que l'inculpé, animé depuis quelque temps d'une certaine haine contre la victime, n'ait saisi une occasion favorable de se venger. Oui, c'est ça! La pensée du crime n'est entrée dans la cervelle de Bérillon qu'au moment où il a

vu Marcel en face de lui. Mais alors c'est un meurtre, un simple meurtre. Eh bien, je l'aime mieux ainsi, parce qu'il sera plus facile d'en faire, si c'est possible, une prévention de coups et blessures volontaires, et c'est tout ce que mériterait cette affaire. Décidément je réquerrai sur une présomption de meurtre, quitte à régler plus tard.

Satisfait d'avoir résolu la difficulté qui le préoccupait, M. de Faraman nettoya sa pipe avec les précautions nécessitées par cette délicate opération et la plaça dans un étui spécial pour l'emporter avec lui; le Procureur étant absent, il avait la place libre et pouvait s'en donner *à bouche-joie*, chose qu'il n'aurait osé se permettre malgré son indépendance en la présence de son chef.

VIII

Quand le Substitut arriva dans son cabinet, il trouva le Grand Louis, les poucettes aux mains, assis entre deux gendarmes.

— Oh! dit-il, à ces derniers, vous pouvez enlever cette chaîne, il ne se sauvera pas; menez-le chez monsieur le Juge d'instruction; dans un instant je porterai mon réquisitoire.

M. Caussade, le Juge d'instruction, avait une taille ordinaire, une physionomie extraordinaire, une intelligence et un savoir médiocres; sa figure terreuse, blémie par des cheveux blonds fadasses,

n'était colorée que par les ternes reflets de ses lunettes à verres bleuâtres. Il avait toujours l'air de revenir d'un enterrement, mais il cultivait avec rage le calembour.

— Ah ! vous voilà ! mon bon, dit-il en voyant entrer le Substitut, j'allume une cigarette, vous permettez... ; on m'a dit que le patron était parti pour Saint-Georges. Vous avez sur vous, je pense, votre oiseau féroce ?

M. de Faraman fit un haut-le-corps : Mon oiseau... féroce... qui? ce jeune homme qu'on amène... Oh! j'y suis, c'est un calembour? un oiseau féroce... Je ne comprends pas.

Le Juge se tordait de rire. Ah! ah! ah! il ne comprend pas! Mais sa joie ne se traduisait que par des exclamations et son rictus continuait à n'exprimer que la plus profonde tristesse; il avait le rire funèbre comme le célèbre Bas-de-Cuir avait le rire silencieux. — Oui, un oiseau féroce! Jetez-vous votre langue aux chiens? Eh bien, mon bon, votre oiseau féroce, c'est votre pipe en terre, pie-panthère! J'espère qu'il est bon! hein? Qu'en dites-vous?

Le Substitut sourit, par complaisance.

— Parlons sérieusement, mon cher Caussade, je vous apporte une affaire qui mérite toute votre attention.

— Ah oui, cette affaire de Montigné; ce matin, le Procureur m'en a dit deux mots, il attendait votre retour. Vous avez dû faire vous-même une information.

— Oui, la voilà, avec le réquisitoire.

— A propos, reprit le Juge, je suis bien fâché de n'avoir pu me rendre hier à votre aimable invitation, mais j'ai dû tenir compagnie à notre bon président, qui a prétexté le deuil de son neveu pour ne pas se trouver chez vous, comme je vous l'ai dit, avec le Sous-Préfet.

— Oui, mais vous ne m'avez pas dit le pourquoi.

— Le pourquoi... Diable! au moins me garderez-vous le secret? Le Substitut fit un signe de protestation. Eh bien, voici : Il paraît que c'est la faute de la femme du Procureur qui a répété à la femme du Président que son mari lui avait dit qu'il tenait du Sous-Préfet que celui-ci, n'aiderait pas le Président à avoir le ruban, parce qu'il trouvait le Président un produit de 48 assez rouge commme cela.

— Et c'est pour ce motif que...

— Oui, voilà *le hic*; le Président est furieux et a juré de ne pas remettre les pieds à la sous-préfecture.

— Bah! ce sont des cancans et le Président est trop sérieux pour s'y arrêter. Mais arrivons à notre affaire, ajouta M. de Faraman, je vous avouerai que je m'intéresse à l'inculpé que je connais depuis longtemps comme un brave garçon et que je crois victime d'une passion malheureuse pour une petite coquette en sabots. Vous serez certainement de mon avis : on s'intéresse toujours aux passions étrangères à la cupidité, et nous sommes plus disposés à pardonner aux crimes qu'elles

enfantent. Peut-être aussi n'est-ce qu'un accident.

Le Substitut raconta au Juge tout ce qu'il avait appris à Montigné, lui fit part de ses hésitations et de ses scrupules et il termina :

— Si vous voulez, interrogez tout de suite ce malheureux pendant que je ferai la correspondance et vous reviendrez avec moi, ce soir, à Montigné. Le Procureur désire que vous receviez le plus tôt possible la déposition de la victime. Vous coucherez chez moi, de cette manière j'aurai toujours eu le plaisir de vous avoir à la fête.

Le Substitut sortit et M. Caussade le reconduisit pour appeler son commis greffier. Je rentre dans un instant, dit-il à ce dernier ; introduisez l'inculpé dans mon cabinet, faites-lui, en attendant, les questions d'usage, nom et prénoms et cœtera, et vous prendrez son Mozart.

— Comment, son Mozart? fit le Substitut.

— Si vous aimez mieux, son Meyerbeer.

— Voilà votre maladie qui vous reprend.

— Je lui ai dit de prendre son signalement, cygne allemand !

M. de Faraman s'enfuit épouvanté, poursuivi par les échos du corridor répétant les formidables éclats de rire du Juge qui conservait néanmoins sa physionomie lugubre.

Le soleil, voilé par un brouillard s'épaississant de minute en minute, se plongeait, comme à regret, dans les eaux limpides de la Moine, quand le Substitut et le Juge d'instruction, enveloppés dans

d'épais mac-ferlans et serrés l'un contre l'autre dans la voiture, sortirent du faubourg du Vieux-Port et enfilèrent la route droite comme un i qui conduit à Montfaucon.

— Quelle brume! dit le Substitut, tout à l'heure je n'apercevrai plus la queue de mon cheval. C'est le cas ou jamais pour se réchauffer d'allumer une pipe.

— Nom d'un petit bonhomme! s'écria le Juge, qui, depuis un instant, se tâtait et fouillait toutes ses poches, j'ai oublié mon papier à cigarettes; n'en avez-vous pas sur vous?

— Certes non, répondit M. de Faraman, vous savez bien que je ne fume jamais de cigarettes, mais j'ai dans la poche de la voiture une pipe de rechange qui y reste à demeure en cas d'accident, la voulez-vous?

— Non, je ne peux pas fumer la pipe.

— Et pourquoi cela? Vous n'avez peut-être jamais essayé?

— Si, mais elle me fait mal, elle a un goût trop fort.

— La pipe a un goût trop fort! reprit brusquement le Substitut, piqué au vif et lançant d'épais nuages de fumée, voilà des choses que tout le monde dit et que tout le monde répète sans savoir ni pourquoi, ni comment.

Oh! les préjugés! les préjugés! Mais, malheureux que vous êtes, votre cigarette est vingt fois plus forte! Vous fumez toute la journée du papier

malsain et vous mâchez du tabac, qui empoisonnent votre bouche et qui déposent toute leur âcreté sur vos lèvres. Je ne parle pas des maladies terribles qui peuvent naître de ce contact immédiat, je ne parle pas de la puanteur de vos doigts jaunis par la nicotine et de l'infection de l'haleine vingt fois plus écœurante chez le fumeur de cigarette que chez le fumeur de pipe, je m'en tiens simplement à votre proposition et j'affirme que la fumée de la pipe est beaucoup plus douce que celle de la cigarette.

— Mon bon, dit le juge Caussade, le paradoxe est de votre goût et vous le maniez agréablement, mais....

M. de Faraman l'interrompit : — Ce n'est pas un paradoxe du tout. Les premières bouffées d'une pipe sont certainement plus douces et plus le tuyau est long, plus elles sont douces. Ah ! si vous vous amusez à sucer des tuyaux courts, sales, ce qu'on appelle des brûle-gueules, la fumée arrive aussi chaude que dans une cigarette. Remarquez bien aussi que je ne parle que des premières bouffées. Un homme qui voudrait fumer hygiéniquement devrait ne fumer que la moitié du contenu du fourneau comme la moitié d'un cigare ; en effet, dès que la première moitié est consumée, le restant est humecté par l'humidité de la vapeur, sa nicotine en a doublé d'âcreté et le goût en devient très-fort. — Les Hollandais, qui sont nos maîtres dans l'art, comprennent

admirablement les propriétés hygrométriques du tabac. Aussi ne fument-ils que des pipes en terre neuves, à long tuyau, qui ne servent guère qu'une seule fois; ils en remplissent le fourneau en accumulant au-dessus le plus de tabac qu'ils peuvent et ils ne fument que cette partie supérieure du tabac qui déborde de tous côtés et qu'ils appellent la crême parce qu'elle ressemble assez à de la crême fouettée qui mousse au-dessus du vase.

— Je comprends, dit M. Caussade, mais ces Hollandais savourent avec leur crême le goût de terre qu'ont toutes les pipes neuves et je préfère encore celui du papier.

— L'objection n'est pas fondée pour les Hollandais, répliqua le Substitut; ils ont à leur disposition des pipes spéciales admirablement cuites, dont la saveur est presque nulle, mais elle est fondée pour nous autres Français, qui sommes très-mal servis par nos fabriques. Il est rare de trouver des pipes convenablement cuites. Et cependant leur saveur n'est pas malsaine pour la poitrine comme celle du papier. Je pourrais vous en dire long sur ce sujet, mon cher ami, car cette question du tabac qui, pour un usage de plus en plus extensif, s'élève à la hauteur d'une question sociale, me préoccupe beaucoup; mais c'est inutile, je ne vous convaincrais pas; vous cédez à la mode, à un préjugé déplorable, oui, déplorable! — accentua-t-il avec force; là où vous ne voyez qu'une question de mode et de convenance, moi,

je trouve une question vitale pour la nation. L'économie politique constate actuellement la dégénérescence des races latines. Cette dégénérescence est un fait : les uns l'attribuent à l'affaiblissement des croyances religieuses, les autres à la corruption d'une civilisation trop avancée, les uns à ceci, les autres à cela. Il y a tant d'opinions qu'il y en a pour tous les goûts. Moi, je me garderai bien de l'attribuer exclusivement au mode de fumer, mais je ne puis m'empêcher de dire que la cigarette envahissante entre pour beaucoup dans la dégénération toujours croissante, tout au moins elle en est un signe frappant. — Regardez les Espagnols ! regardez les Italiens ! les Grecs ! tous des fumeurs de cigarettes.

— Et cependant les Turcs et les Arabes, objecta Caussade.

— Ils n'appartiennent pas à la race latine, répondit le Substitut, peu importe. C'est encore une erreur commune de croire que le Musulman fume habituellement la pipe; cette erreur vient des estampes de Babin (1) ou des images d'Epinal, qui représentent des Turcs accoupis avec de longues pipes. L'Arabe, sachez-le bien, ne fume guère que la cigarette, dont les Espagnols lui ont appris l'usage et quand il s'arme d'une pipe, c'est pour aspirer du chanvre et s'abrutir au reste. — Je vous le dis entre nous : je suis terrifié par cet

(1) Babin, célèbre costumier de Paris.

envahissement de la cigarette dans notre belle France. Dieu sait où elle nous conduira !

— Ah mais ! Ah mais! s'écria M. Caussade à bout d'arguments devant ces aperçus qui le surprenaient, cependant l'Empereur....

— Brrr... ne parlons pas politique, mon cher ami, interrompit M. de Faraman, ne parlons pas politique ! elle nous est interdite; je connais vos opinions et j'ai toutes raisons de m'incliner devant elles. Je ne discute jamais Napoléon III et je ne lui souhaite que du bien, quoique son gouvernement ne m'en ait pas fait. — Nous voilà arrivés. — Allons vite nous chauffer : moi j'ai bavardé, mais vous, vous devez être gelé.

X

La soirée était avancée et les deux magistrats se contentèrent de faire prendre des nouvelles du malade qui furent satisfaisantes; ils remirent leur travail au jour suivant avec d'autant plus de raison que le greffier ne devait arriver que dans la matinée.

Bien que le village fût accoutumé aux allées et venues de M. de Faraman et que l'arrivée de sa voiture ne fût pas remarquée d'ordinaire, cependant, un quart d'heure après, tous les habitants connaissaient la présence du Juge d'instruction et le but de sa visite.

Le père et la mère Bérillon furent les premiers avertis. Depuis vingt-quatre heures, les pauvres gens étaient plongés dans le désespoir : leur fils arrêté, emprisonné, peut-être pour longtemps, d'après ce que disait l'avocat. — Le père Bérillon avait accompagné le matin son fils à Cholet; il marchait derrière, la tête baissée, car les gendarmes ne lui permettaient pas de parler au malheureux. Il avait couru chez l'avocat Poulet et lui avait conté l'affaire à sa manière. L'avocat connaissait de longue date la gent campagnarde et n'avait garde de s'en rapporter à son client.

— Nous verrons cela, dit-il, quand l'instruction sera terminée; je ne pense pas que l'affaire soit grave. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est cette scène chez la jeune fille : tout est là.

Il ne voulut pas s'expliquer davantage et le père Bérillon s'en revint à sa demeure bien découragé. Mais la pauvre mère faisait peine à voir.

—Euh ! lamoi! s'écriait-elle, mon pauvre enfant! mon pauvre Louis ! nous ne le verrons plus ! c'est fini ! — quoi ! — un innocent ! — *Au jour d'aujourd'hui* qui battra notre blé ? et notre avoine donc ? Seigneur, mon Dieu ! que je lui avais tant dis de ne plus mettre les pieds dans cette caverne! Pourquoi ces rien-du-tout, ces effrontées sont-elles venues se loger près de nous ? — Le jour où elles ont acheté leur baraque a été le jour de notre malheur.

— Tais-toi, ma femme, tais-toi ! interrompit le mari, les voisins pourraient t'entendre. Le monde

est si méchant. Et nous pouvons encore avoir besoin d'elles, à ce que disait notre avocat. Il faut même bien les ménager, bien les *flatter*. Ah! si jamais nous nous tirons de là, ajouta-t-il en montrant le poing à la maison de la Jeanne-Claude, je ne leur dis que ça.

Ces consolations n'étaient guère de nature à arrêter les lamentations de la vieille femme qui redoublait ses sanglots.

Cependant, le père Bérillon alla rôder aux alentours de la maison du Substitut et ne tarda pas à se heurter contre d'autres cultivateurs attirés par la curiosité.

— Il y a de la brouillasse qu'on n'y voit goutte.

— Il y a du brouillard tout de même, dit Dodo Cayet : « *Brouillard qui ne tombe pas, donne pour sûr des eaux en bas.* »

— Oh! que si! qu'il se lèvera à la fraîcheur, dit un voisin après un instant de silence, qu'il n'a pas empêché Monsieur le Juge de venir pour l'affaire de vot' Louis.

— On dit comme ça qu'il est venu tout de même, répondit le père Bérillon. Ces messieurs de la ville, ça n'a pas grand' chose à faire, ils aiment à se promener.

— Oh! ils aiment bien aussi à tourmenter le pauvre monde! dit Joseph Cornu qui, les deux mains dans ses poches, se balançait en sautant pour se réchauffer; pour sûr, ils m'interrogeront dès demain.

— Ah! c'est toi, Joset, reprit Bérillon, tu étais

là, mon garçon, quand not' Louis s'est disputé avec la Mariette Poirot.

— Ce n'est pas avec la Mariette qu'il s'est disputé, répondit Joseph, c'est avec le contre-maître.

— Mais que si! que c'est avec la Mariette, à preuve qu'on dit comme ça qu'il n'a pas voulu la faire danser.

— C'est au jour d'hier qu'il ne l'a pas fait danser, reprit Joseph Cornu, mais avant-hier soir il l'a bien fait danser, à preuve que la table leur est tombée dessus.

— Je disais bien qu'ils s'étaient battus.

— Mais, non, je vous dis que c'est avec le Marcel qu'il s'est disputé. Vous voulez m'entortiller, mais je sais bien ce que j'ai vu.

— Oh! il était *parti* (1) tout de même, not' Louis, ajouta le vieux père, je lui avais dit tout de même qu'il avait sa suffisance, à preuve que son parrain, le *veil* (2) maréchal lui en a fait l'observation. C'est un bon témoin que le maréchal et qui déposera bien. Il a la confiance de M. de Faraman, dont il a amodié les prés sur Bégrolles. Ils s'entendent, quoi! comme les deux doigts de la main. Il connaît bien aussi le Procureur impérial, il lui a vendu du beurre encore la semaine dernière... — Voilà quelqu'un qui sort de chez le Monsieur... Tiens! c'est l'Alexandre! — Par ce temps-là votre jardin est tout arrosé.

---

(1) Parti, ivre.
(2) Veil, vieux.

— Aussi, je ne m'en occupe point, répondit le jardinier de M. Faraman, que le père Bérillon appelait l'Alexandre.

— Vot' bourgeois ne fera pas appeler les témoins ce soir, ajouta le vieux cultivateur; pourtant il ne se repose guère, vot' bourgeois, il est toujours sur les quatre routes.

— Je ne pense point, dit le jardinier, ces messieurs causent, que c'est un plaisir de les entendre, et ils rient tout leur soûl.

— Ils rient! Ah! tant mieux! Les braves messieurs! reprit le père Bérillon, je suis donc aise qu'ils soient contents. Il faut bien s'amuser un peu.

Puis, voyant que personne ne continuait la conversation, il reprit après un long silence : Allons! il faut s'aller coucher tout de même. Bonsoir, l'Alexandre! Bonsoir, la compagnie!

Et le bonhomme, traînant ses lourds sabots, s'achemina pesamment du côté de son triste logis; il eût soin, avant de rentrer, de faire le tour de la maison de la Jeanne-Claude et il ne s'éloigna qu'après avoir constaté que tout était fermé, qu'aucun filet de lumière ne se glissait par les interstices des portes et que vraisemblablement les deux femmes dormaient.

— Elles sont bien tranquilles et ne se tourmentent guère, se dit-il; ces femmes-là ont fait tout le mal, et c'est nous qui sommes dans la peine. *N'y a pas* de justice dans ce monde ! Non, n'y en a pas!

Le lendemain, de grand matin, le Substitut repartit pour Cholet et laissa seul M. Caussade, qui

se rendit à l'ambulance pour recevoir la déposition de Marcel.

Celui-ci se trouvait mieux, la fièvre avait entièrement disparu. Le docteur était venu le voir la veille au soir, il avait constaté une notable amélioration dans l'état des poumons qui respiraient avec régularité ; espérant procéder bientôt à la réduction des fractures, il avait autorisé le transport du malade dans la demeure de la Jeanne-Claude dès qu'il aurait été interrogé par la Justice.

Cette déposition fut favorable au Grand Louis. Marcel était trop heureux de son amour pour en vouloir beaucoup à son rival. Pruneau, qui couchait auprès de lui et ne le quittait plus, lui avait aussi soufflé des sentiments de prudence et de conciliation. Gagner la sympathie des villageois serait pour eux un grand point.

Après avoir entendu Marcel, le Juge d'instruction et son greffier, qui l'avait rejoint, s'installèrent à la mairie, dans la salle des délibérations du Conseil municipal.

Le défilé des témoins commença : on vit apparaître successivement Mathieu Callet, Joseph Cornu, Dodo Caillet, divers cultivateurs et ouvriers, enfin la Mariette et jusqu'à la Jeanne-Claude qui fut voiturée dans une brouette et portée devant le juge.

La déposition la plus intéressante fut celle du tisserand-ménétrier-barbier Vilot, qui amusa prodigieusement M. Caussade.

—Vous ne me paraissez pas dire toute la vérité! lui dit ce dernier ; je crois que vous voulez me faire danser. — Savez-vous que moi aussi j'ai un violon à ma disposition !

— Ça se peut bien tout de même, répondit Vilot, que la figure sinistre du juge faisait trembler.

— Eh bien, vous, vous faites danser les gens avec le vôtre, moi je fourre dans le mien ceux qui font danser les autres, entendez-vous ?

Vilot ouvrait une bouche grande comme un four et tortillait sa casquette de loutre, sans s'apercevoir qu'il la déchirait.

Le juge, ravi de l'effet qu'il produisit sur son témoin, continua : Et savez-vous pourquoi on appelle la geôle le violon ? — Non, vous ne le savez pas. C'est parce que jadis un archer (un archet) conduisait au violon. Allez et ne l'oubliez pas.

Sa voix triomphante constatait seule l'épanouissement de M. Caussade.

Vilot n'avait compris que le mot : Allez. Il ne se le fit pas répéter et il se demanda toujours pourquoi le juge lui avait parlé latin.

X

Pendant que M. Caussade et son greffier profitaient des dernières heures du jour pour regagner la ville, six ouvriers conduits par Pruneau por-

taient Marcel sur un brancard au logis de la Jeanne-Claude. Cette translation ne se fit pas sans causer un certain émoi dans le village. — La mère Bérillon se dégonflait et criait au scandale en toute liberté ; — puisque l'instruction était finie, elle croyait que tout était terminé.

— Les voilà ! les déhontées qui s'affichent aux yeux de tout le monde avec leur galopin, pendant que, lamoi ! les honnêtes gens vont en prison ! La *traînée* est contente, elle s'en donnera, jusqu'à plus soif de son amoureux ! L'un vaut bien l'autre: « *De mère piteuse, fille teigneuse.* » Si ça ne fait pas rougir le monde des braves gens !

La Jeanne-Claude et sa fille n'avaient garde d'entendre tant elles étaient occupées. Les ouvriers avaient introduit le brancard et le déposaient dans la cuisine pour laisser le malade se reposer et se réchauffer à la flambée d'un gros fagot, dont la clarté joyeuse souhaitait la bienvenue au nouvel hôte. — Mariette arrangeait les coussins, bordait les couvertures et voltigeait autour du brancard comme une alouette autour de sa couvée dont elle craint l'enlèvement.

— Comment vous remercierai-je jamais, madame Poirot, disait le jeune homme, — quel embarras je vais vous faire ; — jamais je ne vous paierai le bonheur que vous me donnez.

— Ne parle pas de ça, mon garçon, répondit l'aveugle ; comme disait des fois madame la Comtesse : « labeur ne grève point quand on y prend



plaisir. Le cœur se réjouit de faire du bien. Tu seras toujours mieux ici qu'à l'hôpital.

—Allons, les enfants, pendant qu'on voit encore clair, tâchons de le grimper là haut, dit Pruneau ; — ce n'est pas facile.

En effet un escalier en échelle donnait seul accès au grenier et à la chambre destinée au jeune homme ; mais les ouvriers avaient l'habitude de hisser les fardeaux les plus lourds et l'enlèvement du brancard s'opéra sans encombre. Mariette montait la première une chandelle à la main et Pruneau s'était chargé de soutenir les pieds et d'empêcher le malade de glisser.

— Saperlotte tu n'es pas dégoûté, fiston, de te payer une chambre pareille ! s'écria Pruneau quand il eut installé Marcel dans son lit, eh bien, merci, excusez du peu, — plus que çà de genre ! —Comme tout est ficelé et reluisant! Et cette vue! parlez-moi de çà, on se croirait au-dessus de Saint-Cloud.

Le paysage, quoique restreint, était en effet ravissant et présentait un épais fouillis d'arbres, au pied desquels la Moine cheminait majestueusement comme une vieille douairière enveloppée d'une longue pelisse jaune, cherchant d'un pas indécis dans les allées de son parc à ne rien perdre des derniers rayons d'un jour d'automne. — Le soleil, tombant sur l'horizon, illuminait les feuilles pâles et semblait jeter encore à la pauvre vieille un regard sympathique et caressant. Pruneau, qui ne

se piquait pas cependant de sentimentalisme debout devant la fenêtre, s'imprégnait du reflet de cette nature mélancolique et laissait sa rêverie s'en aller à la dérive du fleuve. — Marcel et Mariette, eux, n'avaient des yeux que pour se contempler.

Aussitôt les ouvriers descendus, la jeune fille s'était assise sur une chaise près du lit et s'était mise immédiatement en possession de son rôle de garde-malade. De ce moment commença pour eux cette vie enchanteresse de deux cœurs, affriandés par l'espoir, trop sûrs du bonheur présent pour ne pas le reporter continuellement sur l'avenir.

Ils se racontèrent d'abord comment ils avaient senti qu'ils s'aimaient, rappelant un à un tous ces petits riens qui s'accumulent dans le cœur à son insu et le remplissent peu à peu d'un bonheur qui finit par déborder.

— Vous souvenez-vous, mamzelle Mariette, disait Marcel, qu'un jour je vous ai priée de me coudre un bouton sur le devant de ma chemise ; vous avez bien voulu,—vous ne l'auriez pas fait à un autre, n'est-ce pas?— il fallait vous approcher de moi... bien près ; — je sentais l'haleine de vos cheveux penchés sur mon cou, et vos doigts qui touchaient ma poitrine me brûlaient. — Dans vos efforts pour ne pas me piquer avec votre aiguille, vous vous êtes piquée vous-même. — Comme j'ai pris votre pauvre petit doigt dont le sang coulait pour le sucer et pour l'arrêter ! Il m'a semblé ce jour-là que je vous appartenais pour la vie.

— Et vous, Marcel, disait la jeune fille, vous rappelez-vous qu'un soir, assis tous les trois, près du foyer, vous nous racontiez votre enfance dans les rues de Paris, — comment votre mère était morte et vous avait laissé bien jeune abandonné aux soins d'un père qui ne s'occupait guère de vous. — Vous avez pris les mains de ma mère qui pleurait et vous les lui serriez en lui disant combien j'étais heureuse d'avoir une mère ; moi j'ai compris qu'elle serait votre mère aussi.

— C'est vrai ! répondit Marcel, peut-être bien que je ne le disais pas sans dessein. Ah ! c'est bien vous qui êtes ma mère, qui êtes tout pour moi !... Aïe !... Aïe !... Aïe !

— Mon Dieu ! qu'avez vous ? s'écria Mariette.

— Ce n'est rien ; je me suis oublié. J'ai voulu prendre votre main pour l'embrasser et j'ai fait un mouvement qui m'a fait mal. Mais c'est fini, la douleur est passée.

— Tenez-vous donc tranquille ! Je m'en irai !... si vous remuez sans cesse ; jamais vous ne guérirez.

— Oh ! non, je vous en supplie, dit Marcel, ne me quittez pas ! Vous voyez, je suis bien sage. Quand vous êtes là, je sens que la santé me revient.

Puis, c'étaient des projets à n'en plus finir. Mariette voulait d'abord voir Paris où son Marcel avait passé sa vie et dont il lui avait décrit tant de fois les merveilles : elle voulait goûter de la galette du Gymnase, visiter le Jardin des Plantes et s'extasier aux féeries de la Gaîté ; elle savait déjà par

cœur une partie des drames de M. Bouchardy, et aurait récité les tirades de *Marie-Jeanne* ou de la *Nonne Sanglante.*

Ensuite, le crime dont le contre-maître était victime, avait attiré sur lui l'intérêt de la Compagnie. Déjà, on lui avait fait savoir par Pruneau que les médicaments lui seraient fournis gratuitement, quoiqu'il eût quitté l'ambulance, et que son salaire ne serait réduit que de moitié et seulement après le premier mois. Sans doute, la Compagnie qui appréciait son travail n'en resterait pas là. Avec des protections, il obtiendrait peut-être la place de chef de gare à Clisson ou au Pallet; il se trouverait dans les conditions voulues, puisqu'il serait marié, pouvant être remplacé dans un moment pressant ou se faire aider dans la correspondance par sa femme.

Quel bonheur de vivre ainsi! toujours ensemble, appuyés l'un sur l'autre, ne se quittant jamais, n'ayant qu'une pensée, qu'une âme et qu'un cœur! Avec cinq cents francs que l'on distrairait de la dot de la future, on compléterait le ménage et on ferait les frais de la noce. Les deux jeunes gens ne se lassaient jamais de faire et de refaire l'histoire de Perrette et de son pot au lait. A ce régime la guérison de Marcel faisait de grands progrès.

Trois semaines après son installation chez la Jeanne-Claude, il avait pu descendre et se loger dans la cuisine. Les fractures s'étaient consolidées, disait le docteur, dans les meilleures conditions,

sans déplacement notable de l'os. Les mouvements de l'épaule et du bras n'étaient pas encore rétablis, mais, un bandage maintenant sous l'aisselle une pelote auxiliaire et une simple écharpe suffirait.

Dès lors, l'intimité se fit plus complète : en présence de la mère, la jeune fille, moins craintive, s'abandonna avec plus de liberté. Marcel se regarda et fut regardé comme le maître de la maison; du reste, il s'occupa de faire venir ses papiers, son acte de naissance et le consentement du père Renard auquel il ne voulut pas écrire, préférant s'adresser à son oncle le lampiste, qui lui servit d'intermédiaire. Le mariage se ferait dans un mois, au plus tard, lorsque le malade serait entièrement guéri et pourrait supporter toute l'étendue de son bonheur.

Bientôt Marcel put, au bras de sa fiancée, faire quelques pas dans le jardinet, quand il ne pleuvait pas, ce qui était rare, et quand le soleil de midi parvenait à percer les brumes accumulées sur la Moine, ce qui était encore plus rare. Le plus souvent la neige couvrait la terre, et le givre, pendu aux arbres de la rive, tombait en stalactites des branches et formait des grappes de sucre candi.

Le panorama vaut celui de la Porte Saint-Martin dans l'*Exilée de Sibérie*, disait Marcel, dont l'imagination s'éveillait pour la première fois aux splendeurs de la nature.

Les longues soirées paraissaient trop courtes aux deux amants. Mariette ne se lassait pas d'écouter ni

Marcel de parler. Quelquefois même, celui-ci chantait un refrain d'atelier ou bien une romance retenue dans les cafés chantants des Champs-Elysées qu'il hantait, alors qu'il habitait l'avenue de Neuilly. Sa voix ne l'aurait certainement pas fait engager au Grand-Opéra, mais elle ne manquait ni d'étendue ni de charme. Particularité étrange! quand il chantait, sa voie perdait son enrouement et il abandonnait ce grasseyement des faubourgs, si agaçant dans son parler, à l'inverse de beaucoup de provinciaux qui ne grasseyent qu'en chantant.

Il était une de ces romances qui attendrissait tellement Mariette, toujours attachée aux lèvres du chanteur, qu'elle avait fini par la lui redemander tous les soirs. Le dernier couplet la faisait fondre en larmes :

Sur ces rives désertes,
Dans son nid d'algues vertes,
Dieu seul l'éveillera !
Sur ces rives désertes,
Dans son nid d'algues vertes,
Dieu seul me la rendra !

Cette romance, musique du célèbre Paul Henrion, faisait fureur depuis trois ou quatre ans ; tous les barytons de Paris, d'abord, de la province ensuite, s'en étaient emparés et en avait fait une véritable *scie* ; mais, comme elle pénétrait pour la première fois dans Montigné, elle jetait les deux campagnardes dans le ravissement. La Jeanne-

Claude, elle-même, répétait le refrain d'une voix chevrotante, et la Mariette ne s'endormait pas sans murmurer encore :

Dans son nid d'algues vertes,
Nul ne me la rendra !

— Il paraît comme ça, disait la mère Bérillon, en entendant les échos lointains des chants de Marcel, il paraît comme ça que le chagrin des uns fait le bonheur des autres. Pardié ! les Magistrats devraient bien venir entendre ce piaillard-là ; ils verraient bien qu'il n'a pas grands *maux* et ils nous rendraient not' Louis.

Qu'eût dit la pauvre femme, si elle avait su ce qui se passait en ce moment à Cholet !

XI

Dans les premiers jours de décembre, M. Mathieu entra un matin de fort mauvaise humeur à son parquet ; il venait de constater l'explosion d'une quantité considérable de vin mousseux de Faye qu'il avait négligé de redresser par un oubli inconcevable de sa part ; d'un autre côté madame Mathieu, après s'être levée deux fois dans la nuit pour surveiller la cuisson sur un feu doux d'une crême au cacao de son invention, crême mijotée au bain-marie, avait trouvé en se levant sa crême tournée.

Tout allait de mal en pis, tout !

M. de Faraman était installé déjà dans son cabinet et *piochait* attentivement un dossier de dispenses d'alliance.

— Ah ! vous vous occupez du dossier de dispenses, fit le Procureur en mettant son lorgnon pour examiner le travail du Substitut ; — nous avons bien autre chose à faire ; bonjour, M. de Faraman, bonjour.

— Je vous présente mes devoirs, M. le Procureur, répondit le Substitut en se levant, je pense que votre santé est toujours bonne.

— Excellente, mon cher, excellente, bien que madame Mathieu ne m'ait pas laissé reposer de la nuit et se soit levée plusieurs fois pour des raisons graves.

— Est-ce que madame Mathieu serait indisposée, s'écria le Substitut en donnant à sa physionomie une expression polie d'inquiétude.

— Non, grâce à Dieu ! répondit le Procureur, madame Mathieu, comme toute femme vertueuse qui s'observe, n'est jamais malade, mais elle a manqué la confection d'une crême inédite, dont la veille nous avions arrêté la composition ensemble. — On est si mal servi en fait de laitage dans les villes. — Je me déciderai à faire venir mon lait de mon domaine de Saint-Georges.

— Vous disiez, répartit le Substitut, que vous aviez un travail pressant à me confier.

—Oui, très-cher, j'ai reçu hier soir une dépêche

télégraphique de M. le Procureur général qui réclame d'urgence les dossiers d'assises, parce que la session approche. — Notre bagage n'est pas lourd dans ce trimestre. — Nous n'avons envoyé jusqu'ici que cette misérable affaire d'attentat à la pudeur. L'arrondissement ne fournit pas, je le dis avec un certain regret et je m'explique. — Je serai toujours le premier à me réjouir de la bonne conduite de mes administrés et de la rareté des crimes. — Je ne voudrais pas que sur ce sujet on pût le moins du monde suspecter la sincérité de mes souhaits. Mais je ne puis m'empêcher de dire que c'est regrettable au point de vue de la statistique. Qu'avons-nous en réserve ?

Le Substitut étala le dernier tableau que lui avait remis le Juge d'instruction et, après y avoir jeté un rapide coup d'œil : — Je ne vois rien, dit-il, qui me paraisse mériter les honneurs de la Cour d'assises. — Cependant il y a cette petite affaire de Montigné....

— Comment ? cette petite affaire ! s'écria le Procureur, — pour moi, Monsieur, il n'y a pas de petites affaires. Celle-là entr'autres est fort grave. Comment n'est-elle pas encore réglée ?

— Mais, répliqua le Substitut, vous avez exprimé le désir de la régler vous-même ; je crois du reste qu'on pourrait se contenter de traduire ce malheureux devant le tribunal correctionnel.

— J'ai dit...— J'ai dit... reprit le Procureur. —

Ah ! quand je ne suis pas là, rien ne se fait. — Je rends certainement justice à vos bonnes intentions, monsieur de Faraman, — vous avouerez tout au moins qu'il était de votre devoir de placer ce dossier sur ma table pour m'y faire penser. — Eh bien, je le verrai certainement demain et nous en conférerons avec M. le Juge d'instruction ; — aujourd'hui je dois me rendre à ma campagne de Saint-Georges pour faire *soutirer* mon vin et cette opération ne peut se faire qu'en ma présence ; vous ne pouvez vous douter combien elle est délicate, car il s'agit de ne pas agiter la lie et de laisser le moins possible le vin en contact avec l'air atmosphérique. — Je compte même, pour obtenir le meilleur résultat, essayer un système de pompe à retirer la lie, dont madame Mathieu m'a donné l'idée et que j'ai fait exécuter par le ferblantier Massol. — Eh bien, c'est dit, ayez l'obligeance de prier M. le Juge d'instruction de placer ce dossier sur ma table.

— C'est inouï ! continua mentalement le Procureur rentré dans son cabinet et lissant devant la glace de la cheminée avec un peigne d'écaille ses cheveux dont la raie ne lui paraissait pas suffisamment correcte, — c'est inouï ! quand je ne suis pas là, rien ne se fait. — Je ne puis cependant être partout à la fois. — Je ne suis pas précisément mécontent de la collaboration de M. de Faraman, mais il ne sait pas et il a encore grand besoin d'apprendre.

— J'aurai bien du mal à préserver ce pauvre Bérillon de la Cour d'assises, se disait d'un autre côté le Substitut, — le Procureur tiendra à l'y envoyer ; — il n'est pourtant pas méchant, ce bon monsieur Mathieu, avec ses vins ! Toutefois quand il n'est pas excité par son colosse de femme, c'est elle qui, je suis sûr, le pousse à veiller à la statistique et à augmenter le chiffre des affaires criminelles. — Elle devrait bien ne jamais quitter sa cuisine, madame Mathieu, et se contenter d'amalgamer ses sauces. — En attendant je ne fais pas mon rapport de dispenses qui presse, selon moi, davantage. — Encore deux victimes de l'Amour ! Mais le mal est ici plus facile à réparer, pourvu que l'on arrive à temps, ajouta-t-il en riant, car les gaillards ne demandent d'ordinaire à se marier que lorsqu'il n'y a plus moyen de faire autrement. — Eh bien, où sont donc les actes de naissance qui prouvent la parenté ? — Je les avais tout à l'heure.. — Le Procureur aura mêlé les pièces. — Ah ! les voici. — Je pense qu'il est parti, le Procureur. — Bon voyage ! — Je peux travailler tout à mon aise.

A ce moment on frappa à la porte.

— Le diable ! Impossible d'avoir un instant de tranquillité ! — Entrez ! — Ah ! c'est vous, monsieur le curé, donnez-vous donc la peine de vous asseoir. — Quel bon vent vous amène ? Je pense que tout va bien à Montigné.

— Vous devez mieux le savoir que moi, monsieur le Substitut, répondit le prêtre qui desser-

vait la paroisse de Montigné, vénérable ecclésiastique, estimé de tout le diocèse et adoré de ses paroissiens, c'est votre affaire de rechercher et de sonder les plaies.

— Mais c'est vous qui les pansez.

— Oh ! pas toujours, seulement quand on le veut bien, — tandis qu'on ne vous résiste pas à vous.

— Je désirerais voir monsieur le Procureur impérial.

— Il était à l'instant dans son cabinet. — Non, il est sorti, dit M. de Faraman après avoir ouvert la porte de séparation, — cela m'étonne que vous ne l'ayez pas rencontré dans les escaliers.

— Oh ! puisque je trouve le vicaire, continua le prêtre, c'est comme si je parlais au curé. Et puis, vous êtes un peu mon paroissien, Monsieur de Faraman, vous m'écouterez plus favorablement.

— Vous savez, mon cher curé, que je suis tout à votre service.

— Je venais vous parler de ces pauvres Bérillon et vous demander de mettre en liberté le fils, qui leur est si nécessaire pour leurs travaux de culture ; son affaire doit être terminée, n'est-ce pas ?

— Non, pas encore, répondit le Substitut ; elle n'est pas même réglée. Nous en parlions ensemble, nous deux monsieur le Procureur, ce matin même, et il a décidé que nous réglerions le dossier demain, quand il l'aura examiné.

— Vous n'allez pas le condamner bien sévèrement,

reprit le curé, je suis certain qu'il n'y a pas mis de méchanceté, *et puis* le blessé va de mieux en mieux et peut être considéré comme guéri.

— Ce n'est pas nous qui condamnons, Monsieur le curé.

— Oh ! je le sais, monsieur le Substitut.

— Quand je vous parle de régler l'affaire, je ne veux pas dire que nous la jugeons, je dis seulement que nous décidons, soit de le renvoyer devant la Cour d'assises ou devant le tribunal de police correctionnelle, soit de requérir du juge d'instruction une ordonnance de non-lieu.

— Oh ! vous n'allez pas l'envoyer en Cour d'assises.

— Je n'en sais encore rien, puisque Monsieur le Procureur impérial et le juge d'instruction ne le décideront que demain. — Ce sont eux qui se prononceront.

— Alors je voudais bien voir ces Messieurs *et puis* les intéresser au sort de ce malheureux.

— Il vous sera difficile, répliqua le Substitut, de rencontrer aujourd'hui Monsieur Mathieu ; car il doit être en route pour Saint-Georges-des-Gardes. — Mais, tenez, moi aussi je m'intéresse à ce pauvre Bérillon que je ne crois pas un mauvais sujet, — eh bien, je vais vous donner un conseil que je crois bon.

— Dites, Monsieur de Faraman, dites, le bon Dieu vous bénira.

— Allez voir Madame Mathieu ; je vous le dis

tout-à-fait entre nous, je lui crois une grande influence sur l'esprit de son mari.

— Vous pensez que cette grande dame m'écoutera.

— Certainement, Monsieur le curé, certainement; d'abord on vous écoute toujours, ensuite j'ai des raisons particulières de croire que vous serez accueilli favorablement. — Vous n'avez sans doute pas encore déjeùné, — venez déjeûner avec moi à la fortune du pot; ma femme sera enchantée de vous voir, et cette après-midi vous ferez votre visite à Madame Mathieu. — Allons, venez, déjà nous sommes en retard.

Le Substitut rangea ses papiers en se disant : Pauvre dossier de dispenses! il était écrit que tu attendrais un jour de plus.

Et il sortit avec le curé de Montigné.

XII

Lorsque M. Mathieu rentra le soir de sa campagne, il était visiblement plus satisfait que le matin. Le procédé dont il revendiquait l'invention avait complétement rêussi; désormais il soutirerait son vin sans le changer de tonneau avec une grande économie de dépense. — Le long de la route, malgré les cahots de la voiture, il ruminait tous les avantages de son procédé qu'il comptait présenter à l'examen du comice agricole. — On lui rendrait

certainement justice et il aurait sans doute un titre de plus à la décoration, objet de ses vœux les plus ardents. — Il se hâta d'apporter la bonne nouvelle à Madame Mathieu. Celle-ci était absorbée par les soins d'un plum-pudding dont elle dirigeait la confection, sa cuisinière Eulalie ne travaillant bien, disait-elle, que sous ses yeux.

—Victoire! Madame Mathieu, nous avons complètement réussi, complètement ! s'écria le Procureur en entrant; vous partagerez ma joie, quand vous saurez que j'ai retiré toute la lie avec ma pompe et que je n'ai dû laisser dans le tonneau que fort peu de vin trouble. Mais je vous raconterai cela en dînant, mettons-nous à table, car le grand air m'a donné un appétit, mais un appétit !...

— Dans un instant, Monsieur Mathieu, le dîner n'est pas encore prêt et vous m'avez dit cent fois que des gens bien élevés doivent être aux ordres du dîner et non le dîner à leurs ordres.

— C'est juste, Madame Mathieu, je voulais dire seulement que j'avais grand faim et que lorsque le dîner sera prêt, nous nous mettrons à table.

Ce ne fut qu'une demi-heure après que le dîner *consentit* à se laisser servir et à restaurer l'estomac du Procureur, qui s'échauda en avalant gloutonnement sa soupe.

— Mon Dieu ! Monsieur Mathieu, qu'avez-vous donc aujourd'hui ? Quel genre ! Votre place n'est pas louée à l'heure. On laisse toujours refroidir suffisamment son potage ; il ne vous manquerait

plus que de souffler dessus ! — Puis, s'adressant à sa fille : Eh bien ? Mademoiselle, tenez-vous donc droite ; encore un peu , vous serez toute bossue.

— Ce n'est pas ma faute si j'ai les épaules en dedans, comme papa, répondit aigrement Sidonie, dont le caractère tenait de la mère.

— Comment, Mademoiselle, vous répondez, je crois, taisez-vous, on vous prendrait pour une jeune fille du peuple.

Les choses ayant repris leur cours régulier, le dîner s'acheva pendant que le Procureur donnait des détails sur sa nouvelle méthode de soutirage. — Si ce n'était au-dessous de nous, ajouta-t-il, je prendrais un brevet d'invention.

— Jolie idée ! monsieur Mathieu, — qui conviendrait à un marchand. Il ne vous manquerait plus que d'exploiter votre brevet vous-même et de tenir boutique sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Quand les deux époux furent assis en face l'un de l'autre au coin de la cheminée de leur salon, et que monsieur Mathieu se fut emparé des pincettes pour arranger et déranger le feu, l'une de ses occupations favorites, mademoiselle Sidonie se mit au piano et commença bruyamment une valse.

— Ne jouez donc pas un air de danse, Sidonie, dit sa mère ; quand on a un piano d'Erard, ce n'est pas pour jouer des valses; vous avez précisément une sonate que votre maîtresse vous a donné à étudier.

—Mais ce n'est pas amusant, les sonates, répondit Sidonie. 7

— Mademoiselle, on n'est pas dans ce monde pour s'amuser, reprit la mère, croyez-vous que cela nous amuse, moi et votre père, d'entendre des sonates ? — Cependant nous le supportons très-bien dans votre intérêt. Il faut savoir s'ennuyer. Ainsi aujourd'hui j'ai reçu quelques visites, puisque c'est mon jour de réception, notamment celle de la présidente, cette pauvre dame Lagé, qui réellement n'a jamais quitté son village ; elle ne peut dire deux mots et ne sait pas s'en aller, ce qui fait que ses visites sont interminables et fort difficiles à remplir ; — elle avait une robe de velours ponceau, qui l'engonçait, — il fallait voir, — et des gants de peau noirs, ce qui est très-mal porté pour une toilette de jour. — Ah ! en parlant de visites, ajouta-t-elle en s'adressant à son mari, cette affaire d'ivrognes n'est donc pas terminée ?

— Quelle affaire d'ivrognes ? répondit le Procureur s'obstinant à redresser une bûche, qui s'obstinait, elle, à rouler en bas.

— Mais laissez donc ce feu *tranquille* ; vous avez une bien mauvaise habitude, monsieur Mathieu, de tisonner continuellement le feu.

— C'est machinal de ma part, répliqua le Procureur.

On ne peut pas toujours discourir, raisonner,
Et même en raisonnant on aime à tisonner.

— Oh ! vous avez réponse à tout avec vos citations. Je vous parle de cette affaire de Montigné, qui s'est passée devant nous le jour de la fête.

— Ah ! l'affaire de Montigné ! — eh bien, je la règle demain avec le juge d'instruction.

— Comment ? depuis le temps, l'instruction n'est pas finie ! Que fait donc votre juge d'instruction ?

— Que voulez-vous ? quand je ne suis pas là, rien ne se fait.

— C'est au sujet de cette affaire que j'ai reçu la visite du curé de Montigné.

— Je vous ai prié souvent, madame Mathieu, d'éconduire sévèrement les solliciteurs, à moins que ce ne soient des gens que la politesse exige d'écouter.

— Mais il me semble que le curé de......

— Il vous semble mal, interrompit le Procureur ; le curé de Montigné est certainement un prêtre honorable, je ne dis pas, dévoué à ses fonctions et à sa paroisse, très-pieux, excessivement charitable, mais il est mal vu à l'évêché.

— Ah ! vous croyez ?

— Je ne crois pas, madame Mathieu, j'en suis sûr. — Il s'est permis naguère de refuser de lire en chaire la dernière encyclique du Saint-Père, sous prétexte que le gouvernement le défendait.

— Voyez-vous ça ! — Si j'avais su ! — Comme on se trompe sur la mine des gens.

— Eh bien, que voulait-il ce curé ?

— Il voulait qu'on mît en liberté cet ivrogne qui a cassé la tête de l'autre.

— C'est impossible, madame Mathieu, parce qu'il sera renvoyé sans doute devant les Assises et nous

ne pouvons mettre en liberté provisoire des individus prévenus de crimes. — Je sais bien que le Gouvernement prépare une nouvelle loi qui autorisera la mise en liberté provisoire, même dans le cas de crime ; mais cette loi n'est pas faite. — Ah ! madame Mathieu, c'est avec des concessions de ce genre que les gouvernements périssent.

— Vous allez donc envoyer cette affaire en Cour d'assises ?

— Je n'ai pas encore examiné le dossier, mais c'est probable. — Mon arrondissement manque d'affaires criminelles pour la prochaine session et vous savez que cela fait le plus mauvais effet dans la statistique.

— Oh ! alors, n'en parlons plus. — J'ai vu aussi la Sous-Préfète ; elle était bien pâle, je la soupçonne d'être dans une position intéressante.

— C'est son droit, madame Mathieu, fit le Procureur avec un ricanement qui ressemblait à un éclat de trompette. Malgré ses études sur le bon ton, il n'avait jamais pu modifier ce ricanement sonore et malsonnant.

— Chut ! monsieur Mathieu, Sidonie pourrait nous entendre... — Mademoiselle, vous avez fini votre sonate, embrassez votre père et allez vous coucher ; il se fait tard.

— Mais maman, il est de bien bonne heure ; permettez-moi de rester un peu avec vous pour me récréer.

— Pas de réplique, mademoiselle, et obéissez à

la parole ; une jeune fille bien élevée et qui honore ses parents, obéit en aveugle, sans discuter les ordres qui lui sont donnés. Ceux qui ont appris à commander avaient appris à obéir. Voyez nous autres magistrats, votre mère, moi-même, comme nous vous montrons l'obéissance de conscience.

Après cette leçon donnée sèchement, la pauvre enfant alla embrasser ses parents et quitta ce triste et froid salon, nid sans duvet, où chacun végétait sans vives tendresses, sans abandon, sans caresses, où tout se bornait au régime glacé des convenances, à des relations sèches et officielles. — Triste famille !

Quand mademoiselle Sidonie fut sortie : — Eh bien, continua madame Mathieu, avez-vous reçu des nouvelles de la cousine Ducros ?

— Non, je vous l'aurais dit. J'espère qu'elle aura vu le Ministre, comme je l'en priais. — C'est un heureux hasard, bien heureux pour nous, que ma cousine ait demeuré jadis dans la même maison que lui et ait noué avec sa femme des relations de bon voisinage ; nous lui devons beaucoup à ma cousine. Sans elle, déjà je n'aurais pas été replacé en 1849.

— Oh ! sans elle ! c'est trop dire, répliqua madame Mathieu, d'abord votre mérite vous aurait certainement désigné au choix du gouvernement ; votre réintégration n'était que justice.

— Justice, tant que vous voudrez, répondit le Procureur, il faut être à même de la réclamer et de l'obtenir, et sans ma cousine......

— Et Monseigneur que vous oubliez, monsieur Mathieu.

— Dieu me garde d'oublier ce que nous devons à la bienveillance de Sa Grandeur; mais nous sommes en ce moment tout à fait entre nous, madame Mathieu, et nous pouvons nous avouer de vous à moi que nous n'avons mérité et acquis cette bienveillance que beaucoup plus tard. — Il nous est très-utile que le public nous attribue de hautes protections et des attaches à tout ce qu'il y a de considérable et de puissant et je ne néglige rien pour entretenir les bruits qui nous sont si favorables. Du reste, mon dévouement entier est acquis à la Sainte Cause; Monseigneur en est très-persuadé, et dans la dernière lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, il daignait me marquer toute sa satisfaction et la confiance qu'il met en moi. — Je suis heureux et fier de lui appartenir, à ce saint parti, qui est celui des honnêtes gens et du monde comme il faut. — Comme le disait, encore hier, ce vénérable abbé Gonsec, qui sera nommé prochainement vicaire-général à Angers, je suis aise de vous l'apprendre : « Les idées philosophiques et libérales ne sont plus que l'apanage de la canaille, l'indifférentisme est le stigmate des petites gens, de tous ceux qui n'ayant jamais su obéir, ne seront jamais appelés à commander. » — J'ai retenu précieusement cette phrase dont le sens est très-profond et la portée immense. Ces idées ont toujours été les miennes et je crois qu'il est temps de nous souvenir que nous avons eu de

glorieux ancêtres, de nous rappeler leurs leçons et de marcher sur leurs traces. — Pour en revenir à ma cousine, je ne m'étonne point de son silence; elle soigne sans doute son galopin de fils. A-t-il été assez dorloté et gâté celui-là ? Elle récoltera ce qu'elle a semé. L'aveugle ! qui ne sait que fermer les yeux et les oreilles sur tous les désordres, ne comprenant pas que c'est un devoir rigoureux pour les pères et mères de diriger, de corriger leurs enfants, et que ceux-ci doivent se laisser élever. Elle ne sait pas que les bons parents sont ceux qui corrigent. Aussi, comme il abuse des faiblesses de sa mère ! Quel affreux petit despote ! quel petit tyran ! poseur, égoïste, vaniteux, sec et tranchant ! corrompu et corrupteur ! qu'il est dégoûtant à voir ! Décidément, il n'y a que nous qui sachions élever les enfants.

— Je pense, dit madame Mathieu, que ce petit drôle n'en aura plus pour longtemps; il a une si piètre santé, que ses passions rendent de jour en jour plus mauvaise, il n'ira pas loin comme cela ; et, certainement ce n'est pas parce que nous hériterions de toute cette fortune, mais Dieu nous ferait à tous une grande grâce de le rappeler à lui. En attendant, ne négligez pas votre bonne cousine, tâchons de l'attirer à Saint-Georges, aux vacances de Pâques et de nous assurer ses bonnes dispositions. On ne sait pas ce qui peut arriver. Déjà nous avons réussi à empêcher mon frère de se marier ; de ce côté nous n'avons plus de soucis: Savez-vous, monsieur Mathieu, qu'il nous faudra bientôt pour-

voir Sidonie, sans compter nos deux fils, dont l'éducation devient tous les jours de plus en plus coûteuse. Les dots dont nous disposons ne sont que des pots au feu ; il faut un peu de dessert ; soignons nos bons parents, monsieur Mathieu, soignons les successions.

— Eh! eh! eh! madame Mathieu, ricana le Procureur avec son grincement habituel, c'est affaire à vous et je suis obligé de m'incliner devant votre habileté. Je ne recherche pas certainement la fortune, je sais me contenter d'une médiocrité convenable; mais je ne puis m'empêcher de reconnaître que la fortune est mieux placée dans nos mains que dans celles de tant de gens qui ne sauraient en faire un honnête usage. — Ainsi voilà mon Substitut, monsieur de Faraman, qui s'est réellement crétinisé, veuillez me pardonner cette expression, en s'obstinant à rester dans cette petite ville, où, pour tuer le temps, il pétune du matin au soir comme un véritable charretier ; ça n'a d'idée à rien et ça n'est bon qu'à brûler du tabac. Je vous demande à quoi lui sert sa fortune; du reste je le soupçonne d'être libre-penseur.

— Sa femme, elle aussi, doit avoir de mauvais principes, ajouta madame Mathieu; elle n'assiste qu'à la moitié des offices le dimanche et se contente de la messe ; — on ne la voit jamais aux vêpres et elle a refusé de faire partie de notre sainte confrérie des Sept-Douleurs que j'ai été assez heureuse d'introduire dans Cholet. — Monsieur l'abbé Gonsec m'a encore remercié dernièrement

du beau saint ciboire en or que nous avons offert à son église à l'occasion de la confirmation de Sidonie, et il m'a assuré qu'il en avait écrit à l'évêché. — Un tel cadeau ressort à côté des cierges mesquins et des autres menus dons de leur prébende habituelle. Il paraît que madame de Faraman ne leur a donné que vingt francs. Madame Poirson, la femme de ce gros négociant en blé, s'est contentée de burettes en vermeil et madame Ducret, la riche épicière, n'a envoyé que deux pains de sucre. Il était temps que nous vinssions apprendre les usages à ces boutiquiers, à ces obscurs et plats marchands de mouchoirs.

Les deux époux continuèrent à passer toute la ville en revue, égratignant les uns, écorchant les autres, et ne se séparèrent que lorsque la liste fut épuisée. — Leurs songes furent doux et agréables : Madame rêva d'une combinaison nouvelle dans la préparation de la pâte feuilletée et Monsieur se vit en songe, couronné en plein comice agricole et proclamé le premier œnologue de l'Anjou.

XIII

Le lendemain le Procureur impérial réunit dans son cabinet son Substitut et le Juge d'instruction ; il leur demanda de lui résumer l'affaire de Montigné, ce qui lui épargnerait, dit-il, la peine de lire le dossier, travail très-fatiguant pour ses pau-

vres yeux déjà si faibles. M. Caussade était intimidé par la présence de M. Mathieu : devant lui, il ne trouvait même pas de calembours. Il commença un récit tellement embrouillé, — confondant les jours et les personnages, prêtant aux uns les témoignages des autres, se reprenant, se complétant, — que M. Mathieu pria M. Faraman de lui donner des explications plus claires. — Le Substitut raconta rapidement les deux scènes ; il s'attacha à séparer nettement celle du samedi de celle du dimanche soir et insista sur la distance de trente-trois mètres, qui séparait le joueur de sa victime, distance constatée dans son procès-verbal de descente par le juge d'instruction. — La boule dont l'inculpé s'était servi pesait sept livres. — Lancer sept livres à trente-trois mètres à coup sûr et même seulement avec le dessein ou l'espérance d'arriver au but, lui paraissait inadmissible. — C'était un coup malheureux, auquel la volonté, surtout la volonté réfléchie était étrangère. — Néanmoins l'inculpé avait été maladroit, imprudent; son imprudence avait occasionné des blessures fort graves et méritait d'être punie par le tribunal correctionnel.

— Et vous? — quelle est votre opinion? dit M. Mathieu en s'adressant à M. Caussade.

— Mais, monsieur le Procureur, permettez-moi de ne me prononcer qu'après vous, puisque c'est à vous de requérir.

Le Substitut haussa imperceptiblement les épaules.

— C'est juste, répondit le Procureur, il appartient au parquet de requérir et au juge d'ordonner. Eh bien, moi, je m'attache surtout à la scène du samedi, aux menaces faites par l'inculpé; je vois dans son attitude singulière, sombre, irritée, attitude qu'il a conservée pendant toute la journée du dimanche, la preuve de la concentration d'une pensée homicide, la preuve de la préméditation.— La préméditation est tout au moins présumable, cela nous suffit. — Décidément, malgré les excellentes observations présentées par monsieur de Faraman, observations qui m'ont profondément touché, je requiers le renvoi devant la chambre des mises en accusation.

— C'est aussi mon avis, se hâta d'ajouter M. Caussade et je rendrai une ordonnance conforme.

— Encore un mot cependant, reprit le Substitut, prenez garde au jury; vous courez le risque de n'aboutir qu'à un acquittement qui serait regrettable, parce qu'il y a un fait délictueux.— Songez aussi aux bons antécédents de ce Bérillon; je le connais, moi, depuis longtemps comme un brave garçon.

— Dites tout de suite, reprit le Procureur, que vous vous intéressez à lui. Il serait un des fermiers de mon domaine de Saint-Georges, que moi j'agirais et je penserais de même. Quant à l'acquittement je ne puis le prévoir, jamais un jury ne commettra un pareil déni de justice.

Le Juge d'instruction et le Substitut se retirèrent ; ce dernier rentra dans son cabinet , heureux de reprendre enfin l'étude de son dossier de dispenses. — Il faut donc que je lise quand même cet ennuyeux dossier pour rédiger l'exposé de mon réquisitoire , se dit le Procureur resté seul ; je ne peux commander ce travail au Substitut, dont l'avis est contraire. — Le fabuliste a raison : l'œil du maître est nécessaire ; quand je ne suis pas là, rien ne se fait !

Louis Bérillon fut informé le jour même par un avis du parquet que son affaire était renvoyée devant la chambre des mises en accusation de la Cour d'Angers. Cet avis n'avait pour lui aucune signification ; cependant le geôlier lui ayant appris que cela voulait dire qu'il passerait en Cour d'assises, il écrivit à son père.

Le père Bérillon accourut le lendemain chez l'avocat Poulet.

—Ah ! ah ! s'écria ce dernier, on l'envoie devant la Cour d'assises, eh bien, tant mieux.

— Comment tant mieux ! dit le pauvre père en éclatant, ils vont guillotiner not'fils !

— Taisez-vous , imbécile , reprit l'avocat , je n'ai pas lu le dossier, mais j'ai entendu parler de l'affaire ; il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Votre fils sera acquitté. —Vous dites, n'est-ce pas, que cet ouvrier se porte bien maintenant.

— Oh ! oui, Monsieur l'avocat, il est guéri tout de même, et bien guéri ; il rit et chante toute la

sainte journée, à preuve qu'on l'entend de chez nous.

— Alors cela va bien, votre fils n'a rien à craindre, j'irai moi-même plaider l'affaire à Angers et vous verrez que nous nous en tirerons.

— C'est que ça va nous coûter gros tout de même.

— Ah dame ! il faudra toujours payer les pots fêlés. Pourvu que cet ouvrier ne nous demande pas une trop grosse somme de dommages-intérêts.

— Vous croyez, Monsieur l'avocat, qu'il pourrait...

— Il peut se porter partie civile, et comme c'est la Cour et non le jury qui prononce, il est probable qu'une certaine somme lui sera allouée.

— Est-il possible, grand Dieu ! s'écria le père Bérillon en portant les mains à la tête, comme s'il eût voulu s'arracher les cheveux ; — mais à ce compte-là nous sommes ruinés ; — tous mes champs y passeront. — Oh ! las ! las ! Seigneur ! nous qui avons eu tant de *maux* à gagner notre petit avoir. — Dire que ça passera entre les mains des scélérats, des sans-cœur !

— La paix ! Tenez-vous donc tranquille ! les circonstances dans lesquelles l'affaire se présente permettront à la Cour de nous passer les dommages-intérêts au meilleur marché possible. — Peut-être vaudrait-il mieux entrer en arrangement avec cet ouvrier. Même, si vous lui faites accepter une indemnité, le jury en serait certainement im-

pressionné et nous aurions plus de chance encore de gagner notre cause.

— Vous croyez, Monsieur l'avocat? qu'est-ce que nous pourrions bien lui bailler à ce méchant Parisien ; il me semble qu'avec cent francs...

— Cent francs! vous plaisantez; mais ne lui proposez rien. S'il demande mille francs, vous tâcherez de vous arranger pour cinq cents.

— Cinq cents coups de bâton que je lui donnerais moi-même, cria le père Bérillon furieux, cinq cents francs ! mais *où que* nous les prendrions ?

— Ceci est votre affaire, répliqua l'avocat impatienté, je vous donne un conseil que vous êtes venu me demander : c'est à vous de le suivre ou de ne pas le suivre. — Retournez chez vous, moi je vais demander la communication du dossier, si on consent à me le donner avant son envoi à Angers.

Le père Bérillon sortit désespéré, se demandant comment il ferait consentir sa femme à donner tant d'argent au Parisien.

— Ces ouvriers de Paris n'ont pas le sou, se disait-il en chemin ; ce sont des meurt-de-faim, je vais lui porter deux cents francs ; il n'aura jamais vu tant d'argent et il se jettera dessus. J'ai eu du bonheur de vendre notre blé avant-hier à trente-deux francs, un bon prix ; et ce n'était que *de la seconde* (1) : j'ai mis tout de même dedans le meunier. Ces gens des villes, ça veut faire les connais-

---

(1) De la seconde qualité.

seurs et ils n'y entendent rien. C'est-il plaisir de les rouler, quand on peut!

La mère Bérillon jeta les hauts cris en entendant parler d'indemnité à payer à Marcel.

— Est-il Dieu possible! s'écria-t-elle, que nous baillerions tout notre bien à ce sacripant!

— Mais, ma femme, puisque l'avocat...

— Tais-te (1), imbécile! ton avocat! il prend le parti des voleurs. Ne vois-tu pas, veil godichon, qu'ils sont allés déjà trouver l'avocat et qu'ils l'ont payé pour nous conseiller de donner notre argent. Ils s'entendent tous, ce sont des filous. Attends, je vas leur en donner de l'argent, tu vas voir.

La Furie se précipita dans la rue et entra comme une trombe chez la veuve Poirot.

En ce moment, Marcel donnait une leçon à Mariette. Depuis longtemps le pauvre garçon était privé du plaisir de fumer, lui qui en avait une si grande habitude; il croyait qu'il n'eût été ni de son temps ni de son milieu, s'il n'avait fumé quatre ou cinq bonnes pipes et grillé trois ou quatre cigarettes dans sa journée.

Il est à remarquer cependant que, de tous les ouvriers de France, ce sont ceux de Paris qui fument le moins, — peut-être parce qu'ils sont les plus bavards; —vent et fumée sont incompatibles : l'un chasse l'autre; plutôt parce que l'interdiction

(1) Tais-te, tais-toi. Patois des gens de la campagne dans l'Anjou.

de fumer dans des ateliers pleins de matières inflammables, au milieu d'une grande ville, est plus rigoureusement commandée et observée.

Dans les premiers temps de sa maladie, Marcel ne pensa guère à fumer. Le tabac répugne au malade, quelqu'habitué qu'il y soit, et les médecins tiennent grand compte de ce symptôme pathologique. Peu à peu, l'oisiveté aidant, l'appétit lui revint avec la santé ; il ne tarda pas à solliciter l'autorisation de fumer *une seule* cigarette. La Mariette en était encore à cet état de béatitude amoureuse où tout ce qui plaisait à son idole lui paraissait délicieux.

Le difficile était de fabriquer cette cigarette, puisque le contre-maître ne pouvait se servir que d'une main et cette main n'était pas suffisamment habile. On lui avait dit que les Espagnols après avoir plié le papier, où le tabac s'alignait au milieu, le posaient simplement sur le genou, et, d'un coup sec et rapide de la paume de la main, le roulaient adroitement, confectionnant ainsi d'une seule main des cigarettes irréprochables.

Le malheureux s'était livré toute une journée aux essais les plus infructueux ; le papier pivotait à droite, à gauche, *se cornait*, se recroquevillait, se contractait, se déchirait, le tabac tombait et s'éparpillait ; de résultat : point. De guerre las, le contre-maître finit par prier Mariette de lui venir en aide. Ce fut toute une étude que Marcel prolongea autant qu'il put pour conserver auprès de

lui la jeune fille, qui, à genoux, les coudes appuyés sur les bords de son lit, s'efforçait de bien suivre toutes ses indications ; il aspirait de toute la plénitude de ses sens ressuscités, les douces émanations de cette jeunesse si gracieuse et si parfumée.

— Plus près, plus près encore ! était son cri perpétuel, jusqu'à ce qu'il pût couvrir de baisers passionnés le front ou les doigts de la jolie *cigarrera*. Et quand elle répandait le tabac ou déchirait le papier, c'était des éclats de rire à n'en plus finir. Ils ne perdaient aucune occasion de se communiquer leur joie qui débordait. Le bonheur sourdait de leur être par tous les pores. Mariette prenait donc sa première leçon quand la mère Bérillon entra.

— C'est donc vous qui voulez nous manger notre Saint-Frusquin ! Tu crois, la Mariette, que j'ai travaillé toute ma vie pour t'acheter du savon ? C'est vrai que tout le savon de la terre ne laverait pas ta vertu. Et c'est toi, méchant Parisien, qui veux vendre nos champs et nos vignes ! Tu n'es pas content d'avoir jeté not' fils en prison, tu veux nous mettre tous sur la paille, méchant vaurien...

— Pas un mot de plus ! s'écria Marcel qui avait sauté de son lit aux premiers outrages adressés à sa fiancée et qui, de son bras valide, saisit celui de la mégère, pas un mot de plus ! ou...

— Marcel, je vous en prie, interrompit de son côté la Mariette, vous allez vous faire du mal ; tout sera à recommencer. — Voyons, vous, que nous

voulez-vous? continua-t-elle, en s'adressant à la mère Bérillon, il me semble que votre fils en a fait assez ; vous voulez donc achever son œuvre?

— Et où serait le mal ! hurla celle-ci, je voudrais vous voir tous morts et enterrés.

— Ce ne sera pas long, si vous continuez. Voilà que vous avez réveillé ma mère, je l'entends qui se lève.

— Elle peut bien se lever, ta mère, elle fait un assez joli métier entre vous deux.

— Que voulez-vous dire? s'écria Marcel, se rapprochant d'un air menaçant.

— Restez donc tranquille, reprit Mariette en le repoussant, cela ne vous regarde pas.

—Mariette! Mariette! que se passe-t-il? cria l'aveugle, viens me chercher.

— J'y vais, maman... Et, s'adressant de nouveau à la mère du Grand Louis : Je comprends très-bien vos paroles, continua-t-elle, je sais du reste comment vous nous traitez tous. Mais cela ne nous touche guère, et vous entendrez dimanche le curé publier nos bans.

— Ah! le joli mariage! répondit la mère Bérillon, c'est avec notre argent que vous allez faire la noce. Mais Dieu vous maudira tous trois.

— Mais, qui vous demande quelque chose? dit Marcel, que voulez-vous? voilà une heure que vous vomissez des injures avec votre argent dans la bouche. Qu'est-ce que cela signifie?

— Il y a que mon homme vient de Cholet et

que notre avocat lui a dit comme ça que nous serions forcé de vous donner beaucoup d'argent en indemnité.

— Je ne sais pas de quoi vous parlez, répondit Marcel, ce n'est pas l'embarras, votre gredin de fils, qui m'a lâchement assassiné, et qui me le paiera un jour, me devrait bien quelque chose pour le raccommodage ; mais, je n'en veux pas de votre argent, je me paierai autrement.

— C'est donc ça, dit Mariette, que vous entrez chez nous, quasiment comme un boulet de canon; eh bien, vous pouvez vous en aller, s'il n'y a que votre argent qui vous tracasse ! Nous n'en voulons point de votre argent ; nous n'en avons pas besoin, et si nous en avions besoin, ce n'est pas chez vous que nous en irions chercher.

— Bien vrai ? reprit la vieille, singulièrement adoucie, c'est pas des menteries... qu'est-ce qu'il chante alors notre homme ; il faudra que j'aille à Cholet pour voir ce qu'il en est.

— Mariette, viens donc, Mariette ! cria de nouveau la Jeanne-Claude.

— Allons, partez vite avant que ma mère ne vienne, et dites bien à vos hommes que nous ne toucherons jamais leur argent.

Mariette ferma la porte et courut à la chambre chercher l'aveugle, qui ne marchait que péniblement même avec l'appui de sa fille ; puis, après l'avoir fait asseoir à sa place habituelle près du foyer, elle lui raconta ce qui venait de se passer.

— C'est bien de votre part, Marcel, ajouta-t-elle

ensuite, c'est bien d'avoir refusé cet argent; il nous aurait brûlé les doigts; c'est moi qui vous ai payé tous vos maux et c'est mon affection qui vous paiera toujours, n'est-ce pas vrai?

Marcel répondit affirmativement, mais sans y mettre l'effusion qu'attendait la jeune fille. — Celle-ci attribua cette réserve à une arrière-pensée de vengeance, dont elle ne s'inquiétait guère : elle y mettrait bon ordre après son mariage. — La vérité est que les paroles de la mère Bérillon avaient été toute une révélation pour le contre-maître. Dans l'emportement du premier moment, sous le coup des injures et des provocations, il avait fait parade d'une générosité, qui lui donnait déjà fort à réfléchir.

La pensée de réclamer des dommages-intérêts ne lui était pas encore venue; il était donc possible d'en obtenir, puisqu'on en parlait à Cholet. Il se proposa d'en causer avec Pruneau qu'il enverrait aux informations.

Quant à la Jeanne-Claude, elle ne répondit rien et pensa en elle-même que la prison à laquelle serait condamné le Grand Louis n'était pas un dédommagement pour son futur gendre et que le jeune ménage ne ferait pas une si grande sottise de compléter, s'il le pouvait, les dix mille francs de la comtesse, que feu Poirot avait si malheureusement écornés.

Puisque la Mariette paraissait prendre la chose si fort à cœur, il serait toujours temps d'en causer.

XIV

Par un heureux hasard, cette scène n'eut aucune influence mauvaise sur la santé de Marcel. Quelques jours après, il put essayer ses forces et sortir de la maison au bras de Pruneau. Celui-ci le conduisit sur le chemin de Boussay, jusqu'au pont jeté sur la rivière, qui facilite en aval la navigation de la Sèvre. Ils s'assirent sur une bille de bois sous les grands peupliers qui bordent la rive, où dans ce moment quelques petits bateaux chargés de charbon ou de sacs de farine, dont la marche était interrompue par les glaces, attendaient paisiblement qu'il plût au bon Dieu de rétablir la circulation.

— Il est temps que tu reviennes au chantier, dit Pruneau ; ton accident a été bien fâcheux : il est arrivé juste au moment où nous devions nous occuper de l'exécution des ordres que j'ai reçus ; sans cela notre section serait fondée depuis quinze jours au moins.

— Il me semble que rien ne presse, répondit Marcel, le but de la nouvelle Société dont tu m'as parlé est trop éloigné ; il est tout social et ce n'est pas un mois de plus, un mois de moins...

— C'est ce qui te trompe, mon garçon, reprit Pruneau, parce que nous devons être prêts à profiter de toutes les circonstances qui peuvent

se présenter d'un instant à l'autre. — Et je suis bien informé.

— Quelles circonstances ? des rêveries !

— Tu vas en juger. En ce moment les Ventes italiennes se remuent; non-seulement Mazzini mais même leur gouvernement les pousse. Ce dernier se contenterait d'épouvanter Napoléon, mais en épouvantant, un accident est vite arrivé, tu le vois par toi-même, et Mazzini, lui, prépare l'accident depuis l'Angleterre.

— Oh ! je le connais ton Mazzini, ce n'est pas lui qui viendra risquer ses os ; il se tiendra au loin bien caché. Si le coup réussit, il en aura la gloire et tout le profit; s'il rate, c'est l'échafaud ou Cayenne, pour nous. Ce n'est pas lui qui viendra mettre le feu aux poudres.

— Oui, mais il les fabrique. J'ai entendu parler d'un nouveau système de bombes portatives, chargées de fulminate et garnies de capsules, qui, lancées au moment opportun, supprimeraient bien des obstacles. — Les événements se précipitent, peut-être le branle est-il donné au moment où je te parle et il est nécessaire que nous soyons organisés pour profiter de notre triomphe et ne plus le laisser échapper.

— Ah ! dit Marcel avec un mouvement de dépit, ce sera encore comme en 48 : nous travaillerons pour quelques avocats que nous poserons sur des piédestaux et qui remplaceront tout bonnement les avocats qui nous gouvernent maintenant et nous mangent la laine sur le dos.

— C'est ce qui te trompe encore, petit; la base de notre Société est celle-ci : L'administrateur est l'inférieur de ses administrés et leur obéit.

— Oh ! la bonne blague ! à qui feras-tu entendre cela ? C'est contre nature ; — voyons, l'administrateur est bien obligé de gouverner, de diriger, de distribuer les rôles et les emplois, de donner les ordres, il ne peut donc en recevoir de ses administrés, lui, il se réserve de surveiller à distance, sans aller au feu... D'ailleurs, un autre article des statuts porte que l'on doit « obéir aveuglément au chef de l'Association, parce que lui seul en connaît le but final, et ce qu'il y a à faire pour atteindre ce but. » Tu vois bien que c'est une contradiction. Tiens, laisse-moi donc tranquille avec tes blagues.

— Je te jure que ce n'est pas une blague, c'est très-sérieux.

— Je la connais, répliqua Marcel, on nous l'a faite depuis longtemps. C'est le mandat impératif; nous l'avions imposé aussi en 48. Ils ont promis et juré tout ce que nous avons voulu et, une fois nommés, nos chefs n'ont plus pensé qu'à eux.

— Nous les tiendrons mieux cette fois, répondit Pruneau, et c'est à quoi tend notre Société. — Tu vas voir. — Nous formons d'abord par chaque contrée, ou, si tu aimes mieux, par chaque commune, des groupes corporatifs qui forment une section. Bon ! Tu me suis bien ?

— Oui, va toujours.

— Chaque section nommera un délégué et la

réunion des délégués, par bassins ou par pays, formera une fédération. Enfin en Angleterre, où toute liberté est donnée aux révolutionnaires, parce que nos révolutions n'ont jusqu'à présent profité qu'aux Anglais, en Angleterre, te dis-je, se réunissent les délégués des fédérations. Tu saisis?

— Admirablement, continue.

— Les délégués des sections rendent compte à leurs sections des décisions prises à l'assemblée de la fédération et ceux de la fédération rendent à leur tour compte à leur fédération des décisions prises par le comité central.

— Tout cela c'est bien du mic-mac et j'aurais préféré que nous fissions en France nos affaires nous-mêmes.

— Ce n'est pas possible, continua Pruneau, nous sommes surveillés ici et nous avons besoin de l'aide de nos voisins. Du reste, je t'ai dit que la Société était fondée sur la solidarité des travailleurs du monde entier, qui arriveront à commander et à dominer le capital au moyen des grèves. Or, comment veux-tu que nous soutenions et que nous prolongions une grève, si les camarades des autres nations ne nous viennent pas en aide. — Il faut manger quand on est en grève aussi bien que lorsqu'on travaille.

— Il y a les économies.

— Tu as donc des économies, fiston ? où passent-elles ? donne-moi donc l'adresse de ton banquier ?

— Nous allons donc fonder ici une section, dit Marcel en souriant.

— Oui, ce sera facile de trouver notre monde dans les chantiers établis maintenant entre le Pallet et Montaigu. Nous prendrons aussi les mariniers et les ouvriers des moulins; mais ce n'est pas tout, ce sont les paysans, les cultivateurs qu'il s'agit d'enrôler.

— Que leur dirons-nous à ceux-là, puisqu'un de nos premiers principes est l'abolition de la propriété. Je ne vis pas depuis longtemps avec eux, mais je les connais déjà assez; ils tiennent à leurs champs, ils y tiennent si bien que ce sont eux qui ont fait l'Empire par peur de nous autres qu'ils appelaient « les partageux. »

— Tu comprends, mon petit, que nous ne nous adresserons pas aux paysans propriétaires; il y a dans les villages un tas de prolétaires, de terrassiers, de manouvriers, qui n'ont ni champs ni vignes et qui ne demandent qu'une réorganisation sociale, laquelle leur donnerait tout ce qui leur manque. Nous avons pour nous tout un monde de charretiers, de rouliers que les chemins de fer mettent sur le pavé et qui sont dans l'embarras pour trouver un autre métier. Puis nous n'avons pas besoin de divulguer dès le début nos principes. Tu le sais bien, la Société ne met d'abord en avant que la solidarité de tous les travailleurs et ne parle que d'organiser des sociétés de production ou de consommation. Tout le monde saisit l'idée des sociétés coopératives de consommation; elles sont en exercice sur tous les points de la

France; déjà il y en a une à Cholet qui fait fonctionner une boucherie et une boulangerie. Nous n'irons pas parler grève aux paysans; ils nous demanderaient si çà va sur l'eau; mais ils comprendront facilement qu'ils auraient avantage à ne payer que cinq à six sous la livre de viande, qui leur en coûte dix.

— Oui, mais c'est bien du monde à enregimenter; il ne faut pas penser à faire garder le secret.

— Nous n'y songeons même pas et voilà l'avantage de la société, c'est que nous travaillerons à peu près au grand jour. L'Empire a été forcé, sans doute bien malgré lui, par des circonstances particulières que tu connais, à se baser sur le suffrage universel; il en subit toutes les conséquences en faisant tous ses efforts pour se l'approprier : il sent qu'il ne peut lutter contre le mouvement social et il a l'espoir de le diriger. Voilà pourquoi je te disais que le gouvernement ne voyait pas d'un mauvais œil notre Société l'*Internationale*. Il veut avoir l'air de favoriser les ouvriers qui sont la clef de voûte du suffrage universel et il compte bien que nous ne nous allierons jamais aux ruraux qui, eux, en sont le pilier et qu'il a accaparés avec le spectre des partageux, comme il a accaparé les bourgeois avec le spectre rouge. — Il a compté sans les chemins de fer qui jettent dans la campagne des nuées d'ouvriers chargés comme nous deux de répandre les bonnes idées. — Nous aussi, nous avons besoin des paysans pour être les maî-

tres du suffrage universel. — Tout est là. — Il nous faut désagréger les campagnes, comme dit M. Proudhon. — Le gouvernement et nous, nous jouons au plus fin et nous marchons, en attendant, de conserve jusqu'au moment où l'un cassera les reins à l'autre. — Aussi tu le verras aider toujours les sociétés de consommation et même celles de production qui ne font qu'apparaître, et pourvu que nous le maintenions, il ne nous refusera pas de pousser la question à ses dernières conséquences. — Tu parlais tout à l'heure de temporiser, est-ce que nous en avons le temps! Moi, avec mes tempes depuis longtemps dégarnies, qui ai laissé depuis 1832 une poignée de cheveux sur chaque barricade, qui ai trinqué avec Ledru et qui n'ai jamais couché qu'avec la misère, triste maîtresse, moi, qui ne possède que l'air que je respire et l'eau que je puise au ruisseau, moi qui ne vois plus devant mes yeux que l'hôpital, le corbillard des pauvres et la fosse commune, ai-je le temps d'attendre? — Et toi donc? et toi qui vas passer demain la tête dans le licou du mariage, toi dont les jouissances, les charges, les besoins seront doublés, as-tu le temps d'attendre? Vois-tu, nous avons tous hâte de prendre notre morceau à la curée au lieu de traîner nos guêtres par monts et par vaux, sous le couvert de la belle étoile, comme nous l'avons fait jusqu'ici. Nous ne nous contenterons plus de rogâtons, il nous faut des morceaux de choix, de l'aloyau de premiére

catégorie : — Plus de théories! de la pratique avant tout et du *sonnant* dans nos poches. C'est ainsi que, par l'organisation de la coopération productive, nous devons être, nous d'abord, les premiers actionnaires de ce chemin de fer, nous qui l'avons construit; nos sueurs sont notre capital à nous, un capital qui vaut mieux que le leur, puisque c'est nous qui l'avons produit. Notre capital ne nous vient pas de nos aïeux comme celui de ce tas de fainéants qui n'ont que la peine de naître et de tirer leurs écus de leurs sacoches. Je pense bien que plus tard l'Internationale triomphante fera justice de l'hérédité, de ce droit à la paresse; mais il faut y aller progressivement et se contenter pour commencer d'une association entre le travail et le capital. Les compagnies nous disent bien, pour nous leurrer, qu'elles nous réservent des places dans l'administration du fonctionnement. Tu conçois, mon petit, qu'il vaut mieux tenir que courir. Quelles places nous donneront-elles. Elles feront de nous des hommes d'équipe, des aiguilleurs, des garçons de magasin, toujours des prolétaires, des crève-faim; et encore faudra-t-il se mettre à leurs genoux pour obtenir son gagne-pain. — Toi, tu me disais l'autre jour que tu espérais devenir chef de gare au Pallet ou à Montaigu. Chef de gare! va-t-en voir s'ils viennent. Ce sera réservé à quelque blanc-bec, un gant jaune, qui sera le neveu de Monsieur l'Administrateur, ou le fils d'un de ses

créanciers, ou le frère de sa maîtresse. Quant à toi qui as eu les os cassés au service de la compagnie, tu peux t'en battre dès à présent l'orbite.

— Mon pauvre vieux, dit Marcel, je sais comme toi à quoi m'en tenir, et je te prie de croire que je ne suis pas non plus d'humeur à prendre des vessies pour des lanternes, ni des cure-dents pour du dessert. Mais tu *jaspines* comme un représentant de 48 et je m'aperçois qu'il fait un froid de chien au bord de ce canal ; nous ne sommes pas de gros rentiers et ma pelure est mince. Rentrons.

— Rentrons, dit Pruneau, nous passerons par le dessus du village et nous irons prendre un absinthe chez le père Galot.

— J'en prendrai un avec plaisir, répondit le contre-maître ; y a-t-il longtemps que cela ne m'est arrivé !

— Ah ! vois-tu, mon petit, quand viennent les cinq heures et que je n'ai pas encore accroché mon émeraude au gosier, la vie me paraît totalement dénuée de charmes.

Marcel fatigué s'appuya sur Pruneau et tous deux reprirent le chemin de Montigné à travers les vignes, dont les longs sarments desséchés par la gelée leur fouettaient les jambes.

— La Société a-t-elle fixé la cotisation, demanda Marcel tout en cheminant.

— Oui, répondit Pruneau ; elle n'est pas lourde, dix centimes, deux sous par mois, dont tous les membres sont solidaires, c'est-à-dire que la section

paie chaque mois à la fédération dix centimes par chaque membre.

— Qui t'a envoyé les dernières instructions ?

— C'est toujours ce vieux *zig* de Dupont. Nous avons fait nos premières armes ensemble à la rue Transnonain ; il y a longtemps de cela, soupira Pruneau. — Etions-nous naïfs alors ! nous nous battions pour les principes ; on nous a égorgés comme des moutons que nous étions. Aux journées de Juin, nous nous sommes mieux comportés ; et si jamais la danse recommence, nous nous arrangerons cette fois pour égorger les autres.

Ce fut dans ces bonnes dispositions qu'ils entrèrent à l'auberge du *Canard Déplumé*, où déjà plusieurs ouvriers étaient réunis autour d'une bouteille étiquetée : Pernot de Pontarlier. — L'entrée de Marcel fit sensation : il fut accueilli par des hourras frénétiques et Pruneau eut grand peine à le défendre contre les embrassades et les poignées de mains.

— Pas tant de chaleur, les enfants, disait-il, la colle n'est pas encore sèche et les morceaux sont fragiles.

Marcel était heureux de se retrouver dans son monde habituel et d'entendre parler son langage. — Au lieu d'un verre d'absinthe il en prit deux et il était tard quand Pruneau le reconduisit chez la Jeanne-Claude. — Mariette était dans une inquiétude mortelle ; depuis plus d'une heure elle ne quittait plus le seuil de la porte, malgré le froid

que le soleil couchant et le brouillard se levant de la Moine rendaient de plus en plus piquant. Déjà elle avait couru deux fois jusqu'au milieu de la grande rue et elle n'osait, n'étant pas encore mariée, demander des nouvelles du contre-maître.

— Enfin, les voici ! s'écria-t-elle en voyant apparaître les deux camarades, c'est bien heureux ! — Mais d'où venez-vous donc? Peut-on mettre les gens en peine comme cela !

— Là, là, calmez-vous, petite mère, dit Pruneau, je vous ramène votre adoré ; nous sommes allés rendre visite aux amis qui n'osent venir chez vous demander des nouvelles de sa santé et leur montrer que, grâce à vos soins, le particulier n'est pas encore gelé et que les feuilles repoussent.

— Ah ! mon Dieu ! reprit la jeune fille, vous m'avez mis dans un bel état, je craignais une faiblesse, un accident.

— Eh ! eh ! continua Pruneau, il faut faire votre apprentissage d'épouse docile et patiente ; il ne peut pourtant pas être toujours cousu à vos jupons.

— Vous avez raison , monsieur Pruneau , dit Mariette d'un air triste , j'en prendrai peu à peu l'habitude ; mais la première fois et quand on n'est pas avertie, on ne sait pas se maîtriser.

— Il faut bien que Marcel reprenne le chemin du chantier , dit l'ouvrier, la Compagnie le paie, c'est pour qu'il travaille. Nous ne volons pas le pain de ceux qui nous nourrissent, nous autres, et nous n'avons jamais caponné devant l'ouvrage.

Encore deux ou trois jours et Marcel fera bien de retourner à la besogne.

— Oh ! pas avant d'avoir consulté le docteur, fit la jeune fille, et il fait si froid !

— Petit à petit il essaiera ses forces, et vous verrez, ajouta Pruneau en souriant, quand on a bien travaillé et qu'on ne s'est pas vu de toute la journée, on s'aime mieux le soir.

Le lendemain Pruneau vint à l'heure de l'absinthe chercher Marcel qui fit une certaine résistance, mais qui céda quand l'ouvrier lui dit à l'oreille :— Tiens bon, rien que pour ne pas laisser prendre le pli ; où en seras-tu si tu t'accoutumes à ne pas sortir sans permisssion.

Les papiers de Marcel arrivèrent bientôt et l'on avait fixé le jour du mariage, quand la Jeanne-Claude, sa fille et tous les témoins entendus dans l'affaire du Grand Louis reçurent des citations à comparaître devant la Cour d'assises d'Angers.

Ce contre-temps modifia tous les projets. Il fallait penser aux préparatifs d'un voyage long et difficile dans la saison, car les témoins s'arrangeraient peut-être pour partir ensemble sur un même chariot, ce qui épargnerait des frais. — La Jeanne-Claude obtiendrait sans doute d'être dispensée du voyage à raison de ses infirmités. Qui la soignerait pendant l'absence de sa fille ? Autant de grosses questions qu'il fallait se hâter de régler. On ajourna le mariage au retour pour ne songer qu'aux apprêts du départ.

Marcel se rendit le jour suivant à Cholet afin de prendre des informations et de voir le Procureur impérial ou le bon monsieur de Faraman. — Sans en rien dire à sa fiancée, il se proposa de consulter un avocat au sujet de l'indemnité qu'il était en droit de demander et sur la manière de s'y prendre.

XV

L'ordonnance du Juge d'instruction de Cholet dans l'affaire de Louis Bérillon avait été, pour nous servir des expressions consacrées, *purement et simplement* adoptée par la chambre des mises en accusation de la Cour d'Angers, qui, elle, avait renvoyé le prévenu, en en faisant un accusé, devant la Cour d'assises. Il en est ainsi au moins dix-neuf fois sur vingt. Aussi l'institution d'un second degré de juridiction, fonctionnant de droit et quand même, dans le réglement d'une procédure criminelle, n'est regardée par de bons esprits que comme une superfétation, une complication dans les rouages de la Justice, complication regrettable, puisque malgré le zèle des magistrats qui apportent dans leurs travaux une activité exemplaire et une attention minutieuse, elle retarde souvent la comparution de l'accusé devant ses juges et prolonge inutilement la détention préventive.

Les études juridiques s'attachent tous les jours de plus en plus à la simplification des lois et de

leur application. Il n'est pas douteux que, dans un temps rapproché, les Cours ne seront appelées à statuer sur la mise en accusation devant le jury, que quand elles en seront requises par le pourvoi, soit du ministère public, soit du prévenu, mécontents de la décision rendue par le Juge d'instruction. Il saute aux yeux qu'un second degré de juridiction est inutile, lorsque les parties sont d'accord sur le jugement du premier degré. Le résultat le plus fâcheux de l'organisation actuelle est de refouler les scrupules et de trop rassurer la conscience des magistrats. Les premiers à se prononcer se disent : Bah ! marchons toujours, la chambre des mises en accusation verra ce qu'elle aura à faire, et les magistrats de la Cour, donnant à leur tour leur avis, ont une tendance bien naturelle et très-respectable à s'en rapporter à leurs collègues.

L'avocat Poulet n'aurait eu garde de combattre le renvoi de son client devant la Cour d'assises ; il y trouvait double avantage, celui de son client et le sien propre. Procédurier expert et retors, maître Poulet était un enfant des bords de la Vilaine, ce nid de jurisconsultes, qui a produit les Duaren, les deux d'Argentré, les Bigots-Préameneu, les Toullier, « l'un des plus grands jurisconsultes du siècle, qui joignait à la science juridique des connaissances philosophiques et un talent d'écrivain que peu de juristes ont possédés au même degré », et les Lerat, Sebast, Paul de Vollant, Noël du Fail, Poullain du Parc et de tant d'autres. Ses débuts au

barreau de Nantes avaient été pénibles; mais à peine était-il sorti des langes du stage qu'il trouva l'occasion de se fixer au barreau de Cholet, que deux avocats venaient de quitter coup sur coup pour aller rejoindre au paradis leur patron saint Yves.

Le tribunal de Cholet a toujours passé pour l'un des plus occupés et des plus forts de l'Anjou. A l'époque de l'arrivée de maître Poulet, la réputation de ce tribunal était augmentée par la présence de deux juges, vieillis dans la pratique des affaires, dont la science et le talent eussent été remarqués dans les compagnies de l'ordre le plus élevé. Ils étaient les derniers de ces illustres savants qui, au commencement de ce siècle, ont construit le vaste édifice des lois françaises. De ceux-là, il n'en reste plus. La codification, même de loin, puis les compilations ont tué la science du Droit. Quelques années encore, il n'y aura plus de jurisconsultes en France, il n'y aura que des légistes.

A l'école de ces deux juristes consommés, l'avocat Poulet avait rapidement profité : il était à cheval sur le mur mitoyen et il ne craignait de se mesurer avec qui que ce soit dans les poursuites et les saisies. Sa réputation comme avocat d'affaires civiles était bien établie; restait à savoir s'il était aussi bon avocat dans les affaires criminelles. Il en avait la prétention et ne demandait qu'à le prouver. Les Assises se tenant au chef-lieu du département, à Angers, les occasions étaient rares. Il ne voulait

se produire, autant que possible, qu'à coup sûr. Jusque-là, les affaires criminelles qui lui avaient été proposées ne pouvaient prêter à de grands effets d'éloquence ; elles n'étaient que trop claires ou les accusés n'étaient point intéressants.

L'affaire Bérillon l'avait séduit au premier abord ; il en avait saisi d'un coup d'œil toutes les ressources ; et l'acquittement n'était pas seulement possible, il était présumable. C'était ce qu'on appelle, dans le langage du Palais, une belle affaire; car il ne s'agissait pas d'enfoncer des portes ouvertes, non ; elle prêtait à la discussion ; un avocat pouvait y déployer tous ses moyens et montrer toute sa valeur. Outre un accent lourdement breton des plus désagréables, maître Poulet avait contre lui une voix éraillée, criarde et agaçante, et d'autant plus insupportable que, peu maître de sa nature pétulante, il s'enlevait aussitôt dans les tons les plus élevés et s'*emballait* dans des périphrases véhémentes interminables.

Il faisait le régal des juges, de ses collègues et du public, et obtenait les plus beaux succès de ridicule par sa mimique et ses gestes exaltés et absolument grotesques. Ce qui ne l'empêchait pas de s'admirer en dénigrant ses adversaires et de se dire : « l'Aigle de Cholet. » Ah ! sans cet accent, se disait-il *in petto*, ce n'est pas à Cholet, ce n'est pas à Angers que je plaiderais; il n'y a qu'un barreau au monde et ce barreau est celui de Paris ; ce diable d'accent me rive à la province.

Il prit donc l'affaire à cœur et ne négligea aucune mesure pour la faire triompher. Après s'être fait envoyer la copie de toutes les pièces remises à son client, qui avait été transféré à la prison d'Angers, il prit la peine de se rendre dans cette ville, afin de compulser le dossier et d'examiner les pièces dont, suivant la loi, copie n'avait pas été donnée à l'accusé ; il profita du voyage pour se présenter chez le conseiller chargé de la présidence des Assises et sut se le rendre favorable par son amabilité et sa déférence.

Deux jours avant l'ouverture de la session, il partit pour Angers afin de faire la connaissance des jurés et se renseigner sur leur compte, dans le but de récuser ceux qui lui seraient signalés comme trop sévères ou d'amadouer ceux d'un accès facile et commode.

De mémoire d'avocat, personne ne s'était jamais remué pour une affaire autant que maître Poulet : il se conciliait tout le monde, visitait les magistrats, payait à boire aux huissiers, lui le dur et orgueilleux despote, l'avare et le pingre par excellence malgré sa grande fortune, laquelle l'avait fait surnommer par ses collègues le *Boyard du Barreau*, et saluait jusqu'à terre monsieur le concierge du Palais de Justice, chaque fois qu'il passait devant sa loge. Il assista à tous les débats de deux procès qui précédèrent le sien pour bien se rendre compte du talent de son adversaire le Procureur impérial de la Cour d'Angers, de ses ressources et de sa

tactique; il tenait à juger aussi de la sonorité de la salle d'audience, et il eût peut-être avancé ou donné deux francs pour y crier un instant tout à son aise!... sauf à les regretter ensuite.

Et dire que maître Poulet n'avait pas encore reçu un sou d'honoraires! pas la moindre provision! lui qui, avant toute explication, ne manquait jamais d'en exiger une très-forte dès qu'un client, ouvrier ou campagnard, d'extérieur peu fortuné surtout, mettait le pied dans son cabinet. C'était de l'art pour l'art, c'était mieux que de l'art, c'était de l'amour-propre. Il entendait déjà son nom retentir de la source de la Moine à l'embouchure de la Loire. Amour-propre d'orateur, amour-propre de conseil, amour-propre de clocher, toutes les sortes d'amour-propre fermentaient dans le cœur de l'avocat et le surexcitaient. — S'il pouvait donner une leçon au Procureur impérial de Cholet, ce poseur, ce faiseur, ce pleutre, ce Poitevin papelard, dont les embarras faisaient hausser les épaules à tout bon Vendéen, ce serait pain bénit. — Il se pourléchait les lèvres en pensant au retour, au triomphe qui l'attendait, aux louanges que la Presse lui réservait. Déjà, il était parvenu à faire insérer dans l'*Union de l'Ouest* et le *Journal de Maine-et-Loire*, l'entrefilet suivant :

« C'est après demain, 10 janvier, que l'affaire de Louis Bérillon, cultivateur de Montigné, accusé d'assassinat, viendra devant les Assises. Notre compatriote, maître Poulet, du barreau de Cholet,

qui a suivi l'instruction de cette affaire, a bien voulu prêter à l'accusé l'appui de sa parole devant le jury. — On prévoit des débats fort intéressants, qui provoquent d'avance la curiosité, puisqu'un grand nombre de personnes se sont fait inscrire chez monsieur le Président des assises dans l'espérance d'obtenir des cartes d'entrée. Des fauteuils seront réservés derrière la cour aux dames et aux hauts fonctionnaires attirés autant par une cause piquante que par la grande réputation de maître Poulet, que notre ville entendra pour la première fois. La presse a obtenu de monsieur le Président un banc qui sera entièrement consacré au service de la sténographie ; notre journal y sera représenté et nous comptons reproduire les débats, à moins que le huis-clos ne soit ordonné, si, comme on le craint, des incidents nécessitaient cette mesure. »

En prévoyant la possibilité d'un huis-clos dans une cause qui ne le comportait nullement, maître Poulet, savait bien ce qu'il écrivait. Le secret des débats n'est ordonné que lorsqu'ils sont de nature à blesser la pudeur et la morale publique. En France, dans ce pays tout rabelaisien, rien ne pique la curiosité comme un huis-clos. Une pareille annonce était de haut goût ; il n'en fallait pas davantage pour faire courir toute la ville.

Le Président des Assises envahi, débordé, avait beau protester de toutes ses forces et jurer ses grands Dieux que l'affaire ne nécessiterait aucune mesure extraordinaire et n'occasionnerait aucun scandale, on prenait ses paroles pour une défaite po-

lie et l'on n'en insistait que davantage; il prit le parti de céder au torrent et distribua aux solliciteurs toutes les cartes qu'ils demandèrent. — Ce Président était un digne magistrat, un excellent homme, dont ses terribles fonctions n'avaient nullement modifié le caractère. Son intelligence et son impartialité étaient fort appréciées par la Chancellerie, qui le choisissait d'ordinaire parmi ses collègues, les conseillers de la Cour d'Angers, pour lui confier la présidence des sessions d'Assises, dans lesquelles devaient se produire des affaires difficiles ou délicates. — Ce choix était ratifié, ce qui n'est pas commun, par l'opinion publique formée par les jurés et les avocats enchantés de son affabilité et de sa courtoisie. Dépourvu de toute morgue, il semblait, tout en conservant sa dignité, prendre à tâche de faire oublier qu'il était le Président et par contre tous cherchaient à l'en faire souvenir par le respect dont on l'entourait.

XVI

Deux heures avant l'audience, la salle était littéralement bondée : tout Montigné et Cholet s'y étaient donné rendez-vous ; on faisait queue à la porte et l'affluence était telle devant le Palais de Justice que le parquet dut prendre des mesures spéciales pour permettre l'accès aux magistrats, aux jurés, aux témoins, à toutes les personnes appelées à figurer dans le drame qui se préparait.

Le piquet de soldats commandé pour maintenir l'ordre fut doublé et une haie organisée par la gendarmerie assura bientôt la liberté du passage et de l'entrée.

Pour placer plus commodément les curieux de haut rang derrière la Cour et autour d'elle et pour admettre le plus de favorisés, — car tous les fonctionnaires tenaient à être compris dans le haut rang, — on avait supprimé les fauteuils qui étaient remplacés par une triple galerie de chaises. — Les dames s'en contentaient fort bien, à en juger par leur affluence ; elles avaient profité de la circonstance pour faire assaut de toilette.— A Cholet, les occasions d'exhibition ne se présentent pas tous les jours. Sauf à la grand'messe le dimanche et à deux ou trois solennités dans l'an, la distribution des prix et au 15 août la revue du régiment d'infanterie qui tenait garnison, il était impossible de produire une robe neuve ou un chapeau apporté de Paris par la malle-poste. — Aussi s'étaient-elles attifées ces dames pour l'audience ! rangées sur deux lignes, droites sur leur busc, elles représentaient assez bien la devanture d'un magasin de modes. Beaucoup de dames d'Angers attendaient non moins impatiemment l'ouverture de l'audience.

Madame la Préfète, grande anglaise, francisée depuis son mariage, depuis trop longtemps, hélas! étalait une robe épaisse en lampas de Damas que sa voisine, la Présidente du tribunal, avait peine à écarter de ses genoux, quoiqu'elle tînt à faire les honneurs de son chez-elle.

— Quelle cohue ! disait la Préfète, j'ai bien fait de résister à la prière de mes filles qui voulaient à toute force assister à l'audience. — Voyez donc la femme du conservateur des forêts, là, au premier rang, la troisième de ces dames, à gauche, est-il possible de se fagoter de la sorte ; elle est décolletée comme si elle venait à l'un de mes bals ; c'est de la dernière inconvenance. — Moi, j'ai tenu à ne mettre qu'une toilette sévère, appropriée à la *cérémonie*. — Je craignais aussi pour ces pauvres enfants des émotions, qui leur sont si étrangères ; elles auraient été exposées, dit-on, à entendre des choses... ; mais des choses ! — Je pense que l'on nous avertira avant; moi, d'abord, au premier mot je m'en vais.

— Je crois, que nous n'avons rien à craindre, répondit en souriant la Présidente, mon mari, qui connaît très-bien l'affaire, puisque c'est lui qui a interrogé l'accusé à son arrivée à la prison après la signification de l'acte d'accusation et de l'arrêt de renvoi, m'a....

— Vous dites ? interrompit la Préfète, quels mots barbares ! comment avez-vous pu apprendre tout cela ?

— Oh ! mon Dieu ! l'habitude ; à force d'entendre toute la journée les mêmes mots, on finit par les retenir. — Cependant nous n'y sommes pas tenues, ajouta la Présidente en riant.

— Oh ! c'est comme moi, dit la Préfète, dans les premiers temps de mon mariage, et nous n'étions alors que sous-préfet, c'était encore sous Louis-

Philippe, je n'entendais parler que de circonscriptions électorales, de chemins vicinaux, que sais-je? Vous sentez combien c'était difficile à comprendre surtout pour moi qui suis étrangère. — Je m'y suis faite et je baragouine ce langage tout comme une autre. Il est bien rare que je demande maintenant une explication à monsieur le Préfet. — Vous disiez, chère madame......

— Eh bien, oui, je disais, répartit la Présidente, que mon mari m'avait dit que tout se passerait fort bien et que l'on ne dirait rien qu'une honnête femme ne puisse entendre.

— Ah ! dit la Préfète désappointée intérieurement, on m'a pourtant raconté que ce criminel avait été entraîné par un désespoir d'amour, par un accès de jalousie. Sans doute qu'il avait des droits d'être jaloux. Verrons-nous la donzelle ?

— Certainement, puisqu'elle doit être entendue comme témoin ; mais elle doit déjà être là.

— Oh ! montrez-la moi.

— Attendez que je m'y reconnaisse. — Je cherche le banc des témoins ; — il y a tant de monde que tout est confondu ; — ils ne sont pas à leur place habituelle.

La Présidente s'était levée ; se haussant sur la pointe des pieds, elle tâchait de découvrir dans la foule confuse quelque figure de jeune fille répondant à l'idée qu'elle se faisait d'une héroïne de roman.

— J'en vois bien une, dit-elle, là-bas...

— Où ? dit la Préfète en se levant à son tour et en s'armant d'un binocle. — Où ? je ne vois rien.

— Là-bas, à l'angle, contre le chambranle de la porte.

— Qui ça ? cette grosse rougeaude ? elle n'est pas jolie; après tout c'est une beauté de village, la beauté du diable ; les paysans aiment ces couleurs coquelicot.

— Ah ! voilà qu'on introduit l'accusé, dit la Présidente, asseyons-nous, l'audience commencera bientôt.

Quatre gendarmes étaient en effet entrés par une porte dérobée ; ils conduisaient le Grand Louis, révêtu de sa redingote noire, qui avait été si bien arrosée par la voiture du Sous-Préfet de Cholet. Il avait légèrement pâli en prison, mais sa santé ne paraissait pas avoir autrement souffert de la paille humide des cachots. — Il jeta d'abord des regards effarés sur cette multitude dont tous les yeux étaient braqués sur lui ; il se rassura bientôt en apercevant son père qui vint l'embrasser et s'asseoir devant, sur le banc réservé à son défenseur.

— Mais il est très-bien, ce jeune criminel, dit la Préfète en lorgnant l'accusé, il est très-bien, très-bien. Quelle carrure ! — Ces hommes des champs, ça doit avoir des passions terribles !

Et mentalement la bonne dame faisait une comparaison qui n'était pas tout-à-fait à l'avantage de monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, lequel n'a-

vait pas, à son gré, paraît-il, des passions suffisamment terribles.

L'entrée de maître Poulet fit aussi sensation : il vint accompagné de plusieurs de ses confrères, en robe comme lui, afin de prendre place sans difficulté au banc de la défense. — Malgré l'encombrement l'avocat réserva à ses côtés une place pour le père Bérillon, dont il voulait utiliser la présence dans sa péroraison. — Le bonhomme représentait convenablement, d'autant qu'il ne cessait de s'éponger la figure avec son grand mouchoir à carreaux jaunes et bleus. Maître Poulet lui recommanda de ne pas se gêner. Ah ! si madame Bérillon eût été là, comme un petit évanouissement bien à point aurait fait de l'effet !

Un coup de sonnette sec, impératif, le coup de sonnette du maître, retentit tout-à-coup.— Un huissier se précipita, marchant sur les pieds, bousculant les chaises, et entra dans la chambre du conseil. — Le brouhaha de la ruche s'était tu comme par enchantement, tout le monde se leva. — Ce n'était qu'une fausse alerte.— Le Président demandait seulement si messieurs les jurés étaient tous présents. On se rassit et le bourdonnement des conversations particulières se croisant dans tous les sens recommença *crescendo*.

— Messièurs, un peu de silence ! je vous prie, cria l'huissier, silence donc ! pour que messieurs les jurés puissent entendre ; et d'une voix nasillarde il appela successivement les noms des

jurés qui, chacun à son tour, répondaient « Présent. » — Il en manquait trois.

— Peut-être attendent-ils dans la rue ? dit l'huissier qui connaissait les habitudes des jurés venant de la campagne.

Il sortit et peu après les ramena triomphant. — C'étaient trois braves propriétaires, qui s'étaient attablés dans le cabaret en face du Palais de Justice et qui, pour attendre plus patiemment, vidaient bravement bouteille.

L'huissier retourna chez le Président et l'informa que tout le monde était à son poste.

— C'est bien, répondit le Président en sonnant de nouveau, ouvrez les portes.

— Messieurs, la Cour ! chapeaux bas ! cria l'huissier.

Toute l'assistance se leva, y compris les dames ; le Président en robe rouge suivi de ses assesseurs, deux autres juges de la Cour, fit son entrée. Le ministère public, représenté par le Procureur impérial en personne, marchait derrière. — Ces messieurs firent en passant de légers saluts à droite et à gauche et seulement aux personnes qu'ils connaissaient. Lorsqu'ils furent assis, tout le monde en fit autant ; le Président attendit que le remue-ménage des chaises se fût apaisé et il ordonna à l'huissier d'annoncer que l'audience était ouverte.

Le Président commença par tirer au sort douze jurés pour former le jury du jugement. Le Procu-

reur impérial et maître Poulet suivaient avec attention son appel sur la liste qu'ils avaient préparée et récusèrent ceux qu'ils avaient notés comme pouvant être systématiquement ou par tempérament hostiles à la cause que chacun d'eux défendait. D'ordinaire les récusations ne sont pas sérieuses ; elles sont une faveur accordée par le ministère public ou par l'avocat, qui, usant de leur droit, donnent ainsi congé à l'un de leurs amis ou à un juré qui les a sollicités de le laisser vaquer à ses affaires. — Ce n'est guère que dans les procès politiques, où les hommes des partis divers se comptent qu'il est utile de scruter les opinions et de veiller scrupuleusement sur les tendances des jurés.

Cependant, à en juger par le nombre des récusations, les deux adversaires paraissaient mettre un certain acharnement dans le choix du jury. Cette lutte amusait prodigieusement les stagiaires qui n'avaient eu garde de manquer à la solennité, mais moins pour prendre une bonne leçon de jurisprudence ou d'éloquence que pour épiloguer sur tout ce qu'ils voyaient et tout ce qui se disait.

— Oh ! quelle tête, murmurait Lépinal, le plus malin de la bande, à l'oreille de son voisin, lorsque le premier juré, un gros marchand de bœufs, fut appelé ; la bonne boule d'idiot ! le Procureur va le récuser ; décemment on ne peut en faire le chef du jury ; il serait bon, tout au plus, dans une affaire d'attentat à la pudeur, pour juger ceux qu'il a gardés toute sa vie.

Cependant aucune protestation ne s'étant fait entendre , ce juré prit place comme Président sur le premier des fauteuils réservés. Le Président de la Cour continua son appel.

— C'est bête de laisser au sort le soin de désigner le Président du Jury, disait Lépinal, et le sort, qui est né malin comme le Français, fait quelquefois de drôles de choix. — Ah ! voilà Poulet qui a épuisé ses récusations et le Procureur n'a plus droit qu'à une ; ça va bien ; — ils me tardent qu'ils s'empoignent ; — ça va chauffer ! Kss ! Kss ! à toi-z-à-moi la paille de fer !

— Tais-toi donc, dit le voisin, pour que j'entende lire l'acte d'accusation.

— Que tu entendes...! je t'en défie bien, répliqua Lépinal, le greffier abuse de la permission de bredouiller ; c'est pis qu'un Oremus de la fin, pourquoi les laisse-t-on ânonner ainsi ?

—Pourquoi ? pourquoi ? répondit le voisin impatienté, il est ordonné expressément au greffier de lire sans ponctuer pour que les jurés soient impressionnés le moins possible par cette lecture avant l'audition des témoins.

— Oh ! la bonne histoire ! reprit Lépinal qui avait toujours le dernier mot; qu'arriverait-il si les jurés s'endormaient ?

Le camarade haussa les épaules et tâcha de s'isoler, ce qui était encore moins facile que d'entendre le greffier.

Le public attendait avec impatience l'appel des témoins : on cherchait avidement des yeux

l'héroïne pour laquelle ce beau gars était venu s'asseoir sur les bancs du crime. La plus grande partie des assistants furent désappointés; car Mariette sans quitter sa place, où elle était enfouie, se contenta de répondre qu'elle était présente.

Marcel, toujours le bras en écharpe, s'approcha du bureau de la Cour pour remettre le certificat du médecin qui constatait l'état de santé de la Jeanne-Claude et l'impossibilité pour elle de se rendre à Angers. — La Cour agréa ses excuses et passa outre, de l'assentiment du Ministère public et du défenseur.

Les témoins tant à charge qu'à décharge, retirés dans les salles qui leur sont destinées, phrase consacrée pour dire qu'on les met le plus souvent dans un couloir voisin, voire même quelquefois dans la rue, le Président des Assises interrogea le Grand Louis, dont le thême était bien fait et facile à retenir. — Il avait lancé une boule dans l'obscurité et par un hasard étrange, qu'il déplorait de toutes ses forces, cette boule était allée plus loin qu'il ne le voulait et était tombée sur *le requilleur*.

Le Président le fit avancer près du bureau de la Cour pour lui faire reconnaître la boule et la quille énormes qui composaient les pièces à conviction.

La Préfète, son binocle sur le nez, put apprécier de près les magnifiques proportions de l'Hercule de Montigné : elle le dévorait des yeux.

— Dire que ce jeune criminel manie de pareils poids en s'amusant, glissa-t-elle à la Présidente, comme il doit être fort !

Le Président ordonna la lecture du procès-verbal du Juge d'instruction de Cholet constatant l'état des lieux et la distance qui séparait l'accusé et sa victime. — Un des jurés s'étonna qu'une boule aussi lourde ait été lancée à une distance de trente-trois mètres, et demanda à ce qu'un essai fût fait devant lui et devant ses collègues, bien entendu hors de l'audience.

— Vous savez, Monsieur, répondit le Président, que la Cour se fait un devoir et un plaisir d'obtempérer, autant qu'elle le peut, au moindre désir exprimé par Messieurs les Jurés ; mais je ne crois pas devoir la consulter à ce sujet, parce que l'expérience me paraît inutile. — C'est un fait avéré, accepté par l'accusé, par l'accusation, par tout le monde. — Louis Bérillon était à trente-trois mètres de Marcel Renard, lorsqu'il a lancé cette boule. La question est de savoir s'il l'a lancée avec intention d'atteindre la victime, avec préméditation, et aucune expérience ne peut résoudre cette question.

Le juré n'insista pas.

— Encore un, dit Lépinal, — qui a perdu l'occasion de se taire.

L'émotion fut à son comble, lorsque Mariette Poirot s'avança. — Quand la pauvre fille se vit au milieu de cette foule qui la dévorait de ses mille yeux et pourtant si isolée dans le petit

espace qui l'en séparait, elle se mit à trembler et faillit se trouver mal. — Elle avait pourtant l'habitude du public, elle ne craignait pas de se mettre en scène, elle qui ouvrait si bravement le bal de la fête au bras du vicomte Timoléon de Rinçures. Mais là, les regards étaient riants, sympathiques, et la conviaient au plaisir : ici, tout lui disait solennellement et durement que d'une de ses paroles dépendait peut-être la tête d'un homme. — Elle avait eu une malencontreuse inspiration, celle de s'affubler pour la circonstance d'un chapeau acheté, en passant, chez la meilleure faiseuse de Cholet. Pauvre fille de Montigné ! les bonnets de linge lui allaient si bien et elle le savait ! aussi ne s'explique-t-on pas cette erreur d'une puérile vanité pour flatter encore son Marcel.

Toutes les dames qui étaient derrière la Cour se levèrent pour mieux l'examiner et les Magistrats dont les siéges étaient envahis furent obligés de se défendre et de se plaindre en riant de cette curiosité qui ne respectait plus rien.

La Préfète se rassit en disant : Ce n'est pas la rougeaude de tout-à-l'heure, celle-ci est mieux ; — elle n'est réellement pas mal, cette petite, mais elle n'a pas de goût : aller préférer à ce grand garçon qui est si fort, si bien charpenté, si beau, le gringalet, sournois et à la mine terreuse qui a déposé avant elle !

Après lui avoir adressé les questions d'usage et lui avoir fait prêter serment de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité, le Président lui

demanda de raconter d'abord à messieurs les jurés la scène qui s'était passée chez elle le samedi soir et de reproduire, aussi textuellement que possible, les propos tenus par l'accusé.

Mariette parla comme elle put, d'abord d'une voix si basse qu'on la fit approcher tout contre le banc des jurés qui se levèrent à mi-corps, pliés et juchés les uns sur les autres ; elle raconta comment les garçons de la fête étaient entrés vers minuit chez sa mère pour clouer l'image de Saint-Maurice suivant la coutume ; comment Louis Berillon l'avait fait danser : ils étaient tombés et elle avait voulu danser alors avec le contre-maître Marcel ; Louis s'était fâché et il y avait eu un commencement de querelle qui n'avait pas eu de suite ; — tous ces jeunes gens étaient sortis en se donnant le bras.

— L'accusé n'a-t-il pas proféré des menaces ? dit le Président, n'a-t-il pas dit qu'il se vengerait ?

— Oui, au commencement de la querelle, mais après je n'ai rien entendu.

— Parlez-nous des relations que vous aviez eues avec l'accusé ; il vous fréquentait souvent chez votre mère ? il vous faisait la cour ?

— Mon Dieu ! oui, monsieur le Président, comme tous les jeunes gens du village.

— Oh ! un peu plus cependant ; ne vous a-t-il pas demandé en mariage ?

— Non, monsieur le Président ; lui, m'avait bien parlé de mariage, à moi, — mais ses parents ne se sont pas adressés à ma mère.

— Eclaircissez encore un point, ajouta le Président, — le samedi soir, quand les jeunes gens sortirent de votre maison, l'accusé n'est-il pas resté en arrière pour vous parler : que vous a-t-il dit ?

— Il voulait revenir me parler pour avoir une explication et je n'ai pas voulu y consentir ; — j'ai fermé notre porte et je suis allée coucher ma mère.

— Vous avez fort bien fait de refuser un rendez-vous à une telle heure ; est-ce tout ce que vous savez ? n'avez-vous pas revu l'accusé ?

La Mariette ouvrit la bouche comme pour parler.

— Vous dites ?... parlez haut, dit le Président, et comme elle gardait le silence en baissant les yeux, il insista :

— Vous avez encore quelque chose à dire ; — je vous ai demandé si vous aviez revu l'accusé. — Vous ne voulez pas me répondre, — cependant vous avez juré de dire toute la vérité ; voyons, — parlez.

— Je l'ai vu... je l'ai revu le lendemain au bal.

— Avez-vous dansé avec lui ?

— Non, monsieur le Président.

— Il ne vous a rien dit ?

— Non, monsieur le Président.

— C'est bien tout ce que vous savez.

— Oui, monsieur le Président.

— Eh bien, allez vous asseoir et réfléchissez encore au serment que vous avez prêté.

XVII

Pour les magistrats et les hommes d'affaires, il n'y avait qu'un témoin réellement intéressant : c'était le docteur Grosnier dont la déposition fut longue et minutieuse ; elle seule pouvait jeter quelque lumière sur la question si délicate de préméditation et de volonté, circonstances aggravantes relevées par l'accusation contre le Grand Louis.

L'habile Président s'attacha à bien faire décrire par le témoin la situation des blessures et la manière dont les fractures s'étaient faites; il le pria d'en tirer toutes les déductions qui pouvaient éclairer la conscience des juges. Enfin le docteur était arrivé presque immédiatement sur les lieux; il avait vu les physionomies prises sur le fait et les renseignements qu'on attendait de lui avaient d'autant plus d'importance qu'il était, sans contredit, le témoin le plus désintéressé et le plus clairvoyant dans cette affaire.

Le docteur fut le dernier témoin entendu. Le Président annonça qu'avant de donner la parole au ministère public, il suspendait l'audience pendant un quart d'heure.

Chacun s'empressa de se lever, de s'étirer les jambes, et les langues, si longtemps contenues, se dédommagèrent amplement. — Les commentaires

allaient leur train, les paris pour et contre s'ouvrirent de tous côtés.

— Mon avis, disait Lépinal, est qu'ils ne sont pas amusants du tout; ça tourne en eau de boudin; moi, qui croyais qu'ils allaient s'allumer ! Je vous en souhaite, ils ont l'air d'être tous d'accord. — Pourquoi cet autre est-il venu de Cholet ? il n'a pas encore desserré les dents.

— C'est qu'il n'en a plus, dit un avocat.

— Si, il a un râtelier, ajouta un troisième.

— Non, il n'en a pas.

— Si, il en a un, je l'ai bien vu.

— Alors, reprit Lépinal, son client n'y a pas mis assez de foin.

Maître Poulet arpentait fièvreusement un corridor voisin ; cette fièvre n'était que de l'impatience, car il se frottait joyeusement les mains.

— Jusqu'à présent cela ne va pas mal ; je ne reproche qu'une chose aux témoins : c'est d'avoir trop paru nous ménager ; un peu plus d'acrimonie chez ce Marcel Renard ne m'aurait pas déplu. — Cependant à la fin le Procureur impérial m'a paru inquiet ; il comptait sur la déposition du docteur qui n'a rien éclairci et c'est alors que son nez s'est allongé. — Allons, Poulet, mon ami, le moment approche ; du courage ! mon garçon. Il faut leur montrer que bien qu'un caprice administratif ait fait d'Angers le chef-lieu du département et le siége d'une cour impériale, la Maine qui traverse cette ville n'est que le tributaire de la Loire

qui arrose une partie de l'arrondissement de Cholet en laissant Angers de côté.

Le Président des Assises conférait dans la chambre du conseil avec ses deux assesseurs et le Procureur impérial.

— Nous marchons certainement à un acquittement, disait-il; moi-même je ne suis pas convaincu non-seulement de la préméditation, mais même de la tentative de meurtre. — En vérité je ne comprends pas qu'on ait envoyé cet individu devant la Cour d'assises, et, à la sortie de l'audience, je n'en ferai certes pas compliment à mes collègues de la chambre des mises en accusation. — Qui donc est juge d'instruction à Cholet?

—Oh! le juge d'instruction est bien innocent de la chose, répondit le Procureur impérial, qui connaissait fort bien la composition du personnel du tribunal de Cholet, c'est un jeune magistrat qui se laisse guider par ce monsieur Mathieu, dont le ressort de Poitiers s'est débarrassé en notre faveur; ses ordonnances ne sont que la reproduction des réquisitoires.

— Et les arrêts de la Cour ne sont que la reproduction des ordonnances, reprit le Président. Quoi qu'il en soit, tâchons de nous tirer de là. L'accusé a au moins commis un délit, s'il n'a commis un crime. Il mérite une punition, si légère qu'elle soit, et je ne vois pas que la vindicte publique reçoive jusqu'à présent la moindre satisfaction. Si encore la victime s'était

portée partie civile, nous lui allouerions des dommages-intérêts qui suppléeraient au défaut de répression, mais elle ne paraît pas y songer. Messieurs, ajouta-t-il, je crois que nous sommes forcés de nous rejeter sur une question subsidiaire, et je suis d'avis de poser celle de coups et blessures volontaires, parce que vraiment j'aurais honte de greffer sur une accusation d'assassinat la véritable question de blessures par imprudence.

Les trois magistrats s'inclinèrent en approuvant : il n'y avait évidemment pas d'autre parti à prendre.

Quand l'audience fut reprise, au moment où le Président ouvrait la bouche, il fut interrompu par un avoué qui se leva à la barre et qui déclara qu'au nom du sieur Marcel Renard il se portait partie civile et réclamait dix mille francs de dommages-intérêts.

— Vous vous y prenez juste à temps, dit le Président.

— C'est vrai, répondit l'avoué, mais la loi nous en donne le droit jusqu'à la clôture des débats.

— C'est bien, reprit le Président, déposez vos conclusions. — Le défenseur, ajouta-t-il en s'adressant à maître Poulet, a-t-il quelque observation à présenter sur la régularité du dépôt?

— Je m'en garderai bien, répondit l'avocat; mon procès était déjà gagné : je pourrais refuser au témoin déjà entendu le droit de recueillir le bénéfice d'une décision qu'il a préparée par son

propre témoignage. Je me contente de faire remarquer que le sieur Renard a été entendu comme témoin ; il était même le principal témoin et ce n'est qu'après sa déposition qu'il a l'impudeur de se porter partie civile. Mais je veux laisser toute liberté à messieurs les jurés, qui apprécieront, comme elle le mérite, cette manœuvre de la dernière heure.

— J'avertis, ajouta le Président, le ministère public et la défense que je pose comme résultant des débats, la question de coups et blessures volontaires. — La parole est au ministère public.

Le réquisitoire du Procureur impérial se ressentit nécessairement de la position qui lui était faite. Sa parole, habituellement facile et même élégante, parut aux auditeurs hésitante et heurtée. En étudiant l'affaire, il avait bien senti que le terrain était loin d'être solide et il avait disposé ses batteries en conséquence. Mais il était tombé encore plus d'eau qu'il ne s'y attendait, et il avait trop d'intelligence pour ne pas comprendre que les phrases à effet qu'il avait combinées en vue d'un crime ne seraient que ridicules, dès qu'il n'avait plus en face qu'un simple délit. S'attendant à parler devant un auditoire nombreux et choisi, il avait malheureusement préparé et presque entièrement écrit son discours, et voilà que cette préparation tournait contre lui ; car il avait non-seulement à improviser un nouveau siége, mais il lui fallait lutter contre sa propre mémoire, qui

ramenait opiniâtrement sur ses lèvres les belles tirades et les mots sonores. Les hommes de génie et les grands orateurs se jouent de ces difficultés qui, lorsqu'elles se présentent, ne sont qu'une occasion de montrer leur valeur et leur talent; le Procureur impérial d'Angers parvint à s'en tirer, mais l'accouchement fut pénible, ce qui fit dire à Lépinal que le parquet avait été mal ciré et n'était pas glissant.

Ce fut au tour de maître Poulet, qui attendait ce moment avec quelle impatience! Il débuta par un cri de triomphe; dédaignant de se défendre, il ne songea qu'à attaquer. Ce système est dangereux, mais il donne lieu à de beaux effets oratoires. A l'entendre, l'accusation, dans les termes où elle se posait, était un outrage fait au bon sens du jury. — Un accident malheureux, très malheureux, était arrivé; il le déplorait; son client le déplorait encore plus et était prêt à le réparer dans les limites de ses moyens. C'était une affaire particulière qui s'arrangerait entre les intéressés à leur plus grande satisfaction; mais en quoi regardait-elle la Société et l'ordre public, qui avaient eu grand tort de s'en mêler? Louis Bérillon payait déjà de deux mois de prison préventive cette déplorable erreur. Pour exercer une poursuite aussi téméraire, il fallait, s'écria l'avocat, un magistrat aussi passionné que l'était le Procureur impérial de Cholet.....

— Je ne peux pas, interrompit le Procureur

impérial, laisser traiter mon honorable collègue de Cholet de magistrat passionné, laisser dire qu'il a exercé ses fonctions avec passion.

— C'est juste, répondit le Président en intervenant, l'épithète n'est pas convenable; maître Poulet, je vous invite à la retirer ou, à mon grand regret, je me verrais obligé de vous rappeler à l'ordre.

Le défenseur n'en voulait pas davantage : il avait atteint son but en se faisant menacer d'un rappel à l'ordre, qui paraît toujours au jury un acte arbitraire et qui l'irrite.

— Dès que le mot passionné, monsieur le Président, ne vous paraît pas convenable, dit-il, je m'empresse de le retirer et je le remplacerai par le mot audacieux.

Le Président fit un mouvement d'impatience :
— Audacieux n'est pas respectueux non plus.

— Eh bien, mettons présomptueux, reprit l'avocat imperturbable.

Le Président fronça le sourcil d'une façon significative et dit d'un ton sévère : — Je vous engage à vous abstenir de toute épithète.

— Je vous obéis, monsieur le Président, je m'empresse de vous obéir, continua maître Poulet. Je vous disais donc, messieurs les jurés, que, pour exercer une poursuite aussi téméraire, il fallait un magistrat sans épithète, comme l'est monsieur le...

Sa voix se perdit dans les éclats de rire qui partaient de toute part; le stagiaire Lépinal se con-

tenta d'un signe d'approbation et madame la Préfète demanda à la Présidente, sa voisine, la cause de toute cette hilarité.

Le Président eut beaucoup de peine à rétablir l'ordre et le silence.

— Ce qui se passe est fort inconvenant, dit-il, c'est indigne de la Justice et je regrette, maître Poulet, de vous dire que vous avez pris à tâche d'amener cet incident déplorable ; vous me forcerez à prendre des mesures rigoureuses et à faire évacuer au moins une partie de la salle.

— Permettez-moi, monsieur le Président, répondit l'avocat, de protester très-respectueusement contre toute intention que l'on me prêterait de manquer à ce que je dois à la Justice et à ses représentants, je vous l'assure, et pour ne pas retomber dans la même faute, je déclare que j'ai terminé ma défense et je m'assieds.

— Pas mal joué, dit Lépinal, la ficelle se fait vieille, mais le jury coupe toujours là-dedans.

Le Président demanda seulement à l'accusé s'il n'avait rien à ajouter à sa défense et, sur sa réponse négative, il déclara les débats clos; puis il fit brièvement un résumé, dans lequel il se contenta de reproduire les arguments saillants presentés pour ou contre par le ministère public et par le défenseur. — Il fit abstraction complète de son opinion personnelle, quoiqu'il eût l'habitude de la laisser entrevoir aux jurés, assez adroitement pour les éclairer et pour ne pas contrevenir

en même temps à la loi qui commande au Président la plus grande impartialité. — Ensuite il lut les questions sur lesquelles le Jury devait se prononcer et lui donna les instructions nécessaires pour délibérer ; enfin il ordonna de faire retirer l'accusé et de conduire les jurés dans la salle des délibérations.

A peine l'audience fut-elle suspendue, que maître Poulet fut entouré par tous ses confrères ; c'est à qui lui serrerait la main et le complimenterait ; sa place, lui disait-on, n'était pas au barreau de Cholet : il n'y avait qu'à Paris qu'il trouverait un théâtre digne de lui. — Le rusé Choletais n'eut pas le temps d'être modeste ni de se défendre contre tant d'empressement ; il venait de serrer la vingtième main qui cherchait la sienne, quand des coups de sonnette se firent entendre de tous les côtés ; le jury rentrait en séance : il n'avait pas mis dix minutes à délibérer.

Lorsque tout le monde fut à sa place, le président invita le chef du jury à lire le verdict. Celui-ci mit ses lunettes et d'une voix chevrotante dominée par la plus vive émotion, il commença après avoir placé la main droite sur son cœur :

« Sur mon honneur..... et ma conscience, dev.... devant...... »

Chacun se regardait avec anxiété : Est-ce que le verdict entraînait la peine de mort ?

— Lisez lentement, Monsieur, dit le Président

avec bonté, vous surmonterez plus facilement votre émotion.

Le juré reprit : « Sur mon honneur et... et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, sur toutes... toutes les questions,... non,... le jury n'est pas coupable ! »

— Pas mal, pour un homme qui n'en a pas l'habitude, s'écria Lépinal.

Un rire fou s'empara de l'auditoire.

Le Président sollicitait en vain le silence, les huissiers eux-mêmes n'avaient pas la force de répéter ses ordres. — Le malheureux chef du jury, les yeux hébétés, entendait ce tumulte, sans le comprendre, sans avoir conscience de son *lapsus*.

— Il faut que nous en finissions, dit le Président, je vais faire évacuer le prétoire, et dès qu'il put se faire entendre, il continua : Monsieur le chef du jury, il est évident que vous avez voulu dire que l'accusé est acquitté.

— Oui, répondit le juré ahuri,... est acquitté, oui, monsieur le Président,... est acquitté.

Oh ! alors ce furent des trépignements à faire crouler la salle. — Lépinal se roulait par terre et plusieurs personnes devenant malades furent obligées de sortir précipitamment.

Le Président comprit qu'il lui était impossible de lutter et prit le parti de se retirer avec la Cour dans la chambre du conseil.

Un quart d'heure après, averti que le calme se rétablissait il rentra, régularisa la procédure et

après avoir ordonné la mise en liberté de Louis Bérillon, il rendit un arrêt par lequel la Cour le condamnait à payer trois mille francs de dommages-intérêts à la partie civile.

Bérillon père se mit à hurler en tendant des mains suppliantes vers la Cour.

— L'audience est levée, dit le Président,

— L'audience est levée ! répéta l'huissier.

— Ouf ! s'écria Lépinal en sortant, je ne me plains pas, nous en avons eu pour notre argent.

XVIII

A la sortie du Palais de Justice, Marcel et Mariette se trouvèrent seuls, les autres témoins s'étaient précipités au cou du Grand Louis qu'ils entraînaient ; le tisserand Vilot pleurait de joie et, à défaut de violon, chantait à gorge déployée l'air de la Polka dite Nationale.

Marcel considérait cette scène avec amertume ; il eût donné quelque chose avant l'audience pour que son rival ne fût condamné qu'à une peine légère ; et par une de ces contradictions humaines qui se sentent et ne s'expliquent pas, le résultat du procès le choquait. — Tout au moins les deux amoureux furent surpris de cet acquittement, Ils le furent encore plus de cet abandon brutal. — Ils s'en allèrent tout tristes de leur côté ; du reste

ils étaient mécontents l'un de l'autre. Les interpellations ne tardèrent pas à se croiser.

— Pourquoi avez-vous demandé cet argent? dit Mariette, qui engagea le feu la première; il était convenu, ce me semble, qu'on ne leur réclamerait rien.

— Mais, répondit Marcel... non... je ne crois pas, rien n'était convenu. — Et vous? que s'est-il passé entre vous et le Grand Louis? Vous n'avez pas voulu tout dire au Président.

— Entre moi et le Grand Louis! s'écria la jeune fille, il ne manquerait plus que de me soupçonner.

— Si, répartit le contre-maître, j'ai bien compris que vous ne disiez pas tout, que vous cachiez quelque chose; le Président l'a bien compris aussi, *qu'il* a tant insisté.

— Ah! c'est vrai, cela me revient maintenant; s'il n'y a que cela pour vous donner de l'inquiétude, c'est bien simple: je n'ai pas voulu dire que Louis m'avait attendu le dimanche matin, avant la messe, à la croisée des rues pour me quereller à votre sujet.

— Et pourquoi ne l'avez-vous pas dit à la justice?

— Pourquoi je ne l'ai pas dit? Pourquoi? eh bien, c'est que je suis la cause de tout ce qui est arrivé et qu'il y avait déjà assez de malheur comme çà; — oui, — mais vous, — vous ne répondez pas, vous rompez les chiens; il était con-

venu que nous ne mangerions pas de ce pain-là et que vous ne demanderiez pas d'argent.

— Et où en serions-nous, maintenant, répartit Marcel, si nous n'avions pas cette consolation ? Non-seulement j'aurais eu les coups pour moi, mais encore j'aurais l'air d'être battu dans le procès.

— A ce point de vue, reprit Mariette, après un instant de silence et de réflexion, vous pouvez avoir raison ; mais, dès qu'on vous a donné satisfaction, je pense bien que vous vous arrêterez là et que vous ne réclamerez rien : moi, d'abord, je vous le défends.

— Vous me le défendez, vous me le défendez, c'est bel et bon à dire, il me semble que c'est au mari à commander.

— Mon mari, vous ne l'êtes pas encore, répliqua Mariette piquée.

— Ne vous fâchez pas, se hâta de dire Marcel qui voyait la jeune fille irritée et qui voulait éviter une querelle, nous verrons cela plus tard; allons vitement souper, car je meurs de faim.

Le souper fut triste; les deux fiancés gardaient l'un contre l'autre une sourde irritation. Mariette ne pouvait pardonner à Marcel de lui avoir dissimulé son intervention comme partie civile dans le procès ; il lui en avait fait soigneusement mystère. La veille, à leur arrivée à Angers, il l'avait quittée un instant sous le vain prétexte d'aller à la recherche du docteur Grosnier et il

s'était rendu sans nul doute chez un homme d'affaires.

Fatigués, ils se retirèrent de bonne heure, chacun dans sa chambre, sans avoir revu leurs compagnons, sans profiter, comme ils l'avaient fait la veille, de leur solitude pour s'embrasser plus tendrement et échanger ces doux aveux dont jusqu'alors ils ne pouvaient se lasser.

Le lendemain, de grand matin, Marcel frappa à la porte de la jeune fille et lui cria de se lever promptement, s'ils voulaient profiter de la diligence; ils ne pouvaient penser à retourner comme ils étaient venus par le chariot, sur lequel il était possible que montassent les Bérillon père et fils.

Mariette fut bientôt prête et trouva son amoureux beaucoup plus tendre et plus empressé que la veille. La nuit lui avait-elle porté conseil? — La vérité est qu'il obéissait simplement à la nature : avant le mariage, c'est toujours l'amant qui revient le premier, à la suite d'une querelle; après, les choses se passent autrement. La jeune fille, confiante dans son pouvoir, ne lui tint pas rigueur et tous les nuages s'étaient dissipés quand ils se rencontrèrent devant la diligence avec le docteur Grosnier.

— Salut à monsieur! à madame! s'écria le bon docteur en les apercevant.

— Pas encore, monsieur le médecin, dit Mariette, mais bientôt.

— Il paraît que nous sommes pressés, petite mère.

— Dame! monsieur, c'est bien naturel.

— Je comprends cela, mes enfants, et je trouve votre empressement très-légitime. — A quand la noce?

— Oh! dit Marcel, elle serait déjà faite sans ce maudit procès; mais nous allons fixer le jour en rentrant; dans tous les cas, elle se fera dans la huitaine.

— Le plus tôt sera le mieux, répliqua le docteur en riant; si l'amour, ainsi que le prétendent les maîtres, est une maladie, elle a besoin d'être soignée et les noces sont la meilleure purge que l'on doit se hâter d'administrer. Allons, belle enfant, montez la première et prenez vos aises: il y aura toujours assez de place pour moi et mon malade.

Le voyage se fit gaiement en la compagnie du joyeux docteur. Ensevelie jusqu'aux genoux dans de la paille, la Mariette ne se douta pas qu'au dehors les ruisseaux étaient gelés et qu'il y avait plus de soixante kilomètres de route à faire avec une température de six degrés au-dessous de zéro. Le conducteur faisait retentir les rues de Beaupreau des bruyants coups de fouet de l'arrivée que la jeune fille n'avait pas cessé de rire aux éclats.

Il était encore grand jour quand les voyageurs descendirent de la voiture à Montfaucon.

Les deux jeunes gens prirent congé du docteur, et ravis de se dérouiller les jambes, ils enfilèrent sans plus tarder la route de Montigné. Malgré la neige durcie et les ornières glacées, ils marchèrent allégrement ; ils voyaient au bout du chemin l'hymen et toute une vie d'amour et de bonheur.

Le télégraphe avait apporté dans la matinée à Cholet la nouvelle de l'acquittement de Louis Bérillon. En recevant la dépêche, M. Mathieu s'écria : Cela ne m'étonne pas, quand je ne suis pas là, rien ne se fait ! Je suis certain que l'affaire n'a été étudiée comme elle devait l'être, ni par mon collègue d'Angers, ni par le Président des Assises. — J'ai peine à comprendre vraiment qu'on ne nous permette pas, à nous autres magistrats qui avons réglé les affaires, qui connaissons les personnes et les lieux, d'aller soutenir nous-mêmes les accusations devant le jury. — Si j'eusse été là, le procès était imperdable. — Mais ce n'est pas fini. — J'espère que l'on se pourvoira en Cassation contre l'arrêt réglant les dommages-intérêts, et, si l'on se pourvoit, je crois leur arrêt bien malade.

— Alors la Cour de *Casse* (1) le soignera : ce sera la récompense, dit le juge Caussade.

— Vous dites ? demanda le Procureur.

— Je dis que ce sera la récompense, *l'arrêt qu'on panse !*

---

(1) La Cour de Casse pour la Cour de Cassation. — Abréviation usitée dans le langage familier du Palais.

Et le Juge, étouffant son rire, baissant ses yeux ternes et n'osant soutenir les regards irrités du chef du parquet, assombrit encore les traits de sa physionomie sinistre.

M. Mathieu sortit tout mélancolique du tribunal.

— Quelle pétaudière! se disait-il, que faire entre un Juge d'instruction qui fait des calembours et un Substitut qui pétune! La société est bien malade! Ah! si je n'étais pas là...

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE

I

Le lendemain de son arrivée à Montigné, le contre-maître Marcel se rendit dans son chantier; il annonça à ses camarades qu'il se marierait dans quelques jours et qu'il les invitait pour le soir même à enterrer sa vie de garçon à l'auberge du *Canard Déplumé.* — On boirait à discrétion; rendez-vous était pris à la sortie des chantiers, heure de l'absinthe. Cette proposition fut accueillie par des bravos frénétiques et des félicitations cordiales, accompagnés de chaudes poignées de mains.

— Nous fêterons aussi ta guérison, dirent les ouvriers ; maintenant tu vas bien.

— Volontiers, répondit Marcel, d'autant plus que ce soir je jetterai mon écharpe par la fenêtre, manière de dire que je n'en ai plus besoin.

— Bon ! dit un colosse, qui brandissait en se jouant un énorme levier en fer, ce qui est passé est passé, mais qu'on ne recommence pas, tonnerre ! je ne dis que ça.

— C'est bien, c'est bien, dit Pruneau intervenant; on a jugé qu'il n'y avait eu qu'un accident et on lui paie la casse; n'en parlons plus. — Tu ferais bien, ajouta-t-il en entraînant Marcel, d'inviter quelques gros de l'endroit, puisque tu te naturalises *Montignien* ; tu comprends, tu as tout intérêt à cimenter la paix.

— Charge-toi de cela, répondit le contre-maître, tu amèneras qui tu voudras ; moi je ne pense qu'à rigoler.

— Sacrebleu ! petit, l'un n'empêche pas l'autre; tu verras si j'arrive le dernier à la *boustifaille* ; on doublera la dose ce soir et je commencerai par étouffer un couple de perroquets (1).

— Tu en étoufferas dix, si tu veux, mon vieux Pruneau ; on ne se marie qu'une fois et dès qu'il y a des *picaillons*.....

— A propos, tu ne m'as pas encore dit le chiffre de la dot.

— Peuh ! pas grand'chose, mon vieux : six mille balles, je crois, compte rond.

— Et les espérances ?

— Les espérances, néant ! celle de nourrir indéfiniment belle-maman.

— Oh ! ce n'est pas elle qui vous ruinera.

— Si peu que peu, elle coûte toujours; mais, tu sais, les six mille sont en argent comptant.

— Bigre de bigre ! petit, te voilà capitaliste et

---

(1) Etouffer un perroquet — avaler un verre d'absinthe.

tu as de plus les trois mille du procès; cela te fait en tout neuf mille.

— Oh! cet argent-là, Mariette dit qu'elle n'en veut pas.

— Ah! elle est bien bonne! toujours la même rengaine! Déjà, si tu l'avais écoutée, tu n'aurais rien demandé; heureusement que je suis là pour vous empêcher de faire des bêtises.

— Mon Dieu! ce sont des idées qu'elle a comme çà; quand nous serons mariés, elle en reviendra. Nous n'avons pas besoin de cet argent maintenant, plus tard nous verrons. — Comprends-tu, Pruneau, aujourd'hui j'ai un notaire! moi, Marcel Renard; qui aurait cru que jamais j'aurais fait fortune. Cristie! quelles noces! quelles noces! Comme nous allons nous amuser!

— Eh bien, vrai! fit Pruneau, j'aime à te voir dans de bonnes dispositions; cela prouve que le coffre est bien raccommodé et que le chaudronnier n'a pas mis la pièce à côté du trou. Nous allons nous donner un peu de bon temps. Ce ne sera pas dommage, je commençais à m'engourdir. Moi, je vais prévenir quelques amis; j'amènerai Pascal Jacquot, que j'ai affilié à notre société, un brave à qui la commune donne deux cents misérables francs, pour garder les champs, dont pas un ne lui appartient. Encore un martyr de l'ordre social! je n'ai pas eu de peine à lui faire comprendre qu'il était victime et que sa place était dans nos rangs. C'est une recrue qui nous sera utile à tous égards.

— Tu vas vite en besogne.

—Mais oui, l'affaire marche; déjà j'ai à peu près trouvé tous mes chefs d'escouade, qui seront chargés d'affilier le fretin : dix hommes par chaque escouade, avec dix escouades nous aurons une section et quand elle sera constituée, nous passerons à une autre, en séparant alors les métiers, de telle sorte que chaque section aura l'air de ne se concerter que dans un but économique et de ne travailler que pour son saint.

—Au diable la politique! s'écria Marcel, aujourd'hui on s'amuse.

— L'un n'empêche pas l'autre, au contraire, répliqua sentencieusement le vieux conspirateur.

A la chute du jour, vers quatre heures, les fourneaux du *Canard Déplumé* étaient incandescents; une broche chargée de deux énormes gigots occupait toute la cheminée, devant laquelle une marmite colossale, renfermant une *potée*, soupe nationale, *olla podrida*, où dominent le lard, les choux et les pommes de terre, susurrait et exhalait une odeur à réveiller les appétits les plus endormis. Une armée de bouteilles occupait deux tables et témoignait de la connaissance approfondie que le père Galot avait des capacités abdominales des invités attendus. — Le digne aubergiste savait par expérience que si le proverbe « quand il y en a pour vingt, il y en a pour trente » est juste en matière de victuaille, il est absolument faux lorsqu'il s'agit de liquides. Tout au contraire : si l'on commandait vingt bouteilles, il en préparait trente.

— Eh bien, tavernier, que se passe-t-il aujourd'hui céans ? dit un jeune homme de vingt-six à vingt-huit ans, qui entrait dans la cuisine de l'auberge en roulant une cigarette ; il me semble, par la Pâques-Dieu ! qu'on met les petits pots dans les grands et qu'on prépare nopces et festins.

—Vous dites vrai, monsieur Timoléon, répondit l'aubergiste en s'essuyant du bout de son tablier les yeux rougis par les oignons, c'est le contremaître Marcel qui paie à boire aux ouvriers de son chantier, parce qu'il va se marier.

— Ah ! ah ! c'est donc décidé ; il convole avec Mariette Poirot. Tant mieux, il me va à moi, ce petit Parisien ; il lampe gentiment une absinthe ou un vermouth, quoiqu'il ne soit pas encore de la force de l'ami Pruneau, et il vous roucoule un tas de chansons toutes guillerettes. Mais c'est dommage qu'il nous enlève la plus jolie fille du village.

— L'avez-vous assez reluquée, celle-là ! dit l'aubergiste, — mais il y a une chanson que chante précisément son prétendu et qui dit : Enfants, n'y touchez pas !

—Eh ! qui sait ? répondit le jeune homme d'un ton fat, tant qu'elle était fille, je ne dis pas,... et encore,... je puis me confier à vous, père Galot, nous sommes seuls ; bien des fois à la danse je l'ai embrassée et elle ne faisait déjà pas tant sa mijaurée ni sa sucrée ; il est vrai que c'est l'usage ici quand on reconduit sa danseuse, mais elle s'y soumettait sans grimaces, en bonne camarade et même si j'avais bien insisté.....

— Ne dites donc pas des choses comme ça, M'sïeur Timoléon, reprit l'aubergiste ; vous avez bien des gros sous, mais vous les auriez tous mis après un filet qui tiendrait la Moine d'ici à Clisson que vous n'auriez pas pêché cette carpe-là.

— Oui, mais je l'aurais fait pêcher.

— Ni vous, ni d'autres, répliqua l'aubergiste qui ne comprit pas.

— C'est bon, c'est bon ! papa Galot, on les connaît les filles de Clisson et de Montfaucon : elles rendraient des points à la pucelle d'Orléans ; connu, connu ! En attendant donnez-moi mon hanap ; à force de bavarder j'ai le gosier desséché.

Et le vicomte Timoléon de Rinçures en personne, sans attendre la réponse de l'aubergiste, ouvrit lui-même un placard et en tira une grande chope pouvant contenir un demi-litre, qui ne servait qu'à lui ; il entra dans la salle du fond séparée de la vaste cuisine par une porte vitrée, s'assit près de la fenêtre à une table, où trônait une bouteille d'absinthe escortée d'un flacon de bitter et de vermouth et se mit en devoir de se confectionner méthodiquement ce qu'il appelait *une purée*. Pour cette opération, il tira de sa poche une espèce de récipient en porcelaine troué comme une écumoire et soigneusement renfermé dans un étui ; il l'adapta à son grand verre dans lequel il avait préalablement versé deux bons doigts d'absinthe, puis, saisissant une carafe, il fit couler lentement l'eau, qui tombant goutte à goutte dans la liqueur verte la nuança peu à peu d'opale. On

voyait que ce gentilhomme faisait œuvre pie, tant il procédait avec attention et solennité, interrompant savamment de minute en minute la mixtion pour laisser reposer le mélange et lui donner plus de parfum. Quand la chope fut pleine, il la leva à la hauteur de ses yeux qui clignotaient et la contempla avec attendrissement.

— Pour une purée, c'est une purée! et bien conditionnée, je m'en flatte. Pruneau me l'envierait! murmura-t-il, et il avala une gorgée qu'il savoura avec béatitude.

Le vicomte Timoléon de Rinçures n'était pas grand, mais malgré sa jeunesse il était gros ou plutôt épais. Ses cheveux roux, presque rouges, encadraient bien une trogne précoce. En le voyant on devinait l'homme repu de bonne nourriture et gorgé de bon vin. Comment ce gentillâtre qui, disait-on, avait plus de vingt mille livres de rente et qui possédait l'un des plus jolis châteaux des environs, en était-il arrivé à hanter l'auberge du père Galot et à se mêler à la compagnie douteuse, habituée de l'établissement. — Son histoire était celle des gentlemans-farmers en France ; elle se résumait dans ces mots : mauvaise éducation, ignorance, paresse et ivrognerie.

Avant d'hériter de la comtesse de Montigné, M. de Rinçures père était contrôleur des contributions à Ancenis et tenait, soit de son administration, soit de la ville sombre qu'il habitait, le caractère le plus grincheux, le plus acariâtre et le

plus désagréable qu'on pût imaginer. Il est peu d'hommes appartenant aux administrations financières et en particulier à l'administration de l'Enregistrement, la plus vétilleuse de toutes, qui sachent s'affranchir dans leur vie privée des habitudes de mesquinerie et de tracasserie que leur commandent leurs fonctions. Veuf, avec un fils unique, il végétait comme un chardon au milieu des rochers que domine la triste forteresse, quand la mort de sa cousine, la comtesse de Montigné, dont il était le parent éloigné, mais à un degré successible, vint agréablement le surprendre. Il s'empressa de donner sa démission que l'Administration s'empressa d'accepter et vint résider dans son nouveau château. Jusqu'alors, il avait peu surveillé l'éducation et les études de son fils, mais devenu riche et libre, sa conscience d'honnête homme se réveilla et le devoir le ressaisit ; avec le devoir il n'y a ni hésitation ni biais. Il comprit qu'il avait charge d'âme, qu'on ne viole pas impunément les lois divines et qu'il était responsable de son fils devant Dieu et devant la société.

Il se donna tout entier à sa tâche : Patience, douceur, tendresse, bons exemples, tous les procédés d'un bon père furent employés. Il voulait le pousser, le forcer à travailler, diriger ses pensées vers les grands buts de la vie, vers le devoir, vers le perfectionnement moral, en faire un homme, en un mot. Les natures bornées, lui disait-il sou-

vent, sont en même temps les moins aimables, les plus entêtées et les plus ridicules. Il faut donc que tu te fasses violence et que tu te laisses élever et diriger.

Malheureusement le pli était pris et le jeune Timoléon, qui était accoutumé à ne rien faire, continua à être le cancre le plus indécrottable du lycée de Nantes, où son père l'avait placé; il n'apprit même pas à apprendre ! De telle sorte qu'à la fin de ses études, il lui fut impossible de se faire recevoir bachelier ès-lettres. Refusé cinq fois de suite, il se tint pour battu et renonça à se présenter de nouveau, mais comme il préférait vivre à Nantes plutôt que de jouir de la société sérieuse et douce de son père au manoir de Montigné, sous prétexte d'obéir aux ordres paternels, il embrassa la profession vague et indéterminée d'étudiant, et se rendit à la Faculté de Rennes.

Étudiant en quoi ? — il n'en savait rien lui-même.

Il s'était d'abord fait inscrire à l'école préparatoire de médecine et fréquenta même pendant quelque temps avec assez d'assiduité la clinique de l'hôpital du faubourg d'Ille-et-Rance. Un beau jour, l'interne de service ayant eu l'imprudence de le prier de le remplacer pendant deux heures, le vicomte en profita pour faire une saignée à un sujet et il réussit si bien dans son opération qu'il fallut couper le bras à l'infortuné malade. Cette mésaventure le fit expulser des cours et de la cli-

nique, où il n'était reçu que provisoirement et le dégoûta de la médecine. Il se rejeta sur l'école de Droit et prit une première inscription pour obtenir le brevet de *Capax*, seul titre que ses insuccès au baccalauréat lui permissent d'acquérir, mais il ne se donna pas la peine de goûter le lait de la jurisprudence et satisfait d'avoir payé quinze francs l'inscription de son nom sur les registres de l'école, il suivit les cours de billard que le fameux professeur Jeantet, ce rival de l'illustre Berger, faisait au café du Théâtre ; il fut un des habitués de la salle Rottenback et du salon de Minerve et apprit au café de Berlin à confectionner une purée d'absinthe selon toutes les règles de l'art. L'usage immodéré de l'absinthe, du bitter, du vermouth et du mêlé-cassis ne tardèrent pas à lui panacher le visage de teintes violacées, qui se fondaient agréablement dans le rouge de ses cheveux. Gai compagnon du reste, il payait volontiers pour les camarades moins fortunés que lui ou ayant moins de crédit, car M. de Rinçures père serrait fort les cordons de sa bourse.

Après avoir doté la capitale de la Bretagne de Goutte-de-Lait, tendre beauté qu'il avait dénichée, lors d'une excursion à Paris, dans les bosquets de la Chaumière ou de la Closerie des Lilas, et qu'il avait entraînée triomphalement à sa suite, Timoléon affectait à l'égard des femmes des airs blasés et disait hautement qu'il leur préférait une bonne bouteille de vin de Saumur, de Corton ou de

Vougeot. Quelques excentricités de haut goût lui avaient donné une certaine notoriété dans la jeunesse des Ecoles.

C'est ainsi que le jour de la livraison au public du tronçon de Rennes à Saint-Malo, Timoléon, escorté de Goutte-de-Lait, n'eut garde de manquer l'occasion de faire connaissance avec le nouveau moyen de locomotion. Arrivé à la gare, il prit deux billets pour Saint-Malo; il était sur le point de monter en wagon, quand il fut interpellé par les employés qui, empressés auprès d'un public ignorant des usages, lui demandèrent s'il n'avait pas de colis à faire enregistrer.

— Des colis? répondit l'étudiant, qu'est-ce? as-tu des colis, toi? demanda-t-il à sa compagne.

— Des colis, mon cher, répondit Goutte-de-Lait, qui avait circulé jadis sur le chemin de la rive gauche, ce sont des bagages.

— Des bagages! ah! ce sont des bagages! mais oui, certainement j'ai des colis, s'écria Timoléon en se fouillant; et il tira superbement égaré dans une de ses poches un vieux faux-col, qu'il roula dans une feuille de papier.

— C'est dix centimes, dit flegmatiquement l'employé, qui ficela le paquet.

Timoléon paya et reçut un bulletin. Arrivé à Saint-Malo, le vicomte entra dans la salle des bagages et réclama majestueusement son colis.

— Regardez, monsieur, lui répondit le facteur, tous les colis sont là.

— J'ai beau regarder, dit Timoléon en plongeant son nez enluminé au milieu des caisses et des malles, je ne vois pas mon colis.

— Voyons, quel numéro avez-vous? — Donnez votre bulletin: c'est le numéro huit; — c'est étonnant! le numéro huit n'y est pas, s'écria l'employé qui se précipita sur la voie et empêcha le chef de gare de donner le signal du départ.

Le wagon des bagages fut fouillé, refouillé, bouleversé; le colis numéro huit fut introuvable.

— Je veux mon colis! donnez-moi mon colis! ne cessait de crier de toutes ses forces Timoléon de Rinçures; le train ne partira pas sans que j'aie mon colis.

— Mais enfin en quoi consiste votre colis? demanda le chef de gare.

— Cela ne vous regarde pas, je veux mon colis!

— Ah! vous m'ennuyez! répliqua le fonctionnaire qui vit à qui il avait affaire et il siffla pour faire partir le train. — On trouvera votre colis à Rennes et, si on ne le trouve pas, on vous le paiera.

On eut toutes les peines du monde à faire entendre raison à l'étudiant, qui sans doute s'était trop lesté d'absinthe avant de partir et qui s'obstinait à ne pas quitter la gare sans son colis. Le soir ce fut bien pis! Goutte-de-Lait fut obligée de traîner à la remorque son compagnon qui avait profité de son séjour dans la patrie de Duguay-Trouin pour faire des comparaisons, projetées

depuis longtemps, sur les divers bouquets des vins et des cidres de 1834, 1846 et 1848. Ses études avaient été si consciencieuses qu'il était ivre-mort; mais il avait son idée fixe, c'était son colis. La vue de la gare l'exaspéra et il recommença ses réclamations avec un accent lamentable.

— Cet être-là nous ennuie! dit le chef de gare, il faut l'empaqueter pour Rennes, sans quoi demain ce serait à recommencer.

On hissa Timoléon dans un wagon et, une heure après, c'était au tour des employés de Rennes de subir les vociférations de l'ivrogne. Le chef de gare était moins endurant que son collègue de Saint-Malo et commençait à être singulièrement agacé; sa colère ne connut plus de bornes, quand un facteur découvrit enfin caché dans la rainure du wagon aux bagages le fameux colis numéro huit, qui était sorti de son enveloppe déchirée. Il dressa procès-verbal et fit arrêter l'étudiant. Il fallut l'assistance de Goutte-de-Lait et de plusieurs jeunes gens dont elle réclama l'intervention pour tirer le voyageur de ce mauvais pas et l'empêcher de coucher à la geôle.

Néanmoins Timoléon fut traduit devant le tribunal de simple police et condamné à deux francs d'amende, malgré les éclats de rire de tous les étudiants de l'un et l'autre sexe, du public et du juge de paix lui-même.

La mort de son père, causée par le chagrin de la vie inutile et de la mauvaise conduite de

son fils qui déshonorait son nom, vint arracher le jeune vicomte à ses débauches et aux criailleries de ses créanciers qui commençaient à s'impatienter; il quitta Goutte-de-Lait et Rennes sans trop de regrets et ne fit plus dans cette ville que de courtes apparitions, qui devinrent de plus en plus rares. La joie de se trouver, encore jeune, maître d'une belle fortune et d'un manoir seigneurial, la conscience de sa parfaite nullité au milieu de la société des villes qui l'humiliait, l'amour-propre de paraître quelque chose à Montigné quand il n'était rien à Rennes, le plaisir d'être encensé du matin au soir, ne fût-ce que par des domestiques et des paysans, lui firent adopter la vie de la campagne et l'enterrèrent au village. — Dans les premiers temps il chercha à se lier avec la jeunesse dorée de Cholet, mais tous ces fils de gros négociants, de maîtres de fabrique étaient encore plus riches que lui, l'écrasaient de la supériorité de leur luxe ou de leur intelligence, refusaient de le suivre dans les cafés de Cholet, où il se précipitait dès qu'il mettait le pied dans la ville et ne tardèrent pas à rompre avec un être aussi ennuyeux que compromettant.

Il chassa sans aimer la chasse et eut une meute incomplète, disparate, ridicule; il pêcha sans aimer la pêche et eut en Moine une magnifique yole amenée de Nantes à grands frais, qui se pourrit lentement, faute d'usage, au bout de la chaîne rouillée qui l'attachait à la rive du parc;

il se monta une bibliothèque avec les œuvres complètes d'Alexandre Dumas, de Paul Féval, de Xavier de Montépin et du marquis de Foudras; il ne lisait guère que pendant la nuit, en fumant une sempiternelle cigarette, et peu à peu la bibliothèque, prêtée par volume à droite et à gauche, dépareillée, perdue, se fondit et disparut.

Comme à cet être au cerveau vide, il fallait nécessairement une société quelconque et une société dans laquelle sa vanité, seule épave de son intelligence, trouvât sa satisfaction, comme il ne pouvait boire et siroter son absinthe, renfermé dans son château, seul, sans bavarder, il avait pris insensiblement le chemin du cabaret qui lui tenait lieu de café et l'habitude de se rencontrer avec la fine fleur des gens du pays qu'il initiait aux voluptés du vermouth et des purées d'absinthe.

II

L'installation des chantiers du chemin de fer à Clisson et des ouvriers parisiens à l'auberge du *Canard Déplumé* lui avait causé une joie indicible, qui s'était encore augmentée quand il vit à quels compagnons il avait affaire et quand il reconnut la science profonde que Pruneau apportait dans la confection du mêlé; il s'était lié de préférence avec le barricadier et avait été jusqu'à lui offrir un jour de lui prêter son écumoire à

régulariser le mélange ; mais Pruneau avait repoussé dédaigneusement cet instrument trop mécanique et insuffisant selon lui ; d'une main que sa vieillesse anticipée n'avait pas rendue vacillante, il tenait haut la carafe et versait directement en augmentant ou en diminuant le volume du filet d'eau, selon que son œil exercé, examinant la mixtion, le jugeait nécessaire. Aussi quel arôme délicat, séducteur, particulier exhalait une purée sortant des mains de Pruneau!

— C'est un beurre! un vrai miel! s'exclamait le vicomte qui s'inclinait devant une telle perfection et cherchait vainement à l'atteindre.

Le haut et puissant seigneur de Montigné ne resta pas longtemps seul en tête-à-tête avec sa chope. Le cabaret ne tarda pas à s'emplir et vingt mains calleuses vinrent serrer la sienne.

— Eh ben, M'sieur Timoléon, dit un gros paysan, qu'une plaque en fer blanc, attachée au bras gauche de sa blouse bleue, désignait comme étant le garde-champêtre, avez-vous chassé aujourd'hui! Je ne vous ai pas tant seulement aperçu par les chaumes.

— Non, père Jacquot, répondit le vicomte, je ne chasse plus au chien d'arrêt, corne de bœuf! c'est trop éreintant.

— C'est éreintant tout de même, dit le garde-champêtre, mais vous êtes jeune; que diriez-vous si vous aviez comme moi vos cinquante ans sonnés avec deux congés en Afrique dans les jambes.

Ce digne fonctionnaire n'ajoutait pas qu'il en

avait fait la plus grande partie dans les compagnies de discipline.

— On dit que là-bas il y a des masses de gibier.

— Oh! mais oui, et de toute sorte; il m'est arrivé plus d'une fois de tuer mes cent perdrix en moins de rien, quand notre lascar de capitaine nous envoyait chasser pour faire la soupe.

— Cent perdrix! il fallait une crâne marmite pour les contenir toutes, dit un paysan.

— Imbécile! c'était pour toute la compagnie et il n'y en avait pas de trop.

— Vous aviez donc des fusils de chasse? dit le vicomte.

— Ah ben oui! nous tirions avec notre fusil de munition et il fallait voir comme il faisait le service.

— Mais vous le chargiez à plomb?

— Rarement, le plomb manquait et il écarte trop, le plus souvent nous n'avions que des balles.

— Et vous tiriez les perdrix à balle!

— Je crois bien et on ne les manquait pas; tenez, tel que vous me voyez, j'ai fait une fois coup double à balle sur une bécasse et sur un lion et sur tous les deux au vol.

— Ah! ah! ah! en v'là une que tu nous contes là, le Jacquot, s'écrièrent tous les auditeurs en chœur, un coup double avec un fusil à un coup! Ah! ah! ah! il est bon, le Jacquot! un lion au vol! c'est nous qu'il prend pour des bécasses.

— Que le verre que je vais boire m'étrangle si

ça ne m'est pas arrivé près d'Oran dans la plaine des Andalouses, ainsi nommée parce que le premier colon qui s'y est installé avait douze filles. Voici comment la chose s'est passée. Après avoir fait une pointe du côté de Nemours, nous venions nous ravitailler à Oran ; ma compagnie était d'avant-garde et, dans ce temps-là, nous n'avions que le hasard pour riz-pain-sel. — Il n'y a que du pain, dit le capitaine, quels sont les lurons qui iront chercher le rôti ? — Moi j'étais toujours en tête, dès qu'il s'agissait de chasse ; je prends mon flingot sans répondre et me voilà parti. C'était un soir de décembre comme il n'y en a que dans ce pays-là au temps des bécasses ; il me semblait en avoir aperçu la veille et je me proposais de fournir au capitaine le rôti demandé, deux bécasses au moins, bonnes tout de même, quoique peu faisandées. Le flingot était chargé comme d'habitude, quoi ! avec la cartouche d'ordonnance. Je m'engage dans un ravin profond, encombré de grosses pierres avec un filet d'eau au milieu ; j'étais tombé juste : voilà une bécasse qui se lève, en voilà deux, trois, une vraie nichée, quoi ! Mais c'était comme un fait exprès ; les maudits oiseaux choisissaient des encoignures et des tournants et la mire de mon fusil ne rencontrait que des rochers qui se dressaient à pic. Cela m'était égal, je les tenais, je n'avais qu'à avancer ; en effet j'arrive à une belle place où le ruisseau sortant d'un bouquet de lentisques se

promenait sur un gravier fin, je me dis: elles sont là! Je m'approche doucement et à quinze pas je lance un caillou dans le bosquet. Patatra! voilà un remue-ménage du tonnerre dans le fourré et un lion qui sur le moment me parut gros comme un éléphant, sort; en m'apercevant il ne fait qu'un bon; heureusement que j'étais prêt, je n'eus que le temps d'épauler et vrai, je le tirai au vol, quoi que vous en disiez, et sans choisir la place, je vous en réponds. Je l'avais bien touché par bonheur, droit au cœur; il vint rouler contre moi, brrrr... j'en ai encore froid aux os. Je n'attendis pas mon reste, je pris mes jambes à mon cou en escaladant les pierres, pataugeant dans le ruisseau, roulant dans les buissons, j'arrivai au campement où je racontai mon histoire.

— Mais, la bécasse? interrompit le vicomte.

— Attendez, m'sieu Timoléon, nous allons y venir; les camarades ne voulurent pas me croire d'abord, mais quand j'ai eu juré mes grands Dieux, comme je vous jure maintenant, que je disais la vérité, ils décidèrent qu'on irait vérifier la chose le lendemain matin, parce qu'il se faisait tard. — De grand matin, nous voilà tous en route, le capitaine en tête, et, comme je l'avais dit, la bête était là, touchée droit au cœur, elle n'avait plus bougé.

— Mais la bécasse?

— Ah! la bécasse! eh bien, elle était dessous, à peu près faisandée; il paraît qu'au moment où le

lion s'est élancé, elle était aplatie devant le bouquet de lentisques, elle se sera levée juste au moment où j'ai tiré; ma balle lui avait cassé une aile, de sorte qu'elle était tombée avec le lion. J'avoue que je ne l'ai pas vue ni pendant, ni avant, ni après.

— C'est pas une menterie? dit un jeune ouvrier qui ouvrait des yeux grands comme des portes de grange.

— Non, jeune blanc-bec, non, ce n'est pas une menterie, et la preuve, c'est que nous avons fait une crâne noce avec les côtelettes du particulier et que sa peau serait encore chez le capitaine, si celui-ci n'avait passé l'arme à gauche au combat de la Tafna; ce n'est pas comme les cent francs qu'il m'a donnés et qui n'ont pas fait long feu dans ma poche à notre arrivée à Oran.

— Et la bécasse? répéta Timoléon qui y tenait.

— Oh! la bécasse! il ne me l'a pas payée, mais il l'a mangée tout de même.

— Comme ça, le coup s'explique; c'est comme moi, dit le vicomte, qui ne voulait jamais rester court en fait de hâbleries, un jour, près de Torfou, j'ai...

— Ils sont tous là! exacts au rendez-vous! cria Pruneau qui entra avec Marcel et une dizaine d'ouvriers. Allons, les enfants, commençons le feu, tout le monde est prêt, en avant! Ah! bonjour, monsieur Timoléon, vous serez des nôtres, parbleu! vous ne refusez pas de trinquer avec l'ou-

vrier, vous, à la bonne heure : nous serons au complet.

— Oh ! m'sieu Timoléon n'est pas fier, tout de même, dit le jeune Badet, fils d'un des riches cultivateurs du pays, qui, entraîné à la suite du vicomte et rentrant tous les soirs ivre, commencait à faire le désespoir de sa famille.

— Je suis un bon enfant, moi, tout rond, répondit le vicomte ; je ne déteste qu'une chose, têtebleu ! c'est la bégueulerie. Nous nous marions donc, ajouta-t-il en tapant sur l'épaule de Marcel ; cornes du diable ! savez-vous que vous aurez là une jolie femme !

— Et proprette ! dit un ouvrier.

— Et travailleuse ! ajouta le garde-champêtre.

— Une luronne qui vous a un petit air... Je ne vous dis que ça, reprit l'ouvrier.

— C'est une brave fille et elle m'a bien soigné dans ma maladie, répondit Marcel.

— Vous pouvez le dire, reprit Jacquot, même que ça a fait jaser dans le village. Seigneur ! en a-t-on dit !

— Ça nous est bien égal, répliqua Marcel, notre mariage coupe la musette aux bavards.

— Ne perdons pas notre temps, dit Pruneau, par quoi commençons-nous ? un vermouth ne ferait pas mal pour ouvrir la séance, n'est-ce pas, monsieur Timoléon ?

— Moi, j'ai commencé par l'absinthe, répondit le vicomte d'un ton sentencieux, je continuerai

par l'absinthe; en ce jour solennel je serai plus que jamais fidèle aux vrais principes.

— Eh bien! chacun boira ce qui lui plaira; pour moi, je suis de votre avis, il n'y a que l'absinthe au monde!

Et, pendant que les verres s'emplissaient à la ronde, selon le goût particulier de chacun, Pruneau, maintenant d'une main ferme la carafe à un demi-mètre au dessus de son verre, procéda à cette confection savante qui faisait l'admiration du vicomte, lequel ne perdait pas de vue un seul de ses mouvements; il leva son verre à la hauteur de l'œil, le regarda, le flaira :

— Un peu trop précipité, dit-il, n'importe, à la santé des époux!

— A la santé des époux! cria toute l'assemblée.

Chacun s'essuya la bouche avec le revers de sa main et vida consciencieusement son verre d'une seule gorgée, sans y laisser une seule goutte.

— Bien! les enfants, à recommencer! dit Pruneau tout en versant la dernière goutte sur son ongle, pour marquer le coup. Seulement on prendra maintenant son temps. Ah! monsieur Timoléon, ça me fait de la peine de voir tous ces *massacres* qui vous jettent de l'eau sur l'absinthe comme un marchand de vin dans sa futaille. Ça fait suer de voir perdre ainsi le bien du bon Dieu! Il n'y a que Marcel qui ait quelques principes, parce qu'il est mon élève, et encore!...

— Marcel n'est pas à la hauteur, dit le vicomte avec une pointe de jalousie.

— Il ne va pas mal, répliqua Pruneau ; il y a déjà du temps qu'il pratique; ça se voit tout de suite. Ah! il faut de l'étude! Ça ne vient pas tout seul et l'on n'apprécie pas du premier coup. C'est comme l'amour : on aime ou on n'aime pas; mais quand on aime!... jour de Dieu!

Et le vieil ouvrier leva sa purée en la contemplant avec extase; ses yeux humides et brillants la buvaient par anticipation.

— Dis donc, Marcel, continua-t-il, tu devrais nous chanter la chanson sacrée, le seul hymne que j'aime à entendre, le seul que j'aie retenu. Ah! si j'avais de la voix.....

— C'est ça, Marcel, mon petit Marcel! chante-nous ta chanson; nous accompagnerons le refrain, crièrent tous les buveurs.

Marcel déjà *allumé* ne se fit pas prier; il monta sur une table et, après s'être mouché, il entonna sans plus de façon ce que Pruneau appelait « l'hymne à l'absinthe » :

O liqueur sainte!
Absinthe!
Je livre à ton étreinte
Mon âme
Que ta chaleur enflamme!
Ta flamme
Dans mon sein qui se pâme
Reluit
Le jour et la nuit!

Richesse,
Noblesse,
Tendresse,
Jeunesse,
Tout est dans l'ivresse
Glissant
Dans mon sang !

Que j'aime à voir ta verte transparence !
C'est la nuance
De l'espérance ;
Les prés, les bois usurpent l'apparence
De ta couleur
Qui rit au cœur.
L'émeraude étincelle et verdit
Le verre qui resplendit,
Chante, bouillonne et frémit
Aux mains de l'ange ou du maudit,
Se fond, change et blondit.
Reflet chatoyant !
Opale de l'Orient !
Lait parfumé, verdoyant !
Brûle mon être impatient !

— Ah ! bravo ! Sapristi ! bravo ! Vive Marcel !

— En v'là une de chanson !

— Et de la musique donc !

— Et comme c'est chanté ! bravo, Marcel !

— Attention ! les enfants, il y a un second couplet ; hardi ! Marcel ! puis nous reprendrons tous en chœur.

Marcel continua :

Ton feu m'embrase !
L'extase
Sans voiles et sans gaze

Me donne
Celle qui s'abandonne,
Friponne,
Dont la bouche fredonne
Chanson
Que dit le pinson.
Chanteuse
Rieuse,
Danseuse
Joyeuse,
Sors, mon amoureuse,
Du fond
Du flacon!

C'est un ruisseau, c'est un gai paysage,
C'est le mirage
D'un vert bocage,
C'est l'arc-en-ciel qui brille après l'orage,
Joyeux rayon
Sur le gazon.
C'est des mers l'immense profondeur,
C'est la livide blancheur
Des flots sombres en fureur!
Océan, nature, splendeur
Du ciel est au buveur!
Absinthe, merci!
Tu dérides le souci!
Te buvant, je bois l'oubli
Pour me plonger dans l'infini!

— Allons! les enfants! Tous en chœur! mugit Pruneau :

O liqueur sainte!
Absinthe!
Je livre à ton étreinte
Mon âme!

Que ta chaleur enflamme!
Ta flamme,
Dans mon sein qui se pâme,
Reluit
Le jour et la nuit!

— Bravo! Vive Marcel! Bis pour le refrain!

Et toute la troupe, dirigée par Pruneau, entonna le refrain avec plus de vigueur encore, si c'était possible, et fit trembler les carreaux de vitres de la salle.

— Ah! que c'est chanté!

— Quelle chanson! jamais on n'en a fait la pareille.

— C'est toi qui as fait la musique?

— Et les paroles donc?

—Elle est très-jolie votre chanson, dit le vicomte de Rinçures à Marcel, qui, descendu de la table, achevait de déguster sa troisième purée, mais il me semble que j'ai déjà entendu l'air quelque part.

—Je crois bien, dit Marcel, c'est une valse qu'on appelle la Styrienne: ça se chante dans tous les vaudevilles.

— Ah oui! dit Pruneau, il fallait l'entendre gazouiller par notre Déjazet dans sa pièce des *Trois Gamins:* elle vous racontait là-dessus la Tour de Nesles à sa manière; nous n'entendrons jamais pareille chose!

— Comment? nous n'entendrons jamais! elle est donc morte! objecta le vicomte.

— Morte! cria Pruneau en bondissant, apprenez

que Déjazet est comme l'Empereur, pas celui-ci, l'autre, le premier, elle ne mourra jamais. C'est la fille du peuple, c'est notre fille à nous. Allons, les enfants, une tournée pour Déjazet !

Les ouvriers et les paysans trinquèrent de plus belle et vidèrent leur verre sans se douter de ce que c'était que Déjazet.

— Ça va bien ! je suis content de vous, mes fistons, ajouta Pruneau, qui décidément s'emparait des fonctions de chef d'orchestre et s'érigeait en directeur de la fête ; pour vous témoigner toute ma satisfaction je vais vous faire servir le souper et nous boirons un vin que vous ne connaissez pas et qui est un peu *chouette*, c'est du vin à l'absinthe !

— Du vin à l'absinthe ? cria toute l'assistance.

— C'est drôle ! je ne connais pas ce vin ! dit Timoléon.

—Oh ! c'est simple comme tout ce qui est grand, ainsi que le dit fort bien monsieur Proudhon, répondit Pruneau ; vous prenez du vin blanc, du bon, par exemple, et vous laissez infuser dedans un bon quart d'absinthe ; dix minutes suffisent. Vous m'en direz des nouvelles.

— C'est dit, soupons à l'absinthe ! chanta le vicomte dont la tête commençait à déménager. — Tavernier du diable, sers-nous le souper et du vin blanc.

— Soupons à l'absinthe ! Vive Marcel ! Vive l'absinthe ! beuglèrent les invités qui restaient debout ; car plusieurs déjà fort malades étaient

sortis, d'autres étaient étendus dans les coins de la salle.

Il est impossible de raconter ce qui se passa ensuite. L'orgie devint peu à peu effroyable. Ce n'était pas l'ivresse joviale, gaie, facétieuse de l'étudiant ou du troupier français, ivresse qui se répand en mille joyeux propos, en soudainetés réjouissantes, en folies amusantes pour les spectateurs, non; ce fut l'ivresse épaisse, lourde, idiote, l'ivresse du gin anglais, l'ivresse de l'eau de feu sous les tropiques. La plupart, après la première gorgée, n'avaient pu, heureusement pour eux, supporter l'infernal mélange; d'autres étaient tombés écumants sous la table ou se renversaient, les bras pendants, sur leurs chaises; quatre buveurs étaient restés debout: Pruneau, Marcel, le vicomte Timoléon et le garde-champêtre Jacquot, mais dans quel état! Le vicomte, somnolent, hébété, une cigarette éteinte à la main, buvait sans sentir et regardait sans le voir un coq bleu vernissé au fond de son assiette. Marcel, l'œil brillant, le teint plombé, n'avait plus conscience de sa situation et chantonnait entre ses dents: « Pour me plonger dans l'infini! » tout en chapelotant machinalement avec son couteau une couenne de fromage.

Pruneau et le garde-champêtre avaient seuls gardé une lueur d'intelligence; l'ancien zéphir était digne du vieux barricadier; tous deux, la face livide, mais la main ferme, choquaient encore leurs verres en se regardant sans rien dire. Un

duel tacite semblait s'être engagé entre ces terribles lutteurs.

Cette scène avait cependant des spectateurs sans que les acteurs s'en doutassent. La moitié du village, attirée par le tapage et par la Renommée aux cent voix, s'était massée, malgré le froid, dans la rue ; les plus intéressés, les parents, les femmes des ivrognes, avaient pénétré jusque dans la cour du *Canard Déplumé*, sur laquelle donnaient les fenêtres de la salle ; les visages se collaient en silence, les yeux terrifiés, sur les vitres épaissies par les haleines vineuses et par la vapeur méphitique des pipes et des cigarettes. — La Mariette était là au premier rang, commençant son rôle de femme d'ouvrier ; de temps en temps, elle, qui n'était pas dévote, se signait croyant assister à un spectacle de l'enfer.

Marcel et le vicomte tombèrent l'un après l'autre et ne se relevèrent pas. Pruneau vida ce qui restait d'absinthe, un quart de bouteille environ, moitié dans son verre, moitié dans celui de Jacquot ; ils trinquèrent une dernière fois et burent la liqueur pure ; l'ex-zéphir tomba foudroyé la face sur la table ; Pruneau se leva en chancelant : Honneur au courage malheureux ! dit-il sourdement en jetant une serviette sur le vaincu, puis, après avoir assuré non sans peine sa marche d'abord vacillante, il gagna la porte et monta à son dortoir. Un quinquet fumeux, dont la flamme tremblante était agitée par l'air venant de la porte

restée entr'ouverte éclaira quelques minutes encore le désastre hideux et finit par s'éteindre.

La toile était tombée.

Les curieux, muets d'horreur, se retirèrent un à un, sans même penser à porter secours aux malades qui peut-être en avaient un besoin pressant. — La fiancée de Marcel, grelottant de la fièvre plutôt que du froid, serrant sa mante contre son corps transi, revint chez elle et n'osa pas verrouiller la porte, quoiqu'elle fût sûre que le contremaître ne rentrerait pas de la nuit.

— Doux Jésus ! d'où viens-tu ? lui dit la Jeanne-Claude ; tu ne réponds pas fifille, qu'as-tu ? viens près de moi.

Mariette se laissa tomber sans répondre sur le lit de sa mère et, entourant de ses bras le cou de l'aveugle, elle l'inonda de ses larmes.

— Qu'as-tu donc ? fillette, mais tu es gelée ! tu ne peux pas rester comme cela, déshabille-toi et tu me conteras tout.

La pauvre enfant obéit, mais ce ne fut que longtemps après qu'elle put maîtriser ses sanglots et raconter l'horrible scène à laquelle elle avait assisté. La mère la consola de son mieux et rappela combien défunt Poirot, que le bon Dieu ait son âme ! lui avait fait de maux de ce genre. — Elle serrait son enfant contre elle, et tout en la réchauffant, l'initiait aux misères du ménage. Les deux femmes, brisées de fatigue, ne s'endormirent que sur le matin.

Au même moment, Marcel, la tête couchée sur le vicomte Timoléon, qui lui servait d'oreiller, se réveillait en se demandant où il était; une paralysie générale le tenait cloué au sol et un violent mal de tête l'empêchait de rassembler ses idées. Des ronflements sonores et de sourds gémissements s'élevant de tous les côtés lui rappelèrent un instant son dortoir d'autrefois. Il parvint cependant à se soulever : une puanteur nauséabonde provenant de miasmes épais l'asphyxiait. Il se traîna à la fenêtre et l'ouvrit; la fraîcheur lui rendit ses esprits : à la pâle lueur d'un crépuscule naissant, il se rendit compte du spectacle qui frappa ses regards et il appela de tous ses poumons l'aubergiste Galot à son secours. — Celui-ci, qui avait abandonné ses hôtes dès dix heures du soir après avoir compté soigneusement les bouteilles, accourut. Les dormeurs furent réveillés et parvinrent avec peine à regagner leur lit; le vicomte de Rinçures, s'appuyant péniblement sur Marcel, rentra dans son château et étonna ses gens qui le croyaient occupé à faire, selon sa coutume, la grasse matinée; il s'empressa de commander à sa cuisinière une soupe au fromage, le reconfortant le plus puissant, à son avis, pour les remettre, lui et son compagnon, d'une telle secousse.

Il n'y eut que le garde-champêtre, que l'on enterra jusqu'au cou dans du fumier pour le réchauffer, qui fit une grosse maladie et faillit payer pour tout le monde.

Pruneau seul entrait à son chantier à l'heure accoutumée, gai comme pinson et sifflant la valse de la Styrienne. Une ride de plus s'était peut-être creusée sur ses joues caves, mais ce brave des braves, à l'estomac aussi cuirassé que celui de Mithridate, n'en était pas à compter avec une soûlerie ni avec une ride de plus ou de moins.

III

Le difficile pour Marcel était de revenir au nid; il croyait n'avoir à s'excuser que d'avoir découché : que fût-il devenu s'il avait su que sa future avait été témoin de ses désordres ! Peut-être aurait-il fui pour toujours Montigné et ses habitants, peut-être se serait-il réfugié dans d'autres chantiers. Bien des malheurs auraient été ainsi évités.

Au milieu des sombres pressentiments qui l'agitaient, la pensée de regagner subitement Paris lui passa par le cerveau, mais le souvenir de la dette assez considérable qu'il venait de contracter au cabaret, dette qu'il ne pourrait payer qu'après son mariage, plus peut-être que la douce image de Mariette, chassa l'idée fugitive. Toutefois, afin d'éviter une querelle, il pria son cher ami Timoléon de l'escorter. — Ce dernier, que la soupe au fromage avait complétement réveillé, accepta avec transport cette occasion de voir la Mariette et de

se trouver bon à quelque chose. Tous deux, bras dessus bras dessous, s'acheminèrent vers le logis de la Jeanne-Claude ; le chemin n'était pas long, il suffisait de traverser le parc du château, au fond duquel une porte dérobée donnait accès sur la berge de la Moine, à quelques pas de la maisonnette.

— Bonjour Madame, bonjour Mademoiselle, dit de son air le plus aimable le vicomte en entrant le premier. Voici le mari que je vous ramène, un bon garçon que vous aurez là, mamzelle Mariette; tel que vous le voyez, il m'a soigné toute la nuit. — Hier au soir je me suis trouvé un peu malade et je l'ai prié de rester auprès de moi. Ces Parisiens s'entendent à tout.

Marcel s'était assis sur le bord de sa couchette et baissait la tête. Aux derniers mots du vicomte, Mariette, qui repassait, les regarda avec dédain.

— Ah ! c'est vous, monsieur de Rinçures, dit la Jeanne-Claude, vous êtes bien honnête de venir voir les pauvres gens. Vous excuserez si je ne me lève pas, mais vous savez que je suis toute paralysée. Mariette, mets donc un fagot au feu, que monsieur le comte se chauffe. Vous disiez donc comme ça que vous avez été malade.

— Oh ! ce n'est rien, répondit Timoléon, et j'ai voulu profiter de l'occasion pour faire mes compliments à votre fille et m'inviter à la noce.

— C'est ben honnête de votre part, monsieur le comte, des pauvres gens comme nous n'oseront jamais vous recevoir.

— Si, j'aime votre gendre, et, ventre-saint-gris ! je veux être de sa noce. Il faut qu'elle soit belle ; ce n'est pas tous les jours que la plus belle fille du pays se marie, et, si vous y consentez, la noce se fera chez moi. J'ai de la place et je me charge de tout.

— Merci, monsieur Timoléon, dit Mariette, qui jusqu'alors, les lèvres pincées, avait gardé le silence ; nous vous sommes bien reconnaissants de votre intention ; mais nous ne voulons pas vous déranger.

— Il n'y a pas de dérangement, reprit le vicomte qui s'ancrait dans son idée ; c'est pour mercredi, je crois, nous avons donc encore quatre jours : c'est bien facile de faire venir de Nantes ce qu'il faudra et nous rirons à l'aise et nous danserons.

— Je vous en prie, n'insistez pas, répliqua Mariette, nous avons déjà acheté le peu qu'il nous faut et nous n'avons que bien peu de monde. Marcel n'a pas ses parents ici ; de notre côté, ma mère n'a qu'un cousin qui habite Tiffauges, nous n'aurons guère que les quatre témoins et les filles d'honneur.

— Eh bien, dès qu'il y a des filles, il faut qu'elles dansent et ce n'est pas dans votre maison qui est gentille, mais qui n'est pas grande, qu'on peut sauter à l'aise. Voyons, ne refusez pas, petite mère, vous ne l'êtes pas encore, mais ça viendra.

— Ne dites donc pas des choses comme çà, monsieur Timoléon.

— Bah ! à la veille de la noce.

— Puisque vous insistez d'une façon si honnête, monsieur le comte, dit la Jeanne-Claude, la jeunesse ira tout de même danser au château. C'est dommage que je ne puisse plus y aller, moi, ajouta-t-elle en soupirant, ça m'aurait fait tant de plaisir, ne pouvant plus voir, de me sentir là où j'ai reçu le dernier soupir de la pauvre comtesse.

— C'est dit, on dansera au salon, puisqu'on ne peut pas danser au jardin : reprit le comte ; vous amènerez le plus de danseuses que vous pourrez.

— Au moins ne faites pas de folies, dit la Mariette qui se vit engagée par sa mère ; nous nous contenterons bien de Vilot.

— Soyez tranquille ! la belle enfant, ne vous occupez pas de cela, c'est mon affaire. Mercredi, tout sera prêt ; mais quel jour signez-vous le contrat ?

— Oh ! nous n'en faisons pas, monsieur Timoléon, dit Mariette en souriant, nous sommes trop pauvres. Ce que j'ai est à lui et ce qu'il a est à moi.

Marcel, qui ne disait mot, rougit et ne sut rien trouver pour remercier la brave fille de sa générosité.

Le vicomte sortit en lui donnant une poignée de main et en répétant qu'il se chargeait de tout.

Quand il eut disparu, Mariette fit signe à Marcel de la suivre au jardin.

— J'ai tout vu cette nuit, lui dit-elle, j'étais dans la cour de l'auberge. Est-ce là la vie que vous comptez mener après votre mariage ?

— De quoi ? répondit Marcel, chez lequel les instincts faubouriens se réveillaient, de quoi ? parce qu'on s'est *pochardé* une fois avec les amis ! on ne peut pourtant pas les lâcher du jour au lendemain ! Il n'y a pas de quoi crier.

— Je ne crie pas, reprit doucement la jeune fille, si vous vous étiez vu vous-même cette nuit, vous auriez honte. Encore maintenant, si vous vous regardiez dans une glace, vous auriez peur ! Vous êtes pâle comme un mort et vos yeux rouges épouvantent. — Est-ce raisonnable vraiment de se mettre dans des états pareils, quand on sort de maladie et quand, hier encore, vous aviez votre bras en écharpe ?

— C'était justement pour fêter ma guérison, dit Marcel.

— Vous pouvez bien parler de guérison, quand il faut aller vous coucher et tout de suite. — Vous savez, Marcel, ce que j'ai fait pour vous ; je me suis donnée de cœur et d'âme et je me suis dit que je serais votre femme. Vous m'avez dit cent fois que vous aviez rompu avec vos vieilles habitudes, que vous vous consacreriez entièrement à notre ménage, à mon bonheur et que vous ne me quitteriez que pour aller au travail. — Il est bien

tard, mon ami, pour réfléchir de nouveau, mais tant que le oui n'est pas prononcé devant le Maire, il est toujours temps; si vous n'aviez pas le dessein de tenir vos paroles, si... Ah ! j'en mourrais !

Et la pauvre fille éclata en sanglots.

— Allons, ma Mariette, ne pleurez pas, dit Marcel ému et l'entourant de ses bras ; ne pleure pas, petite femme, ajouta-t-il plus tendrement, je te jure que cela ne m'arrivera plus. Tu n'es pas raisonnable aussi, tu vois bien que j'ai été entraîné et que j'ai bu plus que je ne croyais. C'était pour dire adieu à la vie de garçon, comme c'est la coutume. Tu sais, les camarades m'en auraient voulu si je n'avais pas fait comme tout le monde, et une fois parti, on ne sait plus où l'on va. Je t'en prie, ne pleure pas, je t'aime, tu le sais bien, et je renoncerais aux camarades, à tout pour toi. Laisse-moi essuyer tes yeux qui pleurent pour la dernière fois, je te le jure.

Le jeune homme serrant sa fiancée à l'étouffer buvait ses larmes, sans qu'elle songeât à repousser cette délicieuse étreinte de repentir et de promesses.....

— Vous me le promettez, dit-elle en souriant.

— Dis comme moi, ma Mariette, puisque tu es ma femme.

— Eh bien, tu me le promets.

— Oui, ma bien-aimée, oui, ma femme, je te le jure.

Pour sceller ce serment il appuya ses lèvres sur

celles de sa compagne enivrée qui faillit s'évanouir, mais de bonheur cette fois. Toutes les douleurs, tous les mauvais rêves de la nuit s'envolèrent et disparurent au souffle de l'amour comme le brouillard aux rayons du soleil.

La Jeanne-Claude avait bien raison de dire à sa fille qu'elle apprenait son rôle de femme, de la femme qui pardonne comme elle est pardonnée parce qu'elle aime, de la femme qui aime, parce qu'elle a été créée et mise au monde pour aimer. Malheur à celle qui trompe la nature! malheur à celle qui trompe Dieu! malheur à celle qui ne sentirait pas l'enivrement que tout l'être frémissant de Mariette puisait aux lèvres de son amant! La duchesse comme l'ouvrière, la bourgeoise comme la paysanne, toutes ne sont pas embrassées de même, toutes embrassent de même. Et c'est en cela qu'éclate la supériorité de la femme, en laquelle toute sensibilité, toute délicatesse est innée, et qui donne, dans son baiser, tout le miel dont elle est parfumée.

Le jour du mariage arriva bientôt.

Comme l'avait annoncé Mariette, les invités ne furent pas nombreux, juste ce que pouvait contenir la cuisine de la maison : les quatre témoins, les filles d'honneur et le vicomte de Rinçures, qui ne quittait plus le contre-maître. Celui-ci avait été obligé de prendre pour témoin un autre ouvrier à la place de Pruneau, qui avait disparu

subitement depuis deux jours. Marcel savait seul ce qu'était devenu le vieux conspirateur et serait parti avec lui sans son mariage. Des évènements graves étaient attendus et un mot d'ordre, venant de Londres, appelait en toute hâte les chefs de Ventes à Paris.

— Tu vois le malheur de s'empêtrer comme tu l'es, avait dit Pruneau, ça tombe juste au moment où l'on a besoin de nous, quand la belle va se jouer. Enfin n'importe, si l'affaire marche, je t'écrirai au sujet de l'organisation de la section ; si le coup rate, je serai de retour dans huit jours. Explique mon départ comme tu le voudras : dis que j'ai appris la mort de mon père, de ma grand'tante, de ma petite nièce, à ta volonté.

— Mais que va-t-il arriver ?

— Je ne sais pas au juste. Comme tu penses, on ne m'avertit pas clairement. J'imagine que ce sont les Italiens de Londres qui font une descente à Paris avec les bombes dont je t'ai déjà parlé ; pour le quart d'heure je préfère être dans ma peau, tout pauvre que je suis, que dans celle de Badinguet, tout empereur qu'il est.

— Saprelotte ! s'écria Marcel, dire qu'on va danser sans moi !

— As pas peur, si le coup réussit, je serai là pour te rappeler au souvenir des camarades. Adieu, fiston, amuse-toi bien ; moi de mon côté je vais tâcher de m'amuser.

Là-dessus Pruneau partit et c'est ainsi qu'il

n'assista pas à la noce, au grand chagrin du vicomte Timoléon qui comptait sur lui pour élever la fête au diapason voulu. — Le pauvre vicomte en était tout défrisé. Par qui remplacer Pruneau? où trouver un boute-en-train?

— Ah! se dit-il, si j'écrivais à mon ami Bataillon!

Rennes ne se souvient plus actuellement de l'étudiant Ducros, mais personne n'a oublié Bataillon, le plus gai, le plus original, le plus aimable de ceux qui s'asseyaient quelquefois en ce temps-là sur les bancs de l'École de Droit. Son surnom de Bataillon lui venait d'un bataillon de bons vivants comme lui, de buveurs de bière, qu'il avait organisé pour arroser en chœur tous les soirs, à la sortie du café de Berlin, les arbres de la liberté plantés en 1848 sur le Champ-de-Mars. Les pauvres arbres ne résistèrent pas longtemps à ce traitement rabelaisien et périrent bientôt de male mort. — C'est lui qui, armé d'une longue perche, était allé de nuit barbouiller de vermillon le nez de la statue de Toullier, pour lui donner, disait-il, une couleur locale. Il n'y avait pas une réunion, pas une fête sans lui; il donnait le branle et sonnait la charge du plaisir. Bataillon resta sept ans à faire ses études de droit; on l'appelait à tous égards le dernier des étudiants. En effet, l'étudiant de cette époque, l'étudiant à béret, à la chevelure romantique, à la tenue plus que négligée, l'étudiant renaissance et université de 1830 a complétement disparu; avec lui se sont évanouis

la gaieté, l'esprit et la grisette, tout ce qui était la jeunesse. Est-ce un bien? Est-ce un mal? L'avenir seul le décidera.

Le mercredi matin, le vicomte Timoléon reçut de son ami Bataillon une réponse ainsi conçue:

« Ma Vieille,

» Je te croyais depuis longtemps mort, enterré, et j'ai même prononcé ton oraison funèbre, chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Ta lettre m'a montré que je m'étais trop hâté : ce qui m'a fait beaucoup de peine, attendu que rien n'est désagréable comme de revenir sur une oraison funèbre. Laisse-moi croire, je t'en prie, que tu es ressuscité pour que je maintienne la bonne opinion que j'avais émise sur ton compte. Comme je suis de l'école de Saint-Thomas, je serais allé d'autant plus volontiers choquer ton verre et voir si ton coude se lève toujours aussi haut qu'autrefois, que j'aurais trouvé sans doute l'occasion de faire enrager ton Procureur impérial, un sieur Mathieu, que je recommande aux poissons de la Moine, si la population qu'il doit canuler, lui rend la justice qu'il mérite.

» Or, je me suis laissé dire que de ton village on aperçoit le clocher de Saint-Pierre de Cholet; cette vue m'empêcherait de digérer ton bon dîner et tu es trop mon ami, mon vieux Timoléon, pour vouloir ma mort et faire le bonheur du Mathieu en question, lequel, sous prétexte qu'il est le

cousin de ma mère, et jusqu'à présent mon seul héritier, saisit toutes les occasions de l'exciter contre moi. Ce serait plaisir pour moi d'aller lui monter une scie, car je lui garde une fière dent. Mais je préside demain une réunion générale du bataillon sacré, dont nous devons renouveler les statuts. Devoir et Patrie passent avant tout. Tu devrais même t'y trouver, puisque tu fais partie de notre Société. Quitte ta noce et arrive : tu retrouveras Goutte-de-Lait qui ne sera pas fâchée *ipso facto*, de s'assurer que tu n'es pas mort. Je te serre la main en attendant.

» BATAILLON. »

— Corne de bœuf ! s'écria le vicomte en achevant la lecture de cette épitre, voilà une noce ratée ! c'est du guignon ! quelle histoire ! Je me moque pas mal de son fesse-Mathieu et de son bataillon. Voilà bien les amis ! Dès qu'il y a un service à rendre, bernique ! plus personne !

Ce fut d'un pas mélancolique que l'infortuné vicomte, qui se voyait obligé de compter uniquement sur lui-même pour égayer la fête, s'achemina vers le logis de la Jeanne-Claude. Il se dérida cependant devant le gracieux tableau qui, lorsqu'il entra, frappa sa vue. Mariette, jolie à croquer, sous son grand voile blanc tombant de sa couronne de fleurs d'oranger, attachait aux épaules de ses quatre filles d'honneur des nœuds de rubans à liserés bleus ou roses, que les garçons

devaient arracher et se partager le soir. — On se mit bientôt en route pour la mairie et l'église en ayant soin d'emporter une paire de draps que M. le curé devait bénir. Timoléon avait prêté son breack, sur lequel on hissa la Jeanne-Claude superbement endimanchée.

Une heure après, de par Dieu et M. le maire, Mariette était madame Renard ou plutôt madame Marcel, comme l'appelaient les gens de la noce. — Après le repas qui se prolongea pendant toute l'après-midi et qui ne se distingua que par la profusion accoutumée des viandes, commença la cérémonie de l'œuf. La cuisinière, qui était celle du vicomte, apporta un œuf dans une passoire; Marcel le prit en le remplaçant par une pièce de cinq francs, puis, suivi de toute la noce, il sortit dans la rue et se disposa à le lancer par dessus la maison. S'il parvenait à lui faire franchir le toit, c'est qu'il serait le maître au logis; si au contraire l'œuf tombait sur le toit et s'y brisait, c'est la femme qui gouvernerait.

— Il est bien léger votre œuf, dit-il en le brandissant.

— Va donc toujours, dit Joseph Cornu, c'est qu'il est tout frais pondu.

— Je crois plutôt, ajouta Marcel, qu'on l'a vidé; et il examina avec attention le projectile, mais rien ne lui révélait une ruse.

— Mon petit homme, dit Mariette en riant, c'est moi qui l'ai choisi et tu comprends que j'avais intérêt à prendre le plus léger.

— Allons, pas de tricherie ! faites-moi place ! s'écria le nouveau mari, et il lança l'œuf de toutes ses forces ; mais bien que la maison ne fût pas haute , et que l'élan fût formidable , l'œuf n'atteignit même pas le toit et retomba en se brisant sous les pieds du contre-maître. Toute la noce se pâmait de rire.

— Ce n'est pas de franc jeu, s'écria Marcel, on avait enlevé le jaune! Voilà pourquoi je le trouvais si léger.

— Tu n'y es pas, mon petit mari, dit Mariette, c'est un œuf de coq et voilà quinze jours que je le garde pour l'occasion.

Les éclats de rire redoublèrent.

— Ah! mais, ça ne compte pas, j'ai le droit de recommencer.

— Non, non, s'écrièrent tous les jeunes gens en chœur, le sort a prononcé : c'est la Mariette qui portera les culottes.

— N'aie pas peur, dit cette dernière en embrassant son mari et en lui tapotant sur les joues, je ne les porterai que quand tu me les donneras à raccommoder.

— Tu as raison, fifille, dit la Jeanne-Claude, qui s'appuyait contre la porte ; comme disait des fois madame la comtesse : « Malheureuse maison et méchante où coq se tait et poule chante. »

— Si nous allions danser maintenant, dit le vicomte qui ne s'amusait pas démesurément et qui, mécontent de la piquette servie au dîner, regrettait de ne pas avoir fourni le vin. — Allons!

Et toute la noce s'engouffra dans la porte de communication et courut à travers le parc. Le vicomte guidait la troupe et l'installa dans son salon, où attendait déjà Vilot, le barbier-tisserand-ménétrier, qui pour passer son temps, assis dans un immense fauteuil, les pieds sur les chenets, devant un bon feu, répétait, sans doute pour ne pas l'oublier, la Polka dite Nationale. Mais Timoléon eut beau se mettre en quatre, se trémousser, embrasser les filles et tutoyer les garçons pour mettre tout le monde à l'aise, Vilot eut beau jouer sa polka avec une fougue que lui eût enviée Paganini, la noce manquait d'entrain, le parquet ciré la gênait, l'éclat des bougies multipliées par le reflet des glaces l'éblouissait : elle n'était pas chez elle, elle se refroidissait visiblement. Des flots d'un punch qui, pour ne pas être à l'absinthe, n'en était pas moins vitriolique, loin d'exciter la société, dégoûtèrent les danseuses et engourdirent les cavaliers. Marcel, accaparé par Timoléon, commençait à oublier la réserve que ses devoirs lui imposaient un jour de noce. Heureusement, Mariette s'en aperçut; saisie d'un vague effroi, elle s'empara de son mari à moitié alcoolisé et l'entraîna juste à temps.

Le départ des mariés mit la débandade parmi les invités; peu à peu, chacun s'en alla avec sa chacune, et le vicomte resta seul avec Vilot qu'il prenait pour Marcel et qu'il remerciait avec effusion de ne pas l'avoir abandonné.

IV

L'aurore aux doigts de rose, comme disent les poètes, sans doute parce que chaque jour apporte son épine et son chagrin, pénétra sans peine, le lendemain, à travers les petits rideaux de mousseline, qui seuls lui interdisaient l'entrée de la chambre nuptiale, cette pauvre petite chambre du dessus, où nous avons vu installer Marcel ; elle trouva Mariette éveillée et accoudée sur son oreiller. La jeune femme ne s'était pas endormie ; ses yeux, fulgurant dans l'ombre, se fixaient sur son époux qui, lui, témoignait par des ronflements sonores que son sommeil était épaissi surtout par les embarras de son estomac. On voyait, à en juger par leurs contractions, passer sur le front pâle de la pauvrette et sur ses lèvres couleur hortensia, tout un monde de pensées qui se succédaient rapidement. Elle cherchait à se rendre compte, sans y parvenir, de sa transformation à laquelle pourtant elle était depuis longtemps préparée. Toute sa vie d'enfant et de jeune fille se défilait jour par jour, heure par heure, brin par brin, dans son esprit étonné, avec une lucidité singulière. Elle se voyait, courant les prés et la lisière des bois, presque toujours escortée du Grand Louis, ce pauvre grand Louis ! qui lui emplissait son tablier de noisettes ou lui taillait des fluteaux

de coudrier ; elle tressaillait au souvenir de la joie qu'elle avait éprouvée le jour où sa mère lui avait mis son premier fer entre les mains et où elle avait gagné son premier sou ; en avait-elle, depuis, repassé des bonnets et des collerettes ! Le jour de sa première communion, ce grand événement de l'enfance, n'était-il pas encore là, représenté par ce voile blanc, qui, renfermé longtemps avec soin, puis blanchi à l'huile d'olive, avait pu encore lui servir de voile de mariée ! Et le jour donc, où, soutenue par le Grand Louis, elle hasarda pour la première fois son pied timide sur le plancher des bals de fête, dont elle devait devenir la reine ; ce jour, n'avait-il pas fini la veille, au dernier coup d'archet de l'immuable Vilot !

Les derniers événements passèrent en sa mémoire avec plus de rapidité encore. L'arrivée de Marcel au pays, leurs longues causeries qui engluèrent son cœur, ses premières émotions quand le contre-maître s'approchait d'elle, quand il parlait, quand il chantait :

Dans son nid d'algues vertes,
Dieu seul l'éveillera !

quand il partait; puis, cette catastrophe qui provoqua l'explosion de son amour, dont elle avait à peine conscience, la longue maladie de son Marcel, ses douces tendresses, leurs longs projets dont le premier venait de se réaliser, enfin, cette

terrible nuit qui lui avait révélé le danger, danger qui lui apparaissait en ce moment plus terrible encore. Car, il faut bien le dire, cette nuit de noce, qu'elle avait attendue avec la charmante inquiétude et le trouble mystérieux d'une innocence aux abois, n'avait guère réalisé les rêves caressés. La triste et libidineuse brutalité d'un ivrogne lui avait montré le mariage dans toute sa nudité.

La lingère de Montigné n'avait certes pas été élevée dans un couvent de Carmélites; elle avait entendu appeler les choses par leur nom, et la Jeanne-Claude n'avait eu nul besoin de lui faire un petit cours préparatoire de pathologie matrimoniale; il faut lui rendre cette justice qu'elle n'y avait pas pensé un seul instant. — Mais, on a beau être du village, on a beau s'attendre à toutes les émotions et à tous les étonnements, on a beau être amoureuse de son mari, le manque de forme est toujours pénible. La première pierre d'un édifice est difficile et délicate à poser et c'est l'édifice de son bonheur que l'homme construit en ce moment-là. Que de mauvais ménages ont été la triste conséquence d'une erreur, d'une négligence, d'une maladresse. C'est que l'instant est décisif : la femme n'oublie ni ne pardonne. Aussi, les plis du front de Mariette et la fixité de ses yeux, témoignaient-ils des tristes pensées de son esprit au matin de cette nuit nuptiale dont elle avait pénétré le mystère brutalement dépouillé de toute poësie.

Quand Marcel se réveilla, sa première idée, à lui, fut de se renseigner sur le moyen d'avoir de l'argent pour payer les frais de la noce et surtout le compte de l'aubergiste Galot qu'il avait promis de solder le jour même. Sous prétexte de rendre visite au directeur des travaux du chemin de fer et de solliciter une position avantageuse, il partit pour Clisson dans la matinée et se rendit tout droit à l'étude du notaire, qui avait placé les six mille francs appartenant à Mariette. Il croyait se trouver en présence de maître Voinchet, tabellion solennel et morose, dont lui avait parlé sa femme; mais ce dernier avait vendu sa charge depuis quelques mois et ce fut son successeur, petit-maître, jeune, élégant, qui, le sourire sur les lèvres, reçut l'ouvrier.

Il se faisait à cette époque une transformation tellement notable des mœurs du notariat qu'il est nécessaire de nous arrêter un instant sur ce sujet pour expliquer les événements qui suivirent et s'enchaînèrent avec une logique fatalement désespérante.

Le tabellion garde-note, le mandataire, le conseil, l'ami des familles n'existe plus; celui dont la mission n'était pas seulement de rédiger des actes et de conserver avec soin et fidélité des minutes, mais encore d'empêcher les différents de naître entre les hommes de bonne foi, et d'enlever aux hommes cupides ou dissipateurs, avec l'espoir du succès, l'envie d'élever d'injustes contestations ou

de faire des actes ruineux, celui-là a disparu. Le notaire de nos jours dédaigne pareil rôle ; c'était bon pour l'ancien temps, et les devanciers avaient bonne mine à faire les affaires des autres pour gagner à peine de quoi vivre et ne se retirer que vaincus par la maladie ou la vieillesse et n'emportant que le strict prix de leur charge.

Maintenant le notaire fait les affaires en grand, c'est-à-dire qu'au lieu de faire les affaires des autres, il fait les siennes propres ; disons le mot : Il est devenu banquier.— Pourquoi, s'est-il dit, faire valoir l'argent des autres uniquement à leur profit, sans même retirer un droit de commission, quand on peut le faire au sien ! Il est beaucoup plus simple de bénéficier soi-même des placements avantageux et des opérations fructueuses. — L'extension donnée par le second Empire à la fortune mobilière et aux valeurs de bourse a facilité la transformation qui s'est faite avec d'autant plus d'abandon que le client, séduit par le petit avantage de toucher tout de suite, souvent d'avance, des intérêts, y a prêté la main. Désormais le notaire emprunte lui-même au client et prend son argent auquel il fait suer, à ses risques et périls, tout ce qu'il peut rendre. Quand ce commerce réussit, le notaire se retire au bout de huit ou dix ans avec une fortune d'autant plus considérable que le prix de la charge a quelquefois doublé par l'augmentation factice du nombre des actes ; quand il ne réussit pas, les clients boivent ce que l'on appelle

vulgairement « un bouillon » et le notaire passe en Cour d'assises ou franchit la frontière. C'est ce qui explique le nombre toujours croissant des déconfitures et des banqueroutes de notaires.

Le notariat est actuellement vicié dans son essence et n'offrira bientôt plus aucune sécurité pour les familles.

Quand Marcel eut exposé sa demande, maître Perçot, qui importait à Clisson la nouvelle école, lui répondit :

— C'est bien simple, mon cher client, puisque vous êtes marié avec la demoiselle Poirot sans contrat, vous vous trouvez naturellement sous le régime de la communauté légale, dont vous, le mari, vous êtes le chef ; en cette qualité vous pouvez seul, sans le concours de votre femme, aliéner et engager sa dot mobilière. Vous dites que cette dot consiste en six mille francs, placés en mon étude sur première hypothèque, nous allons vérifier le fait.

Maître Perçot sonna ; un clerc à l'œil futé, à la mine prétentieuse, parut aussitôt.

— Donnez-moi, lui dit-il, le dossier Poirot.

— Vous voyez, ajouta-t-il, en s'adressant à Marcel, après avoir feuilleté les paperasses, tout est bien en règle ; votre femme a touché en août dernier son semestre d'intérêts : eh bien, oui, le montant de la créance est bien de six mille francs, mais le terme qui a été renouvelé n'échoit que dans deux ans. Vous dites que vous avez immédiatement besoin d'argent : vous allez me signer

tout bonnement une cession en blanc, je vous remettrai ce qui vous conviendra et pour le reste nous établirons un petit compte-courant au taux ordinaire. Avec moi tout est simple, tout se fait rondement, jamais l'ombre d'une difficulté.

Marcel n'avait entendu qu'une chose, c'est qu'il allait toucher tout de suite de l'argent, et il tendait déjà la main.

— Un instant, mon cher client, vous êtes, dites-vous, depuis hier l'heureux époux de Mariette Poirot ; je vous crois parfaitement, mais moi je n'étais pas à votre noce et vous comprenez qu'il me faut votre acte de mariage.

— Ah! il vous faut....

— Mais oui, il suffira pour me prouver votre identité. Vous voyez comme chez moi tout est marqué, ficelé, épinglé, étiqueté ; je me flatte d'avoir apporté un ordre parfait dans cette étude qui en avait bon besoin. Je joindrai votre acte de mariage à votre dossier.

— Mais où me procurer cet acte ?

— A la mairie de Montigné. Vous me l'apporterez demain et je m'empresserai de vous remettre votre argent.

— C'est que, répondit Marcel d'un air embarrassé, je n'aurais pas voulu qu'on se doutât au village...

— Qu'à cela ne tienne, reprit le notaire, j'enverrai un de mes clercs demain à Montigné ; vous, revenez après-demain.

Marcel partit enchanté de la complaisance de

maître Perçot, quoiqu'il eût bien désiré tenir la promesse qu'il avait faite au tavernier, ainsi que le vicomte appelait Galot, et étaler sa nouvelle fortune. Le malheureux ne savait guère que la petite opération à laquelle il venait de souscrire, sans s'inquiéter des frais, lui coûtait la bagatelle de trois cent cinquante francs, chiffre rond : trois cents francs pour la cession et le reste pour les frais de l'acte et de la course à Montigné. — L'article cession était un des plus lucratifs pour l'étude, et maître Perçot prenait simplement pour prête-nom son premier clerc, qui était chargé en même temps des opérations véreuses et des prêts à usure. — Mais tous ces tripotages se passaient si régulièrement, les registres étaient si propres, les dossiers si bien tenus, les clercs de l'étude si polis, le patron si obligeant qu'on était heureux d'être plumé avec tant de délicatesse, de complaisance et de courtoisie. — Le contre-maître ne manqua pas le rendez-vous et, deux jours après, il rentrait à Montigné, cachant dans sa poche six cents francs qui servirent à liquider ses dettes.

V

Ses affaires n'allaient pas tout à fait aussi bien avec l'administration du chemin de fer. Le directeur des travaux le fit mander à la fin du mois et lui annonça qu'une forte retenue lui serait faite

sur sa paye. — L'administration, lui dit-on, avait épuisé toute bienveillance à son égard pendant sa maladie et, au lieu de s'en montrer reconnaissant, de redoubler d'efforts pour compenser le temps perdu, il devenait de moins en moins exact ; de plus il était signalé comme semant dans les chantiers des ferments de discorde et de mécontentement.

— L'administration me le paiera ! se dit Marcel en se dirigeant vers le *Canard Déplumé* où Timoléon l'attendait ; je leur en flanquerai, moi, à mon tour, des retenues. Vous exploiterez donc toujours le pauvre ouvrier, tas de gueux ! s'écria-t-il, en jetant de colère sa casquette par terre. — Tonnerre ! si seulement Pruneau était ici, ça ne se passerait pas ainsi. Que devient-il cet animal ? on n'en entend plus parler. — Puisque l'affaire des bombes a raté, voilà plus de quinze jours, pourquoi lambine-t-il ? Une jolie affaire tout de même ; j'ai eu plaisir à lire l'histoire l'autre jour au café à Clisson. Mais ce qui ne réussit pas une fois réussira une autre. Cela n'empêche, je donnerais bien cent sous pour avoir des nouvelles de Pruneau ! — En v'là une bonne ! mais c'est lui ! dit-il, en entrant dans l'auberge et en apercevant le vénérable ouvrier, qui était en train de *panacher* une absinthe avec son soin accoutumé. C'est donc toi ! ma vieille, d'où viens-tu donc ? en as-tu à me raconter ! hein ? comment va-t-on là bas ? Vous avez donc manqué le coche.....

— Chut ! petit, pas tant de bruit ! répondit Pruneau en clignotant de l'œil et en montrant Timoléon, je te conterai tout ça à loisir.

Le vicomte nageait dans la joie la plus pure et il étouffait à petites gorgées un perroquet du plus beau vert.

— Ventre saint-gris, s'écria-t-il, — il affectionnait, le brave garçon, les jurons renaissance si en faveur sous le règne de Louis-Philippe, — quelle fortune de vous revoir ! j'étais tout en mal de vous et sans Marcel je n'aurais eu personne pour me tenir tête ; encore se laisse-t-il accaparer par sa femme. Dites-lui donc de ne pas prendre ainsi de mauvaises habitudes ; ventre Mahom ! un homme doit avant tout garder sa liberté !

— *Pour quant à ça*, dit Marcel, personne n'est plus libre que moi ; il n'y a pas quinze jours que je suis marié et ma femme marche déjà droit, je m'en flatte ; elle a d'abord fait des giries, mais j'y ai mis bon ordre et elle a fini par emboîter crânement le pas.

— Il me semblait bien que vous deviez m'attendre, reprit Pruneau ; je vous connais, monsieur Timoléon, ce n'est pas dans ce village que vous trouvez à qui parler et que vous pouvez vous servir de vos facultés et de votre instruction. Je ne veux pas vous donner des conseils, mais si j'étais à votre place je montrerais à tous ces faraud de Montigné ce que je vaux.

— Oh ! si je voulais ! répondit le vicomte d'un air

capable, j'aurais des places tout comme un autre et je serais membre du Conseil d'arrondissement.

— Mais pourquoi ne seriez-vous pas maire de la commune ?

— Peu ! je ne m'en soucie guère.

— Je vais vous dire. Si vous étiez maire, il nous serait facile de vous nommer membre du Conseil général.

— Vous riez, et qu'y pourriez-vous ? mon cher Pruneau.

— Ce n'est peut-être pas si difficile que vous le croyez ; nous autres ouvriers nous avons bien notre petite influence dans les élections avec le suffrage universel ; et si, par exemple, vous faisiez quelque chose pour le peuple, comme de vous mettre à la tête d'une société coopérative, vous seriez connu tout de suite.

— Vous dites ? une société coo....

— Oui, une société coopérative; c'est une société de consommateurs qui suppriment tout intermédiaire entre eux et le producteur. Ainsi nous voilà trois à prendre notre verre d'absinthe ; nous le payons quatre sous, quand il ne revient qu'à deux sous au père Galot qui est l'intermédiaire entre Pernot, le fabricant producteur, et nous, les consommateurs ; si nous l'achetions directement à Pernot, nous gagnerions donc deux sous. Il en est de tout comme de l'absinthe ; c'est surtout dans la consommation des denrées ordinaires, du pain, de la viande, du vin que l'avantage est

énorme. Cela ne vous fait rien à vous les riches de payer un sou de plus sur la viande, mais l'économie est énorme pour nous autres, pauvres gens.

— Je vous comprends, dit le vicomte ; il faudrait donc que je me fisse cafetier, boulanger et boucher.

— Oh ! non, interrompit Pruneau en riant, vous n'êtes pas docteur en droit pour être cafetier, boulanger et boucher. Non, ce n'est pas cela. Je vous dis seulement de vous mettre à la tête d'une société qui, elle, fera tenir ses magasins de denrées par ses propres membres ou par des gérants qu'elle paie, mais qui coûtent bien moins que les marchands intermédiaires dont nous parlions tout à l'heure. Si je vous dis ça, c'est que précisément on organise maintenant dans le monde entier des sociétés de ce genre, tant le résultat est clair et évident, et ces sociétés se relient les unes aux autres et forment une société unique qu'on appelle l'Internationale. Eh bien, vous qui êtes riche et qui ne savez que faire de votre argent, en faisant quelques avances pour fonder ici même une de ces sociétés, avances qui entreront dans le fonds social et dont il vous sera tenu compte, vous vous mettez, naturellement et sans bourse délier, à la tête du pays dont vous devenez le bienfaiteur. Vous serez ainsi tout porté au Conseil général.

— Par la mule du Saint-Père, je saisis, s'écria

le vicomte enthousiasmé ; mais où diable avez-vous appris tout cela , mon cher Pruneau ; nous allons prendre encore une tournée et vous me répéterez la chose pour me mettre au courant.

Pruneau recommença avec une complaisance inépuisable. Une idée burlesque lui avait passé par la tête : c'était de mettre le vicomte de Rinçures, sans qu'il s'en doutât, à la tête de la section de l'Internationale de Montigné et de l'exploiter comme banquier de la coopération.

Marcel l'emmena souper ; il avait hâte de se trouver seul avec lui pour avoir des détails sur son voyage.

— Eh bien ? lui dit-il, le coup a donc manqué ! j'ai lu cela dans les journaux.

— Ah ! ne m'en parle pas, répondit le vieil ouvrier ; quelle affaire ! mes cheveux en ont encore blanchi !

— Tu étais donc dans la bagarre ?

— Non, mais je suis arrivé aussitôt après. Oh ! l'affaire était bien conduite et le secret bien gardé. Seulement depuis quinze jours toutes les Ventes étaient en permanence et s'attendaient à marcher d'un instant à l'autre. Nous savions seulement que le fameux Simon était à Paris avec des Italiens et qu'il donnerait le signal. — J'étais vers huit du soir à prendre mon second verre d'absinthe chez le mastroquet qui fait le coin de la rue du Cadran, quand nous entendons un tapage de tonnerre du côté du boulevard ; je comprends tout

de suite de quoi il est question, l'oreille d'un Parisien ne se trompe pas à ce bruit-là ; je cours, mais, je t'en souhaite ! je n'ai pas dépassé la rue Richelieu ; la circulation était coupée, on transportait un tas de morts et de blessés. Là, j'appris qu'on avait jeté des bombes sous la voiture de l'Empereur ; tous ceux qui étaient autour de lui ont été blessés, mais lui n'a rien eu.

— On dit pourtant qu'il a été blessé.

— Rien, une égratignure au bout du nez par un éclat de vitre.

— Tu ne saurais pas par hasard si mon auteur était dans la bagarre et s'il n'aurait pas attrapé quelque horion.

—Non, j'ai vu plus tard les noms des victimes ; le père Renard n'en est pas.

— Puisque l'affaire était manquée, pourquoi n'es-tu pas revenu immédiatement ? Il ne doit pas faire bon à Paris pour le quart d'heure.

— Je t'en réponds, ils sont tous devenus enragés et se sont mis à nous traquer de telle sorte que je ne sais pas comment j'ai pu sortir et arriver jusqu'ici. Nous ne sommes pas dix à connaître le fin fond de l'histoire ; rien que d'y penser, j'en ai des frissons et je me sens, moi Pruneau, une sueur froide à la racine des cheveux. Figure-toi que Simon, qui est le diable en personne, était parvenu, pour diriger les coups, à se faire admettre parmi les domestiques des Tuileries ; lui, qui est sous la surveillance de la haute police,

comment a-t-il fait ? je n'en sais rien ; on n'entre pas, comme tu penses, dans cette baraque-là sur la simple recommandation d'un bureau de placement ; c'est donc lui qui a prévenu Orsini que l'Empereur devait se rendre à l'Opéra.

Le lendemain de l'attentat nous étions tous cachés pour laisser passer l'orage ; moi je m'étais réfugié chez la maîtresse de Bourichon, tu sais, le petit Bourichon de la société de la Fraternité. Elle me faisait passer pour son père : je n'avais garde de franchir la porte, quand un soir, il y a huit jours, toc-toc, on frappe vers neuf heures ; la petite, qui est une fine mouche, dit qu'elle est couchée : — Patrie et République ! répond une voix sourde. C'était le mot d'ordre de la Fraternité. Bourichon ouvre, nous reconnaissons notre Simon en petite tenue de larbin ; il portait un gros paquet couvert d'une lustrine noire. — Mes enfants, nous dit-il, c'est après demain qu'on fauche Orsini et Piéri ; le troisième a sa grâce, parce qu'il a jaspiné ; heureusement qu'il n'en savait pas long. Je suis averti que Piéri est disposé à faire des révélations dans l'espoir de sauver sa tête, c'est grave ! il faut l'en empêcher. — Diable ! fit Bourichon, ce n'est pas facile : on ne pénètre pas de plain-pied à la Roquette, surtout dans les cabanons. — Je le sais bien, reprit Simon, j'ai tout prévu. Voici d'abord un ordre, signé : Napoléon, de laisser communiquer le porteur avec Orsini, ensuite une lettre et un flacon qu'on remettra à

celui-ci ; enfin un costume complet, habit noir, pantalon et le reste, pour celui qui se chargera de la commission. Et le brave Simon défaisait son paquet et étalait une vraie pelure de notaire. — Quel est le brave qui endossera la défroque, ajouta-t-il. — Diable ! répondit Bourichon en se grattant la tête, c'est raide d'aller se flanquer dans la souricière. — J'y suis bien, moi, dit Simon, et j'y suis tellement que demain soir, moi ou Napoléon, nous aurons cessé de vivre. — Comment cela ? demanda vivement Bourichon. — C'est mon secret, ajouta l'autre froidement, mais celui qui verra Orsini pourra lui dire que je me souviens, que c'est moi qui l'ai amené en France, que j'ai tout fait, tout employé jusqu'à présent pour le sauver ; il me reste un moyen, je l'essaierai ; il est probable que j'y laisserai ma peau, mais qu'Orsini sache que je ne lui survivrai pas. — En disant ces mots cet homme était si beau, que moi, le vieux Pruneau, qui suis culotté comme le tuyau de ma pipe, qui depuis longtemps ne crois plus à rien, je me sentis tout électrisé, je crus voir et entendre la Patrie qui parlait et je donnai tête baissée dans toutes les rocamboles du dévouement. — C'est moi qui irai, dis-je en m'avançant.

— Je t'avais reconnu en entrant, mon vieux Pruneau, me dit-il, je ne t'ai pas oublié depuis les journées de Juin. J'avoue que j'étais ému et que je l'embrassai chaudement. Il m'apprit bien ma leçon et voilà que le lendemain je m'achemine

vers la Roquette en tenue de prince. J'avais une rosette à la boutonnière; rien n'y manquait. Je devais me faire passer pour un notaire chargé de recevoir le testament du condamné. On m'introduisit auprès du directeur: c'était le moment difficile. Je m'affermis sur les jarrets et je présentai silencieusement ma lettre. La permission est en règle, dit-il, après l'avoir longuement examinée et retournée dans tous les sens; il sonna un geôlier auquel il donna l'ordre de me conduire à la cellule d'Orsini. Je parlais le moins possible, tu peux le croire, pour ne pas me couper. Par bonheur le geôlier me laissa seul avec le condamné. Quel homme que cet Orsini! la taille haute, la figure pleine, les cheveux d'un noir bleu et des yeux! des yeux grands comme ça! qui se donnaient, quand il parlait, tout le mouvement que ne pouvait se donner son corps enveloppé de la camisole de force. Je voulus lui remettre la lettre de Simon et le flacon. — Lisez-la moi vite, me dit-il, la camisole paralyse mes mains et c'est à peine si je pourrais la décacheter. Je compris que le temps pressait, je déchirai l'enveloppe et je lus. Simon lui répétait ce qu'il nous avait dit et lui recommandait d'avoir toute confiance dans le porteur du billet. — Il faut à tout prix, me dit Orsini, que vous voyiez Simon aujourd'hui même; il ignore une chose que l'on n'a pas révélée dans mon procès, un chose qui a sauvé Napoléon et qui le sauverait encore, si l'on s'armait du poi-

gnard contre lui : C'est que l'Empereur porte constamment une cotte de mailles à l'épreuve du poignard et de la balle. Ainsi un éclat d'obus l'a atteint à la poitrine et n'a pas pénétré. Il n'y a rien à faire. Il faudrait le viser à la tête et ce n'est pas commode. Du reste pour moi notre tentative a atteint son but ; maintenant Napoléon a peur, il voit qu'après Pianori, moi je suis venu, il sait qu'un autre me succèdera et ainsi de suite, tant que l'Italie ne sera pas libre, tant qu'il n'aura pas tenu les serments du carbonaro Louis Bonaparte. Que Simon se tienne tranquille et regagne l'Angleterre. L'Empereur nous servira désormais mieux vivant que mort ; car après lui je ne sais qui lui succéderait et peut-être serait-ce à recommencer. Je meurs heureux, ma vie est accomplie, j'ai obtenu ce que je voulais. Remportez votre flacon ; je me charge de Piéri que je dois voir ce soir et qui mourra comme moi en martyr de la patrie. — J'avais bien envie de lui répondre que si la vie de Napoléon faisait son affaire, elle ne faisait guère la nôtre, mais j'étais trop mal à mon aise pour discuter, je rempochai le flacon et me dépêchai de sortir. Ouf ! tu penses si j'ai respiré en sortant de cette prison. Il fallait voir Simon ; mais comment pénétrer aux Tuileries et qui demander ? certainement il n'y était pas connu sous son nom. J'allai conter l'histoire à Bourichon, qui me mena chez deux de nos chefs de section ; ni les uns ni les autres ne purent trouver

le moyen de faire la commission; et puis peut-être Simon réussirait quand même, c'était au petit bonheur ! Nous nous donnâmes rendez-vous devant la Roquette; c'est là qu'on aurait sans doute des nouvelles de la nuit. Nous y étions tous le lendemain de grand matin et nous avons tout vu de loin; impossible d'approcher, il y avait toute une armée. — Ils sont morts en braves ! Piéri chantait: « Mourir pour la patrie, c'est le sort le plus beau »; sa voix était si forte sous son voile noir que nous ne perdions pas une parole. — Quand tout fut fini, nous avons couru après le corbillard qui emportait les corps à Clamart et quand on les a versés dans la même fosse, j'ai pu m'approcher et appliquer mon mouchoir sur la tête d'Orsini. Un des deux agents qui étaient là m'a empoigné, mais Bourichon te lui a appliqué un atout qui l'a renversé dans la fosse et nous nous sommes *esbignés* dans les bois de Meudon, d'où nous ne sommes rentrés dans Paris que la nuit, en passant par le pont de Saint-Cloud.

A ce souvenir le conspirateur pleurait presque; il tira de sa poitrine un mouchoir de couleur sur lequel on apercevait une plaque noire :

— Tu vois, petit, ajouta-t-il, voilà le sang d'un brave !

Et il embrassa sa relique avec frénésie.

— Et Simon ? dit Marcel.

— Ah ! Simon ! pas de nouvelles ; nous ne sommes sûrs de rien, répondit Pruneau, si ce n'est

que Napoléon III vit toujours. Un bruit vague s'est répandu, trois jours après, que quelque chose d'extraordinaire s'était passé aux Tuileries. Il est si facile d'étouffer ce qui se passe là-dedans. Nous saurons la vérité plus tard par Londres, où Simon sera retourné s'il s'est échappé. Ma présence était désormais inutile, même dangereuse à Paris; d'ailleurs je gênais Bourichon et sa maîtresse. J'ai pris hier soir le train, ce matin la voiture à Angers et me voici prêt à travailler sur nouveaux frais. Et toi ? comment te trouves-tu du mariage ?

— Peuh! fit Marcel, ça ne dit pas grand'chose. Mariette est gentille, mais ça voudrait déjà des mille et des cents ; elle me rappelle que je lui ai promis de la mener voir Paris. Et les voyages à deux coûtent de l'argent !

— Depuis que tu es capitaliste, dit Pruneau, il paraît que tu deviens avare.

— Oh ! oh ! répondit Marcel en rougissant, tu ne sais pas tout ce qu'ont coûté les préparatifs de la noce, et puis mes affaires ne marchent pas avec l'administration. Tel que tu me vois, j'étais furieux quand je t'ai rencontré. Sous prétexte que je n'ai pas été exact le mois dernier (et le moyen de l'être avec une noce et tout ce qui s'ensuit), ils m'ont fait une retenue d'un tiers.

— Humph ! tout ne va pas sur des roulettes, dit Pruneau, mais me voilà revenu, j'arrangerai cela. Je pense que la lune de miel ne t'a pas empêché d'organiser nos sections; nous les rassem-

blerons un de ces jours. Il faut que nous nous entendions, tout au moins pour ne pas nous laisser mener par l'administration, qui ne comptera avec nous que lorsque nous serons bien organisés et que nous serons prêts à nous mettre en grève. J'ai eu des renseignements et des instructions à Paris. L'Internationale grandit tous les jours ; elle remplira le monde, et, une fois le travail organisé, que deviendra l'infâme capital ? Nous serons les maîtres, petit, et d'ici à peu de temps, tu verras ! En attendant allons souper et *motus* devant les femmes.

VI

Ce ne fut qu'un mois après sa rentrée à Clisson que Pruneau put exécuter son projet de réunir tous les affiliés de la section de l'Internationale qu'il organisait à Montigné. Par une belle nuit du commencement d'avril, vers onze heures, un passant attardé qui se serait trouvé sur le chemin de Montigné à Boussay, eût été terrifié en rencontrant successivement plusieurs groupes composés chacun de cinq individus, la tête et le buste enveloppés d'un sac de toile, percé de trois trous correspondant aux yeux et à la bouche. Ce passant se serait cru en présence de bandes de ces chauffeurs qui ont terrifié la France au commencement du siècle ou de sorciers se rendant au Sabbat, ou

encore de fantômes couverts de leurs suaires. Arrivés à la moitié du chemin, ces groupes obliquèrent un peu à gauche et gagnèrent à travers le bois, l'extrémité de l'étang de la Grande-Gourbellière ; ils gagnèrent une vaste clairière que dans le pays on appelle « une étoile, » parce que les chemins et les sentiers qui y aboutissent rayonnent symétriquement en tous sens. Aux quatre coins de la clairière se dressaient quatre chênes énormes dont l'aspect vénérable faisait rêver Druides et réunions secrètes. Les rayons de la lune, dans son plein, filtraient à travers les branches encore nues et remplissaient la clairière d'une lueur blafarde.

Au bruit que firent les pas écrasant les feuilles mortes, les chênes semblèrent protester contre la violation du sanctuaire; des cris plaintifs s'en échappèrent : c'étaient les hiboux, les chouettes et les chats-huants qui s'envolaient troublés dans les préparatifs de l'hyménée de mai. Des clapotis produits par le jaillissement de l'eau dans l'étang voisin prouvèrent que les grenouilles n'étaient pas moins effrayées. Le choix de l'endroit était admirable pour un conciliabule et indiquait que non-seulement Pruneau s'entendait à frapper les imaginations, mais encore qu'il était nourri des saines traditions des conspirateurs.

Le tableau eût fait fortune à l'Opéra pour la conjuration de Guillaume Tell : la nuit, la lune, les bois, le lac, rien n'y manquait.

Une demi-heure après l'arrivée du premier

groupe, neuf autres l'avaient rejoint; ils formèrent une assemblée de cinquante individus masqués qui se rangèrent en silence en formant un cercle dans la clairière.

—Nous sommes maintenant au complet, dit une voix assez forte malgré le capuchon grossier qui recouvrait la tête de celui qui prenait la parole. — Compagnons! c'est moi qui vous ai convoqués, parce que c'est moi qui vous ai organisés. Vous ne me connaissez pas, vous ne devez pas me connaître, vous ne devez connaître que le chef et les affiliés de vos escouades respectives. Avec cette organisation nous restons dans les termes de la loi et nous ne craignons ni le gouvernement ni sa police. Vous comprenez que, de cette manière, il sera impossible à ceux qui parlent en dormant de révéler par mégarde les noms des camarades. Avant que je dise le véritable objet de notre réunion, je sens le besoin de déterminer clairement le but de notre société, société de travailleurs et de travailleurs malheureux. Vos chefs d'escouade vous ont déjà parlé de ce but, mais comme ils ne sont initiés que d'hier, il n'y a pas de mal à ce que vous sachiez, par moi et par mon second, ce que je leur ai appris et ce qu'ils ont dû vous répéter. Mais comme notre sous-président a plus de « bagoût » que moi, c'est lui qui va vous dégoiser la chose.

Le vice-président que le président appelait le sous-président, n'était autre que Marcel, qui,

après avoir craché difficilement par le trou de son sac, commença ainsi son discours qu'il avait soigneusement appris par cœur.

— Citoyens ! tous les hommes sont égaux dans la communauté humanitaire et primordiale, égaux par leur nudité et leur ignorance, égaux par la puissance indéfinie de leurs facultés ; l'intelligence ne diffère dans les individus que par la détermination qualitative, laquelle constitue la spécialité ou aptitude propre de chacun, tandis que dans ce qu'elle a d'essentiel, savoir le jugement, elle est chez tous quantitativement égale : de là résulte qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, suivant que les circonstances auront été plus ou moins propices, le progrès général doit conduire tous les hommes de l'égalité originelle et négative à l'équivalence positive des talents et des connaissances.

— Il cause joliment bien, dit sourdement l'un des sacs à son voisin, mais je ne comprends pas.

Marcel avait de nouveau essayé de cracher à la fin de sa phrase, et il continua :

— J'insiste sur ce point de départ qui est le fondement de toute théorie spéculative : la hiérarchie des capacités ne saurait être dorénavant admise comme principe et loi d'organisation sociale, l'égalité seule est notre règle comme elle est notre idéal ; il s'ensuit que l'égalité de misère doit se convertir progressivement en égalité de bien-être, de même l'égalité des âmes,

négative au point de départ, puisqu'elle ne représente que le vide, doit se reproduire positivement et inflexiblement au dernier terme de l'éducation de l'humanité.

Des bâillements, mal étouffés par les couvertures, se firent entendre de plusieurs côtés.

Marcel ne s'en aperçut pas. — Aussi, continua-t-il, nous demandons compte à la société de l'inégalité des conditions diverses, de ces débauches commerciales où le monopole et la concurrence, dans une monstrueuse union, engendrent éternellement le luxe et la misère; nous reprochons aux théories économiques que l'on a vainement tenté d'étayer de raisonnements fallacieux, théories toujours moulées sur le passé, de laisser l'avenir sans espérance; nous signalons le régime propriétaire comme... comme...— Ici la mémoire de l'orateur parut se troubler, le Président trépignait, les auditeurs bâillaient de plus belle; — ... comme une hallucination horrible, contre laquelle l'humanité, dont la loi nécessaire est la progression... est la progression... la progression... proteste de toutes ses forces qu'elle veut... qu'elle veut.....

— Assez causé! interrompit le Président qui n'était autre que Pruneau, nous n'avons pas besoin, nous autres, de nous « emberlificoter » dans un tas de phrases ni dans des théories de l'autre monde. Il s'agit de bien nous comprendre et de savoir ce que nous voulons. Assez de beaux parleurs comme çà, il n'en faut plus.

— Il n'en faut plus! répétèrent quarante-huit sacs comme un seul homme.

Marcel était parvenu à cracher et tâchait de s'essuyer le front.

— Ce que nous voulons, reprit le Président, c'est être les maîtres.

— Oui, c'est cela, s'écrièrent plusieurs sacs.

— Maintenant les ouvriers sont les esclaves des patrons qui les exploitent et qui les tyrannisent. Des patrons, il n'en faut plus!

— Non, il n'en faut plus! répétèrent les mêmes voix.

— Nous serons tous patrons, les riches avec leur capital et nous avec notre travail.

— C'est cela! Comme c'est bien ça!

— Pour obtenir ce résultat, il faut d'abord s'entendre et s'associer. C'est le but de notre société l'*Internationale*, qui réunira bientôt tous les ouvriers du monde, ceux de la Chine comme ceux de Clisson et de Montigné. Quand nous serons les maîtres du travail, nous ferons ce que nous voudrons de la propriété et du capital : Comprenez-vous?

— Oui! oui! c'est cela! il n'en faut plus! crièrent tous les sacs en chœur.

— Il s'agit donc d'abord de nous réunir et de nous compter. Tant qu'on ne sera pas en nombre suffisant, il faudra savoir se contenter de ce que ce tas de *feignants* qui gouvernent nous laissent de liberté pour nous entendre et pour améliorer l'existence. Une autre fois, moi ou vos chefs

d'escouade, nous vous parlerons des sociétés coopératives de consommation ou de production et des sociétés de crédit; nous nous mettrons à l'œuvre le plus tôt que nous pourrons et je m'occupe pour le moment de faciliter leur organisation. On ne peut pas tout faire à la fois. *Au jour d'aujord'hui* nous n'avons qu'à poser notre principe qui est la solidarité des travailleurs, vous entendez, de tous les travailleurs. Les camarades nous aideront quand nous aurons besoin d'eux et nous aiderons les camarades quand ils auront besoin de nous. C'est pour cela que chacun doit fournir chaque semaine une cotisation, dont nous sommes tous responsables. Elle n'est pas grand'chose, la cotisation, elle est à la portée de tout le monde : deux sous! encore faut-il les donner exactement et ne pas y manquer.

— Oui, oui, on peut toujours donner deux sous, dirent plusieurs voix.

— C'est bien, camarades, je vois que vous comprenez la solidarité et que vous êtes prêts à remplir vos devoirs.

L'orateur surpris par un éternuement, s'interrompit pour se moucher en glissant, comme il put, ses doigts sous son capuchon. Les autres membres de l'assemblée s'efforcèrent de l'imiter et il y eut pendant un moment un concert formidable de toux et de mouchoirs, qui firent gémir la forêt et chassèrent des chênes le dernier hibou ayant eu le courage de rester dans son trou.

— Les nuits sont encore froides, compagnons,

surtout ici, reprit l'orateur, et bien que des lurons comme nous ne fassent pas attention à cette misère, nous allons nous dépêcher. Je vous ai réunis pour que vous me disiez ce que vous voulez. Vos chefs d'escouade vous ont appris que, dans notre société, l'administrateur est le subordonné de ses administrés; vous savez que chaque escouade exprime sa volonté à son chef d'escouade, que la réunion des chefs d'escouade commande au chef de section et que la réunion des chefs de section dirige le comité supérieur ou central. Je passe donc la parole au membre de la première escouade des cultivateurs qui voudra la prendre.

L'assemblée eut un mouvement d'hésitation; plusieurs membres qui, sans doute, appartenaient à l'escouade des cultivateurs, s'interpellèrent à voix basse.

— Allons! parlez, reprit l'orateur, nous n'avons pas le temps d'attendre longtemps.

— Allons! Colas, parle, toi, dit un des sacs, puisqu'il a été convenu que tu parlerais.

— Pourquoi que tu dis mon nom, Petitjean? répondit le sac interpellé, puisque nous ne devons pas nous nommer.

L'assemblée partit d'un éclat de rire.

Celui qu'on avait appelé Colas ne comprit pas sa méprise ni la cause de l'hilarité qu'il provoquait, il ajouta :

— Si nous avons mis nos sacs, c'est que le chef nous a bien recommandé de nous cacher, n'est-ce pas, père Jacquot?

Cette nouvelle naïveté porta la gaieté à son comble et plusieurs sacs s'accroupirent pour rire plus à leur aise.

— Silence donc! s'écria Pruneau, silence! Les camarades qui on révélé leurs noms par mégarde n'ont pas l'habitude des sociétés secrètes; ils seront plus prudents à l'avenir, je l'espère. Je demande à l'assemblée d'oublier les noms qu'elle a entendus; nous ne sommes ici que des numéros. Que le numéro 1 de l'escouade des cultivateurs nous dise ce qu'il désire.

— Eh ben, moi, je dis comme ça que c'est « embêtant » d'aller à maître; quoi! je ne gagne que quarante écus et pour travailler toute l'année, l'hiver dans la neige et l'été au tout grand soleil; ça vaut bien cinquante écus.

— Bien ! dit le Président, vous demandez l'augmentation des salaires.

— Non, je demande cinquante écus.

— Bien! bien! nous nous entendons. Et vous, que demandez-vous?

— Moi, dit un autre, je voudrais bien être augmenté tout de même, mais je voudrais aussi au moins deux litres de vin par jour.

— Deux litres! c'est pas assez, interrompit le voisin; il faut avec ça le café le matin et de la bonne viande quatre fois par semaine et plus d'impôts à payer.

— Et vous? demanda Pruneau à un troisième.

— L'ouvrier, dit ce dernier, ne peut progresser et ne deviendra maître ou patron que par l'ins-

truction. La bourgeoisie a maintenant le monopole de l'instruction ; pour la vaincre, le prolétaire doit s'instruire. Je réclame l'instruction obligatoire et gratuite avec une compensation de salaire accordée par l'Etat à l'instituteur et puis l'égalité politique et l'égalité civile, le droit de tous aux emplois de l'Etat.

— Celui qui parle doit être le maître d'école, se dit Marcel.

Chacun exposa ses vœux à son tour : le garde-champêtre, qui était chef d'une escouade de cultivateurs, réclama une augmentation de traitement ; les charretiers dirent que la loi qui créait les chemins de fer avait stipulé l'indemnité des terrains qu'occuperaient les rails et se plaignirent de ce que, par une injustice flagrante, cette loi ne les indemnisait pas de l'expropriation de leur industrie, propriété aussi sacrée que celle des terres. Tous racontèrent leurs misères. Quelques ouvriers du chemin de fer, plus avancés et comprenant mieux le but de la société, réclamèrent l'abolition de la propriété individuelle, la suppression de l'hérédité et l'abolition des cultes ; deux votèrent l'abolition du mariage, en tant qu'institution politique, religieuse, juridique et civile, et le partage des richesses.

— Compagnons ! dit Pruneau qui avait écouté avec attention, voilà bien des besoins, bien des vœux ; je vois que vous êtes réellement les déshérités de la terre et que vous êtes tous dignes de

faire partie de l'Internationale. Si vous restez fidèles à notre Société, je vous le répète, vous serez un jour les maîtres et tous vos vœux seront exaucés. Comme je dois faire parvenir vos avis au comité central, je vous engage à les exposer par écrit, comme vous l'entendrez, et moi, je les résumerai dans un rapport. — Un dernier mot, mes enfants, il est clair que la privation des libertés politiques est un obstacle à l'instruction sociale du peuple et à l'émancipation du prolétariat. Il n'y a qu'une forme de gouvernement qui puisse nous donner le pouvoir ; ce gouvernement nécessaire à notre liberté, nous le connaissons, nous le voulons tous.

— Oui, tous ! crièrent les sacs en chœur.

— Criez donc avec moi : Vive la république démocratique et sociale !

— Vive la République ! beuglèrent les sacs.

La forêt en trembla et une bande d'oies sauvages qui s'approchait de l'étang s'enfuit à tire d'ailes en jetant des cris discordants.

— Il va de soi, continua Pruneau, que pour obtenir le gouvernement de notre choix, nous emploierons tous les moyens et nous marcherons comme un seul homme au scrutin dans les élections dont il nous est facile de disposer avec le suffrage universel. Le mot d'ordre nous viendra de Paris, tant que nous ne serons pas assez nombreux et assez forts pour nous le donner nous-mêmes. C'est bien entendu et convenu, n'est-ce pas ?

— Oui, oui ! Vive la République !

— Bien ! alors bonsoir, allons nous coucher. Je déclare la séance levée. Que chaque escouade rentre séparément comme elle est venue.

Les sacs se groupèrent, s'éloignèrent successivement et disparurent dans la nuit.

Les hiboux, chouettes et chats-huants reprirent peu à peu possession de leur empire.

— Eh bien ? mon bonhomme, disait Pruneau, qui s'en revenait seul avec Marcel et qui s'était hâté de se débarrasser de sa grotesque enveloppe, voilà comment ça se joue. Ah çà, tu avais donc bu ce soir une purée de trop que tu t'es noyé dans un tas d'histoires qui n'avaient ni queue ni tête. Est-ce que tu es souvent aussi bête ?

— Mais, mon cher ami, répondit Marcel, c'est du citoyen Proudhon !

— Laisse-moi donc tranquille avec ton Proudhon. — Proudhon est maintenant de la vieillerie : vieilles bottes ! vieux souliers ! il n'a plus cours chez le savetier du coin. Du Proudhon ! c'était bon en 48 ; *au jour d'aujord'hui*, nous sommes plus forts que ça. Tu as entendu ce petit mécanicien, dont j'ai cru reconnaître la voix, comme il vous flaire le vent : Plus de propriété, plus d'héritage, plus de prêtres ; voilà qui est parlé ! voilà le fin mot ! Seulement nous ne le disons pas encore tout haut. Mais laisse..... marcher le mouton, tu verras. En attendant, voilà nos hommes alléchés et disciplinés ; à la première élection on se comptera.

Va rejoindre ton épouse, fiston; tu es encore un innocent, on te déniaisera.

Les deux amis se séparèrent en se donnant une poignée de main, l'un pour rentrer au *Canard Déplumé*, l'autre pour gagner le lit conjugal, où Mariette, habituée déjà à ne plus l'attendre, dormait profondément.

VII

Trois ans se sont passés et bien des événements se sont succédé: le chemin de fer de Nantes à Clisson, terminé, est en pleine exploitation. On le continue sur la Roche-sur-Yon, mais l'administration a renvoyé les ouvriers et les chefs de chantiers qui ne lui convenaient pas, ceux qui étaient signalés comme des ivrognes ou soupçonnés de faire partie de sociétés secrètes. Pruneau n'avait rien perdu à l'exclusion qui l'avait frappé un des premiers; il était entré comme régisseur chez le vicomte de Rinçures qui ne pouvait plus se passer de lui et qui prenait toujours des leçons de purée. Rendons cette justice à l'ex-ouvrier qu'il ne se lassait pas d'en donner.

Ce brave Timoléon avait légèrement engraissé; il prenait du ventre, et son nez trognonnait en se poissant de tons de plus en plus écarlates. Il n'avait certes pas perdu son temps et avait déshonoré et mis à mal deux ou trois jeunesses trop

crédules du village. Après avoir, sous l'impulsion de Pruneau, donné le branle aux deux associations coopératives d'épicerie et de boucherie qui n'avaient pas réussi et dans lesquelles il avait laissé cinq ou six mille francs, il passait pour un bienfaiteur du peuple, un protecteur des classes ouvrières et il nourrissait le légitime espoir de l'emporter aux prochaines élections du Conseil général contre M. le Procureur impérial Mathieu, lequel se portait aussi dans le canton de Montfaucon.

Pruneau soignait la cave et la popularité de son noble maître et ami, qui n'avait jamais été aussi heureux, quand, un matin, une jeune femme pâle, en grand deuil, dans un état apparent de grossesse, et marchant difficilement, sonna à la porte du château et demanda à parler à M. de Rinçures.

— Sainte vierge! mais c'est vous, madame Marcel, s'écria la vieille cuisinière qui ouvrit la porte.

— Oui, Josette, c'est moi et bien fatiguée; je suis venue de Clisson à pied.

— Ah! mon Dieu! depuis le temps qu'on ne vous a vue!

— Quand on est malheureux on n'aime guère revenir au pays où l'on a été heureux. Je voudrais bien parler à votre maître.

— Oh! monsieur n'est pas encore levé, entrez à la cuisine : je vous donnerai un bouillon pour vous remettre pendant que j'irai le prévenir.

— Merci, ma bonne Josette, ce n'est pas de

refus, je ne tiens plus debout. Oh! votre monsieur saura bien pourquoi je viens.

— Et le petit, comment va-t-il?

— Il va bien, merci; je l'ai laissé à une voisine qui a bien voulu s'en charger aujourd'hui.

— Vous avez bien fait, il ne peut pas encore marcher ce pauvre innocent; mais vous auriez pu venir par la voiture publique.

La jeune femme soupira et ne répondit pas. La cuisinière s'éloigna et Mariette s'assit au coin du feu; tout en regardant machinalement le potage qui chauffait, elle pleurait silencieusement.

Ah! ce n'était plus la brillante danseuse des bals de Montigné; ses pauvres joues amaigries, creusées par le sillon des larmes, ses épaules déprimées à peine couvertes d'un méchant petit châle noir, et une toux sèche, fréquente, indiquaient que la misère et la maladie étaient devenues l'apanage de la malheureuse femme.

Quand elle fut introduite dans le cabinet du vicomte (car le vicomte avait maintenant un cabinet de travail): Eh! bonjour, madame Mariette, lui dit celui-ci d'un ton guilleret. Quel bon vent vous amène? Asseyez-vous là, tout près de moi, et racontez-moi votre histoire.

— Mon histoire vous la savez bien, M'sieur Timoléon.

Et la pauvre femme fondit en larmes.

— Là, là, là! ne pleurez pas comme ça, dit le vicomte en faisant une grimace, je vois que vous

venez pour la maison; Pruneau m'en a parlé, j'arrangerai cela avec lui, ça le regarde.

— Mon Dieu! monsieur Timoléon, je vous serais si reconnaissante d'arranger cette affaire.

— Mais oui, mais oui, ma chère Mariette, il y a toujours moyen de s'entendre. Et le vicomte qui avait, paraît-il, le réveil tendre, prit les mains de la jeune femme; tout en les tapotant et en la fixant impudemment et lascivement avec ses gros yeux ronds, verdâtres, il ajouta: Voyons, racontez-moi l'affaire; moi, vous savez, j'ignore toujours tout ce qui se passe: c'est Pruneau qui conduit maintenant la boutique et je dois reconnaître qu'il la conduit bien, mais s'il s'est trompé, nous verrons.

— Vous savez, monsieur Timoléon, comment a tourné notre mariage, reprit Mariette qui essaya mais vainement de retirer ses mains et qui pour ne pas blesser son interlocuteur prit le parti de les laisser dans les siennes. — Mon Dieu! qui aurait cru cela! vous qui étiez un des témoins, vous en seriez-vous jamais douté! Nous avons été si gais le jour de la noce.

— C'est vrai que nous nous sommes diablement amusés, dit le vicomte en embrassant les mains de Mariette.

Celle-ci regarda le gros garçon d'un air tout étonné et prit son mouchoir sous prétexte d'essuyer ses yeux afin de dégager ses mains.

— Ne faites pas attention, c'est par souvenir, allez toujours.

— Eh bien! nous ne l'avons pas été longtemps, gais. Vous savez que Marcel s'est mis à boire et il paraît qu'il n'allait guère au chantier, puisque la compagnie l'a renvoyé au lieu de lui donner la belle place que nous espérions. Moi j'étais devenue enceinte et, quand mon enfant vint au monde, mon mari était depuis deux mois sans travail. J'ai bien continué mon petit métier de repasseuse tant que j'ai pu; mais enfin, il a fallu s'arrêter et aller chercher de l'argent. J'avais en me mariant six mille francs chez le notaire Voinchet; je croyais qu'ils y étaient toujours, parce que Marcel avait rapporté deux fois de Clisson les intérêts, de sorte que j'étais sans souci. Cependant je me méfiais quelquefois en voyant Marcel sans cesse en ribotte; je me demandais où il prenait tout l'argent qu'il devait dépenser, et un jour j'ai prié notre cousin de Tiffauges d'aller aux renseignements; il est venu nous dire que Marcel avait retiré déjà plus de trois mille francs. Ma pauvre mère en a été si saisie que ça lui a donné le coup de la mort. Moi, dans l'état où j'étais, je ne sais comment j'ai résisté. Me voilà donc au lit, obligée de nourrir mon enfant et ma pauvre mère qui se mourait à côté. Sa maladie a été longue. C'est vrai que Marcel s'est alors bien conduit : il paraissait se repentir, me demandait pardon toute la journée et promettait de revenir à bien. Je croyais tout ce qu'il me disait et cela me soutenait. Ma mère a traîné deux mois et puis elle est morte, bien

heureusement pour elle, avant notre ruine. Voilà que Marcel me dit qu'il ne trouvait pas à Clisson ni à Cholet de l'ouvrage et qu'il allait en chercher à Paris où il me ferait venir ; il était sûr de réussir, et, pour monter tout de suite notre ménage là-bas, il a emporté une grosse somme.

— Ah ! la canaille ! s'écria le vicomte en effilant une chevelure de maryland et en roulant une cigarette, il m'a dit à moi qu'il n'avait pas d'argent et c'est alors qu'il m'a emprunté six cents francs.

— Une fois à Paris, continua la jeune femme, il m'a écrit qu'il y avait des empêchements, que c'était ci, que c'était çà, des mensonges! et il est revenu huit mois après, quand il a eu tout mangé ce qu'il avait emporté. De mon côté, je luttais de toutes mes forces et, tout en allaitant le petit, je travaillais dur ; je me suis usée à la peine. Marcel, de retour, a enfin été employé à la fabrique de papiers de Tiffauges, mais il n'y est pas resté longtemps ; il a travaillé ensuite à une blanchisserie de Cholet, puis chez un fabricant de fils-de-fer de la rue de la Moine. Hélas ! le plus souvent il était sans place. Je suis allée m'établir aussi à Cholet avec lui, il y a quinze mois. J'espérais d'abord le tenir à l'ouvrage, je pensais aussi en trouver pour moi et être mieux payée à la ville qu'à la campagne. En arrivant je suis tombée malade et j'avais tant de chagrin de le voir le plus souvent sans rien faire, toujours courant les cafés, que j'ai bien eu de la peine à me relever. Je savais que les six

mille francs avaient depuis longtemps disparu et je songeais à venir vous proposer d'acheter la petite maison, qui vous convient bien, puisqu'elle est quasiment dans votre parc. Ce parti me coûtait bien à prendre; songez donc ! cette maison où j'ai toujours vécu, où ma mère est morte et où mon premier enfant est né ; enfin je m'étais décidée, quand j'ai appris qu'elle était en vente et que c'est vous qui la faisiez vendre.

— Mais ce n'est pas cela, ma petite Mariette, interrompit le vicomte, vous n'y êtes pas ; vous savez pourtant bien, puisque vous avez signé, que la maison est hypothéquée à trois ou quatre individus pour trois fois sa valeur et que si j'ai consenti à prendre moi aussi une hypothèque, c'est afin d'avoir le droit de surenchérir et de la faire vendre à son plus haut prix.

— Comment ? M'sieu Timoléon, vous dites ? mais je n'ai rien signé du tout.

— Ah ! moi, je ne sais pas, c'est Pruneau qui m'a dit que vous aviez donné votre consentement à l'hypothèque. J'ai même vu votre signature, que diable ! je m'en souviens très-bien maintenant et c'est bien par hasard, car....

— Ah ! mon Dieu ! qu'est-ce que cela veut dire! murmura la jeune femme qui pâlit plus affreusement encore si c'était possible, et qui tomba en faiblesse.

— Bon ! la voilà qui se pâme à présent ! Bah ! ce sont des manières, je connais ça, dit le vicomte

qui affectait le plus complet scepticisme à l'endroit des évanouissements. Il souleva Mariette, la porta dans sa chambre et la déposa sur son lit encore défait; puis, après lui avoir bassiné le font avec un peu d'eau froide, il se mit à l'embrasser avec frénésie. Mariette revint bientôt à elle sous cette furibonde étreinte; elle comprit et se jeta à bas du lit :

— Je n'aurais jamais cru cela de vous, monsieur de Rinçures, dit-elle en se rajustant, votre conduite est indigne.

— Allons, bien! qu'est-ce qui vous prend, petite mère? Je voulais vous faire revenir à vous; et vous savez, ajouta-t-il, que je vous ai toujours aimée.

— De quel droit m'insultez-vous? monsieur, reprit la jeune femme, qui avait recouvré toute sa présence d'esprit et qui toisait le vicomte d'un air méprisant; — c'est sans doute parce que j'ai besoin de vous et que je suis venue vous supplier.

— Des bêtises! ma chère amie, répondit le vicomte, qui ne s'émouvait pas pour si peu. — Ecoute, Mariette, ton Marcel est une canaille; je ne me connais pas en affaires, moi, mais j'en sais assez pour voir tout de suite que c'est lui qui a fait ta signature et qu'on peut l'envoyer au bagne. Tiens, tu seras toujours malheureuse avec cet homme, envoie-le promener et reviens demeurer ici avec moi. Je te dis que je t'aime; je te rachèterai ta maison, je ferai pour toi tout ce que je pourrai; tu seras ici la maîtresse.

Et comme il voyait la jeune femme suffoquée, il crut qu'elle hésitait; il se rapprocha d'elle et lui entoura la taille.

— Tu es encore enceinte, petite, ajouta-t-il ; — eh bien, ça m'est égal, je te redonnerai même tes six mille francs, hein ? suis-je gentil ! mais.....

Il n'acheva pas: un soufflet bien appliqué lui coupa la parole et Mariette sortit vivement, sans que son agresseur interdit songeât à l'arrêter.

Elle suivit machinalement le parc, passa par la porte de communication et alla s'asseoir devant sa maison fermée, sur le mur de laquelle s'étalait une petite affiche jaune portant ces mots: *Vente par autorité de justice*. Là, elle s'affaissa sur une large pierre descellée qui jadis avait servi de banc. Ne pensant à rien, n'ayant plus conscience de son existence, elle ne pleurait plus, elle fixait la Moine qui coulait jaune à vingt pas.

VIII

Quoique ce coin de rue fût généralement désert, elle fut bientôt aperçue par les voisines qui, connaissant ses malheurs, n'osèrent d'abord approcher et se contentèrent de l'observer. Cependant ne la voyant pas bouger, la grosse Tontine, toujours joufflue, se hasarda et vint lui demander si elle était malade ; comme Mariette ne répondait pas, elle l'emmena chez elle.

— J'ai faim! furent les premiers mots que prononça la malheureuse.

Tontine se hâta de lui donner un peu de vin sucré, en attendant que la soupe au lard qui bouillait déjà sur le feu fût suffisamment cuite. Il semblait à Mariette que jamais il n'y aurait assez de soupe pour la rassasier et quand elle en eut avalé gloutonnement trois cuillerées, elle s'arrêta:

— Je ne peux plus, dit-elle, ... il a dit qu'il irait au bagne.

— Qui ira au bagne? demanda Tontine.

— Oh! rien, répondit Mariette, c'est une question que je me faisais.

— Ne t'occupe donc pas tant de tous tes tracas; mange, ça te remettra.

— Je ne peux pas, répéta la jeune femme après un nouvel essai.

— Ah! ma pauvre Mariette, que de changements depuis quatre ans! Qui nous aurait dit tout ce qui est arrivé?

— Oh! oui! répondit la jeune femme, si on avait pu savoir!...

— Bien sûr que tu ne te serais pas mariée avec ce Parisien de malheur, quand le Grand Louis était là pour te rendre si heureuse.

— Mais toi, Tontine, pourquoi ne t'es-tu pas mariée avec lui?

— Pardienne! c'est pas l'envie qui me manquait, mais après son affaire il est devenu bien pis: il est tout comme un loup-garou, et depuis

que son père et sa mère sont morts, il n'y a plus moyen de l'aborder.

— Comment le père et la mère Bérillon sont morts ?

— Mais oui, Jeuh ! tu ne le savais donc pas ? Il y a tantôt six mois : le père a attrapé un chaud et froid, et dès qu'il a été mort, ça n'a pas été long, la vieille l'a suivi.

— Alors Louis est resté seul ; pourquoi ne se marie-t-il pas ?

— Je vais te dire, je crois qu'il en tient toujours pour toi. Les hommes, c'est comme ça : Le meilleur moyen de se les attacher, c'est de ne pas en vouloir.

Mariette resta songeuse un instant :

— Dis-moi, Tontine, reprit-elle, est-ce que monsieur de Faraman est ici ?

— Je ne sais pas, mais si tu veux, je vais m'informer. Repose-toi un peu sur mon lit pendant ce temps-là.

— Oh ! non, je suis mieux auprès du feu.

— A ton aise, mais tâche de manger ; ce sont des crampes d'estomac ; j'en ai aussi quelquefois, ajouta la grosse fille, et il n'y a rien pour me les faire passer comme une tartine de pain avec du lard.

— Je me souviens maintenant, se dit Mariette restée seule, il a dit que Marcel avait contrefait ma signature et qu'on l'enverrait au bagne. Il n'y a que monsieur de Faraman pour m'expliquer ce

que je ne comprends pas. Il est si bon! monsieur de Faraman; je suis sûre qu'il ne me repoussera pas.

Tontine fut bientôt de retour.

— Tu as de la chance, dit-elle en entrant, M. de Faraman vient ce soir avec le Procureur impérial; il y a une grande réunion chez lui pour les élections. Allons, repose-toi en attendant; si tu pouvais dormir, ça te guérirait. Je te réveillerai quand je saurai son arrivée.

Mariette se laissa tomber sur le lit de son amie et, épuisée, elle ne tarda pas à s'endormir.

Tontine avait été bien renseignée : vers quatre heures, M. de Faraman amenait son procureur, M. Mathieu, à sa villa, pour le présenter à quelques électeurs influents du canton de Montfaucon, dans un grand dîner que la bonne madame de Faraman préparait depuis trois jours. Le Substitut devait céder à son chef ce canton qu'il représentait depuis si longtemps pour se porter lui-même dans celui de Cholet, où le Procureur n'aurait eu aucune chance de réussir. Cette combinaison s'était élaborée en haut lieu par l'entremise du sous-préfet, et on avait promis à M. de Faraman de le récompenser de sa complaisance en le nommant chef du parquet de Cholet, dès qu'on pourrait donner à M. Mathieu la toque d'Avocat général.

La réunion était nombreuse. Le juge de paix de Montfaucon, les maires des principales communes de Montfaucon, la Romagne, Torfou, Tilliers,

Saint-Macaire, Roussay la Renaudière, Saint-Germain, Montigné, Saint-Crespin et cinq ou si notables arrivèrent successivement.

M. Mathieu était magnifique de correction : une cravate d'une blancheur immaculée, terminée par un nœud qui eût excité l'envie d'un garçon du café du Helder ou du restaurant Véfour, fixait son menton glabre et maintenait la majesté de son port; ses cheveux, légèrement annelés, reluisaient de pommade, et ses mains, toujours finement gantées jouaient avec son monocle en or, corrigeant par leurs mouvements ce que l'attitude aurait eu de trop raide. Il prit affectueusement le bras du juge de paix, le personnage le plus important de l'élection, et l'emmena faire un tour de jardin avant le dîner.

A ce moment, un domestique prévint le Substitut qu'une pauvre femme demandait avec instance à lui parler. — C'était la Mariette.

— Si vous venez me parler d'affaires, je n'ai guère le temps de vous recevoir aujourd'hui, madame, lui dit M. de Faraman lorsqu'elle entra; vous voyez, j'ai beaucoup d'invités, je donne à dîner, et je me dois à mes hôtes.

— Oh! rien qu'un mot, monsieur, je vous en supplie, dit la jeune femme, demain peut-être il serait trop tard.

— Voyons le mot, mais qu'il soit bref, répondit le maître de la maison.

— Il paraît, monsieur, que mon mari, qui ne

s'entend pas aux affaires, a hypothéqué à monsieur de Rinçures une maison qui m'appartient.

— Il ne le peut pas, madame, l'hypothèque est nulle, à moins que vous n'ayez signé l'acte.

— Mais, M. de Rinçures prétend qu'il a fait ma signature et il veut se plaindre; il dit comme ça que mon mari sera arrêté et ira au bagne.

— Diable! fit le Substitut, je ne comprends pas trop comment tout cela a pu se faire; on ne confère une hypothèque que par un acte notarié. Qui a dressé l'acte?

— Je crois que c'est M. Voinchet.

— Ce serait son successeur, puisque Voinchet a vendu son étude. Eh bien, écoutez, mon enfant, venez me voir au parquet à Cholet, demain à deux heures, vous me raconterez à loisir toute votre histoire; tâchez de m'apporter des renseignements bien complets. Vous feriez bien d'aller voir maître Perçot qui est le successeur de Voinchet. Bonjour, madame, à demain. — Ah! comment s'appelle votre mari?

— Marcel Renard, monsieur; nous demeurons route de Mortagne.

— Marcel Renard!... je connais ce nom, s'écria le Substitut, où l'ai-je entendu? Enfin, peu importe, je vous verrai demain.

Monsieur de Faraman laissa la jeune femme qui s'éloigna à pas lents. — Comme elle était trop fatiguée et que la nuit approchait, elle se décida à emprunter dix sous à Tontine pour payer sa place dans la charrette du commissionnaire.

IX

A cette époque il suffisait à un candidat au Conseil général, pour être élu, d'être patronné par le gouvernement en la personne de monsieur le préfet ou de monsieur le sous-préfet. Les maires de village étaient choisis de telle sorte et avaient si bien enrégimenté leurs administrés que dans les cantons entièrement ruraux, comme celui de Montfaucon, un mot parti de la préfecture d'Angers faisait voter tout un canton comme un seul homme. Cependant, dans cette circonstance, les choses ne paraissaient pas devoir marcher aussi rondement. En face de la candidature du Procureur impérial de Cholet, soutenu par le préfet de Maine-et-Loire et par le sous-préfet de Cholet, se dressait celle du vicomte de Rinçures, qui, disait-on tout bas, était plus sérieuse qu'elle n'en avait l'air au premier abord. En effet le canton de Montfaucon, touchant à la ville industrieuse de Cholet, renfermait quelques fabriques, qui, à Torfou, Montigné et à Roussay, réunissaient une population ouvrière avec laquelle il fallait compter. — Depuis quelque temps de sourdes agitations provoquées par des sociétés secrètes se manifestaient parmi ces ouvriers et gagnaient même la population rurale. Le nom de la société l'Internationale était prononcé, sans que les administrateurs, qui n'en connaissaient ni le but ni les

moyens, s'en préoccupassent beaucoup, parce que le gouvernement n'avait pas encore appelé leur attention sur elle. En ce temps-là, la centralisation était telle que tout devait partir du gouvernement et que tout le monde, administrateurs et administrés, se reposait sur lui. Bien plus, le sous-préfet avait écrit à Paris que les ouvriers paraissaient acquis à monsieur de Rinçures; et comme le Ministre de l'Intérieur ne lui avait rien répondu, il en avait conclu que peut-être la candidature du vicomte n'était pas désagréable au gouvernement, de telle sorte qu'il se tenait sur la réserve et qu'il avait trouvé une excuse pour ne pas assister au dîner de M. de Faraman. La vérité était, qu'au début, le gouvernement impérial n'avait pas vu d'un mauvais œil l'introduction de l'Internationale en France; il espérait diriger lui-même cette société, qu'il savait être toute sociale, et la maintenir dans les limites qui lui suffisaient en Angleterre et en Allemagne. Il l'avait si bien acceptée que M. de Morny, le Président du corps législatif, le véritable machiniste de l'Empire, avait autorisé l'inscription de son nom sur les registres des affiliés, et un seul mot de l'infime Pruneau avait suffi pour paralyser l'action du Ministre de l'Intérieur.

La bataille pouvait être rude, et pour l'emporter monsieur Mathieu devait y mettre du sien. Aussi pendant tout le dîner fut-il d'une amabilité ravissante pour les convives, et quand ils se réu-

nuirent au salon pour prendre le café, il fut le premier à les prier de ne pas se gêner et de fumer, « si toutefois leur charmante hôtesse, dit-il en s'inclinant devant madame de Faraman, voulait bien le permettre. »

— J'ai une telle habitude de la fumée de tabac qu'elle ne me fait aucun mal, répondit celle-ci, et ces messieurs me feront plaisir de fumer comme chez eux.

— C'est que je n'ai pas de cigares chez moi, dit le Substitut; vous savez que je ne fume jamais que la pipe.

— Eh bien ! fumez la pipe, messieurs, dit d'un ton bonhomme monsieur Mathieu, qui fit sur lui-même un souverain effort et accepta le martyre avec résignation.

Monsieur de Faraman distribua des pipes à tous ceux qui en désirèrent et entr'ouvrit une fenêtre. Comme le salon était grand, l'atmosphère resta supportable, même pour le Procureur.

— Vous me trouverez bien profane, mon cher Substitut, dit ce dernier, mais je m'obstine à ne pas comprendre le plaisir que vous avez à avaler cette fumée si âcre, qui l'est bien plus encore quand elle sort de cet instrument que vous appelez une pipe ; car quelquefois il m'a paru qu'un bon cigare avait un certain parfum, mais une pipe !

— C'est ce qui vous trompe, monsieur le Procureur, répondit en riant M. de Faraman, et je me charge de vous convertir.

— Ah ! je serais curieux de voir cela.

— Rien n'est plus facile et vous aurez la patience de m'écouter : la démonstration se chante.

— C'est ça ! C'est ça ! chantez-nous la chanson de la Pipe, s'écrièrent plusieurs fumeurs qui, plus assidus chez leur hôte que les autres convives, la connaissaient déjà.

Mme de Faraman se mit au piano et accompagna son mari qui chanta d'une voix bien timbrée :

Vive la Pipe !
Elle dissipe
Mélancolie, ennui, mauvaise humeur ;
Sur le cigare,
Je le déclare,
Elle a le pas aux yeux du vrai fumeur !

Amis, le diable est-il dans votre bourse,
Quelque chagrin vient-il vous assaillir ?
A vos douleurs il n'est qu'une ressource :
Fumez, fumons ! voilà le seul plaisir !
C'est un remède
Auquel tout cède
Et rien n'égale mon bonheur
Lorsque j'aspire
Avec délire
Du caporal l'énergique saveur !

Quand sa fumée, ondoyante spirale,
En tournoyant s'élève vers les cieux
Tout enivré du parfum qu'elle exhale
Je suis de l'œil son vol capricieux.
Charme magique !
Plaisir unique !
J'oublie alors ce que je suis ;

Joie et tendresse,
Bonheur, richesse,
Font de ma vie un joyeux paradis !

Se ranimant à quelques étincelles
Que son tabac laisse échapper soudain
Le prisonnier rêve qu'il a des ailes,
Le malheureux rêve qu'il a du pain.
L'exilé même,
De ceux qu'il aime
Croit voir encor les traits chéris !
Douce influence,
Pour lui l'absence
N'existe plus : il revoit ses amis.

Un jour la mort, cette affreuse camarde,
Viendra s'asseoir au chevet de mon lit :
Le cœur tranquille, en fumant ma bouffarde,
Je veux narguer son museau décrépit.
Eh ! que m'importe !
Qu'elle m'emporte ?
Je suis prêt à sauter le pas,
Si d'aventure,
Elle m'assure
Qu'on peut fumer là haut comme ici bas.

Vous qu'ont trahi les jeux de la fortune,
Spéculateurs, ambitieux déçus,
Enfants trompés par la blonde ou la brune,
Vous candidats qui n'êtes point élus,
Allons courage !
Faites usage
De ce topique souverain ;
Plus de tristesse !
Fumez sans cesse !
Et que chacun répète mon refrain :

Vive la pipe!
Elle dissipe
Mélancolie, ennui, mauvaise humeur!
Sur le cigare,
Je le déclare,
Elle a le pas aux yeux du vrai fumeur!

On applaudit avec frénésie; M. de Faraman avait une voix peu cultivée mais agréable; il disait bien sa chanson et ponctuait avec une conviction entraînante.

— Vous m'avez converti en effet, mon cher Substitut, dit le Procureur, et désormais je suis partisan de la pipe.... en chanson. De qui est cette chanson? elle est réellement bien faite. Il est vrai que vous la dites avec une chaleur qui la fait ressortir.

— Je ne vous dirai pas, répondit monsieur de Faraman; j'ai fait des recherches à ce sujet et je n'ai jamais pu découvrir le nom de l'auteur; on l'imprimait jadis dans ces recueils à deux sous que l'on trouve chez tous les marchands; depuis quelques années elle a disparu. Je la crois ancienne: certains couplets comme celui de la Camarde sentent le vieux style et font évidemment remonter la chanson à l'époque où la société du Caveau florissait.

— Quel qu'en soit l'auteur, dit un négociant, gros fumeur, elle est rudement tapée et je voudrais bien l'avoir faite.

— Cependant vous avouerez, reprit monsieur

Mathieu, qu'on pourrait employer mieux un talent de poëte.

— Permettez, dit le Substitut, aucun sujet, selon moi, ne prête mieux, puisque rien n'est nuageux comme le tabac et la poésie.

— Vous êtes convaincu, mon cher, répondit le Procureur, et certes ce n'est pas ce soir après votre chanson que je vous combattrai; mais en parlant de combat, si nous traitions le sujet pour lequel nous sommes réunis.

Toute la société se groupa autour de M. Mathieu qui, adossé contre la cheminée, les mains retroussant derrière son dos les pans de son habit, entonna d'une voix moins harmonieuse que celle de son Substitut un dithyrambe en l'honneur de l'Empereur, de ses Ministres, du Préfet de Maine-et-Loire, du Procureur impérial de Cholet et de l'ordre établi; il parla de ses hautes relations qui lui permettaient de faire déverser les faveurs du pouvoir sur tout le canton; du bien qu'il avait fait à l'arrondissement en poursuivant les coquins et les républicains, ce qui était tout un pour lui; du bien qu'il se proposait de faire encore; enfin il conclut en disant que, par son mariage, il était un enfant du pays, que par ses fonctions, il en était le père, que par son élection, le canton et lui ne feraient plus qu'un; l'union serait complète, *individuam vitæ consuetudinem continens!*

Le juge de paix donna le signal des applaudissements; son enthousiasme ne connaissait plus

de bornes, et les maires, pour avoir l'air de comprendre le latin, le suivirent et surenchérirent d'éloges. Ils vinrent serrer les uns après les autres les mains de l'éloquent candidat; ils lui juraient fidélité et l'auraient suivi au moins jusqu'à un second dîner.

M. Mathieu répondit d'un air modeste :

— Vous savez, Messieurs, combien je me délecte dans la simplicité et combien j'abhorre l'afféterie. Réunis dans les mêmes agapes, nous avons partagé ce que l'on appelle vulgairement le pain et le vin; mon cœur s'est épanché dans le vôtre; nous marcherons sous la même bannière, où sont inscrits en lettres d'or, ces mots chers à tout Français: Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial !

— Vive l'Empereur! crièrent les maires et le juge de paix.

M. de Faraman se contenta de sourire.

Il se faisait tard et les invités devaient regagner leurs domiciles respectifs dont quelques-uns étaient assez éloignés; ils se séparèrent enchantés les uns des autres. M. Mathieu coucha chez M. de Faraman qui le reconduisit le lendemain matin à Cholet.

A deux heures Mariette était au parquet.

— Nous n'avons encore reçu aucune plainte, se hâta de lui dire pour la tranquilliser le bon Substitut. Voyons, racontez-moi votre affaire, aujourd'hui j'ai tout le temps de vous écouter.

La jeune femme recommença, mais avec plus de détails et d'abandon, cette lamentable histoire qui avait si peu attendri le vicomte de Rinçures.

— J'y suis maintenant, dit le magistrat; rassurez-vous, madame, je ne vois pas que votre mari puisse être poursuivi, d'autant qu'il ne tient qu'à vous de ne pas dénier votre signature.

— Certainement, monsieur, que je ne la dénierai pas, pour mon honneur et pour mes enfants.

— Très-bien! je ferai venir le notaire Perçot, reprit M. Faraman, et je le *tancerai* vertement pour avoir accepté une procuration sous seing privé en matière hypothécaire. Je sais bien que la question est controversée en droit; néanmoins il comprendra le danger et ne recommencera plus. Cela vous est bien égal, ma pauvre enfant, car mes observations ne changeront rien à votre affaire; voyons, que voulez-vous? que puis-je faire pour vous?

Mariette fondit en larmes.

— Mon bon monsieur, dit-elle au milieu de ses sanglots, la vie n'est pas tenable pour moi; non, je ne puis pas rester comme ça; je mourrai bientôt à la peine, et j'ai pourtant besoin de vivre pour mes enfants. Mon Dieu! je ne crois pas que Marcel soit bien méchant; il l'est devenu, en vivant toujours dans les cafés et en ne voyant que de mauvaises compagnies. C'est une nature faible qui se laisse entraîner. Voilà qu'il a mangé tout ce que

nous avions, et la plus grande partie du temps il ne travaille pas. Moi, je suis si souvent malade, je ne gagne pas toujours et déjà il nous est arrivé d'avoir faim, nous deux, mon pauvre petit.....

Malgré l'habitude qu'il avait de pareilles scènes, le Substitut était attendri par ce désespoir si vrai, si profond.

— Alors vous voudriez vous séparer?

— Oh! oui, monsieur, si c'est possible!

— C'est bien grave, cela, à votre âge, ma pauvre femme, et songez que vous avez un enfant, que vous allez en avoir deux.

— Je me suis dit tout cela, mon bon monsieur, je lui ai dit à lui bien des fois.

— Et que répond-il?

— Oh! que ça lui est bien égal et qu'il me laisse libre. Avant-hier encore il m'a reproché notre mariage et m'a dit que s'il était resté garçon, il serait heureux et tranquille à Paris, qu'il ne demande qu'à y retourner.

— Voyons, ma pauvre femme, reprit le Substitut, répondez-moi avec confiance et en toute franchise: N'avez-vous rien à vous reprocher vis-à-vis de lui? Avez-vous été douce, patiente, affectueuse, aimable, prévenante, empressée à lui faire aimer votre intérieur et à le rendre heureux, et cela dès le jour de votre mariage, car les débuts sont décisifs?

— Oh! oui, monsieur, j'ai toujours cru que l'amour des époux est un devoir, et c'est lui,

Dieu le sait, qui guidait mes pensées et mes actes.

— Vous êtes-vous donnée à lui seul sans réserve? A-t-il été votre seul confident? Vous savez, une famille ne se commence bien qu'à deux; les vrais époux n'ont pas de confidents, et personne ne doit être appelé à connaître ou à juger leur differents s'il y en a: Il ne peut pas y avoir d'intimité à trois, sinon tout croule, il n'y a plus de mariage. Le mari doit occuper la première place; il n'y a pas de deuxième rang pour lui: c'est tout ou rien. — L'intimité des époux est exclusive de sa nature; a-t-il été votre seul confident et votre seul guide? — Ne lui avez-vous pas préféré votre mère ? N'a-t-elle pas été indiscrète ou jalouse quelquefois? N'a-t-elle pas reçu vos confidences réservées, et n'a-t-il pas remarqué qu'il était de trop dans vos tête-à-tête?

Les belles-mères ne comprennent pas souvent qu'en mariant leurs filles, elles les donnent et n'ont plus aucun droit sur elles. Souvent elles usurpent les droits du mari; aussi sont-elles la cause la plus ordinaire des mauvaises unions?

— Oh! non, monsieur, j'ai toujours aimé et honoré ma mère, mais je l'aimai comme ma mère et mon mari comme un mari. Du reste, dès mon mariage, ma mère a compris son rôle: elle s'est constamment tenue à l'écart; elle était la première à me rappeler mes devoirs — elle l'aimait et elle veillait beaucoup sur elle et sur moi pour

écarter même l'apparence d'une rivalité intérieure. — D'ailleurs, elle était aveugle et paralysée ; je ne suis jamais sortie avec elle seule, et puis elle est morte, heureusement pour elle et pour moi, peu de temps après notre mariage.

— Voyez si vous avez quelques reproches à vous faire, et demandez-lui pardon bien franchement.

— Je ne vois rien à me reprocher ; mais je le ferai tout de même. Pourtant ce sera inutile ; il ne veut plus de moi.

— Mais si vous étiez séparée, insista le Substitut, que deviendriez-vous?

— Mon Dieu ! je voudrais rentrer à Montigné avec mon enfant et je reprendrais là mon métier de repasseuse ; je gagnerais toujours de quoi vivre pour moi et pour lui ; je sais que pour bien faire il m'aurait fallu ma maison et voilà qu'on va me la vendre !.....

— Hum ! fit le Substitut, la position est grave et embarrassante. Il réfléchit un instant et ajouta : Ecoutez-moi ; voici, à mon avis, le meilleur parti à prendre. Il est convenable de faire encore une tentative pour ramener votre mari à de meilleurs sentiments. Je le manderai, je lui parlerai ; vous, de votre côté, redoublez vos efforts pour le faire changer de conduite. Si, dans un mois d'ici il n'y a pas d'amélioration, vous reviendrez me voir. Je verrai aussi le notaire et, s'il en est besoin, les créanciers hypothécaires. Ce notaire a commis tout au moins une grave imprudence et

il est de son devoir de nous aider à vous conserver votre petite maison. Allez, mon enfant, et comptez sur moi. Soyez toujours et plus que jamais douce et prévenante; c'est le plus sûr moyen d'avoir raison.

X

Sur le derrière d'une petite maison de la rue de l'Abattoir, au second étage, le ménage Renard s'était installé dans une affreuse petite chambre, dont l'unique fenêtre donnait sur un cloaque infect, que les habitants qualifient de ruisseau parce qu'il va se déverser dans la Moine, après avoir traversé souterrainement la ville dans la plus grande partie de son parcours. Ce cours d'eau presque toujours croupie, au moins pendant l'été, reçoit les déjections de tous les riverains et doit être l'une des principales causes des épidémies pestilentielles ou cholériques qui déciment périodiquemeut ce quartier. C'est dans cette chambre, puant l'insalubrité et la misère, meublée d'un grabat, d'un berceau cassé, d'une table à repasser et d'un fourneau boiteux, que Mariette rentra un peu moins découragée : elle ferait une suprême tentative! Elle attendit longtemps; ce ne fut que deux jours après que Marcel rentra et dans quel état! hâve, bistré, émacié, les lèvres pendantes, la poitrine resserrée, il ressemblait au gentil contre-

maître d'autrefois comme les mélancoliques débris d'une fête ressemblent le lendemain à la brillante illumination de la veille. Ses traits avachis indiquaient que chez cet homme toute conscience avait disparu; la vivacité désordonnée de ses gestes décélait la surexcitation de ses nerfs en proie au feu continuel qui le dévorait; ses yeux devenus sournois se voilaient sans cesse sous ses paupières violacées pour ne pas lire sur les figures les reproches et le dégoût.

— Eh ben! c'est du propre! s'écria-t-il en entrant, d'une voix *absinthée*; c'est comme ça qu'on traite son légitime! Il paraît que Madame n'est pas contente, et de quoi?

Mariette stupéfaite le regardait.

— Oui, fais donc ton édulcorée, ta sainte-ni-touche! on ne me la fait plus à moi! je sais à quoi m'en tenir. Madame va se plaindre aux magistrats qni ont l'impudeur de me faire amener au tribunal comme si j'étais un voleur, quoi! On me menace d'une séparation et d'un tas d'autres choses. Mais, sépare-toi! Va donc, que je n'entende plus parler ni de toi ni du môme. Moi, je m'en vais rejoindre les amis.

Il fit mine de sortir; Mariette comprit que s'il lui échappait en ce moment, elle courait le risque de ne le revoir de longtemps; elle le retint résolument :

— Ecoute, Marcel, j'ai à te parler.

— De quoi? me parler! Vas-y leur parler aux

magistrats, je ne te connais plus. Ah ça! veux-tu me lâcher ou je cogne!

Et le misérable levait déjà le poing sur la malheureuse femme qui s'écria en répétant, sans s'en douter, le mot antique :

— Frappe, Marcel, mais écoute-moi!

Elle le fit asseoir sur le bord du grabat et, s'asseyant à côté de lui :

— Ecoute-moi, répéta-t-elle, je ne veux te faire aucun reproche; tu sais dans quelle position douloureuse je me trouve, combien je souffre. Tu sais que j'accouche dans quatre mois, tu veux donc que j'aille à l'hôpital? Je suis obligée dans l'état où je suis de compter sur toi, sur ton travail; malgré ma bonne envie, je serai obligée de m'arrêter bientôt. Comment ferons-nous, si tu ne gagnes rien?

Marcel balançait machinalement la tête en passant la main sur son front comme pour chasser l'ivresse qui déjà tendait à se dissiper; la jeune femme devint plus pressante :

— Souviens-toi, lui dit-elle, en s'appuyant sur son épaule, souviens-toi que tu aimais tant rester auprès de moi. Comme nous étions heureux alors! Les jours nous paraisaient trop courts, nous faisions de si beaux projets, qui peuvent encore se réaliser. Et ne le sont-ils pas? ajouta-t-elle en refoulant ses larmes : regarde ce pauvre innocent qui dort si gentil dans son berceau; bientôt nous en aurons deux, tu es le père, et ils ont besoin de

toi. Quoi qu'on t'ait dit, tout peut s'arranger; quand tu travailles, tu es si bon ouvrier, si habile, tu gagneras tout l'argent que tu voudras. Tu sais si de mon côté je boude à la besogne. Pourquoi ne serions-nous pas encore heureux ?

Marcel se leva en sursaut.

— Où vas-tu ? lui cria-t-elle.

— Je vais chercher de l'ouvrage, dit-il d'une voix sombre; en attendant, prends ce qui reste de l'argent, je le dépenserais.

Et il tira de sa poche une cinquantaine de francs qu'il lui remit.

— Ah! quel bonheur ! tu m'es rendu ! s'écria Mariette, et elle alla tomber dans les bras de son mari.

— De tels bonheurs paient bien des maux, se disait-elle quand il fut sorti, et la courageuse femme dressa son établi et alluma son charbon pour ne pas perdre une minute.

Marcel rentra le soir triste et préoccupé : les patrons auxquels il s'était adressé n'avaient pas besoin d'ouvriers ou ne voulaient pas l'employer, tant il avait mauvaise réputation.

— Comment faire ? dit-il, tu verras que nous serons obligés de quitter Cholet.

— Quitter Cholet ! répondit Mariette, où veux-tu que nous allions, sans ressources ! — Du courage, petit homme, demain tu seras plus heureux.

Le lendemain ni les jours suivants, Marcel ne réussit davantage ; le quatrième jour il rentra

entièrement ivre : il avait rencontré un camarade qui venait de toucher son mois et qui lui avait payé une *noce* complète. Mariette le fit coucher sans lui adresser une seule observation. — Demain, se dit-elle, c'est moi qui irai trouver les patrons.

Torturée toute la nuit par d'amères réflexions, elle ne s'endormit que sur le matin, vaincue par le sommeil. Quand elle se réveilla, Marcel était déjà sorti ; elle pensa qu'il avait eu honte de sa conduite de la veille, et que pour échapper à une explication il s'était hâté de se mettre en quête. Mais en s'habillant elle porta la main à la poche de sa robe, qui lui servait, hélas ! d'armoire et ne sentit plus le poids accoutumé; fiévreuse, elle fouilla, retourna, chercha : rien. Le misérable avait pris tout ce qui restait : près de quarante francs.

— Je n'en aurai pas le démenti ! s'écria-t-elle, et elle sortit à son tour ; elle courut le port et les chantiers, pas de Marcel ! tous les maîtres auxquels elle s'adressait secouaient la tête à ses supplications.

— Renard ! nous le connaissons, répondaient-ils, c'est un buveur d'absinthe, un soulard. Il est à la tête des sociétés secrètes, des sociétés de paresseux; c'est lui qui nous débauche nos hommes, nous n'en voulons plus.

Ce ne fut que vers cinq heures du soir que sur les indications d'un ouvrier, la malheureuse femme retrouva l'ivrogne dans un bouge infect

du faubourg des Vieux-Greniers ; il vidait sa quatrième purée.

A l'aspect de sa femme, il se leva furieux :

— Que viens-tu faire ici ? cria-t-il. A la porte les femmes !

— Marcel, viens, j'ai à te parler.

— Ah çà, ne vas-tu pas me flanquer la paix !

— Dis-moi au moins quand tu rentreras.

— Cela ne te regarde pas, je suis mon maître, je pense ; allons, vite ! qu'on détale ! Et le misérable se leva en trébuchant et poussa rudement Mariette.

— Marcel ! Marcel ! tu seras maudit !

— Zut ! — D'un coup de pied il envoya sa femme dans la rue, puis il ferma violemment la porte vitrée, dont un carreau vola en éclat.

— Vous ajouterez cela sur la note, dit-il au patron qui accourait.

Deux ou trois chenapans qui buvaient à ses côtés avaient regardé cette scène en riant d'un rire idiot, sans songer un seul instant à s'interposer et à défendre la victime.

Celle-ci s'assit anéantie sur le banc de pierre qui s'étalait devant la porte du caboulot sans s'apercevoir que de grosses gouttes de pluie commençaient à tomber. — Cholet n'était pas encore arrivé à ce degré de civilisation que les cabaretiers instituassent, comme ceux des villes du Nord, un banc de *pleureuses* sous un hangar couvert pour les femmes d'ouvriers qui venaient attendre

leurs maris à la porte. — Peu à peu le froid engourdissait la malheureuse femme, bientôt mouillée jusqu'aux os; elle eût voulu mourir! un passant la secoua : Vous ne pouvez rester là, ma bonne femme, lui dit-il. — C'est vrai ! répondit-elle et elle rentra grelottant dans son taudis, où l'enfant abandonné depuis le matin criait la faim.

Marcel ne rentra plus et cependant Mariette tint bon. Monsieur de Faraman lui avait dit de ne revenir au parquet que dans un mois, elle n'y retourna qu'un mois après.

— Vous avez pour mari un fier chenapan, lui dit le Substitut; je l'ai fait surveiller et j'ai constaté sa conduite déplorable. Je n'avais même pas besoin de cela pour l'apprécier; car lorsqu'il s'est présenté ici sur mon invitation, j'ai été obligé de le mettre à la porte : il était ivre! Pourquoi n'êtes-vous pas revenu de suite ?

— Ah! monsieur, répondit-elle, vous m'aviez dit d'attendre un mois et j'ai bien fait tout ce que j'ai pu pour le ramener. Séparez-moi vite et que je retourne à Montigné.

— Oh! cela ne se fait pas comme cela, ma pauvre femme; vous n'avez pas de quoi payer les frais du procès, n'est-ce pas.

— Certes non, monsieur ?

— Eh bien, il vous faut demander l'assistance judiciaire, et pour commencer vous devez m'apporter trois pièces : d'abord une supplique sur

papier libre que vous adresserez au Procureur impérial pour formuler votre demande, ensuite une déclaration d'indigence devant le maire de Cholet, enfin un autre certificat du percepteur constatant que vous n'êtes pas imposée.

— Ah! mon Dieu! jamais je ne me souviendrai de tout cela.

— Attendez, je vais vous donner une note.

Le complaisant magistrat écrivit ce qu'elle avait à faire :

— Du reste, ajouta-t-il, voici un imprimé tout préparé pour la déclaration d'indigence; vous n'aurez qu'à le faire remplir à la mairie.

— Et quand dois-je rapporter ces papiers?

— Quand vous voudrez? le plus tôt possible; précisément nous avons réunion du bureau d'assistance après-demain matin, tâchez de me les remettre à temps.

— J'aurais tant besoin que cela se fît tout de suite pour m'en aller à Montigné, ajouta la jeune femme; je ne sais ce que je vais devenir! Le propriétaire est venu réclamer son loyer; nous lui devons déjà six mois et il m'a menacée de nous chasser, si je ne le payais pas avant la fin du mois.

— Tâchez de lui donner un à-compte pour le faire patienter.

— C'est bien impossible, mon bon Monsieur, je n'ai pas de quoi donner du pain à mon enfant, nous devons déjà vingt francs au boulanger et j'ai

vendu ce matin à un revendeur mon dernier matelas.

— Je n'y puis rien, dit le Substitut; nous devons exécuter la loi et nous ne pouvons marcher plus vite que les violons. Allez vite et tâchez de m'apporter ces pièces demain matin.

En la reconduisant il lui mit dix francs dans la main.

— Oh ! monsieur, monsieur ! j'ai vendu mon matelas quinze francs, je n'ai pas besoin d'argent.

— Si, pauvre femme, prenez toujours, c'est pour votre enfant, et le magistrat se hâta de fermer la porte en ajoutant : Ce n'est pas une aumône, c'est un prêt.

— Bon cœur ! Dieu te bénira ! mais je lui rendrai cet argent sur les premières économies que je pourrai faire, se dit en s'en allant la fière Mariette.

Le lendemain elle courut toute la matinée pour remplir les formalités qui lui étaient indiquées et elle revint au parquet où elle se trouva face à face avec M. Mathieu.

— Que voulez-vous ? madame, lui dit d'un ton sec le magistrat gourmé.

— J'aurais voulu, monsieur, répondit la jeune femme en tremblant, parler à monsieur de Faraman.

— Monsieur de Faraman est absent aujourd'hui; venez-vous pour affaires ? c'est moi qui suis le Procureur impérial.

— Je venais, monsieur, apporter les papiers pour ma séparation.

— Quelle séparation ?

— D'avec mon mari.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

— Monsieur de Faraman m'a dit d'apporter ces papiers.

— Donnez ; ah ! c'est une demande d'assistance judiciaire, une demande de séparation ; il en pleut! si on les écoutait, toutes les femmes se sépareraient; c'est immoral ! voyons: voilà la supplique et la déclaration, mais où est le certificat du percepteur ?

— Mon Dieu ! monsieur, je suis allée chez le percepteur et il m'a dit que dès que j'avais une petite maison à Montigné, j'étais imposée et qu'il ne pouvait pas me donner de certificat.

— Il a raison le percepteur ; comment vous avez une maison et vous demandez l'assistance judiciaire ! vous n'êtes pas en règle, vous ne pouvez pas l'obtenir. Je ne comprends pas que monsieur de Faraman ait encouragé cette demande. Quand je ne suis pas là rien ne se fait. Allez, madame, je ne puis rien pour vous.

— Mais, monsieur.....

— Je vous dis de vous en aller, vous voyez que je suis très-occupé.

La pauvre femme se retira toute déconcertée.

— Mon Dieu ! que faire? que devenir ?

L'idée lui vint d'aller trouver M. de Faraman chez lui.

Le Procureur avait dit la vérité : le Substitut était allé faire une tournée dans divers villages pour *chauffer* la candidature de son chef, mais il devait rentrer dans la soirée. Il ne revint qu'à dix heures et trouva devant sa porte la malheureuse qui l'attendait depuis sept heures. — Quand elle lui eut raconté sa mésaventure :

— Que je suis désolé ! madame, lui dit-il, c'est ma faute, j'aurais dû prévenir monsieur Mathieu; enfin demain je lui parlerai et j'arrangerai l'affaire. Du reste le bureau d'assistance n'aurait pas pu vous entendre demain parce qu'il faut le temps de convoquer votre mari ; donnez-moi les pièces que vous avez et ne vous occupez plus de rien. C'est moi qui me procurerai le certificat du percepteur et je vous ferai prévenir dès que nous nous assemblerons.

Mariette s'en alla tranquille ; elle se hâta le lendemain de donner dix francs à son propriétaire en le priant d'attendre encore, et elle confia le reste à une voisine, tant elle craignait que son mari ne rentrât et ne lui enlevât ses dernières ressources. — Bien lui en prit, car quelques jours après, Marcel toujours ivre fit ce qu'il appelait une descente et, comme il ne trouva rien, il battit sa femme et la traîna jusqu'à la rue par les cheveux.

Après cette scène, Mariette, toute meurtrie, garda le lit et ne se leva que pour porter à monsieur de Faraman un papier timbré qu'elle reçut et auquel elle ne comprenait rien, si ce n'est qu'il s'agissait de sa maison.

— Eh bien, ma pauvre femme, on a vendu votre maison et c'est le jugement d'adjudication qu'on vous a signifié.

Mariette resta attérée sous ce nouvau coup.

— Mais, dit-elle, il me semblait qu'on ne pouvait pas juger les gens sans les entendre.

— Ordinairement oui, mais il y a une exception en matière de saisie : la loi admet que la partie saisie est suffisamment prévenue par tous les actes qui ont précédé la vente, elle ne prévoit pas le cas d'un mari qui reçoit ces actes et qui les cache à sa femme comme cela vous est arrivé. Cependant vous pourriez attaquer la vente d'après ce que vous m'avez dit, puisque votre mari aurait commis un faux en produisant votre procuration simulée; mais, vous le savez, il risque d'être condamné et envoyé au bagne.

— Non, oh ! non, je vous en supplie, c'est le père de mes enfants ; débarrassez-moi seulement de lui. Quand donc serai-je séparée !

Elle raconta au magistrat les derniers outrages dont elle avait été victime.

— Le bureau ne se réunit que dans cinq jours, répondit le Substitut; j'ai voulu, pour vous, faire devancer la réunion habituelle qui n'a lieu que tous les mois, mais monsieur le Procureur impérial s'y est opposé formellement. Je vois qu'il y a péril en la demeure et je vais m'efforcer de précipiter les choses. Tenez, prenez ce billet ; portez-le chez l'avoué Baudot, qui est le plus hon-

nête et le plus excellent homme de la terre, serviable pour les pauvres; il fera les avances et il commencera immédiatement la procédure avant la décision du bureau d'assistance. Je lui dis de faire sans retard la requête. Revenez demain à trois heures, je vous présenterai moi-même à monsieur le Président du tribunal. — En attendant vous feriez bien de me déposer une plainte en coups et blessures contre votre mari ; je le ferais arrêter, de telle sorte que vous seriez à l'abri d'une nouvelle agression; après une condamnation, l'affaire de la séparation marchera toute seule.

Mariette hésita.

— Vous croyez, monsieur, dit-elle; c'est bien dur de faire condamner le père de son enfant.

— Cela vous regarde, mais je crois que cela simplifierait bien des choses.

— Au moins il n'en aura pas pour bien longtemps !

— Non, il sera condamné, je pense, à un ou deux mois de prison.

— Et bien ! oui, le malheureux ne l'aura pas volé et je pourrai accoucher tranquillement.

Le Substitut reçut sa déclaration, en dressant le procès-verbal, et le soir Marcel, écumant de rage, reposait sous les verroux de la prison de Cholet.

XI

Le Président du tribunal, ancien avocat à Laval, était un homme long, sec, méthodique, que la révolution de 1848 avait placé directement sur le fauteuil de la présidence, ce qui le faisait accuser par les jaloux, et il n'en manquait pas, d'être un rouge, un socialiste, un partageux éhonté. Il se nommait Lagé et était marié, sans doute exprès pour fournir à son futur juge d'instruction, monsieur Caussade, le magistrat aux calembours, l'occasion d'appeler madame Lagé Vetula, l'agée latine, lagélatine ! Ce Président savait parfaitement que son origine judiciaire lui fermait l'entrée de la Cour d'Angers, à laquelle il aspirait, tant que vivrait le régime existant. Il n'ignorait pas qu'il eût été renvoyé depuis longtemps à son cabinet, s'il n'eût été protégé par son inamovibilité. Cependant, non-seulement il ne faisait pas d'opposition marquée au pouvoir, mais encore il tentait de s'en rapprocher insensiblement avec assez d'adresse pour qu'on ne pût l'accuser de lâcheté ou de platitude ; il ménageait le parquet même en la personne de monsieur Mathieu, quoiqu'il le méprisât secrètement. Sa situation lui commandait une souplesse que sa nature lui refusait et c'était plaisir que d'étudier son soin à se rogner lui-même les griffes et à se

limer les dents. Dans le service on ne lui reprochait que la manie de l'exactitude; il avait sans cesse un chronomètre à la main et pour rien au monde il n'eût avancé ou retardé d'une minute l'ouverture de son audience. Malheur au retardataire dont la montre était dérangée ou qu'un importun avait retenu en route : une observation aigre-douce relevait son inexactitude.

Cette exagération n'avait pas été sans utilité, bien qu'au début il l'eût poussée à l'absurde. C'est ainsi que peu de temps après son arrivée, il manda un jour par devant lui son greffier qui, par sa position, était son souffre-douleur habituel et lui demanda de convoquer les membres du tribunal pour le lendemain sans faute, à huit heures précises, dans la chambre du conseil. Le greffier n'eut garde d'y manquer et écrivit immédiatement les lettres de convocation en ayant soin de souligner le mot *précises*. A huit heures sonnantes, juges, membres du parquet et greffier étaient réunis ; mais pas de président ! Tous se regardent ; un quart d'heure, une demi-heure se passe ;... bien sûr monsieur Lagé est tombé malade : il a une attaque d'apoplexie...? une voiture lui a passé sur le corps ?

Au moment où le Procureur se décidait à envoyer quelqu'un aux renseignements, le Président paraît sans avoir le moins du monde l'air ému ou embarrassé.

— Eh bien ! monsieur, dit-il au greffier, voilà comment vous exécutez mes ordres ?

— Mais, monsieur le Président, il me semble que.....

— Il vous semble mal; que vous ai-je-dit hier? Ne vous ai-je pas ordonné de convoquer tous les membres du tribunal pour ce matin à huit heures?

— Oui, monsieur le Président, j'ai envoyé tout de suite les lettres et ces messieurs étaient ici à huit heures.

— Et moi donc, monsieur, pour qui me prenez-vous? Ne suis-je pas aussi un membre du tribunal? et pourtant, je n'ai pas reçu de lettre de convocation!

Le greffier en fut malade.

M. Lagé était revenu de telles excentricités, mais son greffe était tenu avec la symétrie d'une ruche d'abeilles, et tout le service marchait avec la régularité d'une pendule. M. de Faraman avait toujours eu le privilége d'échapper aux taquineries du Président, qui respectait la loyauté de son caractère et qui, surtout, sentait qu'il y avait entre eux une secrète communion de sentiments à l'égard du gouvernement impérial.

Ce fut donc de son air le moins renfrogné que le Président reçut le Substitut qui lui présenta Mariette.

— Cela va de soi seul, répondit-il, quand il connut l'affaire. Dès que j'aurai la requête, je fixerai le jour de la comparution des parties devant moi et le procès suivra régulièrement son cours.

— Est-ce qu'il durera bien longtemps? demanda la jeune femme.

— Vous êtes donc bien pressée? dit le Président en souriant.

— Pardonnez-moi, monsieur, mais j'ai un enfant, je vais en avoir un autre et il faut que je tâche de m'arranger pour vivre.

— Je vous comprends : eh bien, s'il n'y a pas d'incidents, et je n'en prévois pas d'après ce que dit monsieur le Substitut, je pense que dans deux mois vous pourrez avoir votre jugement.

Mariette remercia de tout son cœur M. de Faraman en sortant.

— Mais que vais-je devenir? quel parti prendre? se dit-elle quand elle fut rentrée dans son galetas; avec toutes ces courses, je ne puis pas travailler, je n'ai pas même le temps d'aller chercher de l'ouvrage. Et je le vois bien : j'ai eu du bonheur que M. de Faraman soit du pays et s'intéresse à moi; il me facilite tout. Sans lui, je n'aurais qu'à prendre mon pauvre petit par la main et à nous jeter dans la Moine. Et dire cependant que si je voulais! rien ne me manquerait! J'aurais ma maison, j'aurais le château.... et le maître par dessus le marché, ajouta-t-elle, en plissant sa lèvre de dégoût. Ah! les pauvres gens sont bien à plaindre!

Mariette perdit encore cinq ou six journées employées à faire les courses nécessaires pour obtenir l'assistance judiciaire qui lui fut accordée malgré l'opposition de M. Mathieu. Ce magistrat rigo-

riste s'obstinait à ne pas trouver le certificat du percepteur en règle. Elle dut subir ensuite la tentative de conciliation du Président. Marcel, extrait de la maison d'arrêt et accompagné par la gendarmerie, affecta d'abord l'attitude la plus contrite ; mais ni sa femme ni le Président, qui insista peu pour réunir les époux, ne s'y laissèrent prendre. Il eut beau gémir et implorer son pardon, Mariette persista dans sa demande. Son cœur ne tressaillait plus.

Quand il vit que ses supplications étaient inutiles, Marcel changea tout à coup de physionomie :

— C'est bien, s'écria-t-il, je vois comme ça se joue, je me vengerai de vous tous; et toi, tu auras ton compte, ajouta-t-il en montrant le poing à sa femme.

— Gendarmes! reconduisez le prisonnier, dit le Président qui dédaigna de relever l'outrage. — Madame, vous pouvez vous retirer, je déclare que la conciliation n'a pas abouti et je vais rendre mon ordonnance de citation.

L'épreuve la plus douloureuse qu'eut à subir la malheureuse femme fut sa comparution comme témoin devant le tribunal correctionnel. Là, Marcel crut devoir se poser en victime de la Société et débiter les tirades les plus insensées qu'il avait retenues des mélodrames du boulevard. Quand il eut bien tout dit, au grand bonheur de l'auditoire, dont le Président avait peine à retenir les éclats de rire, il fut condamné à quatre mois de prison.

Mariette était à moitié morte quand elle sortit. Le chemin du Calvaire était rude à monter.

La fin du mois arriva bien vite et c'est à peine si elle avait pu garder cinq francs sur le produit de la vente de son matelas. En effet, la jeune femme n'avait pas d'atelier à son compte; elle ne lavait pas et ne faisait que le repassage; elle était obligée de prendre de l'ouvrage chez une laveuse, qui en gardait le plus qu'elle pouvait pour elle-même et ne lui donnait que son surplus. Quand elle pouvait travailler, elle arrivait à gagner de vingt à vingt-cinq sous par jour, mais elle avait passé la plus grande partie du mois qui venait de s'écouler en courses ou dans les couloirs du Palais de Justice : elle avait réussi, à peu près, à manger du pain qu'elle arrosait de lait.

Le propriétaire ne se contenta pas des cinq francs qu'elle lui donna; il était irrité contre le ménage Renard qu'il accusait de faire du scandale dans sa maison, et sachant le mari en prison, la femme sur le point d'accoucher, craignant par suite de ne pas être payé de longtemps, il ordonna à Mariette de déguerpir dans les vingt-quatre heures. — La malheureuse mit chez sa voisine son bois de lit, sa paillasse et sa couverture, seuls meubles que le vautour lui laissa emporter, et prenant son enfant sur son bras, elle se dirigea vers le chemin de fer.

Arrivée sur le pont de Cholet, elle s'arrêta et regarda la Moine qu'elle apercevait noirâtre à

travers le brouillard accoutumé, qui, épais, sentait mauvais et prenait à la gorge ; ses yeux étaient fixes et secs ; l'abîme sombre l'attirait et une voix bourdonnait à son oreille : « Sur son nid d'algues vertes, Dieu seul l'éveillera ! »

A ce moment l'enfant cria et demanda à manger.

— Non, pas encore, dit-elle, le petit souffrirait trop !

D'un pas décidé, comme si elle venait de prendre une subite résolution, elle gagna la cour de l'hôtel de l'Ecu de Bretagne où descendait le commissionnaire de Montfaucon-Montigné ; sa place payée, il ne lui restait pas un seul sou pour acheter une galette à son fils.

XII

Le vicomte Timoléon de Rinçures était ce soir-là dans toutes ses joies : il l'avait emporté sur le Procureur impérial et venait d'être proclamé membre du Conseil général. Ah ! c'est que M. Mathieu avait lésiné sur les moyens et que le vicomte au contraire avait tenu table ouverte à Montfaucon et fait défoncer cinq tonneaux. De mémoire d'élections on n'avait tant bu. Le canton de Montfaucon était ivre ; inutile d'ajouter que le nouvel élu avait donné le bon exemple. Il était rentré triomphant à Montigné, amenant souper la fine fleur de ses électeurs, trois contre-maîtres

d'usine, l'ancien garde-champêtre Jacquot qui avait été révoqué et les deux principaux cabaretiers des villages voisins, tous conduits par Pruneau. — La bonne ripaille que se paya la bande victorieuse ! Timoléon ne doutait plus de rien et parlait de se porter à la députation ; on trinqua à la santé du futur député, on aurait trinqué à la santé du futur ministre qu'il n'en eût été nullement étonné.

— Enfoncé le fesse-Mathieu ! criait-il, le pleutre ! le mouchard ! l'avons-nous roulé, hein ?

—Vive notre représentant ! hurla toute la bande.

A ce moment le jardinier entra et dit à Timoléon qu'une femme demandait à lui parler.

— Du sexe ! tant mieux ! ça nous manquait. Par les bottes de Mahom ! amenez-la.

Le domestique sortit et rentra seul :

— Elle dit comme ça qu'elle ne veut parler qu'à vous.

— Eh bien, j'y vais, eh ! les enfants vous permettez, on se doit aux dames.

Le vicomte titubant entra dans sa chambre où l'attendait la visiteuse ; malgré son ivresse, il recula : Mariette, livide comme un spectre, son enfant toujours dans les bras, était devant lui.

—Monsieur Timoléon, dit-elle d'une voix sourde et saccadée, vous m'avez débauché mon mari, vous m'avez pris ma maison, il ne vous manquait que la femme ; vous m'avez proposé d'être votre maîtresse, de revenir habiter Montigné ; me voici :

faites de moi ce que vous voudrez. Donnez à manger à mon enfant qui n'a rien mangé depuis ce matin, le pauvre petit : il se meurt de besoin.

— Ventre et tripes ! ah ! la bonne histoire ! s'écria le vicomte, se remettant de son émotion et s'esclaffant de rire. Ah ! elle est trop bonne celle-là ! Vrai, j'en rirai toute ma vie. Il plaît à madame de donner des soufflets aux gens et puis un beau jour, quand elle crève de faim, elle vient s'installer chez eux en disant : Me voilà ! donnez à téter au petit. — Si j'ai eu un caprice, je ne l'ai plus. Fichez-moi le camp et bonsoir.

— Merci, monsieur Timoléon, je l'ai mérité, dit Mariette ne pouvant plus pâlir sous l'outrage ; merci, vous m'avez redonné du courage.

— Elle est trop bonne ! Elle est trop bonne ! Par la mule du pape ! elle est trop bonne ! Pruneau va bien rire ! rabâchait le vicomte en rejoignant ses convives.

Mariette sortit rapidement du château et se dirigea du côté de sa maison, qu'elle voulait revoir encore une fois ; — du reste c'était son chemin. La honte et le désespoir lui donnaient une force surhumaine ; elle ne sentait plus son enfant qui dormait sur son bras engourdi ; ses yeux phosphorescents voyaient rouge dans la nuit. Tout d'un coup, en tournant la rue qui la conduisait devant son ancienne demeure, elle tomba foudroyée : elle s'était heurtée contre le brancard d'une charrette qui la frappa en plein flanc. —

L'enfant, détaché par le choc des bras de sa mère, roula par terre et se mit à geindre.

— A cette heure qui pleure dans la rue? dit un homme de haute taille sortant d'une maison voisine. — Il me semble que c'est une voix d'enfant: quelque moutard qui sera tombé dans un creux à fumier. Petit, où es-tu?

Les plaintes cessèrent un instant pour recommencer avec plus de force quand l'homme croyant s'être trompé rentra chez lui. Il en ressortit bientôt avec une lanterne et ne tarda pas à se trouver en présence d'une femme étendue au milieu du chemin.

— Qui êtes-vous? demanda-t-il en se baissant et posant sa lanterne par terre.

Ne recevant aucune réponse, il souleva la tête de l'inconnue.

— Mon Dieu! mais, mon Dieu! c'est la Mariette! Mariette! qu'as-tu? mais Mariette, réponds-moi!... elle est morte, pour sûr! je ne peux pourtant pas la laisser là.

D'un bras puissant, capable de soulever les plus lourds fardeaux, il enleva comme une plume la jeune femme inanimée et la porta dans son logis. Après l'avoir posée sur son lit, il revint chercher l'enfant qui criait en se roulant dans le ruisseau; il alluma un bon feu et essaya avec une cuillère de faire avaler du vin rapidement chauffé à celle qui ne lui paraissait plus qu'un cadavre. Malgré tous ses efforts il ne put entr'ouvrir les

dents serrées à se briser. Aucun souffle ne paraissait sortir de la bouche crispée. La peur prit cet homme si robuste; une sueur froide glaça ses os; il perdait la tête, il n'entendait même pas les cris perçants de l'enfant qui appelait sa mère. — Il faudrait la déshabiller, se dit-il, et il mit la main sur le corsage de la femme: — Je n'ose pas, ajouta-t-il. Ah!..... Une idée lumineuse lui traversait le cerveau; il courut chez sa voisine la grosse Tontine et frappa brusquement à la porte. Tout était silencieux, personne ne répondait; il redoubla avec rage et se fût meurtri les poings, s'ils n'eussent été encore plus durs que le chêne.

— Qui est là? dit enfin une voix cassée.

— C'est moi! ouvrez vite!

— Qui toi? passe ton chemin, polisson.

— C'est moi, votre voisin, Louis Bérillon; ouvrez vite que je parle à votre fille.

— Ah! c'est toi! le Grand! attends que je me lève.

Après cinq minutes qui parurent une heure au grand garçon, la vieille mère de Tontine, qu'on appelait la *veille* Claudette, retira à grand'peine les verrous de sa porte et ouvrit.

— Où est la Tontine? vite qu'elle s'habille!

— Jésus! Maria! Joset! qu'est-ce qu'il y a? le Grand, est-ce que le feu est à ta maison, ou bien que tu te déciderais à demander la Tontine en mariage?

— Il s'agit bien de ça! il y a que la Mariette se meurt chez moi.

— La Mariette ? qui çà ! la Mariette ?

— La Mariette Poirot ?

— Jeuh ! la Mariette Poirot qui a épousé...

— Pas tant d'histoires ! Tontine ! Tontine !

— Me voilà ! dit la grosse fille qui réveillée par le bruit et comprenant que quelque chose d'extraordinaire se passait, s'était bien vite levée et accourait.

Bérillon la prit par la main sans ajouter un mot et l'entraîna avec une telle vigueur qu'elle ne pensa pas un seul instant à résister.

— C'est-il, Dieu ! possible ! s'écria-t-elle quand le Grand Louis l'eut amenée devant la Mariette ; oui, c'est elle ! mais elle est morte !

— Allons vite ! déshabille-la, Tontine.

Celle-ci se hâta d'arracher la mauvaise robe plutôt qu'elle ne la décrocha et elle mit son oreille sur le cœur de la pauvre femme.

— Elle n'est pas morte ! s'écria-t-elle d'un ton joyeux ; fais chauffer des linges, le Grand, prépare du vin chaud, donne-moi de l'eau-de-vie et du vinaigre, que je lui lave les tempes.

Le brave garçon faisait tout à la fois, et plus il se dépêchait, plus il embrouillait les choses ; il est vrai de dire qu'il s'était mis à pleurer comme un veau.

L'enfant qui s'était rendormi, couché près du foyer, se réveilla à ce bruit et recommença à crier.

— Voilà bien une autre histoire ! dit la Tontine, tout en bassinant la tête de la malade, elle a amené

aussi son fils. Mais quand sont-ils arrivés? comment sont-ils chez toi ?

— Ah! je n'en sais rien, répondit Bérillon affairé; frotte toujours. Il me semble qu'elle a ouvert un œil!

— Tu te trompes;... mais oui, voilà qu'elle respire tout de même; donne vite le vin que je la fasse boire.

La Tontine n'était déjà pas si maladroite et elle avait une vraie poigne d'homme. Après une demi-heure de frictions, Mariette ouvrit les yeux et fit signe qu'elle reconnaissait les bonnes âmes qui l'entouraient, mais elle ne put parler. La mère de Tontine était venue rejoindre sa fille et donner sa part de soins. Avec son expérience elle trouva Mariette bien malade et, sur ses conseils, le Grand Louis partit vers la fin de la nuit pour chercher le docteur Grosnier. En moins d'une heure il franchit en courant les sept kilomètres et fit un tel vacarme qu'il parvint jusqu'au bon docteur. Celui-ci fut levé, habillé et entraîné presque sans s'en douter par cet enragé qui attela encore seul la voiture et la conduisit avec une telle vitesse que l'aube blanchissait à peine les maisons, quand ils entrèrent à Montigné.

Le cas parut de suite grave au docteur.

— Cette femme a été blessée grièvement, dit-il après avoir prolongé son examen; elle doit être enceinte de sept à huit mois et elle accouchera dans la journée. Il est possible qu'elle ne survive pas à l'enfantement.

Le pauvre Louis en entendant cette sentence faillit tomber à la renverse, et jusqu'au moment fatal, il se rongea les poings pour ne pas éclater en sanglots. M. Grosnier refusa d'appeler une sage-femme, déclarant qu'il ferait lui-même l'opération.

Comme il l'avait dit, Mariette accoucha dans l'après-midi d'un enfant mort. Le soir, la pauvre mère vivait encore : c'est tout ce qu'on en pouvait dire.

— C'est maintenant à la grâce de Dieu ! dit le docteur ; — si elle passe la nuit, il y aura de l'espoir ; à son âge il y en a toujours.

Il fit ses prescriptions et partit en promettant de revenir le lendemain.

XIII

Ce même jour, M. Mathieu entra dans son parquet comme un furieux et fit appeler immédiatement M. le commissaire de police, les agents, le chef de la gendarmerie et tous les gendarmes. Quand tout ce monde fut réuni, partie dans son cabinet trop étroit, partie dans le corridor :

— Messieurs, s'écria-t-il d'une voix tonnante, je vous fais mes compliments, vous servez le gouvernement avec un zèle singulier. Comment ? j'apprends aujourd'hui que mon arrondissement est infesté, que dis-je ? est infecté par des ramassis de brigands, par des bandes organisées et pas un de

vous ne m'en a encore avisé ! Je n'ai pas reçu le moindre rapport !

Le commissaire regarda ses agents, ceux-ci regardèrent les gendarmes qui se regardaient entr'eux avec des points d'interrogation dans les yeux.

— Il ne s'est rien passé que..... murmura le commissaire.

— Taisez-vous, monsieur, et répondez ! interrompit le Procureur impérial. Comment se fait-il que moi, le représentant du gouvernement, moi, que Son Excellence le garde des sceaux a daigné désigner lui-même au choix des électeurs du canton de Montfaucon, où je possède un domaine de famille considérable, moi qui, pour obéir aux ordres de Sa Majesté l'Empereur, ai consenti à briguer les votes du suffrage universel, comment se fait-il que j'aie été vaincu, je dis vaincu, messieurs, parce que je ne recule pas devant le mot propre, par un candidat n'ayant aucune attache au pouvoir, un idiot, un débauché, un pilier d'auberge ?

— Je... hasarda le maréchal-des-logis chef de gendarmerie.

— Taisez-vous, monsieur! Eh bien, je vais vous le dire. C'est que le gouvernement est trompé, c'est que l'Empereur est trahi ! L'ordre est sapé sur ses bases par des sociétés secrètes qu'animent les idées les plus subversives et les projets les plus révolutionnaires. Ce sont elles qui ont résisté

hier à la volonté des ministres. Ces sociétés! elles ont leurs chefs et leurs réunions et pas un de vous n'a pénétré dans leur sein et ne m'a rendu compte de ce qui se passait. Qui me dit qu'elles n'ont pas des ramifications et qu'elles ne trouvent pas des complaisances parmi ceux-mêmes qui sont chargés de les surveiller.

— Oh! monsieur le.....

— Laissez-moi donc parler. Eh bien, je vous déclare que si dans quinze jours vous ne m'avez pas livré toutes ces abominables associations pieds et poings liés, je vous signale tous aux hautes régions gouvernementales. Allez, messieurs, et comptez sur ma parole.

D'un geste olympien, M. Mathieu congédia policiers et gendarmes qui se retirèrent la tête basse ; resté seul, il s'abîma dans ses vastes pensées.

— Madame Mathieu voit juste ; elle m'a toujours dit de me méfier de ce monsieur de Faraman. Qui sait s'il n'a pas préparé cet échec avec cette astuce hypocrite qui caractérise cette race bretonne? Par le temps qui court, cette noblaille conspire au fond du cœur contre l'empire et s'entend avec la canaille. Monsieur de Faraman a intérêt à me nuire et serait aise de se mettre à ma place. Mais je suis là, moi, et nous allons voir! C'est par un coup de tonnerre que je dissiperai tous les nuages, car je ne peux pas me dissimuler que la chancellerie ne me pardonnera pas cet échec. Madame Mathieu, humiliée, m'accuse même de

m'être laissé jouer dans cette affaire. Mais le dernier mot n'est pas dit et je vais commencer par attaquer l'élection de ce jeune drôle, qui n'a pas craint de corrompre les électeurs en employant les moyens les plus honteux. Tout cela est très-affligeant. Madame Mathieu en est malade: la sauce qu'elle avait préparée elle-même hier au soir pour rehausser le rôti n'était que de la lavasse; ma carrière est fort compromise et je sens moi-même que je ne me porte pas bien.

Dans ce monde qui grouille autour de la justice et dans ces bas-fonds, tout s'enchaîne et tout se sait par les accointances de chaque heure. Avant la fin de la journée on connaissait dans la prison les fureurs comiques du Procureur impérial et ses objurgations. Les geôliers en causaient et en riaient beaucoup avec les gendarmes. Marcel qui, sachant lire et écrire, était utilisé et employé à la comptabilité de la pistole, entendit les cancans; son plan fut bien vite dressé: il entrevoyait le moyen de sortir plus tôt de la prison et peut-être de se venger. Cependant il faut lui rendre cette justice qu'il hésita. Le souvenir de son père et du mépris qui avait accueilli sa trahison, mépris qui avait rejailli sur lui-même, l'arrêta pendant deux jours. Le désir de recouvrer la liberté et de se créer un protecteur en la personne de M. Mathieu l'emporta; il écrivit à ce dernier qu'il avait des révélations importantes à lui faire.

Le Procureur impérial le fit venir et laissa

éclater toute sa joie aux premiers mots de l'ex-contre-maître; il se hâta de consigner régulièrement sa dénonciation qui fut longue et d'en dresser procès-verbal. Il tenait enfin tous les fils d'une conspiration qui menaçait le gouvernement et l'avait déjà atteint dans sa propre personne. Après avoir fait signer à Marcel un recours en grâce et lui avoir promis son prochain élargissement qu'il allait demander à Paris, il courut de toute la vitesse de ses petites jambes consulter son bon génie et annoncer la bonne nouvelle à madame Mathieu.

Celle-ci était occupée dans sa cuisine à faire prendre une gelée d'orange, opération délicate qui méritait toute sa sollicitude, quand son mari entra triomphant :

— Je les tiens enfin! s'écria-t-il, et il se hâta de lire la dénonciation de Marcel : l'histoire de la société l'Internationale, les sociétés coopératives de Clisson et Montigné, le complot d'Orsini, tout y était.

— Les réquisitoires sont prêts, continua monsieur Mathieu; je vais faire arrêter tout ce monde, y compris le nouveau conseiller général, ce vicomte de Rinçures.

— En effet cela me paraît grave, dit madame Mathieu ; je vous conseille de partir aujourd'hui même pour Angers et de porter votre procès-verbal au Procureur général.

—Hum ! fit le Procureur, pour que le Procureur

général ait toute la gloire de l'affaire; bien obligé, ma foi, vous me donnez là de jolis conseils, madame Mathieu? du tout, je vais d'abord faire lancer des mandats d'arrêt.

— Ne vous dépêchez donc pas tant, mon Dieu! que vous êtes pétulant, dit la ménagère, tout en ajoutant un peu de sirop à sa gelée pour lui donner de la couleur; — n'allez pas gâter cette affaire. Vous voulez faire arrêter tout le monde sans réfléchir.

— C'est tout réfléchi, répliqua le Procureur, les délits et les crimes sont constants et je ne vois pas pourquoi je me gênerais avec cet intrigant qui m'a soufflé indignement mon élection.

— Eh! eh! fit madame Mathieu, on ne sait pas. D'abord ce monsieur de Rinçures est fort riche, puis il est d'une bonne noblesse....

— Peuh! ma chère amie, le descendant d'un fermier-général ruiné en 89.

— Qu'importe? allié à la maison de Montigné et maintenant son héritier. — Tenez, monsieur Mathieu, moi, à votre place, je laisserais d'abord de côté ce monsieur de Rinçures, d'autant plus que des poursuites au lendemain de l'élection paraîtraient provoquées par le dépit de la défaite; je commencerais par le fretin, et puis nous verrions ce que l'instruction donnera.

— Vous pouvez avoir raison, dit le Procureur, après avoir réfléchi un instant.

— Une idée en amène une autre, ajouta ma-

dame Mathieu; pour écarter tout soupçon, je mettrais en jeu monsieur de Faraman, dont vous pourrez scruter la conduite dans cette occasion, et je lui ferais signer les réquisitoires. Comme c'est vous qui avez découvert le pot aux roses, et qu'au surplus vous ferez les rapports, vous aurez toujours tout l'honneur de l'affaire et vous éviterez ainsi toutes les récriminations.

— Ce n'est pas mal imaginé, madame Mathieu, je reconnais dans ce conseil votre profond bon sens ; vous étiez née pour les affaires et pour diriger un parquet. Si nous n'étions pas à la cuisine, je vous embrasserais.

— Chut ! monsieur Mathieu; ces idées libertines sont du plus mauvais genre. On n'aurait qu'à vous entendre !

— Eh ! eh ! eh ! fit le Procureur avec son ricanement strident, je vous ai connue moins revêche, alors que je vous adressais, au commencement de notre mariage, des bouquets à Chloris. J'en avais fait notamment un.... attendez donc.... ah ! je me souviens :

Elle la nuit quand je sommeille !
Elle au matin quand je m'éveille !
Elle les nuits ! elle les jours !
Elle partout ! elle toujours.

Eh ! eh ! eh ! ce petit bouquet vous a été agréable et nous a peut-être valu Sidonie.

— Assez ! monsieur Mathieu, qu'avez-vous donc aujourd'hui ? dit madame, dont les joues vermil-

lonnées tournèrent au cramoisi ; je vous engage à vous purger, vous êtes malade.

— Eh bien ! je vais vite organiser l'affaire avec mon Substitut et je partirai pour Saint-Georges examiner mes tonneaux, que j'ai trop négligés dans ces derniers temps.

— Ah ! fit le Procureur, qui avait gagné la porte et qui revint sur ses pas, j'oubliais de vous montrer un spécimen de l'écriture de ce drôle que nous avons pour petit-cousin, du fils de notre chère cousine Ducros. On a trouvé ce poulet dans les papiers de de Rinçures. Voyez en quels termes il parle de nous.

— Ceci mérite réflexion, dit Mme Mathieu, après avoir lu attentivement la lettre de Bataillon que Timoléon avait reçue le jour du mariage de Mariette. Que veut-il dire avec cette société qu'il organise ?

— Quelle société ? madame Mathieu.

— Regardez, vous n'avez donc pas lu :

« Mais je préside demain une réunion générale du bataillon sacré dont nous devons renouveler les statuts. Devoir et Patrie avant tout. Tu devrais même t'y trouver, puisque tu fais partie de notre Société. »

— Eh bien ?

— Comment, eh bien ! Vous ne comprenez donc pas que ce jeune homme fait partie de la société que vous voulez poursuivre, qu'il en est même le chef, et que voilà une excellente occasion de nous en débarrasser.

— Mais, madame Mathieu, il ne parle que d'une société de jeunes étudiants, qui n'a pas le moindre rapport...

— Qui n'a pas le moindre rapport !... Qu'en savez-vous?... Voilà bien les hommes! Vous ne savez pas lire entre les lignes... Du reste, que nous importe? Avec ces quatre mots on peut effrayer la cousine, éloigner son fils, et... qui sait!...

— Madame Mathieu, vous êtes d'une profondeur qui m'effraie...

— Laissez-moi ce papier, monsieur Mathieu, laissez-moi faire et allez à vos tonneaux. Je me charge de tout. Vous verrez, nous gagnerons dans cette affaire mieux qu'un misérable avancement.

XIV

Le Procureur impérial retourna à son parquet et brûla les réquisitoires qu'il avait préparés. Ce fut de l'air le plus indifférent du monde qu'il remit à M. de Faraman la dénonciation de Marcel.

— Voyez cela, lui dit-il, et arrangez-vous avec Caussade pour faire arrêter les principaux meneurs, ce Pruneau et trois ou quatre employés de chemin de fer. Moi, je pars pour Saint-Georges, où ma présence est nécessaire. Je m'en rapporte complétement à vous; du reste, nous en reparlerons à loisir, car je veux voir ce que cette affaire deviendra, avant de faire mon rapport au parquet général.

Quand son chef fut sorti, M. de Faraman se rendit chez le Juge d'instruction et ils lurent avec attention la dénonciation.

— Ah! ah! fit M. Caussade, avec son rire sinistre, il paraît que le Renard est un *mouton* (1). M. Mathieu lui aura promis sa grâce pour le faire moucharder. C'est une affaire à avancement, une affaire à soigner : elle ira loin. M. Mathieu n'en soupçonne pas la gravité pour vous l'abandonner ainsi.

— Peut-être, répondit le Substitut songeur, mais il ne me l'abandonne pas, tant s'en faut; nous en devons causer et il m'a dit de ne rien faire sans le consulter.

— Enfin, reprit M. Caussade, nous y mettrons toutes les herbes de la Saint-Jean et, en fait d'herbes, il n'y manquera ni fer ni clou.

Pruneau fut arrêté le jour suivant, à son grand ébahissement et à celui de Timoléon qui criait qu'on ne pouvait violer ainsi la demeure d'un conseiller général, d'un élu du peuple. La première personne que vit le vieux conspirateur en entrant en prison, fut Marcel.

— Ah! on t'a arrêté aussi, petit, dit-il; qui diable a vendu la mèche? Es-tu déjà interrogé? Que savent-ils?

Marcel embarrassé éluda comme il put toutes les questions et laissa croire qu'il n'était là

(1) On appelle mouton, dans les prisons, un espion.

que depuis la veille, mais il aurait donné beaucoup d'argent, s'il en avait eu, pour être dehors et jouer des jambes.

— Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir, reprit Pruneau; le *Curieux* (1) doit nous interroger dans les vingt-quatre heures. Je connais mon code. Malheur au cafard qui nous a vendus !

Marcel pâlit.

— En attendant, tu sais, fiston, continua le conspirateur, pas de bêtises, *motus* sur toute la ligne. Et puis, cela ne se passera pas comme ça : s'ils croient nous tenir, ils se trompent ; je saurai bien faire parvenir une lettre à Paris.

Pruneau fut déçu dans son espoir. Le Juge d'instruction l'interrogea bien dans les vingt-quatre heures, mais pour la forme seulement et se contenta de lui dire qu'il était inculpé du délit de société secrète.

— Il finira par tout avouer, se dit-il en rentrant en prison; un jour ou l'autre nous liquiderons.

Mais l'affaire se compliquait à cause des ramifications que l'on prêtait à Prúneau avec les Carbonari Italiens ; et avant de le confronter avec Marcel, les magistrats de Cholet tâchaient d'éclaircir l'instruction par l'entremise du parquet de la Seine. Monsieur Mathieu entendait donner à ce procès les proportions les plus colossales.

Marcel était sur les épines, il écrivait lettre sur

---

(1) Juge d'instruction.

lettre au Procureur pour le faire sortir. Celui-ci ne recevant pas d'ordres, n'y pouvait rien et s'était contenté de le faire séquestrer à la pistole pour le mettre à l'abri en cas de révélation. Ce ne fut que six semaines après que la bombe éclata. Monsieur Caussade, à bout de ressources, ne recevant aucun renseignement de son collègue de Paris, qui n'attachait aucune importance à une misérable affaire de province, se décida à mettre sous les yeux de Pruneau la dénonciation de Renard.

—Ah! c'est donc lui ! s'écria le prévenu, j'en avais comme un vague pressentiment. Bon chien chasse de race.

Néanmoins il nia avec une grande énergie et embarrassa le juge d'instruction qui ne pouvait lui opposer que les affirmations toujours suspectes d'un prisonnier et d'un co-inculpé, surtout quand celui-ci pouvait bénéficier de l'amnistie que la loi accorde au dénonciateur. La grande difficulté de l'accusation était de prouver que la société était secrète ou que l'association était composée de plus de vingt personnes. Or d'un côté Pruneau, tout en reconnaissant qu'il faisait partie de la société l'Internationale, soutenait que cette société toute sociale n'était pas secrète ; d'un autre côté, l'instruction ne trouvait pas dans l'association les vingt personnes voulues par la loi. Les papiers saisis au château de Montigné n'avaient donné aucune preuve. Tout ce qui était

compromettant avait été détruit au fur et à mesure par le prudent Pruneau.

En sortant de sa confrontation avec Marcel, Pruneau lui dit sèchement : Tu es bien le fils de ton père, bon sang ne peut mentir. Cela ne te porte pas bonheur : tu es méprisé de tout le monde et en particulier de ta femme, qui pendant que tu pourris à l'ombre, se gausse de toi et s'en donne à cœur-joie à Montigné avec le Grand Louis.

— Tu dis ! cria Marcel bondissant de fureur et se jetant sur Pruneau.

—Halte-là, dit un gendarme en saisissant Marcel, vite les poucettes, puisqu'on n'est pas sage.

Trois mois s'étaient passés en vaines recherches et l'on n'était pas plus avancé que le premier jour. Monsieur Mathieu dégoûté, voyant l'affaire aller à vau-l'eau, résolut d'en finir et, de crainte d'un échec, il chargea monsieur de Faraman de la régler et de la soutenir à l'audience. Les citations venaient d'être lancées par le Substitut, quand arriva une dépêche télégraphique du ministre de la justice qui mandait, en toute hâte, monsieur Mathieu à Paris.

Le Procureur prit à peine le temps de boucler sa malle et courut au chemin de fer.

— Que me veut le ministre ? se disait le magistrat tout le long de la route, et il ne cessait de relire le télégramme laconique.

Après avoir fait une toilette scrupuleusement

correcte, il se présenta le lendemain matin à l'hôtel de la place Vendôme et fut introduit tout de suite, sur le vu de sa carte, dans le cabinet du garde des sceaux.

— Monsieur le Procureur, lui dit celui-ci, je vous ai fait venir pour vous entretenir des poursuites que vous exercez contre la société l'Internationale. Je reconnais votre zèle et vous en tiendrai compte, mais ces poursuites sont inutiles. Nous sommes suffisamment armé aujourd'hui par la loi de sûreté générale, et l'Empereur, qui n'aime pas le bruit, tient à ce que l'on n'occupe pas les tribunaux, et par suite, le public, d'affaires politiques. Je vous conseille donc d'éteindre cette affaire.

— Votre Excellence connaît mon dévouement absolu et mon obéissance à ses ordres, répondit le Procureur, mais je prendrai la liberté de lui faire observer que l'affaire est réglée depuis deux jours et que le tribunal est saisi.

— Ah ! l'affaire est réglée ! dit le ministre en se pinçant les lèvres; peu importe : il ne faut pas qu'elle vienne à l'audience.

— Comment faire ? répliqua M. Mathieu d'un ton indiquant qu'il était prêt à tout.

— Cela m'importe peu, reprit l'Excellence ; mais songez que l'Empereur *ne veut pas* que cette affaire vienne à l'audience. Vous avez de bonnes notes, monsieur le Procureur, nous sommes sûrs de votre attachement, et il se pourrait que vous fussiez désigné pour la première vacance

d'avocat-général, qui ne saurait tarder. Adieu, monsieur, vous pouvez retourner à votre poste.

M. Mathieu ébloui des perspectives qui lui étaient ouvertes se leva en s'inclinant profondément ; il se retenait à quatre pour ne pas embrasser la main du ministre : et il avait bien tort, car l'Excellence ne s'en serait nullement offusquée.

— Que dois-je faire des prévenus ? demanda-t-il encore.

— Oh ! vous pouvez les lâcher ; contentez-vous de mettre le chef à la disposition du Ministre de l'Intérieur.

M. Mathieu se retira rayonnant et repartit le soir même pour Cholet.

— Evidemment, se disait-il, le gouvernement a un grand intérêt à étouffer l'affaire : lequel ? Je ne vois pas.

Le pauvre homme eût cherché bien longtemps sans trouver, car le garde des sceaux s'était bien gardé de lui dire que, depuis l'attentat d'Orsini, la société l'Internationale s'était révélée sous les aspects les plus dangereux et que les hauts personnages qui, à ses débuts, l'avaient protégée, n'avaient pas encore pu s'en retirer et craignaient d'être compromis. Pruneau connaissait admirablement cette situation et l'avait exploitée. Sa lettre, obligée de suivre mille détours, était arrivée tardivement au comité de Londres, qui néanmoins avait agi vigoureusement pour sauver un de ses membres les plus énergiques.

XV

M. Mathieu rentra dans son parquet en se frottant les mains :

— Très-cher, dit-il à M. de Faraman, nous voilà débarrassés de l'affaire.

— De quelle affaire ? demanda ce dernier.

— De celle de l'Internationale ; vous pouvez brûler le dossier et signer l'ordre de mise en liberté des prévenus, à l'exception de ce Pruneau que je vais expédier à Paris.

— Mais ce n'est pas possible, les citations sont lancées et l'affaire est fixée : elle vient après-demain.

— Tant pis, c'est l'ordre du ministre.

— Le ministre ne peut pas supprimer un dossier, insista le Substitut ; c'est moi qui ai fait les citations et j'en suis responsable.

— Ne vous occupez pas de cela. Je suis le maître à mon parquet, que diable ! allons, donnez-moi ce dossier.

— Certainement vous êtes le maître, dit d'un ton solennel M. de Faraman ; voici le dossier, mais rappelez-vous que, dès que j'ai signé les citations, si, après-demain, quand l'affaire sera appelée à l'audience, je ne l'ai pas devant moi, j'aurai l'honneur de vous donner ma démission.

— A votre aise, monsieur ; le gouvernement n'a

souci de services douteux. Du reste c'est moi qui tiendrai l'audience.

Le Substitut écrasa son chef d'un regard de mépris :

— Je vois où vous en voulez venir, monsieur, lui dit-il; sachez que les services douteux sont préférables aux services déshonorants. Je ne serai pas complice de cette infamie ; et, dans une minute, vous trouverez là ma démission.

Ce disant, M. de Faraman écrivit une seule phrase, signa, se leva et sortit sans même regarder M. Mathieu, qui ne savait quelle contenance tenir.

— L'insolent ! dit-il, il mériterait bien que je dressasse procès-verbal. Bah ! ça m'est égal, c'est un bon débarras.

Ce ne fut pas sans une certaine appréhension cependant qu'il se rendit à l'audience correctionnelle : il avait bien donné l'ordre au greffier de ne pas appeler l'affaire, mais le Président avait entre les mains une copie du rôle, contenant la nomenclature de toutes les affaires qui devaient venir à cette audience. Il n'ignorait pas en outre que la démission du Substitut était connue et provoquait un grand émoi au sein du tribunal.

L'audience s'achevait sans incident quand le Président, avant de la lever, s'adressa au greffier:

— Il y a une dernière affaire, — le ministère public contre Pruneau et consorts, — pourquoi ne l'appelez-vous pas ?

M. Mathieu se leva et expliqua que cette affaire ne viendrait pas, parce qu'il se désistait.

— C'est très-bien, monsieur le Procureur impérial, répondit le Président, il n'y a qu'une petite difficulté, c'est que le ministère public, dès que le tribunal est saisi par la citation des prévenus, ne peut plus se désister. La loi est formelle ; il faut de toute nécessité que l'affaire soit jugée. Le tribunal tiendra certainement compte aux prévenus des conclusions prises à leur égard ; mais il n'appartient, je vous le répète, qu'au tribunal de prononcer sur la citation.

M. Mathieu essaya vainement de protester et d'équivoquer.

— Le tribunal prononcera, dit encore le Président; mais il me semble difficile qu'il admette ces théories. Et non-seulement il y a la citation, mais il y a encore l'ordonnance du juge d'instruction qui renvoie les prévenus devant nous et sur laquelle le tribunal seul a le pouvoir de juger. — Où sont ces prévenus qui étaient arrêtés ?

— Je les ai fait mettre en liberté, répondit M. Mathieu.

Ce n'était pas tout à fait la vérité, puisque l'infortuné Pruneau, dont tous les calculs étaient trompés, avait été, selon les ordres du Ministre, expédié la veille au soir à Paris.

— Le ministère public n'a pas ce droit non plus, répliqua le Président ; le tribunal seul peut prononcer en l'état sur la liberté. Mais où est le

dossier ? Dans tous les cas il doit être mis sous nos yeux.

— Le dossier? répondit le Procureur interloqué et ne s'apercevant même pas qu'il subissait un véritable interrogatoire, le dossier! je n'ai pas à le remettre, puisque je retire l'affaire.

— Je vous répète, reprit le Président, que le tribunal jugera cette question. Je m'étonne que vous ne déposiez pas ce dossier sur son bureau. J'aime à croire qu'il n'a pas disparu, car l'enlèvement d'un dossier par le ministère public est une chose qui ne s'est jamais vue et contre laquelle protesterait toute la magistrature française. Enfin, le tribunal va délibérer.

Pendant la délibération, qui fut longue, M. Mathieu avait beau se dire qu'avec la protection du Ministre et de l'Empereur il pouvait tout se permettre, au fond il était fort mal à son aise.

Le Tribunal rentra en séance et rendit un jugement de sursis ordonnant que l'incident serait porté devant la Cour impériale d'Angers.

Cette Cour avait depuis longtemps à sa tête un vieillard vénérable, jurisconsulte consommé, aussi imposant par la dignité de son caractère que par l'importance de ses fonctions; sous son impulsion, elle rendit un arrêt d'évocation qui flétrissait la conduite du Procureur impérial de Cholet et qui lui enjoignait de faire venir l'affaire Pruneau et consorts, sous un mois, devant le tribunal de Cholet. — Le Garde des Sceaux s'émut peu de cette

algarade; il saisit à son tour la Cour de Cassation, qui cassa plus tard l'arrêt de la Cour d'Angers, et il accepta la démission de M. de Faraman.

XVI

Le premier soin de Marcel en sortant de prison fut de se mettre en quête de sa femme; il ne respirait plus que la vengeance et si Mariette s'était présentée au premier moment à ses yeux, il l'aurait tuée. Il voulut d'abord s'assurer par lui-même de la vérité des accusations de Pruneau et se dirigea vers Montigné en passant par Torfou. Il eut soin de ne pas suivre la route ordinaire, de peur de se rencontrer avec quelque membre de l'Internationale qui eût connu sa conduite dans le procès et lui aurait fait un mauvais quartier.

Quand la nuit fut tombée, il s'approcha du village en longeant les bords de la Moine, et il arriva devant la maison du Grand Louis, dont les alentours lui étaient familiers. La maison était close et respirait une telle tranquillité qu'elle semblait déserte; cependant, en appliquant son oreille sur la serrure, il perçut bientôt comme un murmure de voix, partant de la chambre de derrière, et bientôt après le frais éclat de rire d'un enfant. Son fils était là, donc sa femme y était; mais il voulut voir, et, retournant sur ses pas, il entra dans les jardins, séparés les uns des autres

par des murs peu élevés en pierre sèche, les franchit rapidement et arriva bientôt dans le jardinet de Louis Bérillon, attenant à la chambre de la maison. La lumière d'une lampe sortant de la croisée sans rideau, le frappa en plein visage; il se jeta dans l'ombre et, en s'approchant avec plus de prudence qu'un chat, il put contempler à son aise le spectacle touchant d'une scène de genre qui eût fait le bonheur d'un peintre. Mariette, pâle, languissante, enfouie dans un de ces grands fauteuils qu'on appelle des bergères et qui se sont réfugiés, invalides de la mode et tout en loques, au fond de la province, souriait au Grand Louis qui, assis devant elle, faisait sauter jusqu'au plafond l'enfant poussant des cris de joie et l'embrassait à pleine joue chaque fois qu'il retombait dans ses bras.

— Pas si fort! Louis, pas si fort! mon ami, disait la jeune mère heureuse du bonheur de son enfant; tu ne te doutes pas de ta force et tu pourrais lui faire du mal. Pauvre petit, il n'a jamais été si heureux!...

— Oui, il en a assez, répondit Bérillon, il faut le coucher, mais avant je vais fermer les volets.

Marcel n'eut que le temps de s'esquiver et de reprendre sa route : il en avait assez vu, cela lui suffisait.

— Ah! tu joues au papa! toi, brigand, assassin, se disait-il en enjambant les murs, eh bien, je vais vous en donner du papa! et il retourna rapi-

dement à Cholet. Il ne put pénétrer que trois jours après dans le cabinet de M. Mathieu qui, depuis qu'il était privé de son substitut, n'avait plus même le temps d'aller soigner son vin à Saint-Georges.

— Monsieur le Procureur, lui dit-il, je viens vous porter une plainte contre ma femme ; chacun son tour ; c'est bien juste qu'elle mange aussi de la prison.

— Qu'arrive-t-il? mon ami, demanda le Procureur avec bienveillance ; Marcel lui plaisait.

— Il arrive, monsieur, que, pendant que j'étais sous les verrous, ma femme s'amusait à Montigné avec son ancien amoureux, vous savez, celui qui m'avait assassiné et qui a été acquitté en cour d'assises à Angers.

— Ah! oui, oui, je me souviens : un nommé Bérillon, je crois.

— Oui, monsieur, c'est bien cela.

— C'est donc vous qui... ajouta M. Mathieu en ajustant son monocle sur son œil.

— Oui, monsieur, c'est moi qui ai été malade si longtemps de ce coup de boule qu'il m'avait appliqué en pleine poitrine. Eh bien, ce gueux-là, non content de m'avoir tué, vient encore de m'enlever ma femme et ils vivent ensemble à Montigné, censément comme s'ils étaient mariés.

— Alors vous venez me porter une plainte en adultère ; mais êtes-vous sûr du fait?

— Oh! oui! monsieur, je les ai vus moi-même, il y a trois jours, quand je suis sorti de prison.

— Bien ! bien ! nous verrons cela, dit M. Mathieu en écrivant ; maintenant signez votre plainte, et voici un ordre que vous allez porter vous-même à la gendarmerie.

Dans la soirée de ce même jour, le Grand Louis et la Mariette étaient assis l'un près de l'autre dans la pièce où Marcel les avait si bien examinés. La jeune femme abandonnait sa main moite de fièvre ou d'émotion au jeune homme qui la contemplait avec la passion la plus tendre.

— Tu dis donc, Louis, qu'il t'a fait payer ces trois mille francs de dommages.

— Ah ! mais oui ; il y a deux ans de cela, et encore il avait fait commencer une saisie, parce que je n'avais pas l'argent tout prêt et que je n'en trouvais pas tout de suite.

— Mais qu'a-t-il fait de tout cet argent le misérable !

— Oh ! c'est bien facile à deviner : il est chez le père Galot et chez tous les cafetiers de Clisson et de Cholet. Enfin ne pensons plus à cela ; t'en voilà débarrassée, puisque ton avoué t'a dit qu'on t'avait donné la séparation.

— Ah bien oui ! débarrassée ! mon pauvre Louis, l'avoué, quand il est venu, m'a bien expliqué l'affaire, il paraît qu'il en peut « rappeler » partout.

— Mais il n'en « rappellera » pas, ne t'inquiète donc pas comme cela, il est trop honteux.

— Honteux ! lui ! tu ne le connais guère ; avec cela qu'il a été honteux de te faire payer les trois

mille francs; puis avec leur séparation, qu'est-ce que je vais devenir? monsieur Grosnier m'a bien dit que de longtemps je ne pourrais pas travailler; — je me sens toujours bien bas, toute disloquée : c'est déjà miracle que je vive! et c'est grâce à toi!

Louis regardait Mariette avec stupéfaction.

— Tu as beau me regarder, mon garçon, je ne peux pas rester toujours chez toi : ce n'est pas ma place, tu le sais bien. Oh! ce n'est pas que j'aie peur d'abuser, je connais ton cœur, mais il faut que tu te maries. — Ne jure pas, ajouta-t-elle en voyant Bérillon faire un geste de protestation, ne jure pas! Il ne faut pas dire fontaine..... Tu ne peux pas continuer à vivre seul et si tristement. Puis, ce n'est pas moi qui peux te rendre heureux.

— Mais Mariette, Mariette! pourquoi ne resterais-tu pas ici? où veux-tu aller avec ton enfant que j'adore?

— Où j'irai? je n'en sais rien, mais je ne resterai pas ici parce que je ne peux pas me marier avec toi. La séparation, comme m'a dit l'avoué, ce n'est pas le divorce.

— Qu'est-ce que cela fait? répartit naïvement le jeune homme.

— Ce que cela fait! — je sais bien, mon Dieu! que je n'ai pas de droit d'être déjà si fière, répondit-elle d'une voix sourde en pensant à sa dernière entrevue avec Timoléon; cela fait, mon Louis, que quand même j'en aurais la force, je

ne pourrais jamais te rendre heureux comme je le voudrais.

— Tu te fais des idées, Mariette, tu sais, moi, je ne sais pas parler aux femmes, je n'ai jamais parlé qu'à toi; j'ai toujours senti que je t'appartenais! je ne puis te dire qu'une chose, c'est que tu es ici chez toi et que ton enfant est mon enfant. Que tu sois là! c'est tout ce que je demande! Je serai toujours heureux: je t'ai toujours aimée et je n'aimerai jamais que toi.

— Eh bien, moi aussi, dit la jeune femme en pressant fièvreusement les mains du brave garçon, je te le dis pour la première fois, moi aussi je t'aime! mais.....

— Bien parlé! les tourtereaux! dit une voix mâle qui se fit entendre à la porte, et M. le maréchal-des-logis chef de gendarmerie de Cholet en personne, apparut dans l'encadrement. Derrière lui se dessinait dans l'ombre le bicorne d'un gendarme.

Le Grand Louis avait bondi comme un lion surpris:

— De quel droit? s'écria-t-il.

— Au nom de la loi! je vous arrête tous les deux, *flagrrrante deliquo*, comme dit monsieur le Procureur impérial, répartit le sous-officier; mes pouvoirs sont en règle: voici le réquisitoire en bonne forme et, si vous le permettez, nous allons procéder à la constatation; si vous ne le permettez pas ce sera pareillement la même

chose. Hum! nous disons qu'il n'y a qu'un lit dans la chambre.

Mariette d'abord stupéfaite comprit la première de quoi il s'agissait.

— Mais, monsieur le gendarme, dit-elle, nous sommes innocents tous les deux : j'ai été recueillie abandonnée et mourante par Louis Bérillon ; il m'a soignée comme l'aurait fait mon père. Il n'y a pas autre chose entre nous. Vous voyez bien : cette chambre est la mienne, celle où je couche, et son lit à lui est à la cuisine.

— Sufficit! la belle, c'est vrai qu'il y a un lit à la cuisine, mais cela ne prouve rien ; çà ne me regarde pas : vous vous en expliquerez avec monsieur le Procureur impérial. Allons, dépêchons-nous, madame, ajouta-t-il avec impatience, je n'ai pas le temps d'attendre, il se fait tard, il nous faut être à la gare pour le dernier convoi.

— Mais où nous menez-vous? demanda Louis en se reculant comme s'il voulait prendre de l'élan pour se précipiter sur l'officier de justice.

— Où je mène, pardié! à la prison !

— Si vous la touchez, je vous tue! s'écria le grand garçon en brandissant une chaise.

Le gendarme qui suivait le sous-officier tira son sabre.

— Louis, je t'en supplie, Louis! fit la Mariette voulant se jeter entre les combattants. Mais ses forces la trahirent et elle retomba évanouie. Bérillon se jeta à ses genoux et pendant qu'il

cherchait à la ranimer, il se laissa garrotter comme un enfant.

— Qu'allons-nous faire de la femme? Marchef (1), dit le gendarme; elle paraît conséquemment trop malade.

— Laissons-la ici, répondit le sous-officier, en passant nous appellerons une voisine pour la soigner et moi je reviendrai demain.

Il fallut entraîner de force le Grand Louis qui se roulait aux pieds de la pauvre femme.

XVII

Mariette ne put se lever que trois jours après pour aller voir M. de Faraman, qui se remettait à Montigné des émotions de sa démission et qui y attendait les évènements : elle lui raconta ses derniers malheurs. L'ancien magistrat s'efforça de la rassurer :

— J'irai vous défendre moi-même, ma pauvre enfant, dit-il, et si les choses sont telles que vous les racontez, il est probable que vous serez acquittée, quoique les acquittements soient rares en cette matière. Il est même probable que lorsque j'aurai parlé à Caussade, une ordonnance de non-lieu sera rendue en votre foveur. Revenez me voir dans huit jours.

---

(1) Abréviation de Maréchal-des-logis en chef.

Mariette ne vécut pas pendant ces huit jours; elle s'attendait à être arrêtée aussi; elle ne le fut pas pourtant sur le vu d'un certificat que M. de Faraman fit signer au docteur Grosnier.

Elle n'eut garde de manquer au rendez-vous.

— Eh bien, pauvre femme, lui dit M. de Faraman, cela ne va pas bien. Le maréchal-des-logis de gendarmerie prétend vous avoir entendu prononcer des paroles constatant l'adultère, et, de plus, il est question d'une visite très-compromettante que vous auriez faite au vicomte de Rinçures. On doit l'entendre comme témoin aujourd'hui ou demain. Il est donc de plus en plus probable que vous serez renvoyés tous les deux devant le tribunal.

— Ah! mon Dieu! mon Dieu! s'écria Mariette en se tordant les bras; — mais puisque je suis séparée! à quoi sert donc la séparation?

— A quoi elle sert? je vous avouerai que pour les ouvriers je n'en sais trop rien et qu'elle me paraît une institution beaucoup plus faite au profit des maris qu'à celui des femmes. La femme séparée comme vous, pour cause de mauvais traitements, n'est pas même plus à l'abri des coups après la séparation qu'avant; le mari qui la battra après sera puni de quelques mois de prison comme il l'a été avant; il trouvera peut-être moins d'occasions de la battre: voilà tout.

— Mais pourquoi ne peut-on pas divorcer? Regardez! Monsieur, est-ce que dans ce moment je

peux gagner ma vie et celle de mon enfant. A qui m'adresser? mon mari m'a tout mangé! — Je lui demanderais du pain qu'il ne m'en donnerait pas. Je n'ai personne pour m'aider et me protéger. Et quand je rencontre un brave garçon qui m'aime, qui me protégerait, qui nourrirait mon enfant et m'aiderait à l'élever; quand cet homme m'a ramassée mourante dans la rue, m'a recueillie, m'a sauvé la vie, voilà qu'on nous met en prison! comme si je n'étais pas une honnête femme, et je suis une honnête femme! quoi qu'ils en disent, monsieur de Faraman. Mon Dieu! pourquoi ne peut-on pas divorcer?

Et la malheureuse pleurait toutes les larmes de son corps.

— Pourquoi? parce que les hommes rêvent l'impossible et que les choses les plus simples sont toujours les plus difficilement admises. La plus grande partie des jurisconsultes et des philosophes réclament le divorce au nom de la morale, de l'intérêt des enfants et de la liberté humaine. Le divorce est surtout nécessaire dans la classe ouvrière où votre cas se présente très-souvent. C'est comme magistrat, c'est en constatant chaque jour les résultats inutiles, quand ils ne sont pas déplorables, de la séparation pour les ouvrières, que j'ai bien été obligé de reconnaître la nécessité du divorce; car, par mon éducation et les traditions de ma famille, j'y étais hostile. Il est évident que s'il est un moyen pour la femme de sortir de

l'affreuse situation que lui crée l'abandon du mari, ce moyen est le divorce! Mais quand nous le crierions encore plus haut, à quoi cela nous servirait-il? Le divorce n'existe pas, et dès que l'Impératrice a eu un fils, ajouta-t-il avec un léger sourire, je ne vois pas que de longtemps on songe à le rétablir; nous n'avons donc qu'à nous soumettre.

— Et comment, mon bon monsieur, ce pauvre Louis qui n'est victime que de son bon cœur, passerait en jugement et serait condamné!

— Il est difficile que si vous êtes condamnée, vous, lui ne le soit pas. — Un procès en adultère ne peut être arrêté que par deux moyens: ou par le retrait de la plainte du mari, qui est le maître de son honneur, ou par la mort de la femme, qui anéantit aussi la complicité. Peut-être qu'en offrant de l'argent à ce Renard, on viendrait à bout de lui. Vous pourriez essayer de le voir ou de lui faire parler; il ne doit pas avoir grand argent maintenant, et sans doute qu'avec mille francs on lui ferait faire bien des choses.

— Vous croyez? monsieur, répondit Mariette machinalement et comme frappée par une idée.

— Oui, c'est un moyen; mettez-vous à la recherche de cet homme, je crois que vous réussirez.

— Pauvre femme! se dit M. de Faraman, quand sa cliente fut sortie, pauvre femme! encore une victime de la séparation! Les Présidents des tribunaux devraient avoir la précaution, si ce n'est

l'obligation, de les avertir que la séparation ne dissout pas le mariage et qu'elles sont astreintes à garder la fidélité conjugale, comme appartenant toujours à leurs maris.

— Elle aussi réclame le divorce comme tant d'autres, comme toutes ces malheureuses qui sont abusées par une véritable tromperie de la loi et qui ne le savent que trop tard. — Le divorce! Tout en commande l'institution et c'est en France, sur cette terre de l'indépendance, où règne l'esprit de contradiction que cette institution serait le plus nécessaire. Combien de ménagements, de concessions, de patience, de générosité réciproques, apporterait dans le mariage la possibilité de le rompre. Que d'agacements, d'irritations, de désespoirs n'ont d'autre cause que le poids continuel d'une chaîne, à laquelle on se sent rivé, bon gré mal gré, jusqu'à la mort! Que de crimes horribles en sont tous les jours la conséquence! Mais ce qui détermine mon opinion, c'est l'horrible position des enfants dans la séparation, des enfants qui, par ce temps d'égoïsme féroce et éhonté, sont le plus souvent abandonnés et par le père et par le mère; tout au moins leur sort n'est plus protégé que par une tendresse douteuse. Ne sont-ils pas l'anneau vivant d'une chaîne odieuse? avec le divorce leur avenir est réglé par la loi. Si les parents sont riches, l'avenir des enfants est fixé préalablement; des sommes suffisantes sont allouées pour leur constituer

un établissement. Si les parents sont pauvres, les enfants ont au moins la chance de retrouver soit un père, soit une mère et ils n'ont pas l'inconvénient de voir les auteurs de leurs jours dans une situation équivoque, quand elle n'est pas honteuse et déshonorante. La société actuelle demande des situations nettes pour tous ses membres, dont le travail, l'élan et les bonnes mœurs ne lui sont certainement acquis qu'à cette condition. On a parlé de la démoralisation fatale de la femme séparée; que dire de celle de l'enfant? Le premier soin de l'époux à qui l'on a confié sa garde n'est-il pas de lui apprendre à mépriser et à haïr l'autre? L'instinct de la défense personnelle l'emportera toujours sur la prudence. Il s'agit avant tout d'expliquer comme l'on peut une situation inexplicable et c'est ainsi que l'enfant est instruit de tout ce qu'il devrait ignorer. A cette école l'enfant apprend la méchanceté, la vengeance et l'impudeur. La pauvre victime s'agite au milieu des difficultés matérielles et des impossibilités morales, et, le plus souvent, il est étouffé par ce cauchemar dans lequel il s'est vainement débattu. Le divorce éteindrait les haines, la séparation les nourrit. Mais encore une fois telle est la loi; le premier devoir de l'honnête homme et du bon citoyen est de la respecter et de la faire observer, et ce n'est pas moi qui commencerai aujourd'hui à me soustraire à ce devoir rigoureux.

Mariette n'avait entendu et compris qu'une chose

dans les paroles de son dévoué défenseur : c'est que si elle mourait, le procès serait fini et que le Grand Louis serait mis en liberté. Elle sentait qu'elle était bien malade, mais elle traînerait assez de temps pour laisser arriver une condamnation. Elle prit vite son parti et rentra à la maison de Bérillon, où elle écrivit :

« Mon Louis bien aimé, moi qui t'ai donné tant de chagrins, je vais te causer le dernier. Il le faut. Je meurs parce que je t'aime et je sens que tu me pardonneras. Je ne veux pas que ta pitié et ton bon cœur te rendent victime des méchants et des gens corrompus qui ont osé suspecter tes sentiments et les miens. Dieu te bénira, va, mon bon Louis. Je te laisse mon fils ; tu en feras un honnête homme, un travailleur. S'il vient à s'oublier, tu lui diras ce qu'était son père entraîné par les mauvaises compagnies, et tout ce que j'ai souffert, que je le supplie de te rendre heureux, de se laisser élever par toi, de prendre de bonne heure des habitudes sérieuses et chrétiennes, de fuir les paresseux. Qu'il reste ici à la campagne et qu'il apprenne à cultiver la terre : c'est le métier qui donne les plaisirs les plus purs, la vie la plus tranquille et la plus heureuse. Adieu, adieu et merci, je vais t'attendre.

« Ta MARIETTE. »

Elle plia ce billet, et le plaça en évidence

sur la table; puis elle prit son enfant qui dormait et le tint embrassé longtemps, bien longtemps; de grosses larmes brûlantes tombaient sur la tête de cet ange et quand elle le voyait se réveiller, elle le berçait pour le rendormir. Elle comprenait que si son enfant la caressait, elle perdrait tout courage.

— Allons! il faut en finir, s'écria-t-elle; elle remit l'enfant dans son berceau, lui donna un dernier baiser et sortit. Elle entra chez la Tontine dont elle ne trouva que la mère.

— Je me sens mieux aujourd'hui, dit-elle, en s'efforçant de sourire, et je vais jusqu'au bout du village au devant du Grand, qu'on doit mettre en liberté, d'après ce que m'a dit M. de Faraman.

— Ah! tant mieux! dit la vieille femme, votre affaire est donc finie, ma pauvre amie?

— Oh! oui, elle va l'être! rendez-moi le service, si je n'étais pas revenue dans une heure, d'aller voir ce que fait le petit que j'ai laissé endormi. Voilà la clef.

— J'irai tout de même, ou bien la Tontine qui rentrera bientôt, ira.

— Je compte sur vous, adieu, je me sauve vite, dit la Mariette qui s'éloigna rapidement pour ne pas éclater.

En quittant Montigné, la Moine se replie brusquement dans la direction du Sud et serpente avec des sinuosités sans nombre au milieu des prés et des bois jusqu'à Clisson; chaque coude est

marqué par un gouffre dont le plus connu dans le pays est le trou de la Citerne qui n'a jamais rendu à la vie les malheureux entraînés dans ses eaux. Les bouleaux et les aunes touffus bordent la rive et s'entre-croisent comme pour défendre l'approche d'un endroit dangereux ; les rayons du soleil n'arrivent à la rivière que quand l'astre est au zénith, et pendant le reste de la journée, l'ombre, le silence et l'horreur règnent sur ces bords humides, où rampent tristement dans la fange quelques êtres visqueux.

C'est là que se traîna la Mariette en se frayant avec difficulté un chemin à travers les ronces ; elle s'assit, sans regarder l'eau, sur une racine d'aune qui surplombait l'abîme, lia sa robe autour de ses jambes et la tête dans ses mains repassa toute sa vie. Ce fut une suprême confession qu'elle adressa à Dieu; elle lui demanda pardon du crime qu'elle allait commettre :

— O mon Dieu ! Dieu juste et bon, s'écria-t-elle, toi qui ne permets pas l'injustice, toi qui t'es fait victime et qui as subi la mort par dévouement, soutiens ma volonté ; tu me punirais toute ma vie et au delà de n'avoir pas empêché une si criante injustice. Mon devoir est de me sacrifier et de me dévouer pour l'innocent ; mais si je me trompe, oh ! pardon, pardon, mon Dieu.

Peu à peu, sous l'empire d'une exaltation croissante, son âme quitta la terre. Une lumière éblouissante et étrange l'inondait; elle se leva :

l'eau lui parut ruisselante d'or, les ondines, la tête couverte de fleurs, se jouaient sur la nappe brillante et lui faisaient signe du doigt ; au milieu d'elles sa mère qui l'appelait et lui tendait les bras. Elle se mit à chanter :

Sur ces rives désertes,
Dans son nid d'algues vertes,
Dieu seul l'éveillera !

Le dernier mot se perdit dans le jaillissement de l'eau.

L'écho répéta : Dieu seul l'éveillera !

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

ÉPILOGUE

Un an après, jour pour jour, les deux cloches de l'église de Montigné sonnaient à toute volée; les ornements les plus frais s'étalaient sur le maître autel garni de fleurs; Monseigneur, évêque *in partibus* de Trébizonde, escorté du curé et du vicaire, revêtu tous deux de dalmatiques somptueuses, se préparait à officier dans une grande cérémonie. Monsieur le vicomte Timoléon de Rinçures épousait mademoiselle Sidonie Mathieu, fille de monsieur Mathieu, avocat-général à Poitiers, et chevalier de la Légion d'honneur, disaient les lettres de faire part.

Monseigneur n'attendit pas longtemps.

Au premier appel des cloches, le cortége était sorti du château et s'était mis en route. Monsieur Mathieu, plus frais, plus pimpant que jamais, un coup de vent artistique dans ses cheveux frisés et un ruban rouge à la boutonnière, trottinait en tête donnant le bras à la jeune Sidonie, mariée depuis la veille par monsieur le maire, mais encore vicomtesse *in partibus*, non moins que Monseigneur.

Venait après, madame Mathieu un peu plus rubiconde et les yeux un peu plus méchants, conduite par Timoléon qu'elle avait barbouillé de poudre de riz pour dissimuler sa trogne lie de vin. Les gros yeux ronds à fleur de tête du futur indiquaient plutôt l'étonnement qu'une folle joie. Puis suivaient les invités, parmi lesquels se faisaient remarquer par leur belle prestance, monsieur le premier Président et monsieur le Procureur général de la Cour de Poitiers.

Aucun magistrat du ressort de la Cour d'Angers ne figurait dans l'assistance.

Tous les habitants du village étaient sur leurs portes pour voir défiler une si belle procession.

— Eh! père Galot, disait Joseph Cornu, vous allez perdre une fameuse pratique.

— Qui sait? répondit le sceptique aubergiste, qui a bu boira; il me reviendra tout de même, quoique depuis quelque temps je n'aie pas reçu aussi souvent sa visite. Ah! ce n'était plus comme du temps de Pruneau, ajouta-t-il avec un soupir.

— Qu'est-il devenu ce Pruneau? Qu'il avalait donc bien une purée d'absinthe!

— On ne sait pas: on dit qu'il a été envoyé secrètement à Cayenne, mais on n'en est pas sûr.

— Et Marcel, qu'est-il devenu? Quel bon vivant! mais quel sans cœur! quel feignant! C'est lui qui a débauché tout le monde. En a-t-il mangé de l'argent! et nous en sommes-nous flanqué

des bosses! On ne l'a plus revu depuis que sa femme s'est tuée; il a disparu aussi celui-là.

— Marcel Renard?

— Oui, Marcel.

— Que si, j'en ai eu des nouvelles. Il me devait encore quelque petite chose et je me suis fait payer. Oh! il était bien casé! Il paraît que son père, qui est un gros bonnet dans la police de Paris, lui a fait avoir une bonne place d'agent; ça rapporte gros, ces places-là : aussi, il m'a payé rubis sur l'ongle; puis, comme il continuait toujours à s'ivrogner, on le renvoya, mais on s'en servit pour la police secrète; et, un beau jour, on le trouva dans un ruisseau de la rue aux Ours, ivre, mais ivre, qu'il tremblait, écumait et criait au feu comme un damné. Quatre hommes eurent toutes les peines à le tenir. Les médecins déclarèrent que l'absinthe et le tabac l'avaient rendu fou furieux, et que s'il en réchappait, il resterait toute sa vie imbécile et paralysé. Il crie nuit et jour qu'il brûle, et on ne l'apaise qu'en lui introduisant dans la gorge de la glace et en lui badigeonnant avec une plume la bouche et les lèvres d'eau glacée. Mais il n'en a pas pour longtemps, il paraît, car ses cris, ses hurlements, ses attaques d'épilepsie, malgré la camisole de force, l'épuisent d'autant plus vite qu'il ne peut rien prendre que son eau glacée. Il vaut mieux qu'il meure comme cela, d'ailleurs, car de ses amis des sociétés secrètes, qu'il a dénoncés et fait emprisonner, le cherchent

depuis longtemps et guettent sa sortie de Charenton pour le poignarder lui et son père. Ils n'échapperont pas. Le crime n'est jamais impuni, tôt ou tard la justice a son tour, et l'on est puni par où l'on a péché. Mais, laissons-là toutes ces histoires. Il avait été mal élevé étant jeune et n'avait pas voulu plier, ni faire effort sur lui-même. Dieu l'a puni comme il a puni son père, qui a foulé aux pieds ses devoirs pour mener une existence facile et qui vit misérablement, abandonné de tous.

— Ah! voilà M. de Faraman; bonjour, M. de Faraman.

— Bonjour, mes amis, répondit l'ex-substitut, j'ai du nouveau à vous apprendre. Voici ce que je lis sur le journal d'avant-hier : « Hier est mort, à l'asile des aliénés, un malheureux ouvrier, nommé M. R., que l'on avait ramassé, ivre mort, rue de Turenne, il y a deux jours. Les médecins ont déclaré que ce pauvre diable était mort d'une intoxication alcoolique, d'abus d'alcool et de tabac. »

— Tiens, voilà Vilot, cria Joseph en apercevant le barbier-tisserand-ménétrier qui arrivait en tenant à la main un joli petit enfant. — Tu n'es pas de la noce, toi; on a fait venir, il paraît, un orchestre de Nantes. Ce n'est pas comme à la noce de la Mariette Poirot. Cré nom! Nous avons-t-y bu cette fois! Ils ne s'amuseront pas tant ce soir.

— Ni nous non plus, répondit philosophique-

ment Vilot; je suis venu tout de même montrer la fête au petit du Grand.

— Qu'est-ce qu'il fait le Grand? on ne le voit plus.

— Il fuit le monde qu'il a pris en dégoût. Il est devenu si triste, qu'il fait pitié à voir; le chagrin le tuera : non-seulement il n'a pas mis le pied à l'auberge depuis sa sortie de prison, mais il a même abandonné complétement la pipe qu'il ne fumait que le dimanche seulement. Pour ne voir personne, il ne va plus qu'à la première messe; sa seule compagnie, sa seule distraction, c'est ce pauvre petit de la Mariette qu'il adore. Il ne sort que pour aller dans les champs, à son travail, et alors il m'amène le petit de la Mariette pour que je le garde près de mon métier ou que je le promène. C'est bien triste, si jeune, de n'avoir ni père ni mère. Je viens d'apprendre la mort effrayante de son père, et j'en suis tout bouleversé. Le malheureux, s'il a bien fait souffrir sa femme, il a bien souffert, lui aussi, avant de mourir.

— Il ressemble tout de même à sa mère, le pauvre petit malheureux mioche.

— Oh! oui, qu'il lui ressemble, c'est tout son portrait; c'est pour cela que le Grand Louis ne voudrait jamais s'en séparer, surtout maintenant qu'il est orphelin.

— Ah! voici les mariés. Cette fois ils sont ensemble. Qu'est-ce qu'il a donc M'sieu Timoléon, il est tout pâle.

— Oh! répartit l'aubergiste Galot, c'est une mode qu'ils ont comme ça de se machurer avec de la craie, pour se donner de la convenance. Il paraît qu'il va démissionner du Conseil général pour donner la place à son beau-père, qui y tient beaucoup.

— C'est drôle! il avait eu pourtant bien de la joie à le battre.

— Oui, mais ça s'est arrangé ainsi pour le mariage; ils comptent tous les deux sans M. de Faraman, qui ne les aime pas et qui les gênera.

— Çà, c'est vrai! nous ferons tout ce que voudra M. de Faraman. Qué brave homme! Depuis qu'il n'est plus magistrat, il est quasiment l'avocat du pays; quoi! il n'y a que lui.

— Et si bon, si honnête avec le pauvre monde! C'est un homme du bon Dieu! Rien qu'à causer avec lui cinq minutes, ça fait du bien, on se trouve mieux disposé. Sa vue rend meilleur. Avez-vous vu comme il nous parlait bien tout-à-l'heure? et avec quelle bonté et quelle amabilité il nous a lu la mort de Marcel sur le journal? Ah! le charmant monsieur!

— Voilà la noce rentrée, rentrons aussi, dit Vilot en prenant l'enfant sur son bras et en l'embrassant, — allons revoir papa.

Le splendide dîner servi au château fut réglé suivant l'étiquette la plus magistrale. Mme Mathieu avait placé à sa portée son gendre qu'elle n'appelait jamais que monsieur le vicomte, de façon à lui

mesurer le vin qu'elle lui versait elle-même ; Timoléon paraissait résigné, le pli était déjà pris. Le soir elle conduisit madame la vicomtesse à la chambre nuptiale : Ma fille, lui dit-elle, je n'ai qu'une recommandation à vous faire ; vous savez combien mon union avec monsieur Mathieu est heureuse ; c'est qu'il a le bon esprit de se laisser diriger entièrement par moi. Sachez diriger aussi monsieur le vicomte, et, pour commencer, décidez-le à prendre le titre de comte de Montigné, titre auquel il a droit, puisqu'il a hérité du fief. J'aurai la satisfaction de vous appeler madame la comtesse et ce sera la légitime récompense de tous les soins que j'ai pris de vous dans votre enfance. N'oubliez jamais que de ce jour vous êtes maîtresse absolue ; que vous ne devez prendre conseil que de moi seule et ne rien faire sans mon avis ; commencez donc dès ce moment à user de vos droits et conservez toute votre liberté. — Laissez M. de Rinçures à l'écart et montrez-lui, dites-lui bien que, seule, vous entendez diriger et commander. Le bonheur du ménage dépend du commencement : exigez fermement et vous serez heureuse comme moi.

Deux jours après, Timoléon reçut par la poste une lettre couverte de timbres, il l'ouvrit et vit avec étonnement qu'elle venait de Bélem au Para.

— Qui diable m'écrit du Para ? dit-il, je n'y connais personne.

Il courut à la signature ; la lettre était signée Emile Ducros.

— Tiens ! c'est de ce bon Bataillon ! Comment est-il au Para ! En voilà une d'idée d'aller se promener si loin. Voyons ce qu'il chante.

« Mon cher Timoléon,

« Quand tu recevras cette lettre, je ne serai plus, je n'ai plus que quelques heures à vivre. Je ne vois que toi sur qui je puisse compter pour exécuter mes dernières volontés et m'aider à assurer l'existence de ma femme. »

— Ah ! il était marié, se dit Timoléon, je ne le savais pas ; il continua :

« Pour que tu comprennes ce que j'ai à te demander, il faut que je te dise, aussi vite que je le pourrai, comment je me suis marié et comment je suis ici.

» Comment je suis ici...! Pourquoi ? je ne le sais pas ; je n'y comprends rien. J'ai été arrêté à Rennes pendant la nuit par quatre gendarmes, conduit à Saint-Nazaire et embarqué sans que j'aie pu me défendre, écrire un mot, proférer une plainte. Deux mois après on me déposait à Cayenne, où j'ai enfin appris que j'étais déporté pour mes opinions politiques ! et parce que j'avais conspiré contre l'Empereur ! Comprends-tu ? Peu importe : le temps presse. Je te dirai en deux mots que je me suis échappé, grâce à une mulâtresse qui,

connaissant le pays, m'a guidé à travers les forêts et les marécages et m'a conduit au Brésil. Ici nous avons vécu comme nous avons pu; j'ai écrit bien des fois à ma mère sans obtenir de réponse. Il est probable qu'elle est tenue sous cloche par son cousin le triste Procureur impérial de Cholet.... »

— Au fait, interrompit encore Timoléon, ce bon Bataillon est maintenant mon cousin. Oh! que c'est drôle! que c'est drôle!! — Où en suis-je? — Ah! voilà:

« ... Le Procureur impérial de Cholet qui ne doit pas être étranger à toutes mes mésaventures. Je te dirais bien toutes mes raisons de le croire; car il faut attribuer l'infamie de mon arrestation à quelqu'un qui était intéressé à se débarrasser de moi: mais je suis à bout de forces. Avant-hier, j'ai su que ma maladie était la fièvre jaune; je me suis hâté d'épouser devant un prêtre celle à qui je dois ma délivrance, celle à qui j'ai dû vingt fois la vie, celle qui est la mère de mon enfant. J'ai appris assez de droit à l'école pour savoir ce que vaut ce mariage. Cependant il doit être sacré pour ma mère à qui tu porteras la lettre ci-jointe; tu la lui remettras à elle-même, jure-le moi. Dis-lui tout ce que ma femme a fait pour moi, dis-lui que mon enfant doit porter mon nom, dis-lui qu'ils n'ont qu'elle pour les soutenir. Qu'elle les fasse venir en France, dans cette belle France que je

ne reverrai plus ; qu'elle les accueille, qu'elle soit leur mère. Du haut du ciel, je la bénirai pour tout ce qu'elle fera pour eux !... Adieu, mon vieux camarade, ma vue se trouble, je n'ai que le temps de te serrer encore une fois la main.

» EMILE DUCROS.

» P. S. Méfie-toi de Mathieu et encore plus de sa satanée femme. »

— Que lisez-vous donc là, monsieur le comte, dit madame Mathieu qui surprit Timoléon pliant la lettre.

— Oh ! rien ! belle maman, une lettre d'ami....

— Vous paraissez ému ; montrez-la moi. Et tout en s'emparant du paquet elle ajouta : Au point où nous en sommes, il n'y a pas d'indiscrétion.

Timoléon regarda avec stupéfaction sa belle-mère lire la lettre de Ducros, mais n'osa l'en empêcher.

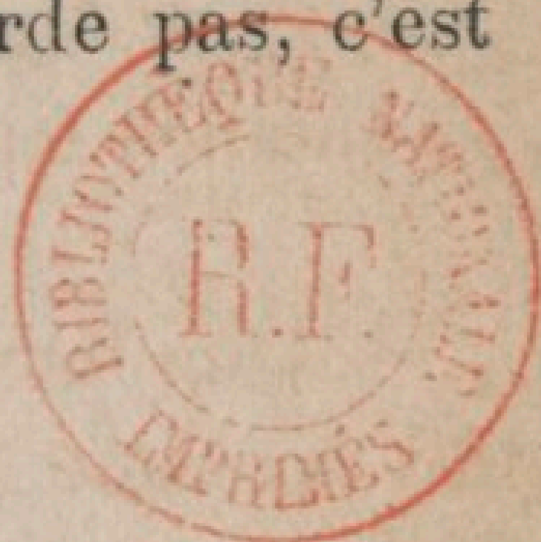
— Voilà, monsieur le comte, dit M[me] Mathieu, ce qu'on fait de pareilles ordures, — et elle jeta les deux lettres dans le feu.

Puis elle se retira impassible en relevant ses épaules, dans lesquelles plongea toute sa tête.

C'était bien toujours la même femme, qui, lors du scandale de l'enlèvement du dossier, scandale qui émut toute la France, disait à M. Mathieu se plaignant d'être conspué par ses collègues qui

affectaient de ne plus le saluer : Eh ! que nous importe l'opinion de ces butors ? Nous avons notre conscience pour nous. Nous allons être avocat-général et nous aurons cinquante mille livres de rentes ! Nous trouverons toujours assez de gens trop heureux de manger nos dîners.

— Au fait, se dit Timoléon, quand les lettres furent consumées, cela ne me regarde pas, c'est l'affaire de ma femme !



FIN

Nantes, imp. F. Salières, quai de la Fosse, 25.

NANTES, IMPRIMERIE F. SALIÈRES, QUAI DE LA FOSSE, 25

